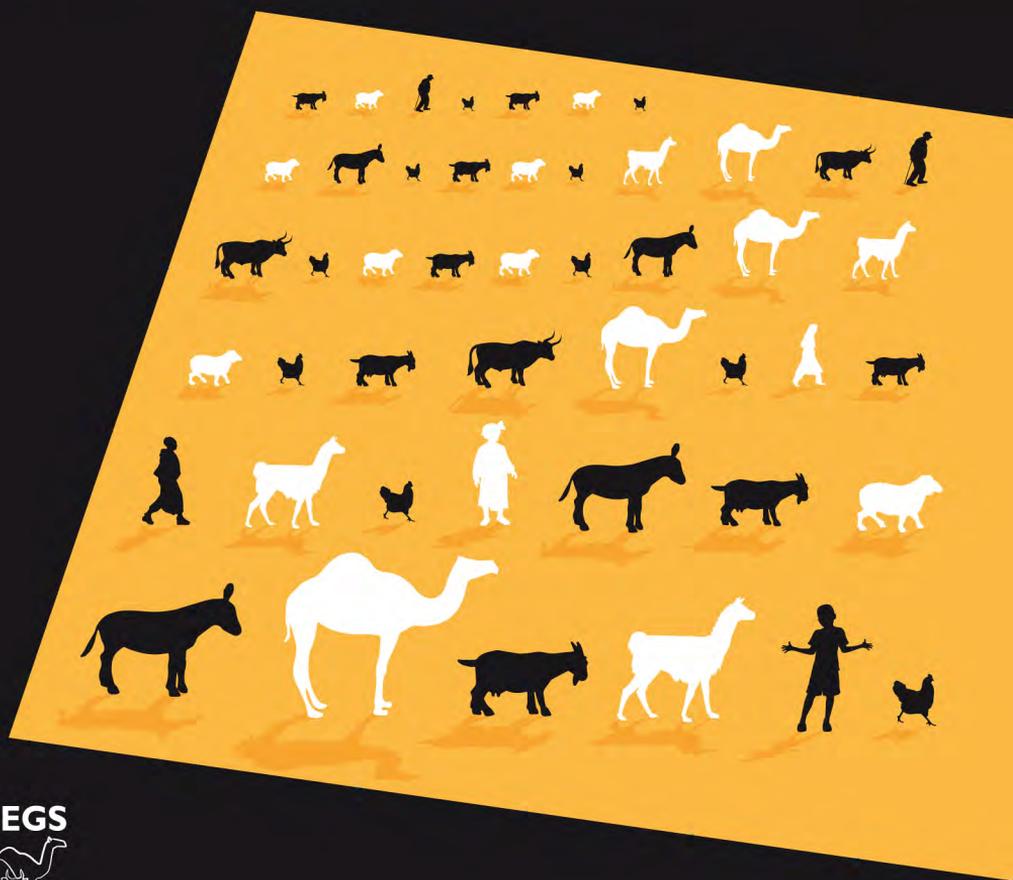


LEGS

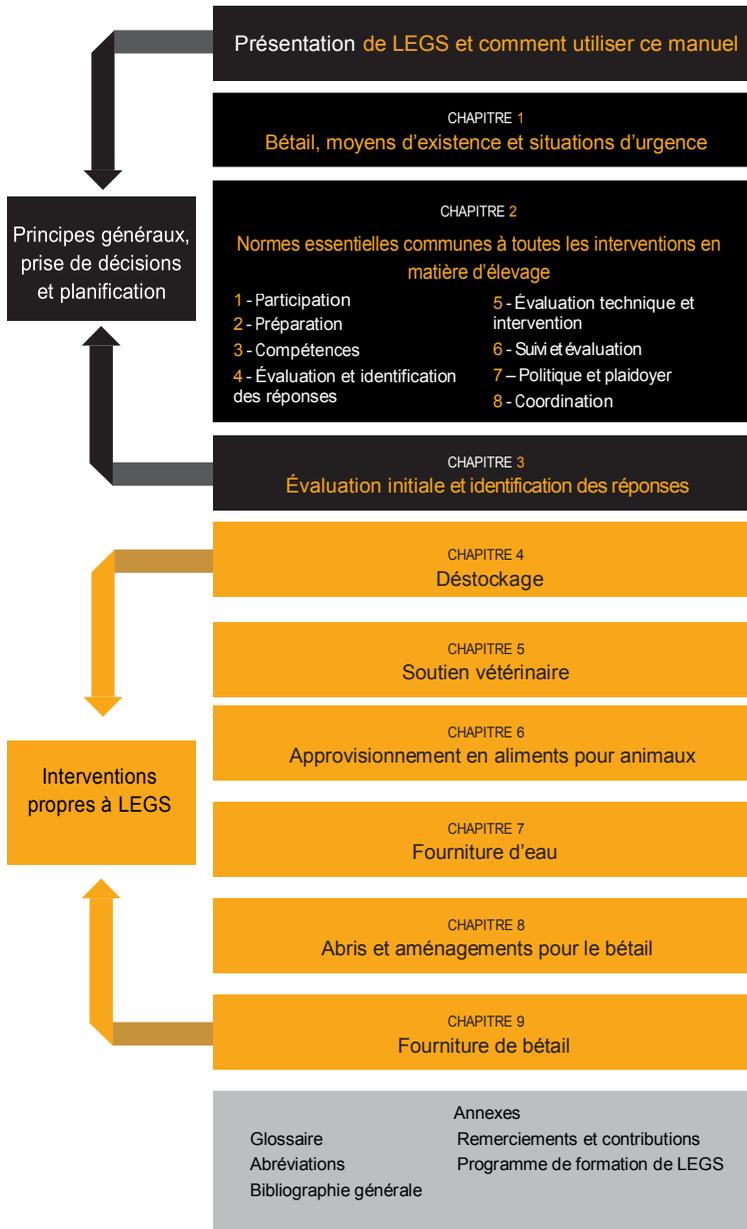
Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage

Deuxième édition



Normes et directives pour
l'aide d'urgence à
l'élevage (LEGS)
Deuxième édition

Structure du manuel LEGS



**Normes et directives pour
l'aide d'urgence à
l'élevage (LEGS)
Deuxième édition**



© Livestock Emergency Guidelines and Standards Project, 2014

Première parution 2009

Traduit en français à partir de la 2e édition anglaise :
LEGS (2014) Livestock Emergency Guidelines and Standards,
2e édition, Rugby, Royaume-Uni :
Practical Action Publishing

Les contributeurs à cet ouvrage ont fait valoir leurs droits à être identifiés
comme les auteurs de leurs contributions respectives aux termes de la Loi
britannique de 1988 sur les droits d'auteur, les modèles et les brevets.

Couverture et maquette : Messaggio Studios
Traduction française : Maryck Holloway, Tradwise Plus Ltd.

Table des matières

Présentation de LEGS et comment utiliser ce manuel	vii
1. Bétail, moyens d'existence et situations d'urgence	1
2. Normes essentielles et thèmes transversaux communs à toutes les interventions en matière d'élevage	11
3. Évaluation initiale et identification des réponses	45
4. Normes techniques relatives au déstockage	75
5. Normes techniques relatives au soutien vétérinaire	103
6. Normes techniques pour garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux	143
7. Normes techniques pour la fourniture d'eau	177
8. Normes techniques pour les abris et les aménagements du bétail	207
9. Normes techniques pour la fourniture de bétail	237
Annexes	278

Éloges sur ce livre

« Plus facile d'emploi, des options d'intervention étoffées et plus d'études de cas : cette deuxième édition de LEGS a dépassé la barre déjà très haute imposée par la première édition. LEGS continue d'être la référence pour les meilleures pratiques en matière de programmation de l'aide d'urgence à l'élevage. »

*Neil Marsland, Agent technique principal,
Situations d'urgence et redressement, FAO, Rome*

« LEGS est un élément essentiel de la boîte à outils des travailleurs humanitaires qui sont en contact avec les animaux dans le cadre de leurs activités. Nous utilisons LEGS dans notre travail d'évaluation des catastrophes et pour former les pouvoirs publics aux interventions appropriées en situations d'urgence en matière d'élevage. Parce qu'elles sont pensées et de nature pratique, nous donnons notre aval à ces normes et directives. »

*James Sawyer, Directeur de la gestion des catastrophes,
World Animal Protection*

« Cette nouvelle édition des Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage, qui s'appuie sur l'édition de 2009 et l'expérience des praticiens acquise dans le cadre de son utilisation, est une ressource importante, non seulement pour les experts en élevage mais aussi pour toute personne qui travaille à l'amélioration de la qualité des interventions humanitaires. Il est crucial de souligner que le manuel révisé continue de situer les interventions de soutien à l'élevage dans une perspective et un cadre plus larges de moyens d'existence. »

*Sara Pantuliano, Directrice, Groupe sur les politiques humanitaires,
ODI, Londres*

« Je me réjouis de cette deuxième édition de LEGS, une expression tangible du principe essentiel qui consiste à renforcer les capacités locales pour garantir des interventions appropriées en matière d'élevage en période de crise. Résolument ancrée dans un engagement à se préparer afin de préserver les capacités d'adaptation des éleveurs, l'application des normes LEGS peut réduire les coûts des interventions en situation d'urgence dans d'autres secteurs destinés à sauver des vies. Je recommande vivement le manuel LEGS aussi bien aux acteurs du développement qu'aux travailleurs humanitaires engagés dans des domaines où l'élevage est le principal moyen d'existence. »

*Joanne O'Flanagan, Coordinatrice des programmes humanitaires,
Trócaire, Irlande*



Présentation de LEGS et comment utiliser ce manuel

Qu'est-ce que LEGS ?

Les *Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage* (LEGS – acronyme de l'anglais *Livestock Emergency Guidelines and Standards*) constituent un ensemble de normes et de directives internationales pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer des interventions en matière d'élevage pour venir en aide aux populations touchées par des crises humanitaires. LEGS est basé sur trois objectifs relatifs aux moyens d'existence : fournir des bénéfices immédiats en se servant des ressources d'élevage, protéger les ressources d'élevage et reconstituer les ressources d'élevage des communautés affectées par une crise. LEGS contribue à sauver des vies mais aussi des moyens d'existence grâce à deux stratégies pivots :

- LEGS aide à identifier les interventions les plus appropriées en matière d'élevage en situation d'urgence.
- LEGS fournit des normes, des actions clés et des notes d'orientation pour ces interventions sur la base des bonnes pratiques.

Les origines de LEGS et de la deuxième édition

Le processus est né de la prise de conscience du fait que les troupeaux constituent un moyen d'existence crucial pour les populations à travers le monde – dont bon nombre sont pauvres et vulnérables aux catastrophes naturelles et provoquées par l'homme – et que le soutien à l'élevage est un élément important des programmes d'aide d'urgence.

La publication de la première édition de LEGS en 2009 a répondu à la nécessité d'aider les bailleurs de fonds, les gestionnaires de programme, les experts techniques, et autres à concevoir et mettre en œuvre des interventions en matière d'élevage en situation d'urgence. Dans le même temps, LEGS reconnaissait le besoin de planifier l'évolution du climat qui affecte les communautés qui dépendent fortement de l'élevage. La première édition s'appuyait sur les contributions de multiples agences, sur des examens larges et variés et sur la compilation de l'expérience des praticiens acquise dans l'application des meilleures pratiques fondées sur la preuve. Cette deuxième édition étoffe la première en intégrant de nouvelles expériences et d'autres preuves recueillies depuis 2009 ainsi que le retour des utilisateurs obtenu dans le cadre d'un vaste processus de consultation. Le manuel LEGS a également été remanié pour le rendre plus facile à utiliser.

À qui s'adresse LEGS ?

LEGS peut être utilisé par quiconque travaille sur des projets liés à l'élevage en situation d'urgence. En particulier :

- LEGS s'adresse aux personnes qui fournissent une assistance en situation d'urgence dans les zones où l'élevage constitue une contribution importante aux moyens d'existence des populations ; il peut s'agir des organisations d'aide, des agences bilatérales et multilatérales ou des gouvernements.
- LEGS est aussi pertinent pour les décideurs et les responsables politiques au sein des bailleurs de fonds et des agences gouvernementales dont les décisions de financement et de mise en œuvre ont une incidence sur les interventions en situation d'urgence.
- LEGS s'adresse aussi à un troisième public : les établissements d'enseignement et les organisations communautaires.

La portée et l'approche de LEGS

LEGS se concentre sur l'intersection entre les situations d'urgence, les moyens d'existence et l'élevage, en soulignant le besoin de protéger les troupeaux durant la période de crise et de contribuer à la reconstitution des ressources d'élevage par la suite. LEGS couvre tous les types d'élevage, des petites espèces comme les poulets aux gros animaux comme les bovins ou les chameaux, y compris les animaux utilisés pour le transport ou comme bêtes de trait. Comme l'élevage est important dans beaucoup de régions du monde et dans nombre d'environnements différents, LEGS couvre aussi bien les communautés rurales (agriculteurs et pasteurs) que les éleveurs en milieu urbain et périurbain. LEGS fournit aussi des conseils sur le cheptel des personnes déplacées, y compris celles qui vivent dans des camps¹.

LEGS est structuré autour des objectifs relatifs aux moyens d'existence, étayés par une approche fondée sur les droits, notamment le *droit à l'alimentation* et le *droit à un niveau de vie digne*, conformément aux standards minimums du projet Sphère (Sphère, 2011). Puisque LEGS se place du point de vue des moyens d'existence, cela veut aussi dire que les directives concernent non seulement la réponse immédiate aux urgences mais aussi les activités de relèvement et les liens avec le développement à long terme (*Encadré 1.1*). La préparation est un aspect non négligeable de la réponse aux urgences dans le manuel LEGS et il en va de même de l'importance de la préservation des biens offrant des moyens d'existence afin de protéger les moyens d'existence futurs et de sauver des vies.

Encadré 1.1 Défis que pose tout raisonnement fondé sur les moyens d'existence dans les situations d'urgence

Le fait de partir du point de vue des moyens d'existence dans la réponse aux urgences met en exergue le besoin de développer des liens étroits entre les secours et le développement, par exemple, au moyen de mesures de préparation aux urgences et de réhabilitation après une urgence. Quelques bailleurs de fonds et quelques ONG ont évolué vers une programmation plus globaliste et de nouvelles approches émergent. À titre d'exemples, on peut citer les systèmes de protection sociale à grande échelle pour les pasteurs ou les régimes d'assurance pour protéger les agriculteurs et les éleveurs des aléas climatiques. En harmonisant la programmation des secours et du développement, les professionnels du développement peuvent aider leurs clients à devenir plus résilients aux catastrophes.

L'axe principal de LEGS est d'améliorer la qualité des interventions humanitaires. Toutefois, la vulnérabilité des éleveurs face aux catastrophes est déterminée par toute une gamme de facteurs socio-économiques, politiques, environnementaux et démographiques, et le travail humanitaire ne peut pas faire abstraction de ces problèmes ni de la nécessité de s'associer au développement et aux changements de politiques à long terme afin de réduire la vulnérabilité. Le travail humanitaire doit aussi tenir compte des impacts futurs possibles des changements climatiques sur les éleveurs, sans oublier les risques accrus de catastrophe.

Si nombre de ces problèmes font l'objet d'un débat continu, l'approche fondée sur les moyens d'existence de LEGS peut contribuer à relier les secours avec le développement ; voir, par exemple, le document de travail « LEGS et la résilience » dans la section Ressources du site web de LEGS : <<http://www.livestock-emergency.net/fr/wp-content/uploads/2013/11/LEGS-et-la-Resilience.pdf>>.

Tout en reconnaissant que les évaluations d'impact des projets en matière d'élevage en situation d'urgence ont été limitées (et il en va de même des projets humanitaires en général), LEGS adopte une approche fondée sur la preuve afin de définir des normes et directives. Depuis la publication de la première édition de LEGS, de nouvelles options d'intervention ont été examinées. Les transferts de fonds et les coupons en particulier ont été reconnus comme une approche basée sur les moyens d'existence qui s'est révélée utile en situation d'urgence (voir <www.cashlearning.org/>). Les options de programmation portant sur des aides en espèces ou des coupons en rapport avec le soutien à l'élevage sont donc décrites dans le *Chapitre 3 (Évaluation initiale et identification des réponses)* et dans les chapitres techniques pertinents (4 à 9).

On voit aussi apparaître d'autres options de réponse, sur lesquelles il faudrait plus d'information afin de mieux comprendre leurs impacts sur les ménages plus vulnérables et les contextes dans lesquels ces approches peuvent être utilisées ou élargies.

Comme elles sont toujours en cours d'évaluation et comme il n'y a pas encore suffisamment de preuves de leur efficacité, ces options n'ont pas été incluses dans cette édition de LEGS.

Liens vers d'autres normes et lignes directrices

LEGS fournit des normes et directives pour les bonnes pratiques et l'aide à la prise de décisions. Il ne prétend pas être un guide détaillé sur le déploiement d'interventions en matière d'élevage en situation d'urgence. Ce type de « guide pratique » est couvert par d'autres sources reprises dans les références bibliographiques à la fin de chaque chapitre. En particulier, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a publié un manuel pratique pour les interventions liées à l'élevage en situation d'urgence conçu pour s'inscrire en complément de LEGS (FAO, 2015).

LEGS et Sphère

Le processus suivant lequel le projet LEGS a été élaboré reflète celui de *La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire* – le manuel Sphère (Projet Sphère, 2011). La teneur et la structure du manuel LEGS sont étudiées pour compléter le Manuel Sphère, établissant ainsi des liens cruciaux entre la protection et la reconstitution des ressources d'élevage et d'autres domaines d'intervention humanitaire. En 2011, LEGS a été accepté aux rangs des normes associées au Projet Sphère. Parmi les autres normes associées reconnues figurent :

- *Normes minimales pour l'éducation : Préparation, interventions, relèvement* (INEE, 2010)
- *Normes minimales pour le relèvement économique* (SEEP, 2010)
- *Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire* (GTPE, 2012).

Directives nationales

Dans certains pays, il existe déjà des directives nationales pour les interventions en matière d'élevage en situation d'urgence et LEGS entend s'inscrire en complément de ces directives. LEGS peut aussi servir à guider l'élaboration de nouvelles directives nationales.

Prévention et contrôle des foyers épizootiques

LEGS n'aborde pas non plus la prévention ou le contrôle des maladies animales transfrontières car celles-ci font l'objet d'autres directives reconnues à l'échelle internationale, comme celles produites par FAO-EMPRES (Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes).

Celles-ci, de même que le chapitre 7.6 intitulé « Mise à mort d'animaux à des fins de contrôle sanitaire » du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* publié par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE, 2013) donnent des informations détaillées sur le traitement des foyers de maladie. Voir la section *Références* à la fin de cette *Présentation*.

Animaux de compagnie

Compte tenu des perspectives liées à l'action humanitaire et aux moyens d'existence de LEGS, les animaux de compagnie ne sont pas expressément abordés ici bien qu'il soit admis que ces animaux apportent des bienfaits sociaux importants à leurs propriétaires. Nombre des normes et notes d'orientation de LEGS s'appliquent aussi aux animaux de compagnie, et le lecteur pourra se procurer des conseils précis auprès du Centre d'information sur le bien-être des animaux du Département de l'Agriculture des États-Unis (AWIC). Voir les liens dans la section *Références* à la fin de cette *Présentation*.

Bien-être des animaux

Comme LEGS se fonde sur le droit et les principes humanitaires, son point de départ concerne le bien-être des personnes. Bien que LEGS ne soit pas basé sur des objectifs de bien-être animal, nombre des interventions de LEGS débouchent sur une amélioration du bien-être animal et donc contribuent aux « cinq libertés » communément utilisées en guise de cadre d'évaluation du bien-être des animaux :

1. *être épargnés de la faim et de la soif* – en donnant accès à de l'eau fraîche et de la nourriture préservant la bonne santé et la vigueur des animaux
2. *être épargnés de l'inconfort* – en fournissant un environnement approprié, y compris un abri et un espace de repos confortable
3. *être épargnés de la douleur, des blessures et des maladies* – en évitant ou en diagnostiquant et en traitant rapidement le problème
4. *liberté d'exprimer un comportement normal* – en leur fournissant suffisamment de place, des installations adéquates et la compagnie d'autres animaux de leur propre espèce
5. *être épargnés de la peur et de la détresse* – en garantissant des conditions et un traitement qui évitent la souffrance mentale².

Chacun des chapitres techniques décrit en quoi les interventions LEGS ont trait au bien-être des animaux et au « cinq libertés ». D'autres directives relatives au bien-être des animaux, y compris des questions telles que l'abattage sans cruauté du bétail, sont disponibles dans des documents comme le *Code sanitaire pour les animaux terrestres* publié par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Voir les *Références* à la fin de cette *Présentation*.

Comment utiliser LEGS : vue d'ensemble du manuel

LEGS est principalement conçu comme un outil de planification et d'aide à la décision afin d'appuyer l'élaboration d'interventions appropriées en situation d'urgence. Cependant, LEGS peut aussi être utilisé comme un outil de référence pour passer en revue et évaluer les réponses aux urgences soit en temps réel soit une fois qu'un projet a pris fin. Le manuel LEGS couvre deux domaines principaux :

Domaines couverts	Chapitre
1. Principes généraux, prise de décisions et planification	
Vue d'ensemble des situations d'urgence, de l'élevage et des moyens d'existence et des objectifs de LEGS	Chapitre 1
Les normes essentielles de LEGS	Chapitre 2
Évaluation initiale et identification des réponses	Chapitre 3
2. Interventions propres à LEGS	
Déstockage	Chapitre 4
Soutien vétérinaire	Chapitre 5
Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux	Chapitre 6
Fourniture d'eau	Chapitre 7
Abris et aménagements pour le bétail	Chapitre 8
Fourniture de bétail	Chapitre 9

Principes généraux, prise de décisions et planification (Chapitres 1 à 3)

Chapitre 1 : Bétail, moyens d'existence et situations d'urgence – vue d'ensemble des questions clés

Ce chapitre présente des conseils généraux sur des questions telles que :

- Pourquoi les interventions en matière d'élevage sont-elles un aspect important de la réponse humanitaire ?
- Comment LEGS établit-il un lien avec une approche fondée sur les droits ?
- Quels sont les objectifs de LEGS relatifs aux moyens d'existence ?
- Comment différents types d'urgence affectent-ils les personnes qui élèvent du bétail ?

Chapitre 2 : Les normes essentielles de LEGS

Ce chapitre décrit les thèmes transversaux de LEGS avant d'aborder en détail les normes communes à toutes les interventions en matière d'élevage en situation d'urgence qui forment un ensemble de principes essentiels et de façons de travailler.

Chapitre 3 : Évaluation initiale et identification des réponses

Ce chapitre fournit des conseils sur la façon de mener une évaluation initiale d'un projet d'élevage en situation d'urgence et sur la manière d'identifier des types de réponse appropriés. Il permet aux utilisateurs de répondre à des questions telles que *quelles informations dois-je recueillir pour la prise de décisions ?* et *quel processus devrait être adopté pour recueillir et passer en revue les informations avec les parties prenantes locales ?* Le chapitre se concentre sur l'utilisation de la matrice d'identification participative de réponse de LEGS (PRIM, de l'anglais *Participatory Response Identification Matrix*) afin d'identifier les interventions techniques qui sont les plus appropriées à chaque stade d'une situation d'urgence.

Dans l'ensemble des normes essentielles (*Chapitre 2, Normes essentielles communes à toutes les interventions en matière d'élevage*) et des interventions propres à LEGS (*Chapitres 4 à 9*), les informations données suivent le même format. Elles comprennent les normes, des actions clés et des notes d'orientation comme suit :

Norme

Les normes décrivent un aspect essentiel d'une intervention en situation d'urgence et sont le plus souvent des déclarations qualitatives.

Actions clés

- Les actions clés associées à chaque norme sont des étapes clés qui contribuent à atteindre la norme.

Notes d'orientation

1. Les notes d'orientation, qui devraient être lues parallèlement aux actions clés, abordent des questions particulières dont il convient de tenir compte lors de l'application des normes.

Interventions propres à LEGS (Chapitres 4 à 9)

Les interventions techniques couvertes par LEGS sont : le déstockage (*Chapitre 4*) ; le soutien vétérinaire (*Chapitre 5*) ; garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux (*Chapitre 6*) ; la fourniture d'eau (*Chapitre 7*) ; les abris et aménagements pour le bétail (*Chapitre 8*) ; et la fourniture de bétail (*Chapitre 9*).

Ces chapitres comportent des notes d'orientation et des informations techniques et comprennent :

- Une introduction qui énonce les questions importantes à prendre en compte
- Un arbre de décision pour faciliter les choix entre différentes options de mise en œuvre
- Des tableaux résumant les avantages et les inconvénients, ainsi qu'un calendrier
- Des normes, des actions clés et des notes d'orientation (basés sur le même format que le *Chapitre 2, Normes essentielles*)
- Des annexes renfermant des études de cas et des informations techniques complémentaires, comme des aide-mémoire pour procéder à l'évaluation et des références clés. Nombre de ces documents de référence sont disponibles dans la section Ressources du site web de LEGS.

Études de cas

La plupart des chapitres du manuel LEGS comprennent des études de cas pour illustrer les expériences et les approches présentées dans le chapitre. Les études de cas sont essentiellement de deux types :

- Les *études de cas de processus* décrivent la conception et la mise en œuvre d'un projet et peuvent inclure des descriptions de la façon dont les activités ont été adaptées aux conditions locales.
- Les *études de cas d'impact* se concentrent davantage sur les impacts exercés sur les moyens d'existence par l'aide à l'élevage en situation d'urgence et elles résument les incidences, notamment sur les ressources et la nutrition des populations.

Références et lectures complémentaires

FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2015), *Technical Interventions for Livestock Emergencies: The How-to-do-it Guide*, Animal Production and Health Manuals Series, FAO, Rome.

FAWC (Farm Animal Welfare Council) (sans date) *Five Freedoms* [page web], FAWC, Londres, <<http://www.fawc.org.uk/freedoms.htm>> [consulté le 21 mai 2014].

GTPE (Groupe de travail sur la protection de l'enfance) (2012) *Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire*, GTPE, Genève <<http://cpwg.net/minimum-standards>> [consulté le 14 mai 2014].

INEE (Réseau Inter-Agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence) (2010) *Normes minimales pour l'éducation : préparation, interventions, relèvement*, INEE, New York, <<http://toolkit.ineesite.org/toolkit/Toolkit.php?PostID=1002>> [consulté le 15 mai 2014].

- LEGS (Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage) (2012) *LEGS et la résilience : Associer l'élevage, les moyens d'existence et la gestion de la sécheresse dans la Corne de l'Afrique*, Addis-Abeba, <<http://www.livestock-emergency.net/fr/wp-content/uploads/2013/11/LEGS-et-la-Resilience.pdf>> [consulté le 19 mai 2014].
- NRC/CMP (Norwegian Refugee Council/Camp Management Project) (2008) *The Camp Management Toolkit*, NRC/CMP, Oslo, <<http://www.nrc.no/camp>> [consulté le 24 juin 2014].
- OIE (Organisation mondiale de la santé animale) (2013) « Mise à mort d'animaux à des fins de contrôle sanitaire », dans le *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, chapitre 7.6, OIE, Paris, <http://www.oie.int/index.php?id=169&L=0&htmfile=chapitre_1.7.6.htm> [consulté le 19 mai 2014].
- Projet Sphère (2011) *La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire* (le manuel Sphère), le Projet Sphère, Genève, Practical Action Publishing, Rugby. <www.sphereproject.org/> [consulté le 15 mai 2014].
- SEEP Network (Réseau d'éducation et de promotion des petites entreprises) (2013) *Normes minimales pour le relèvement économique* (MERS), SEEP Network, Washington, DC, Practical Action Publishing, Rugby. <<http://www.seepnetwork.org/normes-minimales-pour-le-relevement-economique-deuxieme-edition-resources-174.php>> [consulté le 15 mai 2014].

Sites web

- AWIC (Animal Welfare Information Center), United States Department of Agriculture National Agricultural Library, <<http://awic.nal.usda.gov/companion-animals/emergencies-and-disaster-planning>> [consulté le 22 mai 2014].
- Cash Learning Partnership, Oxfam, Oxford, <www.cashlearning.org/> [consulté le 19 mai 2014].
- FAO-EMPRES-AH (Système de prévention et de réponse rapide – Santé animale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), Rome, <<http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/empres/home.asp>> [consulté le 21 mai 2014].

Notes

1. Dans LEGS, le terme « camp » est utilisé tel qu'il est défini dans *The Camp Management Toolkit* (NRC/CMP, 2008) à savoir « une variété de contextes de camps ou ressemblant à des camps – établissements temporaires y compris des camps planifiés ou autodressés, des centres collectifs, des centres de transit et de retour établis pour accueillir les personnes déplacées ». Cela comprend aussi les centres d'évacuation.
2. Un complément d'information est disponible sur <<http://www.fawc.org.uk/freedoms.htm>> et <http://ec.europa.eu/food/animal/welfare/farm/index_fr.htm>.



CHAPITRE 1

Bétail, moyens d'existence et situations d'urgence

Introduction

Ce chapitre présente des conseils généraux sur des questions telles que :

- Pourquoi les projets d'élevage sont-ils un aspect important de la réponse humanitaire ?
- Comment différents types d'urgence affectent-ils les personnes qui élèvent du bétail ?
- En quoi LEGS établit-il un lien avec une approche fondée sur les droits ?
- Quels sont les objectifs de LEGS relatifs aux moyens d'existence ?

Moyens d'existence et situations d'urgence

Il est de plus en plus admis que l'action humanitaire doit tenir compte des moyens d'existence des populations affectées – il ne s'agit pas seulement de *sauver des vies* mais il faut aussi *protéger et renforcer les moyens d'existence*. Cette évolution de pensée contribue au relèvement rapide des personnes touchées par une situation d'urgence et peut aussi accroître leur résilience à long terme et réduire leur vulnérabilité aux chocs et catastrophes futurs.

Lorsqu'on adopte une approche basée sur les moyens d'existence, cela permet aussi d'harmoniser les secours et les initiatives de développement, lesquels, à en juger l'histoire, ont souvent été mutuellement exclusifs et parfois même contradictoires (voir l'*Encadré I.1* dans la *Présentation de LEGS*). Il est désormais reconnu que certaines interventions en situation d'urgence ont sauvé des vies à court terme mais qu'elles n'ont pas réussi à protéger – et qu'elles ont même parfois détruit – les stratégies locales de subsistance. Elles ont aussi fragilisé des initiatives de développement existantes et eu un impact adverse sur la prestation de services au niveau local. S'il est vrai que le développement peut parfois avoir des impacts négatifs et s'il peut être intéressant de conserver un degré d'indépendance entre l'intervention en situation d'urgence et les initiatives de développement, il n'en reste pas moins qu'il est important que les personnes responsables des secours comprennent bien les activités locales de développement et en tiennent compte, tout particulièrement celles qui entendent renforcer les moyens d'existence locaux. C'est sur cette hypothèse que se fonde LEGS.

Élevage et moyens d'existence

Les animaux jouent un rôle déterminant dans les moyens d'existence d'un grand nombre de gens à travers le monde. Les éleveurs peuvent être des pasteurs, dont les moyens d'existence sont largement tributaires de l'élevage, des agropasteurs, qui dépendent à la fois de leurs troupeaux et de leurs récoltes ou encore des petits producteurs, qui dépendent dans une large mesure de leurs récoltes mais auxquels les vaches, les chèvres, les porcs ou les poulets apportent une importante source de protéines ou de revenu supplémentaire. Il y a aussi une grande variété de prestataires

de services, comme le muletier ou le charretier qui sont tributaires de leurs bêtes pour gagner leur vie ; ou encore les commerçants et autres négociants dont l'entreprise dépend considérablement de l'élevage. Le bétail constitue aussi une source supplémentaire de revenu et/ou de nourriture pour les populations urbaines et périurbaines.

LEGS utilise le terme « bétail » ou « cheptel » pour parler de toutes les espèces d'animaux qui soutiennent les moyens d'existence. LEGS fournit aussi des conseils sur le cheptel des personnes déplacées, y compris celles qui vivent dans des camps¹.

Le Cadre des moyens d'existence durables (DFID, 1999) est un outil utile pour comprendre et analyser les moyens d'existence à la fois en situations d'urgence et dans les processus de développement. Bien qu'il existe des variantes du cadre, toutes commencent par une appréciation des différents « biens » (voir le *Glossaire*) qu'utilisent les ménages comme base de leurs stratégies de subsistance. Aux fins de la programmation humanitaire, les biens sont importants car ce sont les personnes qui ont le plus de biens financiers et sociaux qui sont généralement les plus résilientes en temps de crise. L'aptitude des éleveurs à utiliser leurs biens pour soutenir leurs moyens d'existence dépend également de leur vulnérabilité, des tendances ainsi que des politiques extérieures et des institutions, autant d'éléments qui doivent être pris en compte dans toute analyse des moyens d'existence.

Le bétail comme bien financier et social

Pour beaucoup d'éleveurs, les animaux sont un bien financier vital puisqu'ils leur fournissent de la nourriture (lait, viande, sang, œufs) et un revenu (par la vente, le troc, le transport, la force de trait et la location comme bête de somme). Le bétail représente aussi un important bien social pour beaucoup d'éleveurs car il joue un rôle décisif dans la constitution et la consolidation des liens et des réseaux sociaux au sein des groupes sociaux traditionnels (membres de clans, belles-familles ou amis, par exemple) et les bêtes servent souvent de monnaie d'échange pour faire un don ou s'acquitter d'une amende.

Vulnérabilité

La vulnérabilité fait référence à l'aptitude des populations à résister aux chocs et aux tendances. Le manuel *Sphère* définit les personnes vulnérables comme celles « qui sont particulièrement susceptibles d'être atteintes par les effets des catastrophes naturelles ou d'origine humaine ou des conflits armés ... en raison d'une combinaison de facteurs physiques, sociaux environnementaux et politiques » (*Sphère*, 2011: 61). Pour les ménages et les individus qui dépendent de l'élevage pour leurs moyens d'existence, la vulnérabilité est directement liée à leurs biens d'élevage. Plus la valeur de leurs ressources d'élevage est élevée, plus les ménages peuvent faire face aux chocs.

Il est donc essentiel de comprendre le rôle de l'élevage dans les moyens d'existence et l'impact de la situation d'urgence, comme illustré au *Chapitre 3, Évaluation initiale et identification des réponses*, pour déterminer l'adéquation d'une intervention en matière d'élevage. Les interventions non basées sur l'élevage comme l'aide alimentaire, les subventions en espèces ou les programmes argent/nourriture contre travail peuvent aussi s'inscrire en complément des interventions basées sur l'élevage, car elles peuvent supprimer une partie des pressions exercées sur les ressources d'élevage à court terme, ce qui facilite le relèvement.

Tendances

Les tendances sont les changements sur la durée à long terme, comme les tendances démographiques, les changements climatiques et les tendances économiques, qui exercent un impact sur les stratégies de subsistance. Bien souvent elles ne sont pas prises en compte au moment de concevoir une intervention humanitaire, pourtant l'attention que l'on prête aux tendances peut être un aspect important de l'identification d'un soutien à l'élevage approprié. Ainsi, pour certaines personnes, un moyen d'existence basé sur l'élevage est tellement compromis avant une crise que la reconstitution des ressources d'élevage après la crise est d'une valeur douteuse, de sorte qu'une autre forme de soutien, comme les aides en espèces, peut se révéler plus utile.

Politiques et institutions

Dans toute situation d'urgence, les politiques et les institutions formelles et informelles influencent l'aptitude des personnes à utiliser leurs ressources d'élevage pour soutenir leurs moyens d'existence. Ainsi, les institutions de services vétérinaires et les politiques fiscales de même que la commercialisation et les exportations ont toutes une incidence sur les moyens d'existence basés sur l'élevage.

En général, l'analyse des moyens d'existence peut montrer comment la protection et le renforcement des ressources d'élevage peut être une forme importante de soutien aux moyens d'existence en situations d'urgence. Cette approche cadre bien avec le manuel *Sphère*, qui souligne l'importance qu'il convient d'accorder à « la protection et la promotion de stratégies de subsistance », notamment « préserver les moyens de production » (*Sphère*, 2011: 172 et 175).

Types d'urgence et leur impact sur les éleveurs

Comme le résume le *Tableau 1.1*, les urgences humanitaires peuvent relever de trois catégories : à évolution lente, à évolution rapide ou de nature complexe. Des exemples sont fournis dans l'*Encadré 1.1* qui fait suite au tableau. Certaines urgences peuvent aussi être chroniques, en ce sens que les étapes de la crise continuent de se répéter – par exemple, une sécheresse peut passer du stade de l'alerte, au stade de l'alarme, puis à l'urgence avant de revenir au stade de l'alerte, sans revenir à un stade normal.

Tableau 1.1 Types d'urgence et d'impacts

Type d'urgence	Exemple d'urgence	Impacts
<p>Évolution lente</p> <ul style="list-style-type: none"> Stress progressif allant croissant sur les moyens d'existence pendant de longs mois jusqu'à ce qu'une situation d'urgence soit déclarée Il peut s'agir d'événements qui durent plusieurs années Des zones géographiques précises sont connues comme étant à risque, il existe donc un certain niveau de prévisibilité La sécheresse compte quatre stades principaux : alerte, alarme, urgence et relèvement (voir le <i>Glossaire</i>) Une réponse rapide est souvent insuffisante même s'il existe des systèmes d'alerte précoce 	<p>Sécheresse, <i>dzud</i> (en Mongolie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'état du bétail et la production se dégradent progressivement durant les phases d'alerte et d'alarme, principalement du fait d'un accès réduit à la nourriture et à l'eau ; les valeurs reculent sur les marchés à bestiaux et les prix des céréales augmentent ; la sécurité alimentaire des populations se détériore La mortalité du bétail est excessive et s'aggrave durant la phase d'urgence en raison du manque de nourriture et d'eau ; la sécurité alimentaire des populations empire La reconstitution du troupeau est entravée si les bêtes reproductrices sont mortes et/ou si une autre sécheresse se produit
<p>Évolution rapide</p> <ul style="list-style-type: none"> Survient avec très peu, voire aucun, préavis même si certaines zones géographiques précises sont connues comme étant à risque Lorsqu'une alarme est donnée, il est fréquent qu'il y ait très peu de préavis Le plus fort de l'impact se produit immédiatement ou dans un délai de quelques heures ou de quelques jours Dans les suites immédiates d'une telle catastrophe (voir le <i>Glossaire</i>), il se passe les choses suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - tout d'abord, une phase de relèvement précoce - ensuite, la phase de relèvement principal, qui, en fonction du type d'urgence, pourrait prendre plusieurs jours (p. ex. décrues), des mois, voire des années (p. ex. séisme) 	<p>Inondation, séisme, typhon, éruption volcanique, tsunami</p>	<ul style="list-style-type: none"> La mortalité humaine et/ou animale est excessive et rapide au tout début de l'événement Les infrastructures et les services requis pour soutenir le bétail sont perdus Les personnes et les animaux sont déplacés, ou bien les personnes sont séparées de leurs animaux Il peut y avoir des impacts à plus long terme, notamment s'il n'existe pas de soutien préventif à l'élevage

Type d'urgence	Exemple d'urgence	Impacts
<p>Complexe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Associée à une instabilité politique prolongée et/ou à un conflit intérieur ou extérieur • Le calendrier s'exprime habituellement en années ou en décennies • Les urgences à évolution lente ou rapide peuvent aussi se produire, aggravant les impacts d'une urgence complexe en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Sud de la Somalie • RDC orientale • Darfour, Soudan • Afghanistan 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes et les animaux sont tués ou blessés en raison d'un conflit armé • Des groupes armés volent le bétail ou « accaparement des biens » • Les services et les marchés sont limités ou complètement absents en raison d'un conflit • Les infrastructures et les communications sont limitées • Les humains et le bétail sont déplacés • L'accès aux services, aux marchés, aux pâturages et à l'eau est réduit en raison d'un conflit • Il existe une insécurité alimentaire prolongée des personnes • Tous les effets ci-dessus sont exacerbés si des urgences supplémentaires se produisent

Encadré 1.1

Impact des urgences à évolution lente, à évolution rapide et des urgences complexes – exemples

Impacts d'une urgence à évolution lente

Durant la sécheresse de 1999 à 2001 au Kenya, on estime que plus de 2 millions d'ovins et de caprins, 900 000 bovins et 14 000 chameaux sont morts. Ces chiffres représentent des pertes de 30 pour cent du petit bétail et des bovins et de 18 pour cent de l'effectif des camélidés chez les pasteurs affectés. L'incidence sociale a été considérable. Les familles ont été séparées, ce qui a endommagé les réseaux sociaux qui conféraient un filet de sécurité aux pasteurs et beaucoup de personnes ont dû se rendre dans des établissements ou des centres de distribution de denrées alimentaires. Manquant de bétail pour subvenir à leurs propres besoins, beaucoup de pasteurs sont devenus dépendants de l'aide alimentaire. Une fois la sécheresse terminée, les pertes essuyées par certains pasteurs avaient en fait détruit leurs moyens d'existence.

(Source : Aklilu et Wekesa, 2002)

Impact d'une urgence à évolution rapide

Le tsunami survenu dans l'océan Indien en 2004 a eu un profond impact sur le bétail des populations sinistrées, y compris la perte des animaux de ferme (volaille, ovins, caprins, bovins et buffles des Indes). En Indonésie, par exemple,

plus de 78 000 bovins et 61 000 buffles ont été tués, de même que 52 000 chèvres, 16 000 moutons et près de 1,5 million de poulets. Les moyens d'existence ont également été touchés par la destruction des infrastructures liées à l'élevage, telles que les granges, les entrepôts et les installations de transformation. Par ailleurs, les résidus de récolte, la paille et les pâturages intérieurs ont été détruits.

(Source : FAO, 2005)

Impact d'une urgence à évolution rapide suite à une sécheresse

Le séisme de 2001 dans l'État de Gujarat en Inde a tué ou blessé près de 9 000 bovins, buffles, chèvres et moutons. Le séisme s'est produit à 8 heures du matin, lorsque la plupart des bêtes avaient déjà été amenées paître hors des villages ; sinon, les pertes provoquées par l'effondrement des bâtiments auraient été beaucoup plus lourdes. Toutefois, comme les secours initiaux se sont concentrés sur la population humaine, la plupart des bêtes ont été livrées à elles-mêmes, en quête d'eau et d'aliments. Certaines sont mortes des suites de leurs blessures et d'autres d'hypothermie. L'impact du séisme sur ces bêtes a été amplifié en raison d'une sécheresse qui durait depuis deux ans. Avant même le séisme, le manque de fourrage et de pâturages faisait que nombre de bêtes étaient déjà en bien mauvais état. Le séisme a aussi provoqué l'effondrement de réservoirs d'eau et l'endommagement de bâtiments vétérinaires, ce qui a aussi nui à la fourniture de services à l'élevage.

(Source : Goe, 2001)

Impact d'une urgence complexe

La région soudanaise du Darfour, où pasteurs et agropasteurs tirent jusqu'à 50 pour cent de leur nourriture et de leur revenu de l'élevage, souffre d'un conflit chronique et d'une sécheresse récurrente depuis plusieurs années. L'effet conjugué du conflit et de la sécheresse a engendré des pertes de bétail considérables. Certains villageois ont signalé des pertes atteignant 70 à 100 % suite à des pillages. La surcharge des terres par le cheptel et la perturbation des services vétérinaires (qui sont tous deux le résultat de l'insécurité) ont accru le taux de mortalité du bétail. La fermeture de la frontière soudano-libyenne a également gravement perturbé les échanges de bétail, ce qui a eu un impact marqué sur les moyens d'existence. La base de ressources naturelles a été amenuisée par la sécheresse et le conflit a restreint l'accès aux couloirs de migration traditionnels et aux pâturages. Les bêtes restantes n'ont été vendues qu'en dernier recours car les prix étaient très bas.

(Sources : CICR, 2006 ; Hélène Berton, communication personnelle, 2008)

Principes et objectifs de LEGS

Élevage et approche fondée sur les droits

LEGS est influencé par une approche fondée sur les droits (voir l'Encadré 1.2) et par deux droits internationaux fondamentaux en particulier : le droit à l'alimentation et le droit à un niveau de vie digne². Les éleveurs ont droit à des secours d'urgence pour protéger et reconstituer leur cheptel en tant que bien essentiel qui contribue sensiblement à leur aptitude à produire des aliments et à maintenir un niveau de vie capable de subvenir aux besoins de leur famille. Le droit international humanitaire met aussi en relief l'importance de la protection du bétail en tant que bien essentiel à la survie durant un conflit ou une guerre³.

Encadré 1.2 Approche fondée sur les droits

En matière de développement et d'interventions en situation d'urgence, une approche fondée sur les droits englobe parmi ses objectifs la réalisation des droits de l'Homme. Dans ce contexte, l'expression « droits de l'Homme » fait généralement référence non seulement aux droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 mais aussi aux diverses conventions et déclarations convenues depuis lors, notamment celle sur les droits civils et politiques (CP) et celle sur les droits économiques, sociaux et culturels (ESC), signées toutes deux en 1966, ainsi que d'autres conventions couvrant la discrimination raciale, la discrimination à l'égard des femmes, contre la torture, relative aux droits de l'enfant, etc.

Pour chaque ensemble de droits, il y a des « porteurs d'obligations » qui ont la charge de veiller à ce que les droits soient protégés et préservés. En ce qui concerne certains droits (tels que le droit à l'alimentation), les États nations sont tenus de travailler progressivement à la réalisation de ces droits.

Une approche du développement et des interventions en situation d'urgence fondée sur les droits s'appuie sur la multiplicité des instruments et des déclarations sur les droits de l'Homme pour souligner les responsabilités et les obligations des principales parties prenantes. Cette approche va donc encourager la participation, l'autonomisation, la responsabilisation et la non-discrimination dans la mise en œuvre de programmes de développement et d'interventions en situation d'urgence. Dans le même temps, des droits spécifiques – p. ex. le droit à l'alimentation – peuvent être mis en exergue.

(Source : Akililu et Wekesa, 2002)

Objectifs de LEGS relatifs aux moyens d'existence

Étayé par ces droits et en reconnaissance du rôle du bétail pour les moyens d'existence, LEGS se base sur trois objectifs relatifs aux moyens d'existence :

- Objectif 1 :** fournir des bénéfices immédiats aux communautés affectées par une crise en se servant des ressources d'élevage existantes ;
- Objectif 2 :** protéger les principaux biens liés à l'élevage des communautés sinistrées ;
- Objectif 3 :** reconstituer les principaux biens liés à l'élevage au sein des communautés sinistrées.

L'Objectif 1 entend fournir une assistance rapide aux personnes qui utilisent le bétail déjà présent dans la région – et ce faisant, leur fournir des bénéfices immédiats comme de la nourriture, un revenu ou un mode de transport. Une façon d'y parvenir est de mettre en place un projet de déstockage.

En revanche, l'Objectif 2 se concentre sur la protection des biens (par la fourniture d'aliments pour animaux, d'eau, d'abris ou d'un soutien vétérinaire) en vue de maintenir les ressources d'élevage de première nécessité durant une situation d'urgence pour que la production puisse reprendre à la fin de la crise. Les animaux concernés peuvent ou non fournir des bienfaits directs aux ménages durant la phase d'urgence elle-même.

L'Objectif 3 concerne les situations où des pertes considérables de bétail ont été essuyées, c.-à-d. lorsque la protection des ressources d'élevage clés (Objectif 2) n'a pas été possible ou soutenue. De par tradition, l'Objectif 3 s'est concentré sur la fourniture de bêtes à l'issue d'une urgence, soutenue par la fourniture d'aliments pour animaux, d'eau, d'abris et/ou d'un soutien vétérinaire. Toutefois, d'autres approches de transfert de biens au moyen d'argent peuvent se révéler préférables à la fourniture de bétail dans certains contextes, comme on l'explique dans le *Chapitre 9 (Fourniture de bétail)*.

Pour étayer chacun des trois objectifs de LEGS, on trouve un soutien aux prestataires de services, aux fournisseurs et aux marchés locaux existants, partout où cette démarche est faisable et pertinente. Il s'agit là d'un aspect important de la programmation basée sur les moyens d'existence en situation d'urgence et il s'applique à tous les types d'urgence (voir le *Tableau 1.1*). LEGS entend soutenir ces systèmes locaux pour permettre un relèvement et un développement à long terme, plutôt que de les fragiliser par des programmes d'urgence.

Références et lectures complémentaires

Aklilu, Y. et Wekesa, M. (2002) *Drought, Livestock and Livelihoods: Lessons from the 1999–2001 Emergency Response in the Pastoral Sector in Kenya*, Humanitarian Practice Network Paper No. 40, Overseas Development Institute (ODI), Londres, <<http://www.odihpn.org/documents/networkpaper040.pdf>> [consulté le 13 mai 2014].

- CICR (Comité international de la Croix-Rouge), Economic Security Unit (2006) Food Needs Assessment: Darfur, CICR, Nairobi.
- DFID (Département britannique pour le développement international) (1999) 'Sustainable livelihoods guidance sheets'. Disponible à partir de : <<http://www.enonline.net/resources/667>> [consulté le 20 mai 2014].
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2005) 'Tsunami reconstruction' [page web] <<http://www.fao.org/ag/tsunami/assessment/animal.html>> [consulté le 19 mai 2014].
- Goe, M.R. (2001) *Assessment of the Scope of Earthquake Damage to the Livestock Sector in Gujarat State, India*, Rapport de mission de conseil, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Bangkok/Rome.
- HCDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) (1996-2014) « Le droit international relatif aux droits de l'homme [page web] <<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/InternationalLaw.aspx>> [consulté le 19 mai 2014].
- Projet Sphère (2011) *La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire* (le manuel Sphère), le Projet Sphère, Genève <www.sphereproject.org> [consulté le 15 mai 2014].
- Young, H., Taylor, A., Way, S.-A. et Leaning, J. (2004) 'Linking rights and standards: the process of developing "rights-based" minimum standards on food security, nutrition and food aid', *Disasters* 28(2): 142-159 <<http://dx.doi.org/10.1111/j.0361-3666.2004.00249.x>>.

Notes

- 1 Comme indiqué dans la *Présentation de LEGS*, dans LEGS, le terme « camp » fait référence à la gamme complète d'établissements temporaires dans lesquels des éleveurs déplacés peuvent être amenés à se trouver.
- 2 Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels, article 11(2), et Déclaration universelle des droits de l'Homme, article 25(1). Pour en savoir plus sur les droits de l'Homme, voir <<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/InternationalLaw.aspx>>.
- 3 Conventions de Genève de 1949 : Protocole additionnel sur la protection des victimes de conflits armés internationaux, Protocole I (art. 54) 1977 ; Protocole additionnel sur la protection des victimes des conflits armés non internationaux, Protocole II (art. 14) 1977. Pour un complément d'information sur le droit international humanitaire, voir <<http://www.icrc.org/fr/guerre-et-droit/>>.

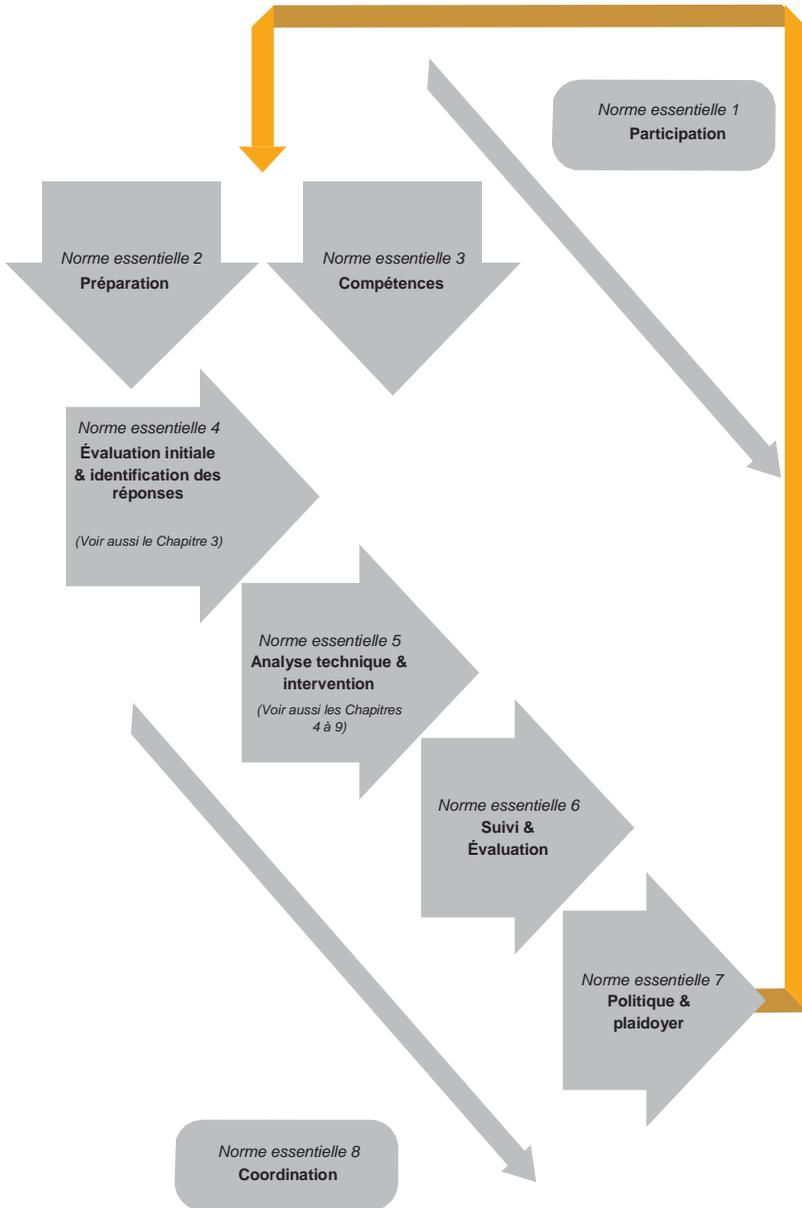


CHAPITRE 2

Normes essentielles et thèmes transversaux communs à toutes les interventions en matière d'élevage

Figure 2.1

Les normes essentielles de LEGS



Introduction

L'importance des normes essentielles

Ce chapitre présente huit normes essentielles qui sont communes à chacune des interventions en matière d'élevage décrites dans les chapitres ultérieurs et qui en font partie intégrante. Cela comprend :

1. Participation
2. Préparation
3. Compétences
4. Évaluation initiale et identification des réponses
5. Analyse technique et intervention
6. Suivi-évaluation et impact sur les moyens d'existence
7. Politique et plaidoyer
8. Coordination

Dans un projet d'élevage type lors d'une situation d'urgence, les normes essentielles sont interconnectées comme le montre la *Figure 2.1*. Les normes essentielles de participation et de coordination sont importantes sur toute la durée d'un projet, alors que les six autres normes essentielles sont associées aux capacités antérieures au projet ou à des étapes spécifiques d'un cycle de projet (voir l'*Annexe E* pour obtenir un résumé des *Étapes d'une intervention LEGS* sur la base d'un simple cycle de projet). En appliquant les normes essentielles, les agences peuvent appuyer la réalisation des normes techniques précises décrites dans les chapitres ultérieurs.

Les normes essentielles de LEGS s'inspirent de celles du manuel Sphère (Sphère, 2011) mais se concentrent plus précisément sur les interventions en matière d'élevage. Le lecteur devrait donc se reporter au Manuel Sphère pour ce qui concerne les standards essentiels plus généraux d'intervention humanitaire ainsi qu'à la norme et aux critères de référence du Partenariat pour la redevabilité humanitaire en matière de reddition de comptes dans le cadre d'une action humanitaire (HAP, 2007).

Ce chapitre présente également les quatre thèmes transversaux de LEGS, qui devraient être intégrés dans toute intervention.

Liens avec les autres chapitres

Comme les normes essentielles sous-tendent toutes les interventions techniques individuelles décrites dans le manuel LEGS, il est important de lire ce chapitre en premier avant de passer aux chapitres techniques consacrés aux types précis d'interventions en matière d'élevage.

Thèmes transversaux

Les thèmes transversaux de LEGS sont semblables à ceux de Sphère (2011). Les trois premiers se concentrent sur la vulnérabilité (genre et équité sociale, VIH/sida et protection) ; quant au dernier, il traite des questions liées à l'environnement et au climat. Comme l'indique le manuel Sphère : « Il est important de comprendre que le fait d'être jeune ou vieux, d'être une femme, une personne handicapée ou une personne vivant avec le VIH ne rend pas, en soi, la personne plus vulnérable ni ne l'expose à un risque accru. C'est plutôt la conjonction de plusieurs facteurs qui a cet effet. » (Sphère, 2011: 98).

Dans le même temps, chaque communauté bénéficiaire dispose de sa propre capacité à répondre à une urgence. Cela comprend son savoir et ses compétences autochtones, notamment pour ce qui concerne la production animale et la gestion des ressources naturelles. Les institutions autochtones et locales peuvent aussi jouer un rôle considérable dans la réponse aux situations d'urgence, en facilitant la participation de la communauté et la gestion des interventions.

Les thèmes sont présentés ici du point de vue de l'élevage en général et des conseils supplémentaires plus précis sont fournis dans les différents chapitres techniques.

Genre et équité sociale

Impact différencié. Les catastrophes touchent différentes personnes de différentes manières. Le socle fondé sur les droits de Sphère et de LEGS vise à soutenir des réponses équitables à une situation d'urgence et à éviter d'exacerber l'inégalité sociale. Cela veut dire qu'il faut prêter une attention particulière aux groupes susceptibles d'être défavorisés tels que les enfants et les orphelins, les femmes, les personnes âgées, les handicapés, ou les groupes marginalisés en raison de leur religion, leur appartenance ethnique ou leur caste. Le genre est, de fait, un aspect particulièrement important, puisque, dans toute situation d'urgence, les femmes et les hommes ont accès à différentes ressources et donc à différentes stratégies d'adaptation, qui ont besoin d'être comprises et reconnues par les agences humanitaires. Dans certains cas, les stratégies d'adaptation des femmes peuvent accroître leur vulnérabilité (par exemple, en les exposant à des risques d'exploitation ou d'abus sexuels).

Compréhension des rôles, droits et responsabilités. En ce qui concerne les projets d'élevage en situation d'urgence, les questions de propriété et de contrôle du bétail en tant que biens de subsistance deviennent déterminantes. Dans beaucoup de sociétés d'éleveurs, le contrôle du bétail peut être perçu davantage comme un ensemble de droits et de responsabilités plutôt qu'un simple concept de « propriété ». Les réponses aux situations d'urgence devraient donc se baser sur une appréciation saine des rôles, des droits et responsabilités des femmes dans la production animale. Parmi ceux-ci figurent leurs contributions et leurs responsabilités journalières et saisonnières ainsi que leur accès et le contrôle qu'elles exercent sur les ressources d'élevage (y compris

les droits d'utilisation et de cession). Une autre considération importante concerne les distinctions qui sont faites entre les différentes espèces de bétail et les catégories d'âge – ainsi, les femmes peuvent être chargées de s'occuper des jeunes bêtes mais pas du stock adulte. Dans certaines communautés pastorales, les normes culturelles prévoient un contrôle des femmes sur les produits de l'élevage (lait, beurre, peaux et cuirs) dans le cadre de leur règne sur le ravitaillement du ménage, alors que les hommes ont l'apanage des droits de cession (vente, troc ou don) sur les bêtes elles-mêmes. Les situations d'urgence augmentent souvent la charge de travail des femmes et des filles tout en réduisant, dans le même temps, leur accès à des biens clés et des services essentiels comme l'éducation¹.

Ventilation des données dans l'analyse. Comme abordé au *Chapitre 3 (Évaluation initiale et identification des réponses)*, pour accorder au genre et aux autres questions de vulnérabilité toute l'attention qu'elles méritent, les évaluations initiales doivent ventiler les informations sur l'impact et la portée de la situation d'urgence. L'impact potentiel de toute intervention sur les rôles de chaque sexe, notamment sur la charge de travail des femmes et sur le contrôle qu'elles exercent sur les ressources d'élevage, doit être clairement compris. De même, les rôles de chaque sexe peuvent changer dans une situation d'urgence. Par exemple, il se peut que les femmes prennent plus de responsabilités dans la gestion du bétail si les hommes ont migré pour chercher du travail. À l'inverse, il se peut que les femmes se retrouvent dans des camps tandis que les hommes restent auprès du troupeau. Enfin, les normes culturelles associées au genre doivent être prises en compte dans le choix du sexe du personnel de l'agence d'aide et l'accessibilité culturelle des femmes. Les méthodologies d'évaluation de cette question sont abordées à l'*Annexe 3.2* (voir aussi la section *Références* à la fin de ce chapitre, notamment IASC, 2006).

Comprendre la vulnérabilité et l'équité. Par ailleurs, il convient de tenir compte des impacts différents que l'urgence peut exercer sur d'autres groupes vulnérables ou socialement différenciés : comment leur accès et leur contrôle des ressources peuvent être affectés ; et quel impact potentiel peut avoir toute intervention planifiée sur leur charge de travail et leurs rôles. Ces groupes peuvent être basés sur l'âge, l'ethnie ou la caste. Il est important de comprendre le genre et les autres relations sociales susceptibles d'accroître la vulnérabilité pour faire en sorte que les interventions en situation d'urgence aient des résultats et des impacts positifs.

VIH/sida

Le VIH/sida reste encore un problème de santé humaine de premier plan à l'échelle mondiale. L'Afrique subsaharienne est encore la région la plus touchée et les femmes sont infectées de manière de plus en plus disproportionnée. Cette pandémie a un impact sensible sur les éleveurs et sur leur aptitude à subvenir à leurs besoins élémentaires. Des facteurs contraignants comme les maladies du troupeau, la sécheresse, les inondations, les conflits, les infrastructures insuffisantes et le manque d'accès au crédit et aux marchés sont tous exacerbés par la présence du VIH/sida.

Les problèmes spécifiques à prendre en compte sont les suivants :

- *L'élevage et la main-d'œuvre.* Parce que les personnes vivant avec le VIH et le sida (PVVIH) sont moins capables physiquement de gérer leurs bêtes, leurs moyens d'existence souffrent d'une production animale faible et des pertes associées de nourriture et de revenu. Les orphelins et les ménages dirigés par des enfants ou des personnes âgées doivent se charger d'assurer la gestion du bétail. Ces difficultés sont exacerbées en situations d'urgence et l'appui à l'élevage a besoin d'être conçu en conséquence.
- *L'élevage et la nutrition.* Les PVVIH ont des besoins nutritionnels particuliers que les produits d'élevage comme le lait, les produits laitiers et les œufs peuvent contribuer à satisfaire. Pour être efficaces, les antirétroviraux (ARV) doivent être accompagnés d'une bonne nutrition. La perte de bétail durant les situations d'urgence a un impact négatif sur le régime alimentaire des PVVIH.
- *Zoonoses.* Les PVVIH sont très vulnérables à certaines autres infections, comme les zoonoses – des maladies transmissibles de l'animal à l'homme. Parmi les zoonoses importantes, on peut citer différentes formes de tuberculose (TB), de brucellose et de toxoplasmose. La tuberculose est particulièrement dangereuse car elle tue de nombreuses femmes en âge de procréer et c'est la principale cause de décès chez les séropositifs (un tiers des morts dues au sida dans le monde). Cette maladie menace les groupes les plus pauvres et les plus marginalisés. La tuberculose augmente la capacité de réplication du VIH et peut accélérer l'évolution du sida. La prévention des zoonoses est donc importante dans la réduction de la vulnérabilité des PVVIH.
- *Connaissances et compétences.* Le savoir-faire sur l'élevage se perd si les parents meurent avant d'avoir pu transmettre l'information à leurs enfants. De même, les services de vulgarisation et les services vétérinaires peuvent voir leurs capacités diminuer si leur personnel est touché par le VIH.
- *Isolement social ou exclusion.* Outre ces questions, les PVVIH sont confrontées à l'isolement social ou à l'exclusion. On peut les empêcher d'accéder aux ressources communales, telles que les points d'eau pour abreuver le bétail, ou elles peuvent être obligées de quitter leur village. Lorsque le bétail est vendu pour couvrir les frais médicaux ou les frais d'obsèques, le troupeau de la famille s'amenuise. Durant les situations d'urgence, les PVVIH sont donc particulièrement vulnérables car leurs moyens d'existence fragiles sont facilement perturbés.

L'impact de toute situation d'urgence sur les PVVIH devrait donc être noté et leurs besoins spécifiques pris en compte lors de la planification des interventions. Les interventions en matière d'élevage devraient s'appuyer sur les stratégies d'adaptation actuellement utilisées par les ménages touchés par le VIH/sida.

Protection

Sphère (2011) et les *Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire* (GTPE, 2012) donnent des conseils détaillés ayant trait à la protection des personnes dans des contextes humanitaires qui couvrent la sécurité, la dignité et l'intégrité des personnes touchées par une crise et s'appuient sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme internationaux². Dans les situations d'urgence, notamment celles liées à des conflits, la protection des populations affectées peut être compromise, de sorte que les communautés et les individus peuvent être victimes de violences sexuelles, vols, pillages, coercition, exploitation, attaques, privations, détournement des terres et/ou destruction des services. Les agences qui répondent aux urgences se doivent donc de veiller à ce que leurs interventions n'augmentent pas les risques pour les bénéficiaires.

LEGS soutient les quatre principes de protection décrits en détail dans le manuel Sphère (Sphère, 2011: 30-54) :

Principe de protection 1 : Éviter de porter préjudice.

Principe de protection 2 : Garantir l'accès à une assistance impartiale.

Principe de protection 3 : Protéger les personnes contre les actes de violence.

Principe de protection 4 : Aider à faire valoir les droits, à obtenir réparation et à se remettre des effets d'abus.

Dans de nombreuses régions du monde, le cheptel constitue un bien financier précieux et une source immédiate de nourriture de qualité. Le bétail est aussi mobile. Par conséquent, dans les milieux à risque, le bétail peut être ciblé par des pillards et des groupes armés. Pour garantir la protection des personnes impliquées dans une intervention d'urgence liée au bétail et pour réduire les risques au minimum, il convient de procéder à une analyse correcte des enjeux de protection avant toute intervention. Par exemple :

- La protection ou la distribution de bétail peut accroître la vulnérabilité des ménages individuels face au vol et au pillage en guise de stratégie intentionnelle de guerre. La mesure dans laquelle le bétail constitue un bien plus qu'une obligation dépend du contexte sécuritaire en présence.
- La gestion du cheptel peut obliger les femmes ou les filles à se rendre dans des lieux reculés pour y trouver des aliments ou de l'eau pour les animaux. Un tel déplacement peut leur faire courir un risque de violence, d'agression sexuelle ou d'enlèvement.
- Les personnes déplacées dans les camps peuvent être particulièrement vulnérables. La concentration du bétail peut attirer les voleurs et le déplacement dans un territoire inconnu pour y trouver de l'eau ou des pâturages peut accroître la vulnérabilité aux attaques.

- Lorsque les ressources naturelles sont rares, le déplacement du troupeau vers de nouveaux sites peut accroître le risque de conflit entre les communautés hôtes et les populations de passage.

Les considérations de protection de cette nature montrent que le soutien au bétail doit être replacé dans le contexte du conflit local et que les avantages et les inconvénients que présentent les contributions du bétail en termes d'avantages de subsistance doivent être soigneusement pesés par rapport aux risques en termes de protection. Ce type d'analyse devrait faire partie de l'évaluation initiale (*Chapitre 3, Évaluation initiale et identification des réponses*), notamment dans les situations d'urgence liées à un conflit.

L'environnement et le climat

Élevage et gestion de l'environnement. La gestion durable de l'environnement est un élément crucial du succès des moyens d'existence basés sur l'élevage, puisque la survie du troupeau et sa capacité de production dépendent des ressources environnementales, comme les pâturages et l'eau. Dans le contexte du développement à long terme, les aspects environnementaux de l'épanouissement du troupeau sont complexes et font l'objet de beaucoup de débat ayant trait aux politiques alimentaires plus vastes, à la commercialisation, aux échanges internationaux, au changement climatique et à d'autres questions.

Les systèmes de production animale plus traditionnels des régions en développement sont très divers et vont des systèmes mobiles extensifs adoptés par les pasteurs sur de vastes étendues d'Afrique et d'Asie à la production de poulets et de porcins dans les arrière-cours des villes et des cités. Il y a déjà longtemps que la production extensive basée sur le mouvement saisonnier des troupeaux est reconnue comme une approche d'utilisation des terres efficace et durable mais elle est souvent menacée par des restrictions imposées sur la mobilité. Dans les systèmes de production intensifs, où les animaux sont concentrés sur un seul et même site (par exemple les parcs d'engraissement, les batteries de volailles), les préoccupations d'ordre environnemental comprennent le risque de pollution des sols et de l'eau. Des conditions sanitaires et environnementales médiocres peuvent aussi contribuer à la maladie et la mort du cheptel, réduire la valeur des bêtes, augmenter les coûts de gestion et accroître le risque de transmission de maladie à l'homme.

Les conditions avant ou pendant une urgence peuvent augmenter le risque d'impact défavorable sur l'environnement découlant du bétail. Par exemple :

- La diminution des pâturages, du fourrage et de l'eau en raison de la sécheresse peut engendrer une forte concentration des bêtes autour des rares points d'eau et entraîner un surpâturage localisé.
- Les personnes déplacées peuvent se rendre dans des camps avec leurs bêtes, ce qui engendre un taux de population animale exceptionnellement élevé sur une superficie restreinte. Bien que la fourniture d'eau et d'aliments pour

animaux puisse préserver le troupeau dans ces situations, les enjeux sanitaires doivent être pris en compte. L'exploitation des pâturages et des points d'eau à proximité, déjà utilisés par les résidents locaux, peut entraîner un surpâturage et des dégâts environnementaux.

- Le déplacement et les restrictions imposées sur la migration en raison d'un conflit ou d'autres facteurs brident le mouvement normal des animaux et concentrent le troupeau en un point, ce qui peut donner lieu à un surpâturage et à une détérioration de la santé animale.

D'autres considérations environnementales dans certaines situations d'urgence comprennent la gestion des déjections animales, la vente des abats suite à l'abattage et l'enlèvement des carcasses. Certaines urgences, notamment celles causées par des inondations, peuvent se traduire par la mort de dizaines de milliers d'animaux, ce qui présente un défi considérable si l'on veut éviter les impacts négatifs sur l'environnement (et la santé humaine).

Changement climatique. Il existe aujourd'hui un consensus écrasant qui reconnaît que le climat mondial change, impulsé par des émissions de gaz à effet de serre, notamment du dioxyde de carbone, issu de l'activité humaine. Le changement climatique aura un impact direct et indirect sur le bétail et les éleveurs d'une variété de manières qui sont toutes interconnectées. Parmi les impacts directs, on peut citer une évolution des températures qui affecte la performance des animaux, des changements dans les approvisionnements en eau, des changements dans le tableau de morbidité du bétail et des changements dans la composition des espèces régnant sur les parcours. Les impacts indirects peuvent englober une évolution des prix et de l'offre sur les marchés d'aliments pour animaux et de denrées alimentaires humaines ou encore des changements possibles dans l'affectation des terres en faveur de la culture de biocarburants en réponse au changement climatique. Surtout, du point de vue de LEGS, il risque y avoir des changements dans la fréquence et la gravité des épisodes météorologiques extrêmes, notamment les sécheresses, mais aussi les inondations et les orages tropicaux. Des impacts climatiques à plus long terme peuvent aussi accroître la vulnérabilité des éleveurs aux catastrophes tout en diminuant la facilité et la rapidité de leur relèvement.

Les tendances climatiques n'auront pas le même impact dans toutes les régions du monde. Ainsi, les projections actuelles suggèrent que l'Afrique australe sera plus sèche, qu'il y aura beaucoup d'incertitudes concernant les régimes de précipitations en Afrique de l'Ouest et un temps plus humide en Afrique de l'Est (même si un accroissement des précipitations moyennes n'empêche pas nécessairement la récurrence de la sécheresse).

Les projections des tendances météorologiques extrêmes et la détection de tendances récentes et passées sont des sciences complexes, qui évoluent très vite l'une et l'autre. En général, la littérature scientifique tend à conférer moins de certitude au changement climatique que ne le font certaines déclarations par les ONG et les médias. Récemment toutefois, certaines publications scientifiques se sont montrées plus enclines à attribuer les sécheresses, comme celle ayant frappé la Somalie en

2011, au changement climatique. Pour l'heure, la science du climat donne peut de conseils spécifiques à la communauté de réduction des risques de catastrophe sur la manière de mieux se préparer à la sécheresse ou sur la conduite à tenir en cas d'interventions durant une sécheresse. À mesure que la science progresse, il est important pour les agences impliquées dans la réduction des risques de catastrophe chez les éleveurs de se tenir informées sur ce que l'on connaît des tendances futures et des niveaux de certitude. Il sera aussi important de tenir compte des points de vue scientifiques énoncés dans les déclarations publiques sur les tendances et les causes des sécheresses.

Les normes essentielles

Norme essentielle 1 : Participation

La population affectée participe activement à l'évaluation initiale, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme d'élevage.

Actions clés

- Identifier tous les sous-ensembles spécifiques et les groupes vulnérables d'une population, les informer qu'une évaluation et qu'une ou plusieurs interventions possibles vont avoir lieu et les encourager à y prendre part (voir les *notes d'orientation 1* et *2*). Suivre et évaluer le processus (voir la *note d'orientation 3*).
- Documenter et utiliser les principales pratiques et connaissances en matière de production et de santé animales autochtones, les stratégies d'adaptation et les services d'élevage déjà en place pour garantir la durabilité des contributions (voir la *note d'orientation 4*).
- Baser les interventions sur une appréciation des normes sociales et culturelles (voir la *note d'orientation 5*).
- Discuter des contributions au programme et des approches de mise en œuvre prévues avec les délégués et/ou les groupes communautaires représentant les différents segments de la population et les groupes vulnérables (voir la *note d'orientation 6*).

Notes d'orientation

1. **Représentation des groupes.** L'identification, la conception et la mise en œuvre efficaces des interventions en matière d'élevage exigent la participation de la population locale, notamment celle de groupes marginalisés ou vulnérables qui élèvent du bétail ou pourraient bénéficier d'un accès aux bêtes ou aux produits de l'élevage (voir l'*Étude de cas 2.4* à la fin de ce chapitre). Cette implication devrait englober une participation active à tous les stades de l'initiative.

Comme les utilisations et la propriété des bêtes varient souvent au sein des communautés en fonction de la richesse, du genre et de divers autres facteurs, les évaluations initiales devraient analyser ces critères pour comprendre comment les interventions pourraient être ciblées sur différents groupes avec des impacts potentiels différents. Il se peut que les personnes plus riches soient propriétaires de plus grosses bêtes, comme des bovins ou des chameaux, et demandent une aide concernant ces animaux, mais il est possible que les ménages plus pauvres préfèrent être aidés avec des moutons et des chèvres, de la volaille ou des ânes. Les organisations doivent se montrer sensibles à ces différences. Les obstacles à la participation des femmes et aux groupes vulnérables devraient être pris en compte lors de l'évaluation initiale mais aussi durant la phase de mise en œuvre.

2. **Types de participation.** Pour LEGS, la participation signifie que les hommes et les femmes des communautés affectées ont le droit d'intervenir dans le programme et peuvent apporter une contribution intellectuelle qui va améliorer l'efficacité et les performances de l'intervention. Les communautés devraient aussi pouvoir exercer un choix quant au type et à la conception des interventions d'urgence dans leur secteur. La norme essentielle de participation reconnaît que les connaissances et compétences locales constituent des ressources précieuses pour les organismes de secours et doivent être activement recherchées. Cette norme essentielle reconnaît également que les programmes qui sont basés sur une participation active ont plus de chances de donner lieu à des avantages ou des services durables. La participation de la communauté au ciblage offre aussi généralement un moyen efficace de garantir la distribution appropriée des avantages (voir la *Norme essentielle 5* ci-dessous). Si l'obtention de ce niveau de participation se heurte à des difficultés majeures, notamment lors des urgences à évolution rapide, la participation reste un objectif clé de LEGS ; elle traduit en effet l'approche fondée sur les droits et les interactions avec la durabilité à long terme des activités.
3. **Redevabilité et participation.** Le fait de prêter attention à la participation de la communauté au suivi-évaluation (S&E) des interventions d'urgence constitue une manière importante d'améliorer la redevabilité au niveau local des agences humanitaires et des acteurs. Voir la *Norme essentielle 6: Suivi, évaluation et impact sur les moyens d'existence* ; voir aussi la norme HAP (HAP, 2007).
4. **Durabilité.** Les communautés fortement tributaires de l'élevage possèdent souvent un savoir autochtone très poussé en matière de gestion et de santé animales, qui peut jouer un rôle décisif dans les projets liés à l'élevage. Des contributions ou des services assidus ont plus de chances de naître des interventions en situations d'urgence quand ces initiatives promeuvent la participation, reconnaissent les connaissances et les compétences locales, s'appuient sur des stratégies d'adaptation autochtones durables et utilisent et renforcent des services et systèmes déjà en place. Dans le cas des interventions en matière d'élevage, les agences ont besoin de prendre tout particulièrement

conscience du fait que, lorsque les secours sont déployés sans faire appel aux prestataires de services privés locaux, les systèmes locaux en pâtissent.

5. **Normes sociales et culturelles.** Les pratiques sociales, culturelles et religieuses influencent l'acquisition de bêtes et l'utilisation de produits de l'élevage. L'usage de certains types d'animaux ou de certains aliments issus d'animaux peut sembler approprié ou pratique aux intervenants extérieurs, mais il peut se heurter à une opposition en raison des coutumes locales. Bien que les populations ne soient pas toujours contre l'adoption de nouvelles pratiques, ce processus prend souvent du temps et nécessite le soutien du personnel de terrain disposant d'une longue expérience des communautés concernées. Lorsqu'une intervention rapide s'impose, une appréciation des normes sociales et culturelles permet de veiller à ce que les interventions soient appropriées.
6. **Groupes communautaires.** Les institutions coutumières ou autochtones peuvent jouer un rôle clé dans les interventions en situation d'urgence. Cela peut englober l'identification des bénéficiaires vulnérables, la conception et la gestion des interventions et l'application d'un S&E. En ce qui concerne l'élevage, les institutions coutumières jouent souvent un rôle clé dans la gestion des ressources naturelles, notamment les pâturages et les ressources en eau. La participation de ces groupes aux interventions en matière d'élevage est généralement un facteur nécessaire pour garantir la pérennité des activités et une contribution positive aux moyens d'existence.

Norme essentielle 2 : Préparation

Les interventions en situation d'urgence sont basées sur les principes de la réduction des risques de catastrophe (RRC), y compris la préparation, la planification d'urgence et l'intervention rapide.

Actions clés

- S'assurer que la RRC fait partie intégrante de la planification et du déploiement du plan d'intervention d'urgence des agences (voir la *note d'orientation 1*).
- Au moment d'élaborer des programmes de développement à long terme, entreprendre des examens périodiques des urgences antérieures dans les zones opérationnelles des agences pour en déterminer le type, la fréquence, la gravité et pour recenser les leçons tirées des interventions déployées (voir la *note d'orientation 2*).
- Sur la base de cette information, élaborer des plans d'intervention d'urgence avec des déclencheurs d'action clairement définis et le déblocage ultérieur de fonds et d'autres ressources (voir la *note d'orientation 2*).

- Au moment d'élaborer des plans d'intervention d'urgence, tenir compte des procédures administratives et d'achats de l'agence et de tout obstacle éventuel aux interventions en cas d'urgences futures (voir la *note d'orientation 3*).
- Baser les plans d'urgence en cas de sécheresse sur les principes de la gestion du cycle de sécheresse et d'intervention rapide, avec un enchaînement approprié des interventions (voir la *note d'orientation 4*).
- Encourager les communautés à se préparer aux urgences futures (qu'elles soient à évolution rapide ou lente). Les agences extérieures devraient faciliter cette préparation grâce à un renforcement des capacités des institutions locales, la facilitation d'un apprentissage social pour une adaptation améliorée et, si c'est opportun, un plaidoyer en faveur de politiques qui fonctionnent à long terme afin de réduire la vulnérabilité (voir la *note d'orientation 5*).
- S'assurer que tous les plans d'intervention en cas d'urgence sont accompagnés d'une stratégie de retrait qui relie le relèvement après l'urgence et le soutien à long terme des moyens d'existence (voir la *note d'orientation 6*).
- Lorsqu'une perspective à long terme est appropriée, baser la programmation sur les meilleures informations scientifiques disponibles concernant l'évolution du climat qui soient, si possible, adaptées à la zone opérationnelle concernée (voir la *note d'orientation 7*).

Notes d'orientation

1. **Réduction des risques de catastrophe.** Reconnaissance accrue du besoin d'intégrer la RRC – et la résilience des communautés vulnérables face aux urgences futures – dans la planification et la mise en œuvre du développement à long terme. Cela peut s'opérer sous forme d'une planification d'urgence par les agences et/ou les communautés (création d'une réserve de fonds et de plans pour accroître l'échelle des activités en cas d'urgence), ou par des activités de préparation afin de réduire l'impact des urgences futures. À titre d'exemple, on peut citer la préparation de réserves d'aliments pour animaux ou la mise en place de chaînes d'approvisionnement en médicaments vétérinaires.
2. **Planification des interventions et action en cas d'urgence.** Dans les zones touchées par des crises à répétition comme des sécheresses ou des inondations, les plans d'urgence permettent une intervention précoce et rapide. L'expérience indique qu'une intervention précoce en cas de sécheresse constitue l'un des facteurs qui vont déterminer l'impact sur les moyens d'existence. Même dans le cas d'urgences à évolution rapide, comme des séismes ou des inondations, un préavis, aussi court soit-il, peut être donné pour permettre l'activation des plans d'urgence déjà préparés. Bon nombre des interventions les plus efficaces en matière d'élevage en situation d'urgence ont été mises en œuvre par des agences d'aide ayant une solide expérience du développement à long terme dans une zone donnée, sur la base de plans d'intervention d'urgence intégrés dans leurs programmes de développement. Ces plans tiennent compte des connaissances acquises lors des crises passées et des types d'intervention qui

peuvent être déployés dans un contexte donné d'opération et de financement. Il est important que les plans d'urgence soient élaborés avec des partenaires locaux et englobent des déclencheurs précis, clairement définis et convenus au préalable pour provoquer l'action et le déblocage des fonds d'urgence (voir l'*Étude de cas 2.3* à la fin de ce chapitre). Les liens avec les systèmes d'alerte précoce (SAP) sont essentiels pour renforcer ce processus. La planification en cas d'urgence peut aussi nécessiter l'inclusion d'une formation du personnel concerné et, le cas échéant, des membres de la communauté, de façon à ce que les réponses préparées puissent être déployées de manière efficace.

- 3. Dispositions administratives et procédures d'achats.** Les agences devraient passer en revue leurs procédures administratives à la lumière du besoin de souplesse et de prise de décisions rapide durant l'intervention en situation d'urgence, pour veiller à ce que les interventions potentielles soient possibles sur le plan administratif. Les interventions basées sur les moyens d'existence en situation d'urgence peuvent nécessiter l'achat rapide de grandes quantités d'aliments pour animaux. Des contrats avec des entreprises du secteur privé, notamment des compagnies de transport, des fournisseurs d'aliments pour animaux ou du personnel vétérinaire devront peut-être être préparés. De nouveaux mécanismes de transferts d'espèces ou de coupons nécessitant l'agrément de l'agence ou du bailleur de fonds seront peut-être nécessaires.
- 4. Gestion du cycle de sécheresse.** La gestion du cycle de sécheresse utilise des indicateurs spécifiques pour déclencher différentes réponses et permet des combinaisons d'interventions jugées appropriées en fonction du stade de la sécheresse, pas seulement la phase de l'urgence (voir le *Glossaire* pour une définition des différentes phases de gestion du cycle de sécheresse). Cette approche encourage une intervention précoce et opportune face à la sécheresse de manière à obtenir un meilleur rapport coûts-avantages pour les éleveurs que les interventions plus tardives (si l'on compare, par exemple, le déstockage à la fourniture ultérieure d'aliments pour animaux ou de bêtes).
- 5. Préparation de la communauté.** Les agences qui mènent des travaux de longue haleine avec les communautés devraient les encourager à planifier les urgences futures et à s'y préparer, qu'elles soient à évolution rapide ou lente. Il pourrait s'agir, par exemple, de prévoir des abris résistants au séisme destinés au bétail – voir le *Chapitre 8, Abris et aménagements pour le bétail*, des banques alimentaires pour le bétail (voir le *Chapitre 6, Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux*), des campagnes de vaccination préventive du cheptel (voir le *Chapitre 5, Soutien vétérinaire*) ou le développement de débouchés pour le commerce de bêtes (voir le *Chapitre 4, Déstockage*). La planification de la préparation aux urgences devrait renforcer les capacités des organisations locales (institutions communautaires existantes ou entités spécialisées dans la gestion des situations d'urgence) de façon à ce qu'elles apprennent plus de choses sur les causes de la vulnérabilité et comment la réduire. Les leçons apprises de cette façon devraient être intégrées dans

l'action de plaider de ces organisations communautaires ou de ces agences extérieures selon le cas (voir la *Norme essentielle 7*, ci-dessous).

6. **Stratégies de retrait.** Trop souvent, les interventions en situation d'urgence sont planifiées et mises en œuvre sans avoir de stratégie claire pour leur élimination progressive ou leur intégration dans des initiatives de développement à plus long terme. L'arrêt soudain des activités parce que le financement d'urgence a pris fin (par exemple, lorsqu'on pense qu'une crise est terminée) peut avoir des conséquences désastreuses pour les communautés bénéficiaires. Du point de vue des moyens d'existence, les interventions en situation d'urgence dans la phase de relèvement devraient être planifiées afin de converger vers des activités durables de soutien à long terme des moyens d'existence déployées par l'agence elle-même ou par d'autres parties prenantes.
7. **Utilisation des projections climatiques.** Les perspectives à long terme de projections scientifiques disponibles en matière de changement climatique (le plus souvent, à un horizon d'au moins 20 ans) ne sont pas toujours adaptées à la planification de la préparation, mais les agences devraient envisager de se servir de ressources facilement disponibles comme les Profils des changements climatiques par pays établis par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD, sans date) ou commanditer leurs propres projections localisées, par exemple par le biais de personnel formé au système de modélisation PRECIS du Centre Hadley.

Norme essentielle 3 : Appui technique et compétences institutionnelles

Le personnel est doté des qualifications, de l'attitude et de l'expérience appropriées pour planifier, mettre en œuvre et évaluer de manière efficace les programmes en matière d'élevage basés sur les moyens d'existence dans des situations d'urgence.

Actions clés

- S'assurer que le personnel est doté des qualifications techniques pertinentes, des connaissances et des compétences nécessaires pour mener des évaluations participatives rapides, des appréciations du marché et une planification conjointe des interventions avec tous les segments concernés et les groupes vulnérables de la population (voir la *note d'orientation 1*).
- S'assurer que le personnel maîtrise les droits de l'homme et les principes humanitaires ainsi que leur pertinence dans le contexte des interventions en matière d'élevage (voir la *note d'orientation 2*).
- S'assurer que le personnel maîtrise les principes de la conception et mise en œuvre de programmes basés sur les moyens d'existence (voir la *note d'orientation 2*).
- Traiter des questions ayant trait à la sécurité du personnel (voir la *note d'orientation 3*).

Notes d'orientation

- 1. Compétences et qualifications techniques.** Le professionnalisme et l'efficacité des agents d'aide aux éleveurs dépendent d'un amalgame approprié de connaissances techniques, d'expérience, d'attitude et de compétences en matière de communication. En règle générale, les chargés de programme ou les directeurs nationaux en savent beaucoup sur les interventions en situation d'urgence mais connaissent relativement peu de choses en matière d'élevage. Ce constat fait contraste avec les professionnels de l'élevage, comme les vétérinaires ou les zootechniciens, qui possèdent des connaissances techniques sur les bêtes mais ne sont pas forcément dotés de compétences liées à l'évaluation et la conception participatives de projet ou l'établissement de programmes basés sur les moyens d'existence. Une expérience pratique de terrain auprès des communautés vulnérables est un facteur clé pour déterminer l'aptitude d'une personne à travailler avec des communautés et à concevoir des interventions utiles. La formation aux approches participatives de la conception, l'exécution et le S&E des programmes devrait constituer une forme systématique de développement professionnel pour les spécialistes de l'aide aux éleveurs.
- 2. Approches fondées sur les droits et les moyens d'existence.** Les interventions en matière d'élevage sont pertinentes dans le contexte des droits de l'homme (voir le *Chapitre 1, Élevage, moyens d'existence et situations d'urgence*). Les agents d'aide aux éleveurs doivent donc être parfaitement au fait des approches fondées sur les droits en matière d'interventions humanitaires. En outre, les agents ont aussi besoin de maîtriser la programmation basée sur les moyens d'existence et, le cas échéant, l'analyse sommaire du marché. Tous ces besoins de connaissances peuvent être satisfaits grâce à de brefs stages de formation avant la survenance d'une urgence.
- 3. Sécurité du personnel.** La sécurité physique du personnel humanitaire et son aptitude à accéder aux zones affectées pour y travailler relèvent de la responsabilité de l'organisme d'intervention. L'insécurité peut se traduire par des coûts de mise en œuvre élevés en raison du besoin de bons systèmes de communications, d'un plus grand nombre de véhicules, d'escortes armées, etc. Des retards importants dans la mise en œuvre peuvent entraîner un calendrier inadapté des opérations et/ou des changements de dernière minute susceptibles d'affecter la qualité et l'impact de l'intervention. Un complément d'information sur la sécurité du personnel humanitaire figure dans le Code de bonne pratique de People in Aid (People in Aid, 2003).

Norme essentielle 4 : Évaluation initiale et identification des réponses

L'évaluation initiale permet de comprendre le rôle du bétail dans les moyens d'existence, de faire une analyse de la nature et de l'ampleur de la situation d'urgence et de formuler un jugement quant au contexte opérationnel et politique. Elle se répercute aussi dans un processus participatif afin d'identifier les interventions les plus appropriées, opportunes et réalistes.

Actions clés

- S'assurer que l'évaluation couvre les rubriques clés décrites au *Chapitre 3 (Évaluation initiale et identification des réponses)*, en utilisant une enquête systématique et participative menée par des agents qualifiés ; trianguler les conclusions avec les données techniques déjà disponibles, le cas échéant (voir la *note d'orientation 1*).
- Ventiler les conclusions en fonction des segments de la population et des groupes vulnérables dans la communauté affectées.
- S'assurer que l'évaluation examine les capacités des autorités compétentes à protéger les populations dans le territoire qu'elles contrôlent et qu'elle comprend une analyse du milieu opérationnel et des implications des différentes interventions en matière d'élevage (voir la *note d'orientation 2*).
- S'assurer que l'évaluation recense clairement les prestataires de services locaux existants ainsi que les marchés, qu'elle indique si les interventions travailleront avec ces acteurs et systèmes et explique comment elles le feront ; qu'elle définisse une stratégie de retrait destinée à maximiser l'usage continu des services et des marchés locaux (voir la *note d'orientation 3*).
- Vérifier que l'évaluation comprend une analyse rapide des politiques et réglementations qui affectent les moyens d'existence ou peuvent empêcher certaines interventions et qu'elle passe en revue les capacités des organismes locaux de réglementation à faire appliquer les règles et règlements en vigueur (voir la *note d'orientation 4*).
- Identifier les réponses par le biais d'un processus participatif impliquant toutes les principales parties prenantes, y compris les représentants communautaires, tels que présentés dans le *Chapitre 3 (Évaluation initiale et identification des réponses)*, (voir la *note d'orientation 5*).
- Choisir des réponses qui soient appropriées, opportunes et réalistes et qui satisfont au moins à l'un des objectifs de LEGS relatifs aux moyens d'existence (voir la *note d'orientation 6*).

Notes d'orientation

1. **Rubriques et méthodes d'évaluation initiale.** Le *Chapitre 3 (Évaluation initiale et identification des réponses)*, esquisse les principales rubriques à évaluer et couvre le rôle de l'élevage dans les moyens d'existence, la nature et l'ampleur de l'urgence et une analyse de la situation. Des aide-mémoire pour l'évaluation initiale ainsi que des sources d'informations complémentaires sont disponibles dans le *Chapitre 3*.
2. **Protection.** Les ressources d'élevage sont prisées et l'acquisition ou la gestion de bétail peut exposer les gens à un risque accru de violence, d'enlèvement ou d'abus (voir plus haut le thème transversal sur la *protection*).

L'analyse du contexte de sécurité locale par rapport aux modèles de propriété du cheptel, aux incidents récents de pillage ou de raid sur le troupeau, aux pratiques d'élevage et au besoin d'accéder à des services ou des marchés à bestiaux devrait indiquer les pratiques et les activités à haut risque. Parmi celles-ci figurent le déplacement du bétail vers des pâturages ou des points d'eau non sécurisés, l'utilisation de pâturages qui sont minés ou qui renferment de l'artillerie non explosée, le maintien du troupeau dans des zones non protégées la nuit ou l'élevage d'espèces qui peuvent être convoitées par des groupes armés. L'évaluation initiale devrait analyser les compromis à faire entre les avantages potentiels pour les moyens d'existence que revêt la possession d'un plus grand nombre de bêtes ou l'accès aux produits d'élevage et les risques en termes de protection. Dans certains cas, les pratiques de gestion traditionnelle du bétail peuvent être modifiées pour optimiser la protection. Il convient de cibler les groupes particulièrement vulnérables dans ce processus d'évaluation afin de garantir l'identification de leurs besoins de protection. Pour obtenir des informations d'ordre général sur la protection dans les situations d'urgence, consulter les principes de protection du manuel Sphère (Sphère, 2011) et les *Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire* (GTPE, 2012).

3. **Services et marchés locaux.** Les interventions en matière d'élevage qui soutiennent les services et marchés locaux constituent un aspect important de la programmation basée sur les moyens d'existence. Parmi les prestataires de services locaux figurent les fournisseurs d'aliments pour animaux, les fournisseurs d'eau, les agents des services vétérinaires et para-professionnels, les négociants en bétail et les transporteurs de bétail. Dans le cadre de l'analyse de la situation (voir le *Chapitre 3, Évaluation initiale et identification des réponses*), l'évaluation devrait décrire ces acteurs, leurs capacités actuelles et potentielles et l'impact de la crise sur les systèmes de marché (pour en savoir plus sur l'analyse de marché, voir Réseau SEEP, 2010 ; Abu, 2010 ; et Barrett *et al.*, 2009). Dans certains pays, suite à la privatisation inachevée des services d'élevage, on observe une certaine concurrence entre les agents du secteur public et du secteur privé, tant et si bien que les partenaires des pouvoirs publics peuvent minimiser le rôle du secteur privé.
4. **Politiques et réglementations.** Les politiques et réglementations nationales peuvent entraver ou soutenir certains types d'interventions en matière d'élevage. Dans certains pays, les agents vétérinaires communautaires ne sont pas officiellement reconnus ou ne peuvent dispenser qu'un nombre très limité de médicaments vétérinaires. Ailleurs, la fiscalisation locale, les droits de douane ou la bureaucratie risquent d'entraver des réponses rapides basées sur le marché. L'analyse de la situation doit donc évaluer les politiques et réglementations locales, mais aussi déterminer l'application probable de ces réglementations en conditions de crise, puisque, dans une certaine mesure, la mise à l'épreuve de nouvelles approches dans un contexte d'urgence peut fournir des données susceptibles d'influencer une réforme des politiques. Dans certaines situations

d'urgence, en particulier celles qui sont liées à un conflit, les politiques sont délibérément introduites par les pouvoirs publics ou par d'autres acteurs pour exercer un impact négatif sur les moyens d'existence des civils. À titre d'exemples, on peut citer les restrictions des mouvements transfrontaliers du bétail, la fermeture des marchés ou la spoliation délibérée des biens des communautés. Une analyse initiale de ces politiques peut aider les agences à identifier des activités de plaidoyer (voir aussi la *Norme essentielle 7 : Politique et plaidoyer*).

5. **Identification des réponses.** Le *Chapitre 3 (Évaluation initiale et identification des réponses)* renferme des conseils détaillés et un outil participatif – la matrice d'identification participative de réponse (PRIM) – pour appuyer un processus de consultation afin d'identifier les interventions d'urgence basées sur l'élevage en utilisant les conclusions de l'évaluation initiale. Ce processus devrait inclure des acteurs locaux (notamment ceux qui sont opérationnels dans la région depuis quelques temps déjà), les collectivités locales et les représentants de la communauté (aussi bien la communauté d'accueil que la communauté déplacée, le cas échéant, des femmes comme des hommes, et des représentants des principaux groupes vulnérables).
6. **Objectifs relatifs aux moyens d'existence.** Les interventions en matière d'élevage en situation d'urgence devraient être conçues pour honorer au moins un des objectifs relatifs aux moyens d'existence (voir le *Chapitre 1, Élevage, moyens d'existence et situations d'urgence*); c'est-à-dire fournir des bienfaits immédiats, protéger les biens ou reconstituer les biens.

Norme essentielle 5 : Analyse technique et intervention

Les interventions en matière d'élevage sont basées sur une analyse technique saine et sont mises en œuvre de manière juste, sur la base d'un ciblage transparent et participatif.

Actions clés

- Analyser le caractère approprié et réaliste des options et des interventions techniques retenues en priorité en se servant d'une panoplie d'outils participatifs avant la mise en œuvre (voir la *note d'orientation 1*).
- Baser les critères de ciblage sur une appréciation des usages réels ou potentiels du bétail par les groupes vulnérables et s'assurer que les critères sont clairement définis et largement diffusés (voir la *note d'orientation 2*).
- Convenir des méthodes de ciblage et de la sélection proprement dite des bénéficiaires avec les communautés, y compris les représentants des groupes vulnérables (voir la *note d'orientation 3*).

Notes d'orientation

- 1. Analyse technique.** Chaque chapitre technique de LEGS contient un certain nombre d'outils clés pour analyser l'adéquation et la faisabilité des options et des interventions choisies. Parmi ces outils figurent des aide-mémoire précis pour les évaluations techniques, des tableaux montrant les avantages et les inconvénients, des arbres de décision, des calendriers, et une discussion sur des thèmes transversaux et d'autres questions, en plus des Normes, des actions clés et des notes d'orientation. Ces outils soutiennent la conception et la mise en œuvre d'interventions appropriées et opportunes basées sur l'élevage. L'*Annexe E* à la fin du manuel LEGS résume les cinq étapes pour concevoir un programme d'intervention en se servant de ces outils.
- 2. Critères de ciblage.** Les critères de ciblage devraient être élaborés avec les représentants communautaires et devraient être éclairés par les connaissances antérieures des groupes vulnérables obtenues lors de l'évaluation initiale. Dans les communautés qui sont fortement tributaires de l'élevage, il existe souvent des systèmes autochtones de soutien social pour aider les individus ou les groupes vulnérables en fonction de critères locaux liés à la richesse, au genre ou aux liens sociaux. Le cas échéant, et lorsque c'est faisable, des groupes communautaires locaux peuvent contribuer à l'élaboration d'un système de ciblage basé sur ces approches autochtones. Les critères de ciblage peuvent aussi varier en fonction du contexte (urbain/rural) et selon que les aides en espèces font ou non partie des mécanismes de l'intervention.
- 3. Méthodes de ciblage.** Pour garantir la transparence et l'impartialité durant la sélection des bénéficiaires, il faut convenir de méthodes de ciblage avec les représentants de la communauté dans son ensemble et/ou de certains groupes vulnérables. Dans la mesure du possible, des réunions publiques devraient être organisées pour accroître la transparence et la redevabilité. Lors de ces réunions, les critères de ciblage seront expliqués et leur sélection pourra avoir lieu. Toutefois, dans certaines communautés, cette sélection publique pourrait ne pas être appropriée pour des raisons sociales ou culturelles. Parmi les méthodes de ciblage peuvent figurer le ciblage systématique de l'ensemble de la communauté, le ciblage d'une catégorie précise (genre, âge, axe géographique), l'autosélection ou d'autres encore. Quelles que soient les méthodes utilisées, le processus de ciblage devrait être clairement expliqué et être régi autant que faire se peut par les communautés récipiendaires pour qu'on n'ait pas à craindre une distribution inéquitable des bénéfices et pour garantir transparence et redevabilité. Le ciblage devrait être contrôlé durant la mise en œuvre du projet pour veiller à ce que les groupes vulnérables continuent d'être ciblés comme prévu.

Norme essentielle 6 : Suivi, évaluation et impact sur les moyens d'existence

Le suivi, l'évaluation et l'analyse de l'impact sur les moyens d'existence sont effectués afin de vérifier et d'affiner la mise en œuvre en fonction des besoins et pour en dégager des enseignements qui serviront dans les programmes futurs.

Actions clés

- Établir un système S&E aussitôt que possible durant la mise en œuvre (voir la *note d'orientation 1*).
- Pour autant qu'il soit faisable et approprié, baser le système S&E sur la participation des communautés bénéficiaires (voir la *note d'orientation 2*).
- Réaliser le suivi de manière assez fréquente pour permettre la détection rapide de tout changement ou modification qu'il convient d'apporter à la mise en œuvre (voir la *note d'orientation 3*).
- S'assurer que les systèmes S&E tiennent compte de l'impact des interventions sur le marché (que les contributions soient en nature ou en espèces) (voir la *note d'orientation 3*).
- S'assurer que le système de suivi associe des indicateurs de progrès techniques et des indicateurs d'impact identifiés par les bénéficiaires ; s'assurer que les indicateurs d'impact sont mesurés par les bénéficiaires en collaboration avec le personnel des agences de terrain (voir la *note d'orientation 4*).
- Mener une évaluation par rapport aux objectifs déclarés du projet et faire en sorte qu'elle associe la mesure des indicateurs techniques et des indicateurs définis par la communauté (voir la *note d'orientation 4*).
- Évaluer l'impact en fonction des changements observés dans les moyens d'existence des communautés affectées (voir la *note d'orientation 5*).
- Lorsque plusieurs agences sont impliquées dans les interventions basées sur l'élevage, normaliser les systèmes S&E afin de permettre de mesurer les progrès et l'impact à l'échelle du programme tout entier. Partager les rapports de S&E avec tous les acteurs pertinents, y compris les groupes communautaires et les organes de coordination (voir la *note d'orientation 6*).
- S'assurer que les systèmes S&E facilitent l'apprentissage par toutes les parties prenantes (voir la *note d'orientation 7*).

Notes d'orientation

- 1. Suivi et évaluation en tant que priorité.** À ce jour, on sait relativement peu de choses à propos de l'impact sur les moyens d'existence des nombreuses interventions en matière d'élevage lancées dans le cadre d'interventions humanitaires au cours des quelques dernières décennies. L'une des raisons réside dans le fait que, bien souvent, le S&E des projets de secours liés à l'élevage n'est pas pris pleinement en compte durant la conception du projet, ou

bien il est mal exécuté ou mal financé. Bien que les urgences à évolution rapide puissent brider l'attention accordée aux systèmes S&E durant la phase de conception d'une intervention, beaucoup d'interventions en matière d'élevage sont associées à des crises à évolution lente ou à des urgences complexes. Dans ces situations, il y a normalement suffisamment de temps pour réaliser un S&E correct des interventions. On peut tirer des références pour les systèmes S&E de la documentation existante (p. ex. des évaluations de la vulnérabilité) ou on peut éventuellement les créer en effectuant une analyse rétrospective au moyen d'outils d'enquête participative. Un aide-mémoire S&E figure dans les annexes de chacun des chapitres techniques de LEGS.

2. **Suivi-évaluation participatif.** Conformément à la norme essentielle sur la participation, le S&E des interventions en matière d'élevage devrait être aussi participatif que possible. S'il peut s'avérer infaisable de mettre en place des systèmes de suivi pleinement participatifs dans une situation d'urgence, la participation à l'évaluation et à la détermination de l'impact est essentielle pour promouvoir la redevabilité et garantir la collecte de données de qualité puisque les utilisateurs de bétail sont bien placés pour observer l'impact des interventions au fil du temps.
3. **Suivi.** Le suivi est un outil de gestion important durant les interventions d'urgence en matière d'élevage, même si c'est souvent l'un de leurs aspects les plus faibles. Il permet aux agences de surveiller leur mise en œuvre et leurs dépenses par rapport à des objectifs et des plans de travail, tout en veillant à une identification opportune de l'évolution des besoins ou du contexte opérationnel afin d'améliorer les pratiques. Ainsi, durant les opérations de déstockage (qu'il s'agisse d'un déstockage commercial ou par abattage), le prix des bêtes devrait être surveillé pour s'assurer que le déstockage n'engendre pas un accroissement de la vulnérabilité. Dans le suivi du soutien vétérinaire, les indices de la santé humaine communément admis – accessibilité, disponibilité, caractère abordable, acceptation et qualité – pourraient aussi être utilement appliqués à la santé animale. De tels systèmes de suivi devraient aussi comprendre des informations sur l'incidence des maladies dans le troupeau et contribuer ainsi à la veille sanitaire. Les interventions impliquant la fourniture de bêtes exigent des références et des systèmes de suivi détaillés pour évaluer la croissance du cheptel et le développement du troupeau, afin d'analyser l'impact de l'intervention. Comme la plupart des interventions exercent un impact sur les marchés locaux, indépendamment de la question de savoir si les contributions sont en espèces ou en nature, le suivi devrait tenir compte des fluctuations de prix des principaux biens et services. Les données de suivi compilées sont nécessaires pour la redevabilité non seulement en amont auprès des bailleurs de fonds et des pouvoirs publics mais aussi en aval, envers les institutions et les communautés bénéficiaires. Elles sont également utiles à des fins d'évaluation.
4. **Indicateurs locaux pour le suivi et l'évaluation.** Les approches participatives du S&E peuvent utiliser les indicateurs retenus par la population locale pour déterminer les avantages qu'elle tire de l'élevage. Lorsque ces indicateurs sont

associés aux données de suivi des activités du projet, il devient alors possible de dresser un tableau précis de l'impact du projet.

5. **Impact sur les moyens d'existence.** Lorsque sont effectuées des évaluations des interventions d'urgence en matière d'élevage, elles ne mesurent souvent que la mise en œuvre des activités et les progrès vers les objectifs et négligent l'impact sur les ressources d'élevage et, par conséquent, sur les moyens d'existence. Si les objectifs déclarés d'un projet n'englobent pas l'évolution des moyens d'existence de la population, les évaluations risquent de négliger l'impact du projet sur les moyens d'existence. Ces impacts peuvent inclure la consommation de produits tirés de l'élevage par les groupes vulnérables, les utilisations qui sont faites du revenu tiré de la vente de bêtes ou de produits de l'élevage, les bénéfices tirés de l'accès à des bêtes de somme, ou les avantages sociaux tels que les dons ou prêts de bêtes. L'évaluation de l'impact devrait s'efforcer de comprendre le rôle des projets dans la hausse ou la baisse de ces avantages. Les méthodologies participatives de l'évaluation de l'impact peuvent contribuer à garantir des résultats de qualité et à accroître les connaissances des bénéficiaires et leur participation à la conception des projets futurs.
6. **Approches coordonnées.** Pour les programmes faisant intervenir plusieurs agences, des approches normalisées et coordonnées en matière de S&E permettent de tirer des leçons applicables à la totalité du programme. Les approches normalisées peuvent se baser sur un ensemble de questions, d'enjeux ou d'objectifs fondamentaux, communs à toutes les agences, tout en permettant une utilisation souple des indicateurs définis par la communauté sur les différents sites.
7. **Apprentissage.** L'expérience a montré que les mêmes erreurs sont souvent répétées et que les leçons ne sont pas apprises pour autant par les agences chargées de la mise en œuvre en situation d'urgence (voir, par exemple ProVention, 2007). Un engagement de temps et d'efforts par toutes les parties prenantes envers un S&E efficace des interventions d'urgence et un partage des leçons apprises devrait contribuer à résoudre ce problème. Les systèmes de S&E devraient être conçus pour faciliter ce processus d'apprentissage, au moyen du partage de la documentation et du recours à des méthodologies qui soutiennent l'apprentissage et les interventions (une évaluation en temps réel, par exemple). Les informations de S&E peuvent aussi constituer une source utile de données à l'appui des initiatives de plaidoyer visant à s'attaquer aux questions politiques qui brident l'efficacité des interventions d'urgence basées sur les moyens d'existence (voir la *Norme essentielle 7* ci-dessous).

Norme essentielle 7 : Politique et plaidoyer

Dans la mesure du possible, il faut identifier et résoudre les obstacles politiques au déploiement efficace d'une intervention en situation d'urgence et d'un soutien aux moyens d'existence des communautés affectées.

Actions clés

- Identifier les contraintes politiques qui touchent la protection, l'utilisation ou la reconstitution des ressources d'élevage (voir la *note d'orientation 1*).
- De concert avec d'autres parties prenantes, s'attaquer aux contraintes politiques par le biais d'une action de plaidoyer ou d'autres initiatives au niveau pertinent (local, national, régional ou international) (voir la *note d'orientation 2*).
- Examiner les causes sous-jacentes de la vulnérabilité par le biais d'une analyse et d'une action politiques (voir la *note d'orientation 3*).
- S'assurer que les systèmes de S&E fournissent des données factuelles qui contribuent directement au dialogue politique et au plaidoyer (voir la *note d'orientation 4*).
- Dans le plaidoyer en faveur des interventions basées sur l'élevage, s'assurer que les références à l'évolution du climat et aux changements environnementaux s'appuient sur les meilleures connaissances scientifiques qui soient disponibles (voir la *note d'orientation 5*).

Notes d'orientation

- 1. Analyse des contraintes politiques.** Les contraintes politiques risquent d'entraver le déploiement des interventions basées sur les moyens d'existence en situation d'urgence ou de limiter leur efficacité et leur impact. Il est important que ces contraintes soient évaluées aux tout premiers stades de la réponse à l'urgence, tout d'abord pour veiller à ce que les interventions planifiées soient réalistes et faisables, mais aussi pour identifier les problèmes susceptibles d'être résolus par les agences compétentes et les parties prenantes concernées. L'aide-mémoire concernant l'analyse de la situation de LEGS au *Chapitre 3 (Évaluation initiale et identification des réponses)* comprend des questions sur le contexte politique susceptibles d'affecter le déploiement d'une intervention basées sur l'élevage en situation d'urgence. À titre d'exemple, on peut citer la restriction des mouvements du bétail ou les interdictions frappant les exportations, les lois sur l'abattage, la réglementation en matière de licence, la politique fiscale, la coordination médiocre des agences d'aide, les déplacements transfrontaliers de personnes ou de bêtes, les politiques nationales de gestion des catastrophes ou les politiques organisationnelles des principales parties prenantes.
- 2. Plaidoyer sur des questions politiques.** Il existe un intérêt croissant à l'égard des actions de plaidoyer en tant que réponse appropriée à une urgence, en grande partie du fait qu'un nombre croissant d'agences adoptent une approche fondée sur les droits dans leur travail de développement et en situation d'urgence. Toutefois, leur aptitude à se pencher sur ces questions, au nom des communautés affectées ou en partenariat avec elles, dépend du contexte dans lequel elles fonctionnent. Le changement politique est un processus à long terme et il y a sans doute des limites à ce que l'on peut atteindre dans un contexte d'urgence (voir la *note d'orientation 3*). Dans certaines urgences liées à un conflit,

les contraintes politiques peuvent résulter d'une stratégie délibérée des pouvoirs publics ou des entités dirigeantes de faire pression sur les communautés, les factions rebelles, ou ceux qu'ils perçoivent comme l'opposition. Dans de tels cas, le plaidoyer auprès des pouvoirs publics peut se révéler inefficace, voire dangereux, pour ses partisans. Lorsqu'une action de plaidoyer est entreprise, il est essentiel d'assurer une bonne coordination entre les différentes parties prenantes (bailleurs de fonds, agences de mise en œuvre nationales et internationales, société civile).

3. **Causes sous-jacentes.** Le plaidoyer en vue de soutenir les moyens d'existence des éleveurs n'est pas seulement une activité en situation d'urgence ; il doit examiner les facteurs institutionnels et politiques à plus long terme susceptibles de causer ou d'accroître la vulnérabilité à la catastrophe. Cela crée les liens entre l'intervention en situation d'urgence d'une part et les initiatives politiques et de développement à long terme d'autre part, qui sont nécessaires pour gérer efficacement les urgences et apporter un soutien aux moyens d'existence.
4. **Données probantes de S&E.** L'une des utilisations des informations de S&E peut être d'influencer les travaux de plaidoyer et les actions politiques en appui aux interventions d'urgence basées sur les moyens d'existence. Les systèmes de S&E devraient donc être conçus sans perdre de vue cette utilisation potentielle.
5. **Transparence dans le plaidoyer sur les changements climatiques.** Les perceptions des éleveurs en matière de changement climatique revêtent une importance considérable mais elles font l'objet de partialité lorsqu'elles sont restituées et d'une aptitude limitée à faire la distinction entre le changement climatique à l'échelle mondiale et la variabilité climatique, les tendances régionales, ou les changements en termes de bien-être venant d'une autre source que le climat. Les agences devraient, partout où c'est possible, trianguler les perceptions des éleveurs en matière de changement climatique et les connaissances scientifiques et elles devraient faire preuve de transparence à propos de la base de leurs observations concernant les impacts du changement climatique.

Norme essentielle 8 : Coordination

Différentes interventions en matière d'élevage sont harmonisées et s'inscrivent en complément d'autres interventions humanitaires visant à sauver des vies et des moyens d'existence ; elles ne perturbent pas les activités immédiates destinées à sauver des vies.

Actions clés

- Coordonner les interventions en matière d'élevage pour que les approches entre les agences soient harmonisées et conformes aux stratégies de mise en œuvre convenues (voir *la note d'orientation 1*).

- Lorsqu'une agence ne peut pas mener une évaluation du bétail ou répondre aux besoins des éleveurs, faire connaître ces lacunes aux autres agences qui peuvent avoir la capacité requise pour monter des interventions en matière d'élevage (voir la *note d'orientation 2*).
- Lorsque la vie des personnes est en danger, s'assurer que les interventions en matière d'élevage ne gênent pas les interventions humanitaires destinées à sauver des vies (voir la *note d'orientation 3*).
- Partout où c'est possible, intégrer les interventions en matière d'élevage dans d'autres types d'aide humanitaire afin de maximiser l'impact et de garantir une utilisation efficace des ressources partagées (voir la *note d'orientation 4*).
- S'assurer que les interventions en matière d'élevage à tout le moins ne portent pas préjudice aux moyens d'existence et n'accroissent pas la vulnérabilité des bénéficiaires (voir la *note d'orientation 5*).
- S'assurer que toutes les parties prenantes donnent la priorité à la coordination, y compris l'harmonisation des approches des bailleurs de fonds et des gouvernements, tant pour ce qui concerne l'intervention en situation d'urgence que pour les initiatives de développement à plus long terme (voir la *note d'orientation 6*).

Notes d'orientation

- 1 **Coordination.** Compte tenu de la variété des interventions d'urgence en matière d'élevage qui peuvent être montées et de la nécessité de les ajuster à certains segments ou aux groupes vulnérables de la population, la coordination des interventions revêt beaucoup d'importance. Si diverses agences fournissent différents types de soutien, cela doit se faire de manière coordonnée pour éviter toute duplication et ne pas négliger un type important de soutien. Cet aspect est crucial lorsqu'une intervention qui traite simultanément des besoins en aliments, en eau et en santé du bétail s'impose, car le fait de ne pas fournir un type de soutien risque de compromettre l'efficacité des autres types d'appui. Par exemple, les animaux peuvent être correctement nourris et abreuvés mais mourir des suites d'une maladie. Lorsque plusieurs agences fournissent une aide semblable, la coordination doit garantir l'adoption d'approches harmonisées et une programmation cohérente. Par exemple, si des agences qui couvrent des zones voisines fixent des prix d'achats différents pour le bétail déstocké ou ont recours à des politiques de distribution différentes pour le restockage (don, prêt, subvention, etc.), les initiatives peuvent se fragiliser mutuellement. En termes de soutien vétérinaire, différentes politiques concernant le recouvrement des coûts risquent de fragiliser les interventions et de semer la confusion chez les bénéficiaires. Dans les urgences à évolution lente, comme la sécheresse, un aspect des efforts de coordination devrait être de promouvoir un enchaînement approprié des interventions en fonction du stade de la sécheresse (voir les calendriers dans chaque chapitre technique ci-dessous).
2. **Capacité et savoir-faire.** L'évaluation du bétail basée sur les moyens d'existence et l'intervention en matière d'élevage constituent un domaine spécialisé et toutes les agences ne possèdent pas le savoir-faire nécessaire en interne. Les agences qui ne disposent pas d'un savoir-faire suffisant et travaillent dans des situations où s'impose une intervention en matière d'élevage devraient chercher à obtenir une aide auprès d'autres agences.

- 3. Priorités humanitaires.** En situation d'urgence, le besoin le plus pressant peut être d'apporter une aide aux populations affectées afin de sauver des vies. Ce type d'assistance ne doit en aucun cas être compromis ou affecté de façon négative par la fourniture d'une aide à l'élevage. Dans la pratique, cela signifie que, lorsque les transports d'urgence, les communications ou d'autres ressources sont limités, les équipes et les contributions en matière d'élevage devraient faire suite aux apports de vivres, d'abris, d'eau et de santé requis par les personnes touchées. Ainsi, les programmes de fourniture d'eau devraient soit répondre simultanément aux besoins des personnes et de leurs bêtes soit prévoir une utilisation d'eau de qualité différente pour les deux groupes.
- 4. Interventions intégrées et partage des ressources.** Dans la plupart des crises humanitaires, plusieurs interventions se déroulent simultanément. Une bonne coordination peut déboucher sur une programmation commune efficace et sur un partage performant des ressources et des équipements avec d'autres secteurs (voir les *Études de cas 2.1* et *2.2* à la fin de ce chapitre). Partout où c'est possible, les interventions en matière d'élevage devraient être intégrées aux autres secteurs afin de maximiser l'utilisation des ressources. Ainsi, les camions qui livrent des secours pourraient être chargés de bêtes pour le voyage de retour dans le cadre d'un programme de déstockage ; les réfrigérateurs pourraient stocker aussi bien les remèdes pour les animaux que ceux destinés aux humains ; les éléments d'abris humains délaissés ou endommagés pourraient servir à construire des abris destinés aux animaux.
- 5. Ne pas porter préjudice.** Les interventions basées sur les moyens d'existence en situation d'urgence, comme les activités destinées à sauver des vies, devraient à tout le moins ne pas porter préjudice. Par conséquent, il faut veiller à ce qu'elles n'aient pas de répercussions négatives sur les moyens d'existence, les marchés ou les services, et à ce qu'elles évitent d'exacerber les inégalités sociales ou d'accroître les risques en termes de protection des bénéficiaires.
- 6. Établissement des priorités de coordination.** L'expérience montre que la coordination entre les agences de mise en œuvre, les bailleurs de fonds et les gouvernements est cruciale pour l'efficacité de l'intervention humanitaire mais que cette coordination exige un engagement en termes de temps et de personnel de la part de tous les partenaires. Il incombe aux bailleurs de fonds et aux gouvernements de comprendre les implications des interventions d'urgence qu'ils soutiennent et leurs interactions avec les moyens d'existence. À un niveau plus large, le système d'action groupée des Nations Unies ou des organes de coordination nationale pourraient prendre la tête de la coordination de la réponse humanitaire. Plus précisément, la création de groupes de travail pour des régions ou pour des situations d'urgence particulières pourrait contribuer à harmoniser les approches, convenir des rôles et responsabilités et créer des liens avec les moyens d'existence et des initiatives de développement en cours (voir, par exemple, l'*Étude de cas 2.1*). Les bailleurs de fonds peuvent aussi être bien placés pour encourager, voire exiger, une harmonisation des approches par les agences chargées de la mise en œuvre.

Études de cas sur les normes essentielles

2.1 Étude de cas sur le processus : Coordination d'un projet de déstockage par abattage au Kenya

Dans le Turkana, au Kenya, au début de 2005, Vétérinaires sans Frontières (VSF) Belgique a mis en œuvre un projet de déstockage dans le but de créer des marchés pour les ventes de bétail afin d'améliorer le statut nutritionnel de groupes cibles particuliers. Le projet avait été conçu et mis en œuvre par VSF en collaboration avec un certain nombre de parties prenantes, en particulier le Groupe de pilotage de district du gouvernement et le Forum des fournisseurs de services d'élevage. Ces organes ont donné à l'opération un forum de coordination efficace.

Des chèvres ont été achetées à des pasteurs du Turkana par des négociants privés à un prix préalablement convenu avant d'être distribuées à des écoles et des centres de soins dans l'ensemble du district. Les pasteurs ont été remboursés sur des fonds du projet moyennant une majoration de 20 pour cent du prix d'achat en guise de bénéfice. Le projet a ainsi réussi à déstocker plus de 6 000 chèvres appartenant à quelque 2 500 à 3 000 pasteurs par l'intermédiaire de plus de 300 négociants et à les distribuer à près d'une centaine de centres de soins et d'écoles. Le projet a été confronté à plusieurs problèmes majeurs, notamment :

- fixer un prix adéquat et s'assurer que tous les négociants le respectaient
- des réserves exprimées par les négociants concernant de faibles marges, des frais bancaires et des coûts d'affouragement élevés
- l'accessibilité aux marchés pour les pasteurs vulnérables ou vivant dans des zones reculées
- la capacité des institutions à faire face à l'arrivée en masse de chèvres (qui étaient censées être abattues le jour de leur arrivée)
- la tendance des institutions à utiliser la viande pour remplacer d'autres protéines, au lieu de compléter le régime alimentaire existant.

Si des difficultés subsistaient pour parvenir à impliquer davantage les pasteurs dans le processus, le succès apparent du projet a été en grande partie attribué à la collaboration et la coordination positives entre les organes de mise en œuvre (*Source* : Watson et van Binsbergen, 2008).

2.2 Étude de cas sur l'impact : Participation et coordination à long terme dans le cadre d'une urgence complexe au Soudan du Sud

Entre 1993 et 2000, un programme d'envergure lié à l'élevage a été coordonné par la Tufts University et l'UNICEF au Soudan du Sud, où régnaient un conflit prolongé et une situation d'urgence complexe de longue date. Couvrant une zone de plus de

600 000 kilomètres carrés et ayant l'ambition de porter sur plus de 10 millions de bêtes, le programme était basé sur des partenariats avec une douzaine d'ONG et avec le Mouvement de libération du peuple soudanais. Ensemble, ces partenaires ont mis au point des approches de mise en œuvre pour un système de santé animale communautaire et ils ont formulé des lignes directrices régissant la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet dans différentes régions. La participation de la communauté était un élément essentiel de l'approche, les ONG travaillant avec les communautés pour établir des priorités dans le traitement des maladies du bétail local, le choix et la formation des personnes comme agent communautaire de santé animale (ACSA), et la conduite d'évaluations participatives portant sur les activités du programme. Des comités locaux de coordination de services vétérinaires ont été mis en place afin de superviser les activités liées à l'élevage, les ACSA et autres agents vétérinaires. Au fil du temps, le programme s'est étoffé pour inclure 1 500 ACSA, soutenus par 150 surveillants et coordonnateurs vétérinaires locaux et 40 chirurgiens vétérinaires de terrain et spécialistes de l'élevage issus d'ONG.

L'un des principaux résultats de la solide coordination du programme lié à l'élevage et de son engagement envers la participation communautaire a été l'éradication de la peste bovine du Soudan du Sud. Avant l'introduction de l'approche participative en 1993, quelque 140 000 bovins étaient vaccinés contre la peste bovine chaque année. Après 1993, on a observé un accroissement de la campagne de vaccination de 10,6 fois : elle a traité 1,48 million de bêtes en 1993 et 1,78 million en 1994. Depuis 1998, aucun foyer confirmé de peste bovine n'a été signalé dans le Soudan du Sud (*Sources* : Leyland, 1996 ; Jones *et al.*, 2003).

2.3 Étude de cas sur le processus : Coordination and planification d'urgence dans le sud de l'Éthiopie

En Éthiopie méridionale, la Catholic Organization for Relief and Development Aid (Cordaid) soutenait une ONG locale, l'Ethiopian Pastoralist Research and Development Association (EpaRDA), pour l'aider à déployer son Projet de gestion des risques dans la zone Sud-Omo. Compte tenu du passif de la région, le projet a supposé qu'une urgence à évolution lente comme une sécheresse ou une urgence à évolution rapide comme une inondation se produirait durant le projet. Par conséquent, le projet a englobé une planification d'urgence et un système de budgétisation pour permettre une intervention efficace et opportune en cas de situation d'urgence. En août 2006, le fleuve Omo, dans le sud de l'Éthiopie, est sorti de son lit et a inondé 14 villages des districts de Dassenetch et Nyangatom. L'inondation a pris les communautés et les autorités locales par surprise et la crue a provoqué la mort de 363 personnes et de 3 200 bêtes. Elle a fait plus de 21 000 sans-abris et beaucoup de personnes ont perdu leurs récoltes et leurs réserves de céréales.

Les plans d'urgence ont permis à EpaRDA de travailler avec d'autres organisations pour monter une opération de secours en réponse à la crise. Cordaid,

EPaRDA et Farm Africa ont lancé des interventions en matière d'élevage parallèlement à la fourniture d'aide alimentaire et d'abris, en mettant l'accent sur les intrants vétérinaires et le soutien logistique. L'administration du district a mis sur pied plusieurs comités d'urgence, y compris un comité de services vétérinaires, de santé humaine, de services logistiques et de distribution des secours. Ces comités rendaient compte à un comité général de pilotage présidé par l'administrateur de district. Cordaid et ses partenaires étaient coordonnés par le comité des urgences vétérinaires, qui rendait des comptes tous les jours au comité général, ce qui permettait une bonne coordination de toutes les interventions de secours en matière d'élevage, y compris la mobilisation de vétérinaires professionnels et d'ACSA, ainsi que l'organisation d'un traitement de masse et d'un programme de vaccination. Ce processus de coordination a rassemblé toutes les parties prenantes concernées et a permis d'éviter la duplication des efforts (Source : Cordaid, 2006).

2.4 Étude de cas sur l'impact : Ânes, participation et moyens d'existence chez les rapatriés érythréens

Suite à la résolution du conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie en 1991, il était estimé que 500 000 réfugiés érythréens vivaient dans l'est du Soudan. Pour amorcer le rapatriement ordonné des réfugiés, le gouvernement érythréen a travaillé avec les agences des Nations Unies pour concevoir le Programme for Refugee Reintegration and Rehabilitation of Resettlement Areas in Eritrea (Programme pour la réintégration des réfugiés et la restauration des zones de réinstallation en Érythrée – PROFERI). Le stade pilote de PROFERI visait le rapatriement de 4 500 familles de réfugiés (quelque 25 000 personnes) et offrait une assistance sous forme d'abris, de rations animales, d'approvisionnements en eau, de cliniques, d'écoles, de routes améliorées et de fourniture de semences, d'outils et d'animaux.

Une offre d'élevage comprenant différentes espèces d'animaux et estimée à environ US\$420 par ménage, a été proposée à chaque ménage. Le nombre d'animaux de l'offre, par espèces, est illustré dans le *Tableau 2.1*. Toutefois, durant la conception du projet PROFERI, les relations avec les réfugiés érythréens ont été minimes, de sorte qu'on en savait très peu sur les préférences des intéressés concernant les différents types de bétail. Le manque de participation des rapatriés au projet a déclenché une réévaluation des contributions de l'élevage, à partir d'entretiens avec les ménages de rapatriés pour tenter de mieux comprendre leurs besoins en termes d'élevage. Ce processus a débouché sur des changements considérables de l'offre d'élevage, notamment une augmentation substantielle du nombre d'ânes et de petits ruminants. Très peu de gros bétail a été demandé mais le nombre d'ânes a plus que sextuplé.

Ces entretiens et le suivi ultérieur du projet ont montré que les ânes étaient très prisés en raison de leur usage comme bête de somme et mode de transport. Les personnes en avaient besoin pour amener les marchandises au marché et ramener les invendus, pour transporter l'eau et le bois de feu, et en guise de mode de transport

personnel. Ces options furent les bienfaits de l'élevage les plus fréquemment cités par les rapatriés, 80 pour cent des ménages faisant mention de ces bénéfiques. Les ânes sont aussi des animaux relativement peu coûteux et faciles à gérer et ils connaissent généralement moins de problèmes de santé que d'autres types de bétail (*Sources* : Catley et Blakeway, 2004 ; Hamid, 2004). Cette expérience a souligné l'importance qu'il convient d'accorder à l'implication des bénéficiaires dans la conception des projets de fourniture d'élevage et illustre pourquoi la participation est une norme essentielle de LEGS.

Tableau 2.1 Nombre d'animaux demandés par les réfugiés érythréens dans le projet PROFERI

Sources d'informations	Nombre de bêtes proposées par 500 ménages					
	Chameaux	Ânes	Vaches	Bœufs	Moutons	Chèvres
Plan du projet PROFERI	50	50	100	150	1 000	1 000
Entretiens avec les ménages bénéficiaires (n=2 090)	38	313	79	12	2 060	1 724

Références et lectures complémentaires

Albu, M. (2010) *Emergency Market Mapping and Analysis Toolkit*, Practical Action Publishing, Rugby.

ALNAP (Active Learning Network for Accountability and Performance in Humanitarian Action) (2003) [Réseau d'apprentissage actif pour la redevabilité et la performance dans l'action humanitaire] *ALNAP Annual Review 2003, Humanitarian Action: Improving Monitoring to Enhance Accountability and Learning*, ALNAP, Londres, <<http://www.alnap.org/resource/5198.aspx>> [consulté le 20 mai 2014].

ALNAP (2006) *Review of Humanitarian Action in 2005, Evaluation Utilisation, Global Welfare: A Realistic Expectation for the International Humanitarian System?* ALNAP, Londres, <<http://www.alnap.org/resource/5223>> [consulté le 19 mai 2014]. Voir aussi <<http://www.alnap.org/resource/5228>> .

Barrett, C.B., Bell, R., Lentz, E.C. et Maxwell, D.G. (2009) 'Market information and food insecurity response analysis', *Food Security* 1: 151-168 <<http://dx.doi.org/10.1007/s12571-009-0021-3>>.

Benson, C. et Twigg, J. avec Rossetto, T. (2007) *Tools for Mainstreaming Disaster Risk Reduction: Guidance Notes for Development Organisations*, ProVention Consortium, Genève, <<http://www.preventionweb.net/english/professional/publications/v.php?id=1066>> [consulté le 14 mai 2014].

Catley, A. et Blakeway, S. (2004) 'Donkeys and the provision of livestock to returnees: lessons from Eritrea', dans P. Starkey et D. Fielding (eds), *Donkeys, People and Development: A Resource Book of the Animal Traction Network for Eastern and Southern Africa* (ATNESA), pp. 86-92, Centre technique de coopération agricole

- et rurale, Wageningen, Pays-Bas, <<http://www.atnesa.org/donkeys/donkeys-catley-returnees-ER.pdf>> [consulté le 14 mai 2014].
- Catley, A., Leyland, T. et Bishop, S. (2008) 'Policies, practice and participation in protracted crises: the case of livestock interventions in South Sudan', dans L. Alinovi, G. Hemrich et L. Russo (eds), *Beyond Relief: Food Security in Protracted Crises*, pp. 65-93, Practical Action Publishing, Rugby.
- CICR (Comité international de la Croix-Rouge) (2013) *Standards professionnels pour les activités de protection*, CICR, Genève, <<http://www.icrc.org/fre/assets/files/other/icrc-001-0999.pdf>> [consulté le 15 mai 2014].
- Cordaid (2006) *Ethiopian partners emergency report*, Cordaid, Addis-Abeba.
- Emergency Capacity Building Project (2007) *Impact Measurement and Accountability in Emergencies: The Good Enough Guide*, Oxfam, Oxford.
- FAO/PAM (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/Programme alimentaire mondial) (sans date) *Passport to Mainstreaming a Gender Perspective in Emergency Situations: Key Analytical Questions for Designing Gender-Sensitive Humanitarian Interventions*, Programme d'analyse socio-économique et d'étude de la parité hommes-femmes (SEAGA), FAO/PAM, Rome, <<http://www.livestock-emergency.net/userfiles/file/assessment-review/FAO-WFP.pdf>> [consulté le 14 mai 2014].
- Goe, M.R. (2005) *Livestock Production and HIV/AIDS in East and Southern Africa*, [Document de travail], FAO, Rome, <<http://www.livestock-emergency.net/userfiles/file/assessment-review/Goe-2005.pdf>> [consulté le 15 mai 2014].
- Gosling, L. et Edwards, M. (2003) *Toolkits: A Practical Guide to Planning, Monitoring, Evaluation and Impact Assessment*, Save the Children, Londres.
- GTPE (Groupe de travail sur la protection de l'enfance) (2012) *Standard minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire*, GTPE, Genève <<http://cpwg.net/minimum-standards>> [consulté le 14 mai 2014].
- Hallam, A. (1998) *Evaluating Humanitarian Assistance Programmes in Complex Emergencies*, Good Practice Review No. 7, Humanitarian Practice Network, Overseas Development Institute (ODI), Londres, <<http://www.odihpn.org/documents/gpr7.pdf>> [consulté le 15 mai 2014].
- Hamid, E. (2004) 'The importance of donkeys in a restocking programme in Eritrea', dans P. Starkey et D. Fielding (eds), *Donkeys, People and Development: A Resource Book of the Animal Traction Network for Eastern and Southern Africa* (ATNESA), pp. 84-85, Centre technique pour la coopération agricole et rurale, Wageningen, Pays-Bas, <<http://www.atnesa.org/donkeys/donkeys-ezedeem-restocking-ER.pdf>> [consulté le 14 mai 2014].
- HAP (2007) (Partenariat de redevabilité humanitaire), Comité rédactionnel de HAP (2007), *Norme de redevabilité humanitaire et de gestion de la qualité*, HAP-International, Genève, <www.hapinternational.org/> [consulté le 25 juin 2014].
- Harvey, P. (2004) *HIV/AIDS and Humanitarian Action*, Humanitarian Policy Group (HPG) Report 16, ODI, Londres, <<http://www.odi.org.uk/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/283.pdf>> [consulté le 19 mai 2014].

- HCDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) (2006) *Questions fréquentes au sujet d'une approche de la coopération pour le développement fondée sur les droits de l'homme*, HCDH, New York et Genève, <<http://www.ohchr.org/Documents/Publications/FAQfr.pdf>> [consulté le 15 mai 2014].
- Herson, M. et Mitchell, J. (2005) 'Real-time evaluation: where does its value lie?', dans *Humanitarian Exchange Magazine*, Issue 32, décembre 2005, Humanitarian Practice Network, ODI, Londres, <<http://www.odihpn.org/humanitarian-exchange-magazine/issue-32/real-time-evaluation-where-does-its-value-lie>> [consulté le 15 mai 2014].
- IASC (Comité permanent interorganisations) (2006) *Women, Girls, Boys and Men: Different Needs – Equal Opportunities, Gender Handbook in Humanitarian Action*, IASC, Genève, <[http://www.humanitarianinfo.org/iasc/documents/subsidi/tf_gender/IASC%20Gender%20Handbook%20\(Feb%202007\).pdf](http://www.humanitarianinfo.org/iasc/documents/subsidi/tf_gender/IASC%20Gender%20Handbook%20(Feb%202007).pdf)> [consulté le 15 mai 2014].
- INEE (Réseau Inter-Agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence) (2010) *Normes minimales pour l'éducation : préparation, interventions, relèvement*, INEE, New York, <<http://toolkit.ineesite.org/toolkit/Toolkit.php?PostID=1002>> [consulté le 15 mai 2014].
- Jones, B., Araba, A., Koskei, P. et Letereuwa, S. (2003) 'Experiences with community-based and participatory methods for rinderpest surveillance in parts of southern Sudan', dans K. Sones et A. Catley (eds), *Primary Animal Health Care in the 21st Century: Shaping the Rules, Policies and Institutions*, actes d'une conférence internationale, Mombasa, 15-18 octobre 2002, Union africaine/Bureau interafricain pour les ressources animales (UA-BIRA), Nairobi, <<http://sites.tufts.edu/capeipst/files/2011/03/Jones-et-al-Mombasa.pdf>> [consulté le 15 mai 2014].
- Leyland, T. (1996) 'The case for a community-based approach with reference to southern Sudan', dans *The World Without Rinderpest*, pp. 109-120, FAO Animal Production and Health paper 129, FAO, Rome. Disponible sur : <<http://www.fao.org/docrep/003/w3246e/w3246e00.htm#TOC>> [consulté le 28 mai 2014].
- ODI (Overseas Development Institute) (1999) *What Can We Do with a Rights-based Approach to Development?* ODI Briefing Paper 3, ODI, Londres. Disponible sur : <<http://www.livestock-emergency.net/resources/assessment-and-response/>> [consulté le 15 mai 2014].
- Pasteur, K. (2002) *Gender Analysis for Sustainable Livelihoods Frameworks: Tools and Links to Other Sources*, projet. Disponible sur : <<http://www.livestock-emergency.net/resources/assessment-and-response/>> [consulté le 15 mai 2014].
- People in Aid (2003) *Code de bonne pratique dans la gestion et le soutien du personnel humanitaire*, People in Aid, Londres, <<http://www.peopleinaid.org/code/>> [Consulté le 15 mai 2014].
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) *Climate Change Country Profiles* [en ligne] <<http://www.geog.ox.ac.uk/research/climate/projects/undp-cp/>> [consulté le 19 mai 2014].

- Projet Sphère (2011) *La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire* (le manuel Sphère), le Projet Sphère, Genève <www.sphereproject.org/> [consulté le 15 mai 2014]. Voir le chapitre sur les « principes de protection » (pp. 25-47).
- ProVention Consortium (2007) *M&E Sourcebook*, ProVention Consortium, Genève.
- Roche, C. (1999) *Impact Assessment for Development Agencies: Learning to Value Change*, Oxfam, Oxford, <<http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/impact-assessment-for-development-agencies-learning-to-value-change-122808>> [consulté le 15 mai 2014].
- Sandison, P. (2003) *Desk Review of Real-Time Evaluation Experience*, Evaluation Working Paper, UNICEF, New York, <http://www.unicef.org/evaldatabase/files/FINAL_Desk_Review_RTE.pdf> [consulté le 15 mai 2014].
- SEEP (Réseau d'éducation et de promotion des petites entreprises) (2010) *Normes minimales pour le relèvement économique* (MERS), Réseau SEEP, Washington, DC, Practical Action Publishing, Rugby <<http://www.seepnetwork.org/normes-minimales-pour-le-relevement-economique-deuxieme-edition-recursos-174.php>> [consulté le 15 mai 2014].
- Slim, H. et Bonwick, A. (2005) *Protection: An ALNAP Guide for Humanitarian Agencies*, ODI, Londres.
- Vavra, J. (2005) *Best Practices: Gender and Conflict in Africa*, Management Systems International et US Agency for International Development, Washington, DC. Disponible sur : <<http://www.livestock-emergency.net/resources/assessment-and-response/>> [consulté le 15 mai 2014].
- Watson, D.J. et van Binsbergen, J. (2008) *Review of VSF-Belgium's 'Turkana Emergency Livestock Off-Take' Intervention 2005*, Research Report 4, Institut international de recherches sur l'élevage (ILRI), Nairobi, Kenya, <http://cgspace.cgiar.org/bitstream/handle/10568/234/RR4_LivestockOfftakeIntervention.pdf?sequence=1> [consulté le 19 mai 2014].
- Wood, A., Aporthe, R. et Borton, J. (eds) (2001) *Evaluating International Humanitarian Action: Reflections from Practitioners*, Zed Books/ALNAP, Londres.
- Vision du Monde (2012) *Les normes interagences minimales pour l'intégration d'une perspective de protection*, Vision du Monde Royaume-Uni et Vision du Monde Australie, Londres et Sydney, <<https://www.humanitarianresponse.info/topics/procap/document/world-vision-minimum-inter-agency-standards-protection-mainstreaming-march>> [consulté le 15 mai 2014].

Notes

1. Pour obtenir un complément d'information sur l'éducation en situation d'urgence, voir *Normes minimales pour l'éducation : Préparation, interventions, relèvement* (INEE, 2010).
2. Voir aussi Vision du Monde (2012) *Les normes interagences minimales pour l'intégration d'une perspective de protection* et CICR (2013) *Standards professionnels pour les activités de protection*.

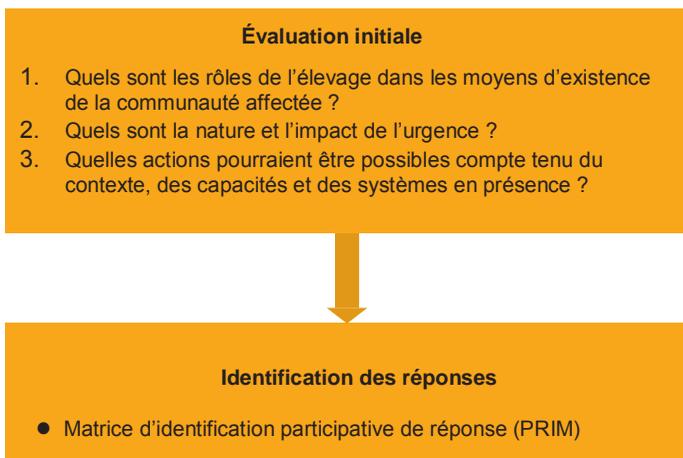
	Livelihoods Objective			Emergency Phases		
	Rapid Assistance	Rehab Assets	Rebuild Assets	Alert	Alarm	Emergency
Technical Intervention						
Destocking	XXXXX	YXX		M		
Vet Services				XXXXX	XXX	
Feed						
Water				XXXXX		
Shelter						
Diversification						

CHAPITRE 3

Évaluation initiale et identification des réponses

Introduction

Ce chapitre donne des conseils sur l'évaluation initiale qu'il convient de réaliser pour décider si un soutien à l'élevage est une mesure appropriée pour une crise humanitaire donnée. En supposant que le soutien à l'élevage soit approprié, le chapitre décrit ensuite la matrice d'identification participative de réponse (PRIM), un outil conçu pour aider les utilisateurs à déterminer quels types d'aide à l'élevage sont les plus indiqués.



Des aide-mémoire et des arbres de décision propres à l'évaluation technique sont fournis dans chacun des chapitres techniques correspondants (4-9).

Évaluation initiale

Avant toute forme de réponse à une situation d'urgence, il faut procéder à une évaluation initiale afin de déterminer si les interventions en matière d'élevage basées sur les moyens d'existence sont appropriées et réalistes dans les circonstances en présence, en fonction du type, de la phase et de la gravité de l'urgence, et même afin de voir si une intervention s'impose véritablement. Cette évaluation initiale n'est pas une fin en soi, mais c'est la première étape dans la prise de décisions à propos du type d'interventions techniques à envisager. L'évaluation initiale génère également des informations contextuelles utiles qui faciliteront par la suite une évaluation plus détaillée de divers domaines techniques précis (*Chapitres 4-9*).

L'évaluation initiale comprend trois séries de questions clés, auxquelles il est possible de répondre rapidement en se servant des approches et méthodes adaptées. Les domaines couverts par les questions clés peuvent tous être étudiés simultanément.

Questions d'évaluation

1 Le rôle de l'élevage dans les moyens d'existence

Le soutien à l'élevage sera très probablement requis si le bétail est important pour les moyens d'existence des populations affectées par la situation d'urgence. Ci-après figure une série de questions qui peuvent être posées afin de déterminer l'importance du bétail dans les moyens d'existence locaux et le rôle qu'il joue. Les réponses à ces questions aideront les utilisateurs de ce manuel à décider si une intervention liée à l'élevage est appropriée. Il est important de comprendre comment est géré le troupeau et comment les bienfaits qu'il apporte, sa propriété et les soins qui lui sont dispensés sont influencés par des facteurs tels que le genre, la richesse ou les groupes vulnérables. Les questions clés n'ont rien de définitif ; elles peuvent être adaptées en fonction du contexte.

Questions clés

- 1.1 Quelles sont les principales stratégies de subsistance dans les zones affectées en temps normal ?
- 1.2 Quelles sont les principaux usages qui sont faits du troupeau (nourriture, revenu, statut social, trait, transport) ?
- 1.3 Quel pourcentage de nourriture est tiré de l'élevage en temps normal ?
- 1.4 Quel pourcentage du revenu provient de l'élevage en temps normal et comment est-il géré ?
- 1.5 Quels sont les rôles que jouent les différents membres du ménage pour ce qui est des soins et de la gestion du troupeau, y compris en termes de droits d'utilisation et de cession, en accordant une importance particulière à la notion de genre et d'âge ? Prendre note des différentes espèces et de l'âge des bêtes ainsi que des variations saisonnières.
- 1.6 Quelles institutions coutumières et quels chefs coutumiers interviennent dans la production animale et la gestion des ressources naturelles et quels sont leurs rôles respectifs ?
- 1.7 Quelles sont les principales relations sociales et les dynamiques de pouvoir qui régissent les soins au troupeau et sa gestion ?
- 1.8 Quels sont les principales stratégies d'adaptation et les indicateurs quand les temps sont durs (par exemple, aliments consommés en période de disette ; taux élevé d'abattage ou de ventes du troupeau ; migration ; éparpillement des membres du ménage ; vente des autres biens) ? Ces stratégies ont-elles des implications négatives pour la sécurité future des moyens d'existence ?

Conclusion/argument de retrait

Le troupeau joue-t-il un rôle important dans les moyens d'existence des populations affectées et une intervention en matière d'élevage est-elle donc appropriée ?

2 La nature et l'impact de l'urgence

L'évaluation initiale devrait permettre de comprendre l'impact de l'urgence sur les populations affectées ; de déterminer si une intervention d'urgence s'impose ; et d'identifier quelles informations supplémentaires sont requises.

Questions clés

- 2.1** De quel type d'urgence s'agit-il : à évolution rapide, à évolution lente ou complexe ?
- 2.2** Quelle est la cause de l'urgence (sécheresse, inondation, guerre, etc.) ?
- 2.3** Quel est l'historique de ce type d'urgence dans un tel contexte ?
- 2.4** Quel stade l'urgence a-t-elle atteint (alerte, alarme, urgence, relèvement/suites immédiates, relèvement précoce, relèvement) ?
- 2.5** Quelles sont les populations humaines et animales touchées ?
- 2.6** Quel a été l'impact de l'urgence sur la population affectée ?
Plus précisément :
 - Quel est l'état nutritionnel de la population affectée ?
 - Quelle est la prévalence de maladies ?
 - Quel est le taux de mortalité ?
 - Quel a été l'impact sur les groupes vulnérables – femmes, enfants, PVVIH, groupes ethniques ? (Voir les références sur la vulnérabilité à la fin de ce chapitre).
 - Quels signes suggèrent que les stratégies d'adaptation et les indicateurs de « temps durs » de la question 1.8 ci-dessus sont effectivement mis en œuvre ?
 - A-t-on observé une migration ou un déplacement notable (d'une partie) des populations affectées ? Si oui, qui est concerné et ont-elles pris leurs bêtes avec elles ?
 - Quel est l'impact sur la communauté d'accueil ?
- 2.7** Quel a été l'impact de l'urgence sur les stratégies de gestion du bétail ? Plus précisément :
 - Quel est l'impact sur l'accès aux pâturages et/ou aux aliments pour animaux ?

- Quel est l'impact sur l'accès aux ressources en eau pour le bétail ?
 - Quel est l'impact sur les déplacements quotidiens/saisonniers ?
 - Quel est l'impact sur les négociants en bétail et sur les principaux marchés d'intrants et de produits de l'élevage (ventes, prix, conditions commerciales entre bétail et céréales, fournisseurs d'aliments pour animaux et de médicaments) ?
 - Quel est l'impact sur les services d'élevage (services vétérinaires, services de vulgarisation, pharmacies) ?
 - Quel a été l'impact sur les ressources naturelles ?
 - Quel a été l'impact sur la répartition des tâches entre les sexes ?
 - Quels projets les personnes affectées ont-elles pour l'avenir du troupeau ?
- 2.8** Quel a été l'impact de l'urgence sur le bétail ? (Au besoin, faire une distinction entre les espèces.) Plus précisément :
- En quoi l'état du bétail s'est-il détérioré ?
 - Quel est l'impact sur le bien-être des bêtes ?
 - La productivité du bétail a-t-elle diminué (taux d'obtention de lait, de sang, d'œufs, etc.) ?
 - Le taux de morbidité du bétail a-t-il augmenté ?
 - Le taux d'abattage du bétail pour la consommation du ménage a-t-il augmenté ?
 - Quelle est l'ampleur des pertes de bétail ?
 - Y a-t-il eu un impact sur les abris/enclos des bêtes ?
 - Quelle est l'ampleur de ces impacts ?
- 2.9** En quoi l'environnement a-t-il été touché par l'urgence ? L'impact environnemental de l'urgence et de toute intervention planifiée devrait être soigneusement évalué. Plusieurs méthodologies ont été mises au point dans ce sens ; voir par exemple l'outil d'Évaluation rapide de l'impact sur l'environnement (REA – *Rapid Environmental Assessment*) mis au point par le Benfield Hazard Research Centre et CARE International, ainsi que l'outil d'évaluation FRAME (Kelly, 2005 ; HCR, 2009).
- 2.10** Quelles sont les prévisions et les tendances (s'il y a lieu) pour la saison prochaine (neige, pluie, vague de chaleur attendues, saison sèche, insécurité accrue, accès aux denrées, etc.) ?

Conclusion/argument de retrait

Une intervention d'urgence s'impose-t-elle ?

3 Analyse de la situation

Les principales questions soulevées par l'analyse de la situation permettent d'obtenir une appréciation du contexte d'opération, des contraintes logistiques potentielles et des recoupements ou de la complémentarité potentielle avec d'autres parties prenantes.

Questions clés

- 3.1 Quels sont les acteurs clés dans la zone affectée et que font-ils ?
- 3.2 Y a-t-il un acteur qui joue un rôle de coordination ?
- 3.3 Quels services et quels aménagements (autorités gouvernementales, marchés, services de santé et de production animales du secteur privé) sont généralement disponibles et quel a été l'impact de l'urgence sur eux ?
- 3.4 Quelles sont les ressources disponibles (en particulier, les stratégies d'adaptation autochtones) ?
- 3.5 Quel est l'historique des interventions en cas d'urgence dans la zone affectée – tant positives que négatives – et quels enseignements en a-t-on tirés ?
- 3.6 Quel est le contexte actuel ? De nouvelles évaluations détaillées concernant ces questions devront peut-être être effectuées en fonction des options techniques sélectionnées (voir les *Chapitres 4-9*). Ces questions deviennent particulièrement importantes (et dans certains cas, ce sont des « hypothèses fatales » (*killer assumptions*)) en situation de conflit :
 - Comment fonctionnent les communications ?
 - Quelle est la situation en termes de sécurité ?
 - Quelles sont les implications pour le déplacement du bétail et la migration (droits d'accès, conflit potentiel) ?
 - Quels sont les principaux enjeux de protection auxquels se heurtent les éleveurs ?
 - Quelles sont les infrastructures actuelles (routes et transport) ?
 - Quel est le contexte pour d'éventuelles interventions basées sur des aides en espèces ou des coupons (par exemple, en termes de sécurité, de mécanismes de transfert financier et d'options de livraison) ?
 - Y a-t-il des problèmes transfrontaliers ?
 - En situation de conflit, quelles en sont les causes et quelles en sont les implications en termes de programmation ?
 - Quelles sont les contraintes politiques et/ou juridiques qui influencent les interventions liées à l'élevage ? À titre d'exemples, on peut citer les interdictions de déplacements ou d'exportations du bétail, les lois sur l'abattage, la politique fiscale, les réglementations en matière de licence, la coordination des agences d'aide, les politiques nationales de gestion des urgences et les politiques organisationnelles des principales parties prenantes.

- De récents changements apportés aux politiques ont-ils eu une incidence sur la vulnérabilité ?

Conclusion/argument de retrait

Est-ce que l'une quelconque des réponses ci-dessus constitue une « hypothèse fatale » qui proscrie toute forme d'intervention dans le secteur ? Par exemple, est-ce que la situation sécuritaire empêche toute forme de circulation à l'heure actuelle ? D'autres acteurs apportent-ils déjà un soutien suffisant aux populations touchées ?

Approches et méthodes d'évaluation

Examen de l'information existante

Dans l'idéal, certaines des données d'évaluation auront été recueillies avant le début de la situation d'urgence dans le cadre d'un plan de préparation aux urgences (voir le *Chapitre 2, Normes essentielles communes à toutes les interventions en matière d'élevage, Norme essentielle 2*). Même dans le cas des urgences à évolution rapide, il doit être possible de collecter des données tirées de la préparation aux urgences dans les régions que l'on sait être sujettes aux catastrophes naturelles. Les agences qui travaillent déjà dans la région sur des initiatives de développement à plus long terme sont souvent les mieux placées pour développer cette capacité de préparation, en interne mais aussi en collaboration avec les communautés locales. Dans ces circonstances, la connaissance et la compréhension des stratégies de subsistance, des systèmes de production, des normes sociales et culturelles ainsi que des acteurs et des institutions clés sont déjà disponibles, ce qui augmente sensiblement la précision des évaluations initiales rapides.

Les données secondaires devraient être compilées à partir des rapports des pouvoirs publics, des statistiques sanitaires et vétérinaires, des rapports publiés par les ONG et autre documentation disponible. Il se peut que d'autres agences travaillant dans la zone aient elles aussi entrepris des évaluations préliminaires ou détaillées de la situation d'urgence, y compris des évaluations de la vulnérabilité, qui sont une source utile de données secondaires. Les parties prenantes elles-mêmes peuvent aussi constituer des sources d'informations supplémentaires importantes, tant quantitatives que qualitatives (voir ci-dessous). Des données spéciales tirées d'images satellite et de systèmes d'informations géographiques (SIG) peuvent aussi se révéler utiles pour cartographier les points d'eau et d'autres ressources naturelles.

Des systèmes d'alerte précoce ont été mis au point dans différentes régions afin d'anticiper les urgences et de donner du temps pour s'y préparer et en atténuer les effets avant qu'une catastrophe ne frappe. Ces systèmes sont généralement axés sur la sécurité alimentaire et les données relatives à la nutrition humaine, même si certains englobent aussi des indicateurs liés aux moyens d'existence, tels que l'état de santé

du bétail. Le nombre de systèmes de classification permettant de faciliter l'interprétation des alertes précoces et des données d'évaluation de la situation d'urgence ne cesse de croître (*Annexe 3.1*).

Les résultats des systèmes de classification et d'alerte précoce peuvent être extrêmement utiles dans le cadre de l'analyse d'une urgence et fournissent des données sur lesquelles baser l'intervention dans la situation d'urgence. Toutefois, le besoin d'une analyse solide et d'une classification précise de la situation d'urgence ne devrait pas détourner l'attention du besoin d'y réagir rapidement et avec efficacité. Une intervention rapide et à propos est particulièrement importante dans le cas des situations d'urgence à évolution lente comme les sécheresses, lorsque le rapport coûts-avantages des interventions peut diminuer avec le temps.

Approches participatives

Les évaluations décrites dans ce chapitre sont conçues comme des éléments d'un processus de planification participatif faisant intervenir des parties prenantes clés, y compris les représentants des communautés bénéficiaires (voir le *Chapitre 2, Normes essentielles communes à toutes les interventions en matière d'élevage, Norme essentielle 1 : Participation*). Dans le contexte des situations d'urgences, notamment les crises à évolution rapide, on peut considérer que le besoin de célérité et d'une réponse rapide limite les chances d'adoption d'une approche participative. Toutefois, l'approche adoptée pour les évaluations est aussi importante que la méthodologie retenue, sinon plus, car elle a le potentiel de jeter les bases solides d'une réponse fondée sur la collaboration et la participation – sachant que la participation locale améliore la qualité des données. L'équipe d'évaluation devrait donc compter dans ses rangs des représentants communautaires et faire intervenir des institutions locales en tant que partenaires. En ce qui concerne la vulnérabilité et le thème transversal de LEGS sur le genre et l'équité sociale, il est important de veiller à ce que l'équipe compte plus ou moins le même nombre d'hommes et de femmes et à ce que les groupes marginalisés y soient représentés. De surcroît, la collecte d'informations locales devrait garantir une couverture adéquate des groupes vulnérables. L'équipe d'évaluation devrait aussi compter des généralistes et des spécialistes en élevage dotés d'un savoir local.

Les trois séries de questions d'évaluation peuvent être traitées simultanément, soit durant les discussions communautaires en consultation avec des agents locaux, soit à partir des données secondaires. Par rapport aux évaluations d'urgence touchant des populations humaines, les évaluations axées sur le bétail peuvent être plus qualitatives car elles sont basées sur l'avis d'experts. Dans tous les cas, la collecte et l'analyse de données quantitatives sont rarement possibles. Ainsi, à l'heure actuelle, il n'existe pas d'équivalent de l'évaluation rapide des besoins nutritionnels humains pour le bétail ni de méthodologie standard pour mesurer la mortalité du bétail. Par ailleurs,

les éleveurs rechignent parfois à révéler les effectifs de leur troupeau. Le rôle du bétail dans les moyens d'existence est un aspect crucial de l'évaluation et variera d'une communauté et d'une région à l'autre.

Méthodes participatives

Il existe une variété de méthodes participatives éprouvées pour réaliser une évaluation rapide des enjeux, des problèmes et des solutions liés au bétail. Ces méthodes relèvent de l'une des trois catégories suivantes :

- *Méthodes d'entretien informel*
 - des entretiens avec des personnes clés : personnel d'ONG ou des pouvoirs publics locaux, chefs coutumiers ou leaders de la communauté, chefs religieux, groupements de femmes et représentants d'organisations de la société civile (OSC)
 - discussions en groupes de réflexion (séparés entre hommes et femmes et répétés avec des groupes de différents standings)
 - entretiens semi-structurés comme méthode indépendante permettant d'appuyer la visualisation et les méthodes de notation (voir ci-dessous).
- *Méthodes de visualisation*
 - cartographie participative des ressources locales, services, marchés, pâturages, points d'eau, services vétérinaires et autres informations, telles que les zones à risque et les mouvements du bétail
 - calendriers saisonniers
 - diagrammes de Venn.
- *Classement et méthodes de notations*
 - classement simple des problèmes d'élevage
 - notation matricielle des différentes interventions possibles en matière d'élevage
 - tas proportionnels des impacts des maladies du bétail.

D'autres questions ayant trait à l'utilisation de méthodes participatives pour les évaluations rapides en matière d'élevage comprennent les éléments suivants :

- *Formation.* La valeur de l'information produite par des méthodes et une analyse participatives dépend fortement des compétences et de l'expérience des membres de l'équipe, selon qu'ils ont ou non été formés en évaluation rurale participative (ERP), en épidémiologie participative ou autres sujets semblables.
- *Vérification croisée.* Les informations tirées des méthodes participatives peuvent faire l'objet d'une vérification croisée (triangulation) à partir des informations préexistantes rassemblées avant l'évaluation communautaire et des rapports des autorités locales ou autres (tels que des notifications des prix du bétail et des céréales sur les marchés locaux). Une observation en personne est aussi importante pour vérifier l'état du bétail, des ressources naturelles et des infrastructures.

- *Échantillonnage.* Compte tenu des contraintes de temps, les méthodes participatives sont utilisées avec des échantillons d'informateurs jugés par l'équipe d'évaluation et les parties prenantes comme étant d'une importance vitale pour répondre aux trois séries de questions principales et pour faire en sorte que tous les groupes vulnérables soient inclus. Cette approche discrétionnaire (raisonnée) implique la sélection d'individus et de groupes représentatifs sur la base de caractéristiques convenues. En guise d'exemples de groupes d'informateurs utiles, on peut citer les éleveurs pauvres touchés par la sécheresse, les femmes éleveurs, ou les habitants d'un village sinistré par une inondation. Grâce à cette approche par échantillonnage, l'information recueillie est automatiquement structurée par groupe vulnérable¹.
- *Lignes de référence.* Lorsqu'elle est bien menée, une évaluation participative génère des informations qui contiennent souvent des données de référence importantes. Ainsi, la méthode des tas proportionnels pourrait être utilisée pour estimer la mortalité du bétail par espèce et par groupe d'âge. Ces données sont utiles pour l'évaluation et pour une prise de décisions immédiate et elles pourraient aussi servir de critère de référence utile pour un projet de compléments alimentaires (voir le *Chapitre 6, Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux*) ou un projet vétérinaire (voir le *Chapitre 5, Soutien vétérinaire*).
- *Données numériques.* Les méthodes de classement et de notation produisent des données numériques. La répétition de ces méthodes peut produire des ensembles de données qui peuvent être synthétisés à l'aide de tests statistiques classiques.

L'*Annexe 3.2* montre comment les méthodes participatives peuvent être utilisées pour répondre aux trois ensembles de questions de l'évaluation initiale énumérées plus haut.

Voir les *Références* à la fin de ce chapitre pour obtenir un complément d'information sur les approches et les méthodes d'évaluation.

Identification des interventions en matière d'élevage en situation d'urgence

Liens entre les objectifs de LEGS et les options techniques de LEGS

Pour atteindre au moins un des trois objectifs de LEGS relatifs aux moyens d'existence, il faut utiliser différentes options techniques soit isolément soit en association. LEGS présente six domaines d'intervention clés : déstockage ; soutien vétérinaire ; aliments pour animaux ; eau ; abris ; et la fourniture de bétail ou restockage. Les liens entre les objectifs relatifs aux moyens d'existence et ces options techniques sont illustrés dans le *Tableau 3.1*, de même que quelques-unes des

principales implications à prendre en compte pour chaque option technique. Ces implications sont abordées plus en détail dans chacun des chapitres techniques (4-9).

Tableau 3.1 Objectifs de LEGS relatifs aux moyens d'existence et options techniques

Objectif relatif aux moyens d'existence	Interventions techniques (et options)	Implications et enjeux
1. Fournir des bénéfices immédiats aux communautés affectées par une crise en se servant des ressources d'élevage existantes	Déstockage (déstockage commercial)	<ul style="list-style-type: none"> • Peut s'avérer utile au tout début d'une urgence à évolution lente • Permet la protection à plus long terme des biens restants liés à l'élevage • Fournit un soutien monétaire aux éleveurs • Solution possible également dans certaines urgences à évolution rapide pour fournir des fonds aux ménages qui manquent d'aliments pour animaux, d'abris pour le bétail ou de main-d'œuvre pour s'occuper de leur troupeau • Nécessite des infrastructures, des négociants intéressés et un environnement politique porteur
	Déstockage (Déstockage par abattage)	<ul style="list-style-type: none"> • Peut s'avérer utile lorsque l'urgence est trop avancée pour envisager un déstockage commercial • Fournit des fonds ou des aliments • Exige des infrastructures et des compétences d'abattage ainsi que des mécanismes de distribution • Peut nécessiter une plus grande contribution de la part
2. Protéger les principaux biens liés à l'élevage des communautés affectées par la crise	Soutien vétérinaire (services vétérinaires cliniques ; soutien aux fonctions vétérinaires du secteur public)	<ul style="list-style-type: none"> • Peut avoir un impact positif sur la protection et la reconstitution des biens à tous les stades d'une urgence • Peut englober des mesures de préparation aux urgences, telles que la vaccination et la prophylaxie • Peut être effectué parallèlement à d'autres activités (p. ex. fourniture d'aliments pour animaux, d'eau, de bêtes) pour renforcer la protection des biens • Exige un secteur de services opérationnel ou en place (public, privé et/ou communautaire) et des approvisionnements vétérinaires
	Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux (alimentation d'urgence sur place ; camps de ravitaillement)	<ul style="list-style-type: none"> • Important pour la protection des ressources d'élevage restantes pendant l'urgence et à l'issue de celle-ci • Exige des disponibilités en aliments pour animaux, des moyens de transport et/ou des installations de stockage • En cas de sécheresse, peut s'inscrire en complément de la fourniture d'eau • Peut se révéler très coûteux et lourd d'un point de vue logistique
	Fourniture d'eau (points d'eau ; distribution d'eau par camion)	<ul style="list-style-type: none"> • Important pour la protection des ressources d'élevage restantes • Exige l'accessibilité à des sources d'eau de qualité et en quantités suffisantes ou la possibilité d'en établir de nouvelles • Exige des systèmes locaux efficaces de gestion de l'eau • Peut nécessiter une mise de fonds élevée (notamment pour l'installation de nouveaux points d'eau) ou se révéler coûteux (distribution d'eau par camion)

Objectif relatif aux moyens d'existence	Interventions techniques (et options)	Implications et enjeux
	<p>Abris et aménagements pour le bétail (interventions portant sur le bétail et les aménagements ; abris temporaires ou de plus longue durée pour le bétail)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Répond à une variété de besoins du bétail : protection contre le froid ou la chaleur intenses ; sécurité ; empêcher l'errance ; fourniture d'un environnement sain pour les bêtes et les humains ; commodité de gestion • En règle générale (mais pas toujours), plus adapté aux urgences à évolution rapide dans les climats hostiles plutôt qu'aux urgences à évolution lente comme la sécheresse • Peut nécessiter des mesures de prévention (p. ex. des abris pour le bétail résistants aux séismes) ainsi que d'autres conçues pour protéger les ressources d'élevage à l'issue de l'urgence • Tient compte des enjeux plus vastes liés aux aménagements pour le bétail (tels que les droits fonciers, les implications environnementales et l'accès aux aliments et à l'eau)
<p>3. <i>Reconstituer les principales ressources d'élevage au sein des communautés affectées par la crise</i></p>	<p>Fourniture de bétail (remplacement des ressources d'élevage ; reconstitution des ressources d'élevage)</p> <p>Soutien vétérinaire ; eau ; aliments pour animaux ; abris et aménagements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Peut comprendre une aide aux éleveurs pour reconstituer leur troupeau à l'issue d'une urgence ou le remplacement d'un petit nombre d'animaux (p. ex. les animaux de trait ou de transport, les volailles), qui contribuent aux moyens d'existence • Convient dans la phase de relèvement une fois les suites immédiates absorbées et lorsque les pertes de biens peuvent être évaluées • Peut se révéler très coûteuse et difficile à gérer de manière efficace • Nécessite un approvisionnement en bêtes appropriées soit au niveau local soit à une distance de transport viable • Nécessite des ressources naturelles suffisantes pour subvenir aux besoins des bêtes ainsi distribuées • Le succès de l'intervention dépend beaucoup : du ciblage approprié des bénéficiaires ; de la sélection des bêtes appropriées ; de la capacité des bénéficiaires à s'occuper des bêtes et à les gérer ; et de la disponibilité de services d'appui au secteur de l'élevage • Des interventions complémentaires en santé animale, y compris des formations, peuvent accroître le taux de survie • La reconstitution du troupeau peut exiger un soutien alimentaire ou non alimentaire à court terme à l'intention des bénéficiaires • Voir plus haut • La poursuite de l'intervention durant la phase de relèvement peut favoriser la reconstitution et le renforcement des ressources d'élevage et réduire la vulnérabilité aux catastrophes futures

La Matrice d'identification de réponse participative de LEGS (PRIM)

La matrice PRIM est un outil qui utilise les conclusions de l'évaluation initiale pour faciliter la discussion avec les parties prenantes locales afin de décider les interventions en matière d'élevage qui sont les plus appropriées et les plus réalistes pour atteindre les objectifs de LEGS (voir ci-dessous les *Études de cas sur la matrice PRIM*). La matrice PRIM est à renseigner par un groupe de parties prenantes (comprenant des hommes et des femmes représentant la communauté) à partir des conclusions de l'évaluation initiale.

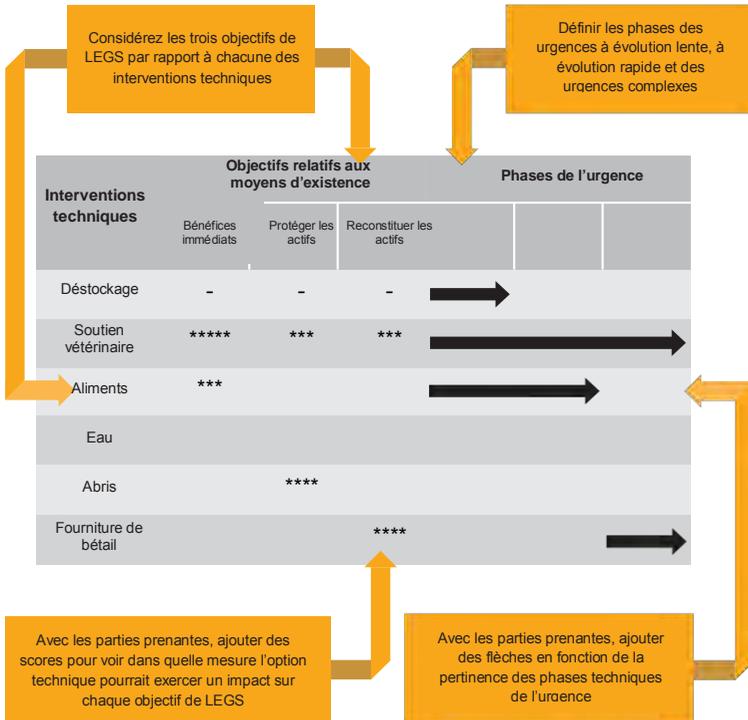
À la lumière des conclusions de l'évaluation, la matrice PRIM considère les trois objectifs de LEGS relatifs aux moyens d'existence : 1) fournir des bénéfices immédiats en matière d'élevage ; 2) protéger les biens d'élevage ; et 3) reconstituer les biens d'élevage par rapport à la gamme d'interventions techniques possibles (déstockage, soutien vétérinaire, aliments pour animaux, eau, abris et fourniture de bêtes). La matrice PRIM souligne aussi l'importance de chacun des trois objectifs afin de soutenir les moyens d'existence dans un contexte d'urgence et elle examine comment les différentes interventions peuvent s'intégrer et s'imbriquer durant les différents stades de l'urgence.

Le côté droit de la matrice peut aider les agences à planifier le calendrier de leurs interventions tout en laissant suffisamment de temps pour la préparation et l'introduction des activités ultérieures.

Les phases de la situation d'urgence varient selon qu'il s'agit d'une urgence à évolution rapide ou lente. Une définition sommaire de chacune de ces phases est proposée dans le *Glossaire*, mais ceux qui adoptent la matrice PRIM devraient se mettre d'accord sur leur propre définition en fonction du contexte dans lequel ils travaillent. Pour les urgences complexes qui comprennent une urgence à évolution lente ou rapide, il est possible d'utiliser la matrice PRIM pertinente (voir, par exemple, l'*Étude de cas C* ci-dessous). Pour les urgences chroniques et/ou complexes qui ne comportent pas une crise à évolution lente ou rapide, seul le côté gauche de la matrice PRIM (c.-à-d. les objectifs relatifs aux moyens d'existence) sera à considérer.

La matrice PRIM, qui peut être complétée dans le cadre d'un atelier avec des parties prenantes locales, est une façon rapide, visuelle et participative de résumer les options techniques de LEGS par rapport à ses objectifs et aux phases de l'urgence en présence.

Figure 3.1 Matrice d'identification participative de réponse (PRIM)



Des exemples d'une matrice PRIM renseignée figurent dans les études de cas ci-dessous, tandis que des tableaux matriciels vierges pour des urgences à évolution rapide et à évolution lente sont présentés à l'Annexe 3.3 et peuvent aussi être téléchargés depuis le site web de LEGS. Il est important de noter qu'aucune des options techniques de LEGS n'est exclusive. Afin de protéger et de renforcer les moyens d'existence, il se peut qu'une réponse intégrée regroupant plusieurs options techniques simultanées soit plus appropriée, tout comme différentes interventions déployées l'une après l'autre au fil de la progression de l'urgence. Des interventions techniques spécifiques, y compris des aide-mémoire d'évaluation et des conseils sur la sélection des options à l'intérieur même de chaque intervention, sont décrites dans les *Chapitres 4-9*.

Les conclusions de l'évaluation initiale et les résultats des discussions de planification participative basées sur la matrice PRIM, ainsi qu'une analyse des capacités et du mandat de l'agence de mise en œuvre, devraient permettre de choisir des interventions techniques qui sont *appropriées, faisables* et *opportunes* pour soutenir et protéger les moyens d'existence basés sur l'élevage en situation d'urgence.

Études de cas sur la matrice PRIM

Les études de cas suivantes montrent comment utiliser la matrice PRIM dans différents types de situations d'urgence. Pour chaque étude de cas, la matrice PRIM est suivie d'une explication des résultats.

À noter que la matrice PRIM est un outil conçu pour faciliter le processus de planification, sur la base des conclusions des évaluations et du verdict des participants. Elle *ne devrait donc pas* dicter l'action à mettre en œuvre et ces exemples sont donnés à titre purement indicatif. Les participants doivent aussi prendre conscience des subjectivités potentielles dues à des connaissances techniques spécialisées ou des intérêts personnels au moment de renseigner la matrice. Il est aussi important de noter qu'il n'existe pas de matrice PRIM universellement correcte pour une urgence donnée ; chaque matrice PRIM est élaborée par les participants sur la base de leurs besoins et de leur situation géographique.

Étude de cas A : Urgence à évolution rapide – un séisme en Asie

Tableau 3.2 Matrice PRIM de l'étude de cas A

Interventions techniques	Objectifs relatifs aux moyens d'existence			Phases de l'urgence		
	Avantages immédiats	Protéger les biens	Reconstituer les biens	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement
Déstockage	s/o	s/o	s/o			
Soutien vétérinaire	**	*****	*****	→		
Aliments	**	*****	*****	→		
Eau	*	*	*	→		
Abris	***	***	***	→		
Fournitures de bétail	s/o	s/o	*****			→

Score par rapport aux objectifs de LEGS relatifs aux moyens d'existence :

*****	Impact très positif sur l'objectif	**	Impact modeste sur l'objectif
****	Bon impact sur l'objectif	*	Très peu d'impact sur l'objectif
***	Impact sur l'objectif	s/o	sans objet

Phases de l'urgence :

→ calendrier approprié de l'intervention

Notes sur l'Étude de cas A

- Le déstockage commercial ne peut pas fournir une assistance rapide aux ménages affectés par la crise, puisque dans ce cas particulier, le système normal de marché ne fonctionne plus. Le déstockage par abattage est surtout approprié dans les cas où le troupeau risque de mourir, en raison d'un manque d'eau ou d'aliments, et il est donc peu probable que cette mesure apporte des avantages sensibles aux ménages touchés.

- Les interventions des vétérinaires pourraient fournir une assistance rapide en permettant de maintenir en vie les bêtes ayant survécu au lendemain de la catastrophe (suites immédiates) et contribuer ainsi sensiblement à la protection et la reconstitution des ressources d'élevage lors des phases de relèvement précoce puis de relèvement.
- La fourniture d'aliments pourrait aussi contribuer à la protection et la reconstitution des ressources d'élevage mais cela pourrait ne pas constituer une assistance très rapide. En cas d'alerte préalable signalant le risque de séisme, il serait possible de prendre des mesures afin de stocker des aliments et de l'eau pour les bêtes.
- La fourniture d'eau peut offrir quelques petits avantages, en fonction de l'effet du séisme sur les disponibilités en eau existantes.
- Les interventions portant sur les abris peuvent apporter des avantages immédiats et contribuer à la protection et la reconstitution des biens, en fonction du type de bêtes à abriter et de leurs besoins d'abri. Si une alerte suffisante est donnée, la fourniture d'abris pour le bétail peut contribuer à le maintenir en vie durant la phase d'alarme en évacuant les bêtes des bâtiments susceptibles de s'effondrer. Durant les phases de suites immédiates et de relèvement précoce, la fourniture d'un abri chaud et sec pour les bêtes touchées peut sensiblement contribuer à la protection et la reconstitution des biens liés à l'élevage.
- En termes de reconstitution des biens, la fourniture de bêtes peut apporter une contribution considérable car elle aide ceux qui ont perdu leur troupeau à recouvrer une partie de leurs ressources d'élevage. Toutefois, cette mesure ne peut intervenir que durant la phase de relèvement.

Étude de cas B : Urgence à évolution lente – Sécheresse en Afrique

Tableau 3.3 Matrice PRIM de l'Étude de cas B

Interventions techniques	Objectifs relatifs aux moyens d'existence			Phases de l'urgence			
	Avantages immédiats	Protéger les biens	Reconstituer les biens	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
Déstockage	*****	***	**	→	→	→	
Soutien vétérinaire	*	*****	*****	→	→	→	→
Aliments	*	***	*****		→	→	
Eau	*	***	*****		→	→	
Abris	s/o	s/o	s/o				
Fourniture de bétail	s/o	s/o	*****				→

Score par rapport aux objectifs de LEGS relatifs aux moyens d'existence :

*****	Impact très positif sur l'objectif	**	Impact modeste sur l'objectif
****	Bon impact sur l'objectif	*	Très peu d'impact sur l'objectif
***	Impact sur l'objectif	s/o	sans objet

Phases de l'urgence :

→ calendrier approprié de l'intervention

Notes sur l'Étude de cas B

- Une sécheresse à évolution lente en Afrique présente un cycle et un calendrier d'interventions très différents de ceux du séisme asiatique décrit dans l'Étude de cas A. Dans les phases d'alerte et d'alarme, le déstockage commercial peut contribuer sensiblement à fournir des avantages immédiats aux familles affectées en leur donnant des fonds qui peuvent alors servir à subvenir à leurs besoins. Il peut également contribuer, dans une certaine mesure, à protéger les ressources d'élevage (les bêtes restantes ont moins de concurrence pour se partager des ressources peu abondantes ; par ailleurs, une partie des fonds peut servir à soutenir ces bêtes restantes). Si le calendrier de l'intervention est retardé jusqu'à la phase d'urgence, le déstockage commercial n'est parfois plus possible car les bêtes sont en trop mauvais état. Dans ce cas, le déstockage par abattage (illustré par la flèche en pointillé) peut fournir des avantages immédiats aux ménages sinistrés.
- Dans cet exemple, comme la sécheresse en est encore à ses premiers stades (alerte/alarme), on donnera la préférence à un déstockage commercial plutôt que par abattage, car la première solution met les fonds entre les mains des éleveurs et stimule les processus de marché.

- Les interventions en santé animale, qui peuvent avoir lieu tout au long de l'épisode de sécheresse, peuvent avoir un impact notable sur la protection et la reconstitution des ressources d'élevage en évitant la maladie et la mort de bêtes et en renforçant la résistance du troupeau à la sécheresse.
- La fourniture d'aliments et d'eau durant les phases d'alarme et d'urgence d'une sécheresse peut contribuer à protéger les biens restants liés à l'élevage et à reconstituer le troupeau pour l'avenir.
- Dans cet exemple précis, la fourniture d'un abri n'est pas une mesure appropriée.
- Dans la phase de relèvement, la fourniture de bêtes (« restockage ») peut contribuer sensiblement à la reconstitution des ressources d'élevage.

La dernière étude de cas illustre comment l'effet d'un conflit conjugué à une urgence à évolution lente peut affecter le caractère approprié et la faisabilité de certaines des options.

Étude de cas C : Urgence complexe – conflit prolongé en Afrique, aggravé par une sécheresse

Tableau 3.4 Matrice PRIM de l'Étude de cas C

Interventions techniques	Objectifs relatifs aux moyens d'existence			Phases de l'urgence			
	Avantages immédiats	Protéger les biens	Reconstituer les biens	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
Déstockage	s/o	s/o	s/o			→	
Soutien vétérinaire	**	*****	*****	→			
Aliments	**	*****	*****		→		
Eau	*	*	*		→		
Abris	***	***	***	→			
Fournitures de bétail	s/o	s/o	*****				→

Score par rapport aux objectifs de LEGS relatifs aux moyens d'existence :

- | | | | |
|-------|------------------------------------|-----|----------------------------------|
| ***** | Impact très positif sur l'objectif | ** | Impact modeste sur l'objectif |
| **** | Bon impact sur l'objectif | * | Très peu d'impact sur l'objectif |
| *** | Impact sur l'objectif | s/o | sans objet |

Phases de l'urgence :

→ calendrier approprié de l'intervention

• Notes sur l'étude de cas C

- Si l'on compare cette matrice PRIM avec celle de l'*Étude de cas B*, la plupart des interventions possibles (telles que le soutien vétérinaire, la fourniture d'aliments, d'eau et de bêtes) demeurent appropriées et peuvent offrir des avantages sensibles aux communautés touchées.
- Toutefois, le déstockage commercial n'est pas une mesure appropriée dans cette situation de conflit, car les systèmes et les infrastructures de marché sont gravement perturbés. Le déstockage par abattage (illustré par la flèche en pointillé) peut s'avérer possible, mais cela dépendra des contraintes opérationnelles dans le cadre desquelles doivent opérer les agences.
- La fourniture d'aliments pour animaux peut aider à protéger et à reconstituer les ressources d'élevage, notamment pour les communautés qui sont confinées dans des camps et ne sont pas en mesure d'emmener paître leurs bêtes. De même, la fourniture d'eau aux bêtes qui ne peuvent pas être menées à leur point d'eau habituel en raison de l'insécurité ambiante peut contribuer à protéger le troupeau et à reconstituer les ressources d'élevage.
- La fourniture d'abris ou d'enclos pour le troupeau, qui n'est pas opportune dans l'*Étude de cas B*, peut s'avérer importante ici en raison du déplacement des éleveurs et du climat d'insécurité (par exemple, face au risque de pillage).
- Toutes ces interventions dépendent de l'aptitude des agences à opérer en situation de conflit.

Manières indirectes d'atteindre les objectifs de LEGS : Aides en espèces et coupons

Compte tenu de l'utilisation croissante des aides en espèces dans les programmes humanitaires, l'utilisation d'interventions basées sur des remises d'espèces constitue une option possible pour atteindre les objectifs de LEGS. Le *Tableau 3.5* résume les types de transferts de fonds les plus répandus et montre comment ils peuvent être utilisés. Des guides détaillés sur l'évaluation du marché et les mécanismes d'intervention à base de remise d'espèces sont énumérés dans la section *Références* à la fin de ce chapitre.

Tableau 3.5 Définitions des aides en espèces et exemples de leur utilisation

Mécanismes d'aide en espèces	Définition
Transferts inconditionnels d'espèces	<p><i>Argent décaissé en guise de subvention directe non assorti de conditions ni d'obligations de travail</i></p> <p>Il peut s'agir de subventions fournies en situations d'urgence ou dans un contexte de développement (par exemple, dans le cadre de programmes de protection sociale) pour couvrir les besoins élémentaires et/ou protéger ou reconstituer des moyens d'existence. Les transferts de fonds inconditionnels sont fournis dès la fin d'une urgence une fois que les besoins élémentaires ont été identifiés par le biais d'évaluations. Lorsque les marchés fonctionnent encore, ils constituent une réponse appropriée car ils permettent aux ménages d'établir des priorités dans leurs propres besoins.</p>
Transferts conditionnels d'espèces	<p><i>Argent décaissé à condition que les bénéficiaires fassent quelque chose en contrepartie (p. ex. aller à l'école, semer des graines ou se démobiliser)</i></p> <p>Ces transferts sont souvent consentis par tranches et font l'objet d'une surveillance pour s'assurer que l'argent est utilisé correctement avant d'autoriser le déblocage de la tranche suivante.</p> <p>Les transferts conditionnels sont parfois utilisés comme mesure de développement pour encourager les ménages à accéder à certains services, par exemple ne pas déscolariser les enfants, les faire vacciner, etc.</p> <p>Les transferts conditionnels ne devraient être consentis que si le service visé est déjà en place et s'il offre des prestations d'une qualité acceptable.</p>
Les transferts d'espèces indirects pour réduire les dépenses (et ainsi libérer du revenu)	<p><i>Dons ou exonérations afin de réduire le coût des services de base, telles que les exonérations de droits des usagers des soins de santé ou les bourses scolaires pour couvrir les frais de scolarité</i></p> <p>Ces mécanismes sont principalement utilisés dans des contextes de développement, mais on en trouve quelques exemples appliqués dans des situations d'urgence. Les transferts indirects dans des projets liés à l'élevage pourraient inclure des exonérations de droits d'abattage, de droits de permis de déplacer, de droits de marché, de frais vétérinaires, ou encore des frais d'acheminement par camion subventionnés, la fourniture de carburant aux associations d'utilisateurs d'eau, ou des subventions publiques/prix plafonnés sur les compléments alimentaires pour le bétail.</p>

Mécanismes d'aide en espèces	Définition
Argent contre travail, emploi, travaux publics	<p><i>Paiements en espèces (ou en coupons) en échange de la participation à des travaux de remise en état ou de construction de biens communautaires</i></p> <p>Ces mécanismes peuvent faire partie de programmes de relèvement en situations d'urgence ou d'une initiative de protection sociale. Les projets Argent contre travail (<i>Cash for work – CFW</i>) peuvent être mis en œuvre lorsqu'il existe beaucoup de main-d'œuvre disponible et lorsque des micro-projets adéquats peuvent être identifiés. L'objet des initiatives CFW consiste à faire en sorte que les bénéficiaires gagnent un revenu suffisant pour couvrir leurs besoins de base et/ou d'autres éléments essentiels à court et long termes.</p>
Coupons	<p><i>Feuille de papier imprimée, document ou jeton que le récipiendaire peut échanger contre une quantité ou une valeur donnée de marchandises</i></p> <p>Les coupons peuvent faire mention soit d'une somme d'argent (en échange d'articles quelconques d'un fournisseur) soit de marchandises ou de services précis.</p> <p>Les coupons contre espèces ou contre marchandises sont fréquemment destinés à être échangés dans des boutiques présélectionnées auprès de négociants/prestataires désignés.</p>

Source : Vetnetwork, 2011, inspiré de Jaspars *et al.*, 2007 ; Harvey, 2007 ; et Horn Relief, 2010

Certains de ces mécanismes peuvent être appropriés pour réaliser des interventions en matière d'élevage en situation d'urgence, comme le montre le *Tableau 3.6*. Un complément d'information est donné dans chaque chapitre technique.

Tableau 3.6 Options d'utilisation des mécanismes d'aide en espèces dans le cadre des interventions techniques de LEGS

Interventions techniques et options	Types d'aide en espèces				
	Dons d'espèces inconditionnels	Dons d'espèces conditionnels	Argent contre travail (CFW)	Subventions indirectes	Coupons
Déstockage Déstockage commercial Déstockage par abattage	* *			√	√ √
Soutien vétérinaire Services vétérinaires cliniques ; Soutien aux fonctions du secteur public	√	√		√	√
Aliments Alimentation d'urgence sur place Camps de ravitaillement	√	√ √			√ √
Eau Points d'eau Distribution d'eau par camion	√	√	√		√
Abris Abris provisoires pour le bétail Abris de plus longue durée pour le bétail	√	√ √	√ √		√ √
Fourniture de bétail Remplacement des ressources d'élevage Constitution de ressources d'élevage	√	√ √			√ √

NB : * Les options de déstockage commercial et par abattage peuvent être traitées comme un type de transferts inconditionnels d'espèces, en ce sens que les ménages reçoivent un versement en espèces en contrepartie de leurs ressources d'élevage.

Source : Vetwork, 2011

Annexe 3.1 : Systèmes désignés d'alerte et de classification des situations d'urgence

- *Indice des stratégies d'adaptation.* Conçue par CARE, cette méthodologie d'évaluation rapide de la sécurité alimentaire des ménages est basée sur quatre grandes catégories de changement : changement d'alimentation, augmentation de l'accès aux denrées à court terme ; diminution du nombre de personnes à nourrir ; et rationnement. Les scores pondérés donnent un indice qui traduit la situation relative actuelle et prévue en termes de sécurité alimentaire.
- *Réseau de systèmes d'alerte rapide face aux risques de famine (FEWS-NET).* Cette initiative est financée par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) afin de fournir des informations d'alerte précoce concernant les menaces sur la sécurité alimentaire, de créer des réseaux d'information et de renforcer les capacités au niveau local pour la fourniture et le partage d'informations.
- *Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR).* Il s'agit d'un service de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui fournit des rapports sur la situation alimentaire dans le monde et des alertes précoces concernant le risque de crises alimentaires dans différents pays. Le SMIAR réalise également des missions d'évaluation de l'approvisionnement en vivres avec le Programme alimentaire mondial (PAM) dans le but de transmettre des informations aux gouvernements et aux agences internationales.
- *Approche de l'économie des ménages (HEA).* Élaborée par Save the Children Royaume-Uni, cette approche prend pour référence le cadre des moyens d'existence durables pour définir des zones de moyens d'existence puis elle analyse l'impact de la situation d'urgence en termes de perturbation des moyens d'existence, ce qui permet de quantifier les besoins alimentaires.
- *Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire (IPC).* Conçu par le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition (FSNAU) pour la Somalie géré par la FAO afin de répondre au besoin de classification cohérente des situations de sécurité alimentaire dans divers lieux et situations d'urgence ; l'IPC se sert d'une table de référence du bien-être humain et d'indicateurs de moyens d'existence en conjonction avec un système d'intervention stratégique et d'alerte rapide. Il comprend aussi des protocoles cartographiques permettant de communiquer des informations visuellement complexes, des modèles d'analyse pour documenter les données factuelles et des tables démographiques.
- *Suivi et évaluation normalisés des phases de secours et de transition (Protocole SMART).* Il s'agit d'une initiative interagences qui fournit des données fiables et cohérentes sur la mortalité, le statut nutritionnel et la sécurité alimentaire. Il facilite aussi la prise de décisions. Le Protocole SMART a mis au point un manuel d'enquête et un logiciel analytique ; il a aussi élaboré une base de données sur les urgences complexes baptisée CE-DAT.

- *Comité d'évaluation de la vulnérabilité (VAC)*. Mis sur pied par les pays de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) afin de coordonner l'évaluation de la vulnérabilité et des besoins urgents des pays membres, les VAC associent l'analyse des données secondaires existantes à la collecte de données primaires sur les moyens d'existence.

Références à l'Annexe 3.1

FEWS-NET (Réseau de systèmes d'alerte rapide face aux risques de famine) [en ligne] <www.fews.net/> [consulté le 15 mai 2014].

FSNAU (2006) (Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour la Somalie) (2006) *Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire: Manuel technique, Version 1*, FAO/FSNAU, Nairobi, <<http://www.fao.org/docrep/009/a0748e/a0748e00.htm>> [consulté le 15 mai 2014].

Voir aussi le site web du Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire (IPC) : <www.ipcinfo.org/> [consulté le 15 mai 2014].

Save the Children UK (2005) *The Household Economy Approach: What is It and What can It be Used For?* Save the Children UK, Londres. Disponible à partir de : <<http://www.livestock-emergency.net/resources/assessment-and-response/>> [consulté le 15 mai 2014].

Save the Children UK (2008) *The Household Economy Approach: A Guide for Programme Planners and Policy Makers*, Save the Children UK, Londres, <<http://www.savethechildren.org.uk/resources/online-library/household-economy-approach-guide-programme-planners-and-policy-makers>> [consulté le 15 mai 2014].

SMART (Suivi et évaluation normalisés des phases de secours et de transition) (2005) *Measuring Mortality, Nutritional Status and Food Security in Crisis Situations: The SMART Protocol, Version 1*, SMART, Tulane University, Nouvelle-Orléans, <www.smartindicators.org/> [consulté le 15 mai 2014].

SMIAR (Système mondial d'information et d'alerte rapide) [en ligne] <<http://www.fao.org/GIEWS/french/index.htm>> [consulté le 19 mai 2014].

Annexe 3.2 : Méthodes participatives

Méthode	Aide-mémoire pour l'évaluation*	Sujet
Calendrier quotidien/saisonnier	1.5	Rôles en fonction du genre et de l'âge ; saisonnalité
Analyse en fonction du genre – accès à l'outil ressources (voir Pasteur, 2002)	1.5	Contrôle en fonction du genre et accès aux ressources
	1.7	Relations entre les genres et analyse de pouvoir
Cartographie	2.5	Étendue de la zone affectée
	2.6	Groupes vulnérables affectés
	2.7	Services et aménagements en « temps normal » et en temps de crise
	2.7	Cartographie des ressources naturelles (avant et après) : pâturages, eau, déplacements
	2.9 2.10	Impact sur l'environnement Changements saisonniers
Chronogramme/ Tendance temporelle	2.4	Stades de l'urgence
	2.7	Tendances des ventes de bêtes
	2.7	Tendances des prix du bétail
	2.7	Tendances de la productivité du bétail
	2.8	Tendances des maladies du bétail
« Tas proportionnels »	1.3, 1.4	Sources de revenu/nourriture
	2.6	Évolution du statut nutritionnel
	2.6	Évolution des maladies humaines
	2.7, 2.8	Ventes de bêtes, prix, évolution de la productivité
Classement/notation	1.3, 1.4	Sources de revenu/nourriture
	2.8	État du troupeau, morbidité, maladies
	3.5	Historique et efficacité des interventions antérieures
Classement selon la richesse	2.6	Population affectée (pour documenter le ciblage)
Diagrammes de Venn	1.6	Rôles des institutions coutumières et relations avec et entre elles
	3.1, 3.2	Principaux acteurs et coordination

* Les chiffres font référence aux questions clés au début du chapitre.

Un complément d'information sur les méthodologies d'évaluation rurale participative (ERP) figure dans la section *Références* de ce chapitre.

Annexe 3.3 : Matrice d'identification participative de réponse de LEGS

Tableau 3.7 Matrice PRIM d'une urgence à évolution rapide

Interventions techniques	Objectifs relatifs aux moyens d'existence			Phases de l'urgence		
	Avantages immédiats	Protéger les biens	Reconstituer les biens	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement
Déstockage						
Soutien vétérinaire						
Aliments						
Eau						
Abris						
Fourniture de bétail						

Tableau 3.8 Matrice PRIM d'une urgence à évolution lente

Interventions techniques	Objectifs relatifs aux moyens d'existence			Phases de l'urgence			
	Avantages immédiats	Protéger les biens	Reconstituer les biens	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
Déstockage							
Soutien vétérinaire							
Aliments							
Eau							
Abris							
Fourniture de bétail							

Score par rapport aux objectifs de LEGS relatifs aux moyens d'existence :

***** Impact très positif sur l'objectif

** Impact modeste sur l'objectif

**** Bon impact sur l'objectif

* Très peu d'impact sur l'objectif

*** Impact sur l'objectif

s/o sans objet

Phases de l'urgence :

➡ calendrier approprié de l'intervention

Références et lectures complémentaires

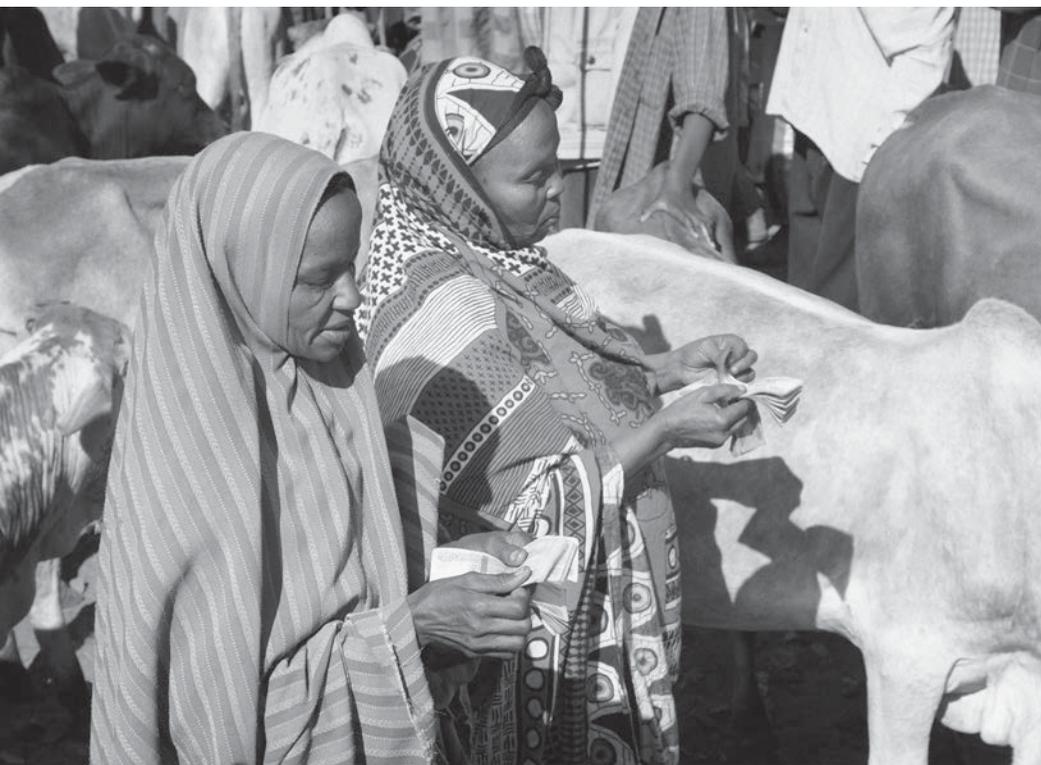
- ActionAid International (sans date) *Participatory Vulnerability Analysis: A Step-by- Step Guide for Field Staff*, ActionAid International, Londres. Disponible à partir de : <<http://www.livestock-emergency.net/resources/assessment-and-response/>> [consulté le 17 mai 2014].
- Albu, M. (2010) *Emergency Market Mapping and Analysis Toolkit (EMMA)*, Practical Action Publishing, Rugby.
- Barrett, C.B., Bell, R., Lentz, E.C. et Maxwell, D.G. (2009) 'Market information and food insecurity response analysis', *Food Security* 1: 151-168 <<http://dx.doi.org/10.1007/s12571-009-0021-3>>.
- Catley, A. (2005) *Participatory Epidemiology: A Guide for Trainers*, Union africaine/Bureau interafricain pour les ressources animales, Nairobi, <<http://www.participatoryepidemiology.info/userfiles/PE-Guide-electronic-copy.pdf>> [consulté le 17 mai 2014].
- Catley, A., Alders, R.G. et Wood, J.L.N. (2012) 'Participatory epidemiology: approches, methods, experiences', *The Veterinary Journal* 191: 151-160. <<http://dx.doi.org/10.1016/j.tvjl.2011.03.010>>.
- CICR et FICR (Comité international de la Croix-Rouge et Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (2007) *Guidelines for Cash Transfer Programming*, CICR et FICR, Genève.
- Currien, P. (2014) « Sphère au service des évaluations », Le Projet Sphère et ACAPS, Genève.
- FAO (sans date) *Gateway to Farm Animal Welfare* [site web], FAO, Rome, <<http://www.fao.org/ag/againfo/themes/animal-welfare/en/>> [consulté le 17 mai 2014].
- FAO et OIT (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation internationale du travail) (2009) *The Livelihood Assessment Toolkit: Analysing and Responding to the Impact of Disasters on the Livelihoods of People*, FAO et OIT, Rome et Genève, <http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/emergencies/docs/LAT_Brochure_LoRes.pdf> [consulté le 17 mai 2014].
- FAWC (Farm Animal Welfare Council) (2012) *Opinion on Contingency Planning for Farm Animal Welfare in Disasters and Emergencies*, FAWC, Londres. Disponible à partir de : <<http://www.defra.gov.uk/fawc/>> [consulté le 23 mai 2014].
- FAWC (sans date) *Five Freedoms* [page web], Farm Animal Welfare Council, Londres, <<http://www.fawc.org.uk/freedoms.htm>> [consulté le 19 mai 2014].
- Harvey, P. (2007) *Cash-Based Responses in Emergencies*, Humanitarian Policy Group (HPG), Overseas Development Institute (ODI), Londres, <<http://www.odi.org.uk/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/265.pdf>> [consulté le 29 mai 2014].
- Harvey, P. et Bailey, S. (2011) *Cash Transfer Programming in Emergencies*, Humanitarian Practice Network, Good Practice Review No. 11, ODI, Londres.
- HCR et CARE (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et Cooperative for Assistance and Relief Everywhere) (2009) *Framework for Assessing, Monitoring and Evaluating the Environment in Refugee-Related Operations (Trousse à outils FRAME)*, Projet en collaboration HCR et CARE, <<http://www.unhcr.org/4a97d1039.html>> [consulté le 15 mai 2014].

- Heath, S.E. (1999) *Animal Management in Disasters: A Handbook for Emergency Responders and Animal Owners*, Mosby, Maryland Heights, Missouri.
- Hermon-Duc, S. (2012) *MPESA Project Analysis: Exploring the Use of Cash Transfers Using Cell Phones in Pastoral Areas*, Télécoms Sans Frontières et Vétérinaires Sans Frontières, Allemagne et Nairobi.
- Holland, J. (ed.) (2013) *Who Counts? The Power of Participatory Statistics*, Practical Action Publishing, Rugby.
- Horn Relief (2010) *Guidelines for Cash Interventions in Somalia*, Horn Relief, Nairobi.
- IDS (Institute of Development Studies) (2005) *Desk Review: Identification of Factors that Trigger Emergency Needs Assessments in Slow-Onset Crises*, Strengthening Emergency Needs Assessment Capacity (SENAC) Project, Emergency Needs Assessment Branch (ODAN), Programme alimentaire mondial, Brighton, <<http://www.ids.ac.uk/files/FinalTriggeringFactorsFeb06.pdf>> [consulté le 17 mai 2014].
- IIED (Institut international pour l'environnement et le développement) (1995) *RRA Notes 20: Livestock* [en ligne], IIED, Londres, <<http://pubs.iied.org/6089IIED.html?k=PLANotes&r=p>> [consulté le 17 mai 2014].
- IIED (2002) *PLA Notes 45: Community-Based Animal Healthcare*, IIED, Londres, <[http://pubs.iied.org/9218IIED.html?k=PLA Notes&r=p](http://pubs.iied.org/9218IIED.html?k=PLA%20Notes&r=p)> [consulté le 17 mai 2014].
- Jaspars, S., Harvey, P, Hudspeth, C. et Rumble, L. (2007) *A Review of UNICEF's Role in Cash Transfers to Emergency-Affected Populations*, Document de travail, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Office of Emergency Programmes (EMOPS), Genève.
- Kelly, C. (2005) *Guidelines for Rapid Environmental Impact Assessment in Disasters*, [Outil d'évaluation environnementale rapide], Benfield Hazard Research Centre, UCL, Londres et CARE International. Disponible à partir de : <<http://www.proactnetwork.org/proactwebsite/resources/tools-for-environmental-assessment>> [consulté le 26 juin 2014].
- Mattinen, H. et Ogden, K. (2006) 'Cash-based interventions: lessons from southern Somalia', *Disasters* 30(3): 297-315 <<http://dx.doi.org/10.1111/j.0361-3666.2005.00322.x>>.
- OIE (Organisation mondiale de la santé animale) (2012b) *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, 22^e ed, vol. 1, OIE, Paris, <<http://www.oie.int/international-standard-setting/terrestrial-code>> [consulté le 17 mai 2014].
- Oxfam (2007) *Programme Guidelines on Animal Welfare*, Oxfam, Oxford.
- Oxfam (2008) *Situation Analysis Knowledge Map*. Programme interactif disponible sur demande auprès d'Oxfam. Contacter : <EFSLteam@Oxfam.org.uk>.
- Pasteur, K. (2002) 'Gender analysis for sustainable livelihoods frameworks: tools and links to other sources', projet. Disponible à partir de : <<http://www.livestock-emergency.net/resources/assessment-and-response/>> [consulté le 17 mai 2014].
- Pretty, J.N., Guijt, I., Thompson, J. et Scoones, I. *A Trainer's Guide*, IIED, Londres, <<http://pubs.iied.org/6021IIED.html?c=part&r=p>> [consulté le 17 mai 2014].
- Projet Sphère (2011) *La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire* (le manuel Sphère), le Projet Sphère, Genève. Voir le standard essentiel 3 : Évaluation (pp. 69-74). <www.sphereproject.org/> [consulté le 15 mai 2014].

- ProVention Consortium (2007) *Community Risk Assessment Toolkit*, ProVention Consortium, Genève, <http://www.eldis.org/go/topics/resource-guides/climate-change/key-issues/disaster-risk-reduction/disaster-risk-reduction-thematic-areas&id=31537&type=Document#.U3pe1rkU_Vh> [consulté le 17 mai 2014].
- SEEP (Réseau d'éducation et de promotion des petites entreprises) (2010) *Normes minimales pour le relèvement économique* (MERS), Réseau SEEP, Washington, DC, Practical Action Publishing, Rugby <<http://www.seepnetwork.org/normes-minimales-pour-le-relevement-economique-deuxieme-edition-resources-174.php>> [consulté le 15 mai 2014].
- Trench, P., Rowley, J., Diarra, M., Sano, F. et Keita, B. (2007) *Beyond any Drought: Root Causes of Chronic Vulnerability in the Sahel*, The Sahel Working Group, IIED, Londres, <<http://pubs.iied.org/pdfs/G02317.pdf>> [consulté le 17 May 2014].
- UNICEF (2005) *Manuel pour les situations d'urgence sur le terrain : Guide à l'usage du personnel de l'UNICEF*, UNICEF, New York, <http://www.unicef.org/french/publications/files/UNICEF_Emergency_Field_Handbook_FR.PDF> [consulté le 17 mai 2014].
- Network (2011) *The Use of Cash Transfers in Livestock Emergencies and their Incorporation into the Livestock Emergency Guidelines and Standards (LEGS)*, Animal Production and Health Working Paper No. 1, FAO, Rome. Disponible à partir de : <<http://www.livestock-emergency.net/resources/general-resources-legs-specific/>> .
- Young, H. et Jaspars, S. (2006) *Food-Security Assessments in Emergencies: A Livelihoods Approach*. Humanitarian Practice Network Paper 36, ODI, Londres <<http://www.odihpn.org/documents/networkpaper036.pdf>> [consulté le 17 mai 2014].
- Zicherman, N. avec Khan, A., Street, A., Heyer, H. et Chevreau, O. (2011) *Applying Conflict Sensitivity in Emergency Response: Current Practice and Ways Forward*, Humanitarian Practice Network Paper No. 70, ODI, Londres.

Notes

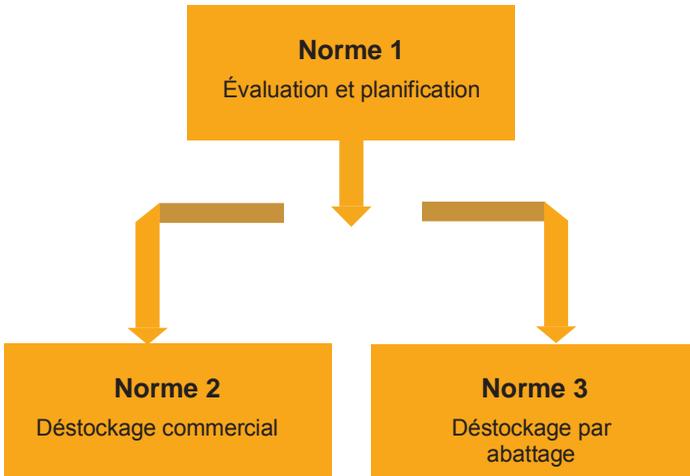
1. Une enquête participative est une analyse systématique (et, au besoin, rapide) des problèmes, opportunités et solutions en consultation avec la population locale. Lorsqu'elle est bien menée, l'enquête participative cherche à comprendre les perceptions des groupes vulnérables et marginalisés et, par conséquent, l'information est automatiquement présentée par chacun des groupes en question.



CHAPITRE 4

Normes techniques relatives au déstockage

Déstockage



Introduction

Lors des urgences à évolution lente, comme une sécheresse, l'état des animaux se détériore à mesure que la nourriture et l'eau deviennent rares. Le déstockage est le retrait des bêtes affectées avant qu'elles ne deviennent émaciées, ne perdent de leur valeur, ne meurent ou ne posent un risque de santé publique. Le déstockage débloque la valeur renfermée dans ces animaux et apporte aux communautés vulnérables l'argent (ou la viande) dont elles ont tant besoin.

Ce chapitre se penche sur l'importance du déstockage en réponse à une urgence. Il présente les différentes options d'interventions de déstockage ainsi que les outils qui permettent de déterminer leur caractère adéquat. Chaque option est suivie de normes, d'actions clés et de notes d'orientation. Des études de cas figurent à la fin du chapitre. Elles sont suivies par des annexes qui renferment des aide-mémoire pour procéder à l'évaluation et au suivi. Une liste de références clés est donnée à la fin.

Liens avec les objectifs relatifs aux moyens d'existence de LEGS

Le déstockage peut fournir une assistance immédiate aux familles affectées, en protégeant leurs bêtes restantes et en satisfaisant directement le premier et le deuxième des objectifs de LEGS relatifs aux moyens d'existence. Il peut :

- fournir des bénéfices immédiats aux communautés affectées par une crise en se servant des ressources d'élevage existantes, en apportant de l'argent issu de la vente des bêtes excédentaires ou non vendables
- protéger les principales ressources d'élevage en garantissant la survie des animaux restants.

L'importance du déstockage en réponse à une urgence

Le déstockage est une intervention fréquente en cas de sécheresse quand l'état de santé des animaux risque de se dégrader ou lorsqu'ils risquent mourir. Cela permet de convertir les pertes de bêtes potentielles en argent ou en viande. Le déstockage permet de réduire les pressions sur des aliments, des pâturages et des disponibilités en eau qui sont rares au profit du stock de bêtes restant. La viande des animaux abattus peut venir compléter les régimes alimentaires des familles vulnérables. Toutefois, le déstockage ne convient généralement pas à une situation d'urgence à évolution rapide comme les séismes ou les inondations car le bétail succombe ou survit à la catastrophe. Toutefois, lorsque des catastrophes naturelles comme des cyclones ou des incendies détruisent les approvisionnements en aliments, le déstockage peut s'imposer comme une intervention appropriée.

Le déstockage contribue aussi à deux des « cinq libertés » du bien-être animal, comme indiqué dans la Présentation de LEGS : *être épargnés de la faim et de la soif et être épargnés de l'inconfort*. Le retrait des animaux vers un lieu plus favorable peut leur

permettre de retrouver leur comportement ordinaire. Lorsque c'est nécessaire, le déstockage par abattage permettra de soulager les animaux de la douleur et de la détresse associées à la faim et la soif. Comme le déstockage implique la gestion, le transport et l'abattage des animaux, il convient de faire en sorte qu'ils ne soient pas exposés à la douleur, la peur ou la détresse.

► Options de déstockage

Les deux interventions de déstockage les plus courantes sont le déstockage commercial et le déstockage par abattage.

Option 1 : Déstockage commercial

Le déstockage commercial apporte un soutien aux négociants lorsque les marchés à bestiaux commencent à s'effondrer. L'effondrement du marché peut être le résultat d'une demande en berne, d'un approvisionnement médiocre en animaux ; de l'inaccessibilité des bêtes ; du fait que les bêtes soient en piteux état ; et de la réticence des éleveurs à vendre. Il s'ensuit habituellement un effondrement du prix des bêtes de sorte que les négociants se retirent du marché.

Le but du déstockage commercial consiste à faciliter la commercialisation des bêtes avant que leur état et leur valeur ne se dégradent et qu'elles deviennent impossibles à vendre. Cette option présente plusieurs avantages :

- Elle fournit de l'argent aux communautés affectées.
- Elle promeut une relation à plus long terme entre les négociants et les éleveurs.
- Elle peut avoir une incidence sur un plus grand nombre de bêtes et leurs propriétaires.
- C'est l'une des interventions qui présente le meilleur rapport qualité-prix en cas de sécheresse car elle ne demande pas aux agences d'acheter des bêtes directement.

Pour réussir, le déstockage commercial exige un commerce privé de bêtes qui soit dynamique et une demande intérieure et à l'exportation accessible pour de la viande ou des animaux sur pieds. Les animaux ne vont pas toujours directement à l'abattoir mais ils peuvent être envoyés ailleurs pour améliorer leur état. Ils peuvent ensuite être abattus ou revendus à une date ultérieure.

Un soutien typique aux marchands de bestiaux comprend l'assistance visant à rassembler les acheteurs et les vendeurs d'animaux afin de faciliter un crédit à court terme, des subventions, ou encore des exemptions fiscales. Le fait de rassembler les propriétaires et les négociants est certainement l'intervention la plus simple et la plus efficace.

Certaines agences d'aide et divers gouvernements sont intervenus directement pour acheter des animaux en situations d'urgence plutôt que de travailler avec des

marchands de bestiaux. Malgré de bonnes intentions, la prudence est de mise pour faire en sorte que ces activités ne fragilisent pas la durabilité à plus long terme du marché privé.

Option 2 : Déstockage par abattage

À la différence du déstockage commercial, le déstockage par abattage est amorcé par des organismes extérieurs plutôt que par des négociants privés. Il est approprié lorsque le marché local de l'élevage s'est effondré et les négociants se sont retirés. Invariablement, les animaux sont en piteux état et les prix se sont effondrés. Dans de tels cas, l'organisme achète des animaux et prend des dispositions pour leur abattage dans des circonstances humaines. La viande fraîche est alors distribuée aux communautés affectées. Comme la viande fraîche est périssable, il faut prendre des mesures immédiates pour la préserver par salage, étuvage ou séchage, si elle ne peut pas être distribuée sur le champ.

Le déstockage par abattage est une option plus coûteuse que le déstockage commercial car il implique l'achat direct d'animaux. Le coût est en partie absorbé par les avantages supplémentaires tirés de la distribution de viande, y compris des opportunités d'emploi et le traitement des cuirs et des peaux. Il y a aussi des avantages en termes de bien-être animal et de santé publique associés à de meilleures conditions d'abattage et de transformation de la viande. Parmi les bénéficiaires figurent :

- ceux qui ont le droit de vendre des bêtes à des fins d'abattage, notamment les ménages dirigés par des femmes et ceux issus des communautés marginalisées
- ceux ayant le droit de recevoir de la viande, notamment les familles nombreuses, les ménages à parent unique ou sans parents, les personnes âgées et autres groupes vulnérables ; (s'il y a des quantités suffisantes, il sera peut-être plus simple de distribuer la viande équitablement à l'ensemble de la communauté afin d'éviter le risque de ressentiment – souvent la viande est confiée à un autre organisme de secours à des fins de distribution dans le cadre d'un programme de secours alimentaire plus large, qui pourrait englober les écoles, les hôpitaux et les prisons)
- ceux qui peuvent être employés dans l'abattage et le traitement des animaux, en leur donnant ainsi un revenu et des compétences pour l'avenir.

Option supplémentaire 3 : Abattage pour destruction

Lorsque les animaux sont tellement émaciés ou malades qu'ils sont impropres à la consommation humaine, les autorités de santé publique ou vétérinaires compétentes peuvent décider de procéder à la destruction des animaux sur la base d'inspections avant ou après le décès des bêtes. Dans de tels cas, les carcasses doivent être mises au rebut de manière à réduire au minimum les risques pour la santé publique. Les considérations à prendre en compte au moment de la mise au rebut des carcasses sont abordées au *Chapitre 5, Soutien des services vétérinaires*.

Les avantages, les inconvénients et les conditions clés associés à chacune des options sont résumés dans le *Tableau 4.1*.

Tableau 4.1 Avantages, inconvénients et conditions clés des options de déstockage

Option	Avantages	Inconvénients	Principales conditions requises
1. Déstockage commercial	<ul style="list-style-type: none"> • Procure de l'argent pour couvrir les besoins immédiats et/ou réinvestir dans le troupeau • S'appuie sur des stratégies d'adaptation existantes • Soulage les pressions exercées sur des aliments/pâturages et des approvisionnements en eau précaires • Permet de gérer un grand nombre d'animaux • Coût relativement faible (majorité des coûts assumés par les négociants) • Promeut des liens à plus long terme entre acheteurs et vendeurs • Présente des avantages potentiels pour le bien-être des animaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Doit intervenir avant que l'état du troupeau ne soit trop dégradé • Le ciblage des groupes vulnérables est difficile • Comporte des risques potentiels pour le bien-être des animaux en cas de conditions de gestion et de transport inadaptées • Les animaux restants peuvent être en nombre insuffisant pour reconstituer les effectifs par la suite 	<ul style="list-style-type: none"> • Négociants intéressés • Vendeurs prêts à vendre • Marchés intérieur ou à l'exportation accessibles • Infrastructures : routes ; enclos ; eau et aliments pour animaux ; sécurité • Attitude au sein des agences favorable au commerce de bêtes et à la fourniture de crédit • Attitude au sein des agences favorable à la mobilisation du secteur privé
2. Déstockage par abattage à des fins de consommation	<ul style="list-style-type: none"> • Procure de l'argent pour couvrir des besoins immédiats et/ou à des fins de réinvestissement • Soulage les pressions exercées sur des aliments/pâturages et des approvisionnements en eau précaires • Procure un complément alimentaire • La viande fraîche excédentaire peut être préservée • Procure des opportunités d'emploi au sein de la communauté locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus complexe d'un point de vue opérationnel • Frais administratifs plus élevés • Plus coûteux, puisqu'il faut prévoir l'achat d'animaux • Durabilité moindre à long terme¹ • Moins propice à la gestion d'un grand nombre de bêtes • Les animaux restants peuvent être en nombre insuffisant pour reconstituer les effectifs par la suite 	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions locales capables d'organiser, de gérer et d'aider au ciblage des bénéficiaires • La coordination entre les agences de mise en œuvre pour convenir des méthodologies et, en particulier, des stratégies d'établissement de prix • Interventions de secours alimentaires prêtes à accepter la viande • Agence de mise en œuvre dotée de capacités organisationnelles pour gérer le programme • Infrastructures d'abattage disponibles ou pouvant être construites • Politique de santé publique favorable • La procédure d'abattage et de distribution gérée par l'agence peut cadrer avec les normes culturelles
3. Abattage pour destruction	<ul style="list-style-type: none"> • Soulage la souffrance des animaux • Les éleveurs tirent quelque chose d'un bien n'ayant plus de valeur 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de secours alimentaire ni d'avantages à plus long terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Troupeau dans un état critique sans valeur marchande ou nutritive • Capacité à entreprendre des inspections antérieures et postérieures au décès

Calendrier des interventions

C'est le stade de l'urgence qui détermine habituellement le type de déstockage entrepris. La vente des animaux commercialisables (déstockage commercial) est plus efficace aux stades de l'alerte et de l'alarme d'une situation d'urgence à évolution lente (voir le *Glossaire*). Le déstockage par abattage se déroule invariablement à la fin du stade de l'alarme, au stade de l'urgence ou du relèvement précoce, lorsque les animaux sont en si piteux état qu'ils ne sont pas commercialisables (*Tableau 4.2*).

Il est rare que les éleveurs estiment uniquement leurs bêtes en termes financiers. Ils tiennent également compte de nombreux facteurs, y compris les chances de survie de leurs animaux – quel que soit leur état. Au plus fort de la sécheresse, ils seront peut-être prêts à vendre leurs bêtes à n'importe quel prix, mais au premier signe de pluie, ils risquent de changer d'avis. Il faut donc de la flexibilité pour réagir rapidement à l'évolution des circonstances et pour détourner les ressources vers d'autres interventions.

Tableau 4.2 Calendrier possible des interventions de déstockage

Options	Évolution rapide			Évolution lente			
	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
1. Déstockage commercial	Mesure généralement inappropriée			→			
2. Déstockage par abattage – consommation	Mesure généralement inappropriée			→			
3. Abattage pour destruction	→			→			

Liens au projet Sphère et aux autres chapitres de LEGS

Un but important du déstockage est d'améliorer les chances de survie du bétail restant, notamment le cheptel reproducteur. Le déstockage est donc souvent entrepris avec d'autres interventions de LEGS dans le cadre d'une approche intégrée. Le plus souvent, ces interventions portent sur la fourniture d'un soutien vétérinaire, d'aliments pour animaux et d'eau (voir les *Chapitres 5 à 7*). La Matrice d'identification participative de réponse de LEGS (PRIM) décrite au *Chapitre 3* est un outil précieux pour réaliser ces évaluations. Le *Chapitre 5, Soutien vétérinaire* contient des informations supplémentaires sur la destruction des carcasses.

À l'issue d'une sécheresse, la reconstitution du cheptel à un niveau qui peut subvenir aux besoins d'un ménage peut prendre des années. Dans les communautés pastorales et agropastorales, à elles seules, les interventions liées à l'élevage peuvent ne pas être assez. Une assistance humanitaire supplémentaire telle qu'une aide

alimentaire peut être requise. Le manuel Sphère fournira des orientations détaillées à ce sujet.

Thèmes transversaux et autres points à prendre en compte

Notion de genre

Dans beaucoup de sociétés, les femmes et les hommes ont de nombreux rôles différents en termes de propriété et de gestion des différentes espèces animales. Il est donc important de comprendre les implications en matière de genre au moment de choisir les options de déstockage et de sélectionner les bénéficiaires. Ainsi, la distribution de viande aidera les femmes à nourrir leur famille. Toutefois, le produit de la vente de bêtes peut accroître le pouvoir d'achat masculin, sur lequel les femmes ont souvent très peu de contrôle. Une attention particulière est requise pour faire en sorte que les veuves et les ménages dirigés par des femmes ne soient pas exclus des bénéficiaires.

VIH/sida

Le VIH/sida est à l'origine de la création de ménages vulnérables, dont beaucoup sont dirigés par des parents seuls ou par des orphelins. Les personnes vivant avec le VIH/sida (PVVIH) peuvent faire l'objet d'une discrimination au sein de leurs communautés et être exclues des groupes bénéficiaires. Ceux qui prennent des antirétroviraux (ARV) ont des besoins nutritionnels supplémentaires pour optimiser leur traitement, lesquels peuvent être couverts par des quantités relativement modestes de viande dans leur régime alimentaire.

Protection

Les bêtes et les éleveurs peuvent être exposés à des risques de vol de bétail et de conflit ethnique. Les activités de déstockage peuvent exacerber ce risque si elles impliquent le transport de grosses quantités d'argent ou l'acheminement d'un grand nombre de bêtes vers un autre campement. De plus en plus, les agences utilisent des coupons pour remplacer les espèces lorsqu'il existe un risque sécuritaire.

L'environnement et le climat

Il y a des répercussions environnementales, à la fois positives et négatives, associées au déstockage, et certaines d'entre elles demeurent des pommes de discorde. Il convient d'être conscient des problèmes suivants :

- L'abattage des animaux génère des déchets locaux (y compris des carcasses condamnées) qui doivent être détruites correctement pour éviter la pollution. Le tannage des peaux et des cuirs présentent aussi des problèmes semblables.
- La destruction d'un grand nombre de bêtes peut soulager les pressions localisées sur les ressources naturelles à une époque de grande précarité, par exemple en cas de sécheresse.

- La concentration des animaux autour des campements et des marchés peut avoir des effets délétères à court terme sur l'environnement immédiat.
- Lorsque des espèces autochtones sont menacées, il convient de prendre soin de ne pas exacerber les pertes de biodiversité locale.

Ciblage

La participation communautaire est essentielle pour garantir une sélection équitable des bénéficiaires et celle-ci devrait se baser sur des critères convenus et des évaluations récentes de la vulnérabilité. Les négociants privés entendent maximiser les bénéfices et peuvent exclure les communautés présentant un mauvais accès, une sécurité insuffisante ou des installations inadaptées. Toute assistance qui leur sera accordée devrait donc être consentie à condition que les groupes vulnérables ne soient en aucun cas exclus.

Stratégies d'adaptation et savoir autochtone

De par tradition, les communautés propriétaires de bêtes ont leurs propres stratégies d'adaptation pour faire face aux situations d'urgence. Leurs compétences en matière d'élevage et leurs connaissances des bêtes locales sont vitales dans la sélection des animaux à conserver et ceux à détruire. Elles disposent généralement d'un savoir-faire considérable en matière d'abattage ainsi que sur les méthodes de préparation et de préservation des viandes.

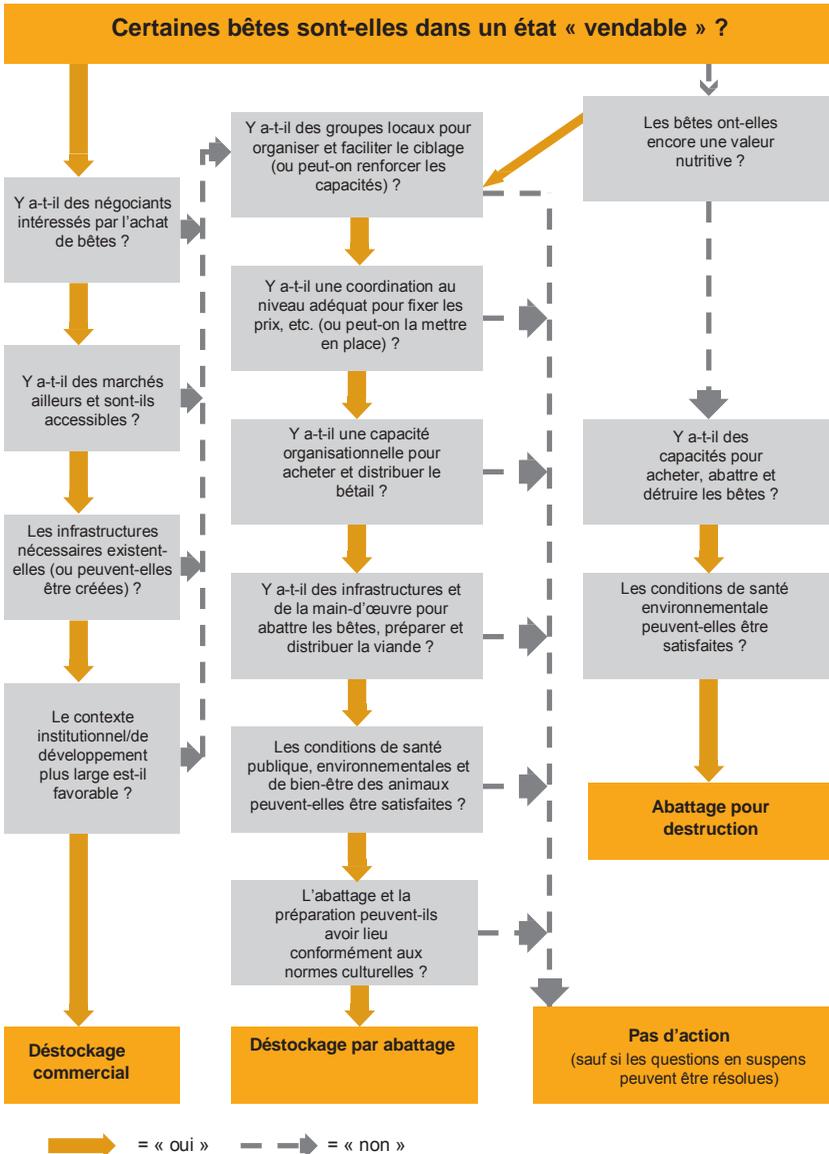
Conditions dans les camps

Il faudra peut-être accorder une attention particulière aux camps qui regroupent des éleveurs déplacés. De fortes concentrations d'animaux peuvent en faire des cibles attrayantes pour les voleurs, et des mesures supplémentaires de sécurité pourront donc être requises. L'abattage des animaux, la distribution de viande ou la destruction de carcasses dans les camps sont autant d'opérations qui augmentent les risques de santé publique, y compris les risques de mauvaise hygiène et de contamination.

Les Normes

Le déstockage permet aux éleveurs de tirer une certaine valeur de leurs bêtes lesquelles, sans intervention, n'auraient eu que très peu, voire pas de valeur du tout. La *Figure 4.1* ci-dessous présente un arbre de décisions qui met en exergue les questions clés à se poser au moment de planifier une initiative de déstockage. Le déstockage commercial n'est faisable qu'avant que l'état des animaux ne se dégrade et les prix du marché ne s'effondrent. Passé ce stade, le déstockage par abattage sera peut-être la seule option possible. La préparation et l'analyse précoce de la situation sont essentielles pour décider si le déstockage est une intervention faisable et appropriée.

Figure 4.1 Arbre de décision relatif aux options de déstockage



Notes

Le résultat « Pas d'action (sauf si les questions en suspens peuvent être résolues) » ne signifie pas nécessairement qu'aucune intervention ne devrait avoir lieu mais plutôt qu'un complément de formation ou un renforcement des capacités s'impose pour pouvoir répondre « oui » aux questions clés.

Norme 1 relative au déstockage : Évaluation et planification

Le type d'activité de déstockage retenu est adapté aux conditions du marché et à l'état du troupeau.

Actions clés

- Évaluer et agir en fonction des données d'alerte précoce pertinentes et des plans de préparation aux situations d'urgence (voir les *notes d'orientation 1 et 2*).
- Surveiller de près le marché au bétail (voir la *note d'orientation 3*).
- Surveiller de près l'état et le bien-être du troupeau (voir la *note d'orientation 4*).
- Ne considérer le déstockage commercial que lorsque les négociants sont prêts à acheter et lorsque les animaux sont dans un état convenable (voir les *notes d'orientation 3 et 4*).
- S'assurer que le déstockage porte sur des bêtes de l'espèce, de l'âge et du type appropriés, en fonction des circonstances, des connaissances et des pratiques locales (voir la *note d'orientation 5*).
- Faire en sorte que les évaluations tiennent compte du contexte institutionnel et de développement plus large de la situation d'urgence (voir la *note d'orientation 6*).
- Faire en sorte que les communautés affectées participent pleinement aux activités de planification et d'évaluation (voir la *note d'orientation 7*).
- Évaluer la situation sécuritaire pour garantir la sécurité du bétail, des éleveurs, et du personnel de l'agence (voir la *note d'orientation 8*).
- Préparer les stratégies de retrait à l'avance (voir la *note d'orientation 9*).

Notes d'orientation

1. **Alerte précoce et préparation aux urgences.** La plupart des régions en butte à la sécheresse ont une forme de système d'alerte précoce et/ou un plan de préparation aux situations d'urgence qui peuvent alerter à temps les agences pour envisager le déstockage.
2. **Calendrier.** Les activités de déstockage doivent être en rapport avec la phase de l'urgence (*Tableau 4.2*).
3. **Suivi des marchés à bestiaux.** L'augmentation du nombre de bêtes à la vente sans augmentation correspondante de la demande ou la chute des prix du bétail peuvent indiquer des « ventes en catastrophe », dans le cadre desquelles les éleveurs tentent de tirer une valeur quelconque de leurs bêtes par le biais du marché ordinaire. Un repli de 25 pour cent des prix du bétail ou une hausse de 25 pour cent du rapport de prix céréales/bête est souvent considéré comme le

point de déclenchement du déstockage. Voir aussi l'aide-mémoire de l'évaluation du déstockage à l'*Annexe 4.1*.

4. **Suivi de l'état du bétail.** La détérioration de l'état du bétail peut aussi être l'indicateur d'une crise imminente avec d'importantes considérations à prendre en compte en termes de bien-être animal. Le savoir local peut déterminer si l'état des animaux est pire que d'habitude pour l'époque de l'année.
5. **Quels animaux déstocker.** C'est le déstockage des bovins qui a l'impact le plus marqué sur l'environnement immédiat et injecte le plus de capitaux dans l'économie locale. Toutefois, avec les bovins, il y a des notions d'équité et de genre, car les groupes vulnérables, y compris les femmes, peuvent être exclus. L'inclusion des moutons et des chèvres permettra à un plus grand nombre de groupes vulnérables de bénéficier du déstockage. En règle générale, les jeunes femelles reproductrices devraient être exclues du déstockage, car elles seront requises pour reconstituer le futur troupeau.
6. **Contexte institutionnel et de développement.** Le contexte plus large de la situation d'urgence a besoin d'être compris pour veiller à ce que les risques et les opportunités associés au déstockage soient identifiés (voir la *Norme essentielle 7 : Politique et plaidoyer*). Parmi les informations pertinentes peuvent figurer :
 - des restrictions sur les échanges transfrontaliers et les mouvements intérieurs du bétail ; les conditions d'octroi de licences/les régimes fiscaux ; l'accès au crédit et aux transferts de fonds ; la réglementation en matière de santé publique et vétérinaire ; et les infrastructures
 - l'assistance fournie par d'autres agences pour faire en sorte que les activités soient coordonnées et ne se fassent pas mutuellement concurrence
 - les politiques de l'agence de mise en œuvre, qui peuvent réglementer leur implication avec le secteur privé ou l'octroi de crédit ainsi que les conditions d'acquisition d'animaux ou les services locaux.
7. **Participation de la communauté.** Des dispositions (généralement un groupe de coordination) prévoyant la participation de la communauté devraient être prises – les partenaires clés, les bénéficiaires (y compris les femmes), les représentants des collectivités locales et autres agences gérant des systèmes analogues devraient tous être inclus.
8. **Sécurité.** Il convient d'évaluer dans quelle mesure le déstockage risque d'aggraver les problèmes sécuritaires. Les agences ont le devoir de protéger et de garantir la sécurité de leur personnel et leurs contractants. D'autres options que le transport d'espèces, par exemple des coupons, devraient être explorées.
9. **Stratégies de retrait.** Pour faire en sorte que le déstockage n'ait pas de conséquences néfastes à long terme, il est important de planifier comment et à quel moment prendront fin les opérations.

Il faut faire preuve de flexibilité pour tenir compte des changements soudains dans les circonstances (prix du marché, état des animaux, arrivée de la pluie, etc.) qui pourraient avoir une incidence sur la volonté des éleveurs de vendre leurs bêtes ou celles des négociants de participer au marché.

Norme 2 relative au déstockage : Déstockage commercial

Un soutien est fourni pour la vente d'animaux commercialisables.

Actions clés

- Impliquer les communautés affectées (voir la *note d'orientation 1*).
- Évaluer la demande en viande et en bêtes et identifier les faiblesses de la chaîne de valeur/d'approvisionnement (voir la *note d'orientation 2*).
- Identifier des partenariats clés (voir la *note d'orientation 3*).
- Sélectionner des zones d'intervention, en tenant compte des animaux disponibles, des infrastructures et de la sécurité (voir la *note d'orientation 4*).
- Convenir et publier les critères pour la sélection des animaux et la fixation des barèmes de prix (voir la *note d'orientation 5*).
- Évaluer les coûts de transaction (voir la *note d'orientation 6*).
- Identifier et évaluer le soutien essentiel pour le succès de l'intervention (voir la *note d'orientation 7*).
- Fournir un soutien essentiel continu et en assurer la surveillance (voir les *notes d'orientation 8 et 9*).

Notes d'orientation

1. **Consultations et coordination.** Le but d'un groupe de coordination (voir la *Norme 1 relative au déstockage, note d'orientation 7*) est de surveiller et d'évaluer les activités et de faire en sorte que les populations les plus vulnérables ne soient pas exclues. Le groupe devrait aussi agir de façon à anticiper et à résoudre les différends. La participation des représentants des négociants est cruciale.
2. **Évaluation du marché à bestiaux et de la chaîne de valeur/d'approvisionnement.** Il doit y avoir une demande pour absorber les animaux supplémentaires qui arrivent au marché suite à l'initiative de déstockage. Il peut s'agir d'un marché final (intérieur ou à l'exportation) ou d'un marché intermédiaire pour garder ou engraisser les animaux affaiblis. Des renseignements sur les prix, le nombre d'animaux vendus, les schémas de l'offre et la demande, les installations de marché et les réseaux commerciaux peuvent être disponibles auprès des pouvoirs publics ou des services parapublics (ministère de l'Agriculture, ministère du Commerce, Bureau des statistiques, etc.).

3. **Partenariats.** Un déstockage commercial réussi dépend des partenariats entre l'agence de mise en œuvre et les marchands à bestiaux privés. Les associations commerciales peuvent aider à identifier des partenaires adaptés. Dans la mesure du possible, il faut tenter d'identifier un noyau de partenaires motivés qui soient suffisamment intéressés et dotés des capacités suffisantes pour mener à bien l'initiative (voir l'*Étude de cas 4.1*).
4. **Zones d'intervention.** La sélection des sites appropriés pour le déstockage commercial devrait se baser sur l'évaluation :
 - de la situation sécuritaire du moment et la façon dont elle affecte les négociants, les éleveurs et le personnel de l'agence
 - de la disponibilité d'un nombre suffisant de bêtes à vendre
 - des marchands à bestiaux prêts à acheter
 - infrastructures adaptées : routes, marchés temporaires, enclos, etc.
 - de restrictions vétérinaires sur les animaux en mouvement.
5. **Sélection et fixation du prix des bêtes.** Le déstockage commercial entend faciliter le marché normal dans des circonstances difficiles. Dans l'idéal, il consolide également les relations entre les éleveurs et les négociants et en établit de nouvelles. Les espèces et les types d'animaux achetés devraient être comparables à ceux qui sont commercialisés en circonstances normales – en général les mâles en surplus. Les prix payés pour les bêtes soutenues par un déstockage commercial devraient être fixés au sein du groupe de coordination (voir la *note d'orientation 1* ci-dessus) pour garantir la transparence et l'équité.
6. **Coûts de transaction.** Les frais déboursés pour les marchés, les permis de déplacement, les abattoirs, et les inspections sanitaires de la viande sont des coûts de transaction qui sont normalement assumés par le négociant. Si ces coûts sont trop élevés, ils peuvent brider les échanges dans les marchés plus reculés ou ceux portant sur des animaux en moins bon état. Ces frais sont aussi des sources importantes de revenus pour les institutions locales qui sont souvent à court de trésorerie. Le paiement direct de ces frais est sans doute préférable à des suspensions temporaires.
7. **Soutien clé.** Il est important de comprendre les contraintes et les faiblesses cruciales lorsque les marchés sont stressés de manière à identifier le soutien requis qui convient. Pour ne pas perturber le marché ordinaire, le soutien devrait

être le minimum requis pour faciliter et surmonter les contraintes immédiates. Par soutien, on peut entendre les mesures suivantes :

- rassembler les négociants et les éleveurs intéressés en organisant et en médiatisant des marchés temporaires et en leur fournissant des enclos, des dispositions sécuritaires supplémentaires, de l'eau et des aliments pour animaux sur site, des services d'arbitrage, etc.
- fournir un crédit (ou faciliter l'accès au crédit) pour permettre aux négociants d'acheter des bêtes
- soutenir les coûts de transport jusqu'aux zones reculées – des subventions du carburant peuvent se révéler nécessaires pour encourager les négociants à se rendre sur ces marchés ; il peut y avoir des possibilités d'utilisation de camions rentrant à vide après avoir acheminé des fournitures de secours jusqu'aux zones affectées
- compenser les autorités locales pour les réductions/suspensions temporaires de taxes et droits locaux.

8. Garantir un soutien continu. Une fois le soutien requis identifié, il est important que l'agence veille à pouvoir disposer des ressources nécessaires pendant toute la durée de l'activité. Le soutien doit être suffisamment souple pour répondre à l'évolution des circonstances, comme lorsque l'état des animaux se dégrade à tel point qu'il n'existe plus de marché viable pour les écouler.

9. Suivi. Il est important de conserver des relevés qualitatifs et quantitatifs de l'opération à des fins d'évaluation, de détermination de l'impact et de documentation des meilleures pratiques. Voir les indicateurs du suivi-évaluation du déstockage à l'*Annexe 4.2*.

Norme 3 relative au déstockage : Déstockage par abattage

Une certaine valeur du bétail affecté par la crise est sauvée afin de fournir des liquidités, de la viande et un emploi aux communautés touchées.

Actions clés

- Impliquer les communautés affectées (voir la *note d'orientation 1*).
- Déterminer les lieux d'achat et les dates des marchés et les rendre publics avec la participation de la communauté (voir la *note d'orientation 2*).
- Convenir des prix d'achat et des méthodes de paiement pour chaque espèce et chaque classe d'animal (voir les *notes d'orientation 3, 4 et 5*).

- Convenir des critères pour la sélection des bénéficiaires et les contributions en nature et identifier les bénéficiaires (voir les *notes d'orientation 6, 7 et 8*).
- Convenir des critères pour la sélection des animaux à abattre (voir la *note d'orientation 9*).
- Convenir des critères pour la distribution de viande fraîche ou séchée (voir la *note d'orientation 10*).
- Respecter les coutumes locales en matière d'abattage, de méthodes de boucherie et de préservation, et observer les normes en matière de bien-être animal (voir la *note d'orientation 11*).
- Évaluer les risques en matière de santé publique associés à l'abattage des animaux et agir en conséquence (voir la *note d'orientation 12*).
- Évaluer et convenir des opportunités pour la transformation des cuirs et des peaux (voir la *note d'orientation 6*).
- Détruire les carcasses impropres à la consommation humaine en toute sécurité (voir la *note d'orientation 13*).

Notes d'orientation

1. **Participation de la communauté.** Les modalités de coordination en place lors d'interventions passées de déstockage peuvent être réactivées ou de nouveaux groupes peuvent être créés (voir la *Norme 1 relative au déstockage, note d'orientation 7* ; et la *Norme 2 relative au déstockage, note d'orientation 1*) pour faciliter la planification et la mise en œuvre. Parmi les détails à déterminer figureront :
 - des critères de sélection pour différents groupes de bénéficiaires
 - des critères de sélection pour les animaux à acheter à des fins d'abattage
 - des lieux et dates pour les marchés temporaires
 - si des coupons devraient être utilisés au lieu d'espèces
 - des lieux d'abattage appropriés
 - des critères pour déterminer quand distribuer la viande fraîche ou séchée.
2. **Lieux et dates d'achat.** Les marchés temporaires devraient être aussi proches que possible des communautés affectées pour éviter les déplacements excessifs de bêtes déjà affaiblies. Les jours de marché devraient être fixés à l'avance et portés à la connaissance du public. Il faut aussi prévoir un délai suffisant pour permettre au personnel d'agence de tourner sur différents sites à différentes dates. Il faut s'assurer de la disponibilité d'infrastructures de base (enclos, eau, aliments pour animaux, etc.) et de services (inspecteurs vétérinaires, personnel d'agence, etc.).

3. **Prix d'achat.** Le prix d'achat pour les différentes espèces et les différents types d'animaux doit être convenu avec les communautés affectées et portée à leur connaissance. La coordination avec d'autres agences gérant des systèmes analogues dans des localités voisines est cruciale pour éviter la concurrence et la confusion (voir aussi la *Norme essentielle 8 : Coordination*). Les prix réels du marché, s'ils sont disponibles, devraient être surveillés et le prix d'intervention (ce que paie l'agence) devrait être passé en revue et, au besoin, ajusté en conséquence. Le prix d'intervention peut être supérieur au prix réel du marché, lequel peut se révéler trop bas pour apporter un quelconque bénéfice aux vendeurs potentiels. Toutefois, si le prix d'intervention est trop élevé, cela risque de déstabiliser un marché déjà fragile.
4. **Coupons.** Il est bon d'envisager d'utiliser des coupons au lieu de transporter du numéraire dans les zones à haut risque. Les coupons peuvent être échangés contre des espèces à une date ultérieure ou dans un environnement plus sûr (voir l'*Étude de cas 4.5*). Il est important d'expliquer comment fonctionne le système à coupons.
5. **Procédure d'achat.** Les agences peuvent acheter des bêtes directement ou sous-traiter l'opération à des groupes ou des individus locaux. Lorsque c'est possible, la sous-traitance est préférable car elle est plus simple, moins coûteuse et parce qu'elle soutient les institutions locales. Le prix que l'agence paie au sous-traitant et le prix que le sous-traitant paie au producteur doivent être transparents et convenus à l'avance (voir l'*Étude de cas 4.3*).
6. **Sélection des bénéficiaires.** Le déstockage par abattage porte sur différents groupes de bénéficiaires, qui ont besoin d'être identifiés et sélectionnés (voir plus haut la rubrique *Ciblage*). Il faut aussi se mettre d'accord sur les personnes qui seront propriétaires et qui bénéficieront des cuirs et des peaux (voir les *Études de cas 4.3 et 4.5*).
7. **Distribution de viande.** Les récipiendaires de viande peuvent être des ménages individuels, des institutions locales (écoles, hôpitaux, prisons) ou des camps de personnes déplacées. Les distributions de viande peuvent être organisées par le biais du groupe de coordination ou de concert avec une opération d'aide alimentaire en cours, laquelle aura ses propres critères de sélection et ses réseaux de distribution (voir l'*Étude de cas 4.3*).
8. **Contributions en nature.** On attend de la plupart des communautés qui bénéficient d'une intervention de déstockage qu'elles fassent une forme quelconque de contribution en nature. Ces contributions doivent être négociées et approuvées et pourraient consister à se charger des dispositions sécuritaires et/ou à apporter une aide sous forme de main-d'œuvre ou de matériaux.
9. **Sélection des animaux à abattre.** Comme dans le cas du déstockage commercial, il convient de donner la priorité au cheptel plus âgé et non reproducteur, principalement les mâles en surplus. Dans la mesure du possible, les jeunes bêtes destinées à la reproduction devraient être épargnées.

- 10. Viande fraîche ou viande séchée.** La viande fraîche est généralement jugée préférable par beaucoup de communautés et c'est l'option la plus simple. Comme la viande fraîche est périssable, la logistique de distribution limite le nombre d'animaux que l'on peut abattre à un moment précis. Le séchage de la viande présente l'avantage de permettre l'abattage d'un plus grand nombre de bêtes pour pouvoir conserver la viande excédentaire pour un usage ultérieur. La préservation de la viande permet aussi une distribution plus échelonnée dans un rayon plus large que ne le permettrait la viande fraîche, en supposant que la viande séchée soit culturellement acceptable. Elle offre aussi l'avantage de procurer des emplois supplémentaires et la chance d'acquérir de nouvelles compétences. Toutefois, le séchage de la viande en toute sécurité nécessite une préparation supplémentaire, des installations hygiéniques, une eau salubre et des installations de stockage adaptées.
- 11. Méthode d'abattage.** Tuer et abattre les animaux devraient se baser sur les coutumes et savoir-faire locaux, à condition que les critères de base du bien-être des animaux ne soient pas compromis. Pour garantir que les bêtes sont tuées sans cruauté et sans risque, il faudra un matériel de base (cordes, poulies, pistolets d'abattage à tige perforante, couteaux et scies, seaux/caisses en plastique, etc.) et de simples postes d'abattage avec accès à l'eau, protection contre les mouches et le moyen de recueillir le sang et les déchets pour les mettre au rebut. Une main-d'œuvre suffisante doit être disponible pour réaliser les travaux et, au besoin, elle doit pouvoir bénéficier d'une formation et de la surveillance requises.
- 12. Risques de santé publique.** Certaines maladies (zoonoses), comme l'anthrax et la fièvre de la vallée du Rift, ainsi que des parasites (*Echinococcus*, kystes hydatiques) sont transmissibles à l'homme, notamment aux personnes déjà affaiblies par la faim et la malnutrition. Une évaluation des risques potentiels pour la santé publique devrait être réalisée avant de proposer des interventions d'abattage (voir aussi le *Chapitre 5, Soutien vétérinaire*). Une inspection antérieure et postérieure au décès par du personnel qualifié de toutes les bêtes et de toutes les carcasses est essentielle. Tout animal ou toute bête qui est impropres à la consommation humaine doit être mis au rebut sans risque (voir la *note d'orientation 13*). La rotation des sites d'abattage peut contribuer à réduire au minimum le risque de prolifération de la maladie. La viande est extrêmement périssable et une bonne hygiène est essentielle pour réduire le risque de maladie d'origine alimentaire. L'abattage et les méthodes de boucherie en situation de camps peuvent nécessiter une planification soignée et la construction d'installations temporaires pour garantir la santé publique et éviter la propagation des maladies.
- 13. Destruction des carcasses condamnées et des déchets d'abattage.** Les carcasses abattues et les eaux usées, le contenu de l'estomac, etc. ont besoin de faire l'objet d'une mise au rebut sans risque. Cela nécessite habituellement l'enfouissement (de préférence à la chaux), le brûlage ou la mise en quarantaine des carcasses. Les eaux usées et les humeurs corporelles ne doivent pas contaminer les sources d'eau potable. Voir aussi la *Norme 3 relative à la santé publique vétérinaire : destruction des animaux morts*.

Études de cas sur le déstockage

4.1 Étude de cas sur l'impact : Déstockage commercial en Éthiopie

Cette étude de cas présente les résultats d'une évaluation de l'impact d'une intervention de déstockage commercial dans le district de Moyale, en Éthiopie méridionale, en 2006. Deux marchands de bestiaux privés ont été mis en relation avec des pasteurs afin de faciliter la vente de bovins et ils ont bénéficié de prêts à hauteur de 25 000 dollars US chacun de la part de Save the Children États-Unis. L'intervention a débouché sur l'achat de bovins dépassant largement le montant de ces prêts car les négociants ont ensuite investi des sommes substantielles de leurs fonds propres. En tout, un nombre estimatif de 20 000 bovins, d'une valeur de 1,01 million de dollars, a été acheté. Environ 5 405 ménages ont vendu des bovins et, en moyenne, chaque ménage a reçu \$186 de la vente. Le rapport approximatif avantages-coûts de l'intervention de déstockage commercial en termes de coûts de l'aide a été de 41:1.

Durant la sécheresse, les revenus issus du déstockage comptaient pour 54 pour cent du revenu des ménages et ont servi à acheter des vivres, à dispenser des soins au bétail, à couvrir diverses dépenses domestiques, à soutenir des proches dans le besoin et soit à rembourser des dettes soit à compléter des économies. Soixante-dix-neuf pour cent du revenu tiré du déstockage a servi à acheter des biens ou des services locaux. On estime que 37 pour cent du revenu dérivé a été consacré aux animaux restants, y compris le transport du bétail par camion vers des pâturages de meilleure qualité. En Éthiopie, l'exportation florissante de bovins sur pied et de viande réfrigérée était considérée comme un moteur important du programme de déstockage commercial, témoignant d'un lien positif entre exportation de bétail et de viande et vulnérabilité pastorale pendant la sécheresse (*Source : Abebe et al., 2008*).

4.2 Étude de cas sur le processus : Subvention de transport pour un programme de déstockage commercial au Kenya

En 2001, VSF-Belgique a aidé les communautés affectées par la sécheresse du Turkana, dans le nord du Kenya, au moyen d'interventions variées.

► *Subventions de transport*

Pour accroître les ventes, VSF-Belgique a accordé une subvention de transport de 40 pour cent aux négociants itinérants qui achetaient des bêtes auprès des pasteurs turkanas qu'ils revendaient ensuite sur les marchés du district ou à de gros opérateurs. Des subventions ont aussi été accordées à de gros exportateurs qui travaillaient avec des marchés agricoles en dehors du Turkana. Les procédures de vérification englobaient les points suivants :

- un formulaire visé par l'agent de contrôle au terminal de district, y compris des photos des véhicules concernés
- des récépissés de transport et des lettres du chef local et des services vétérinaires détaillant l'origine, le type et le nombre de bêtes, ainsi que le lieu d'achat et la date de départ
- des reçus des autorités locales là où les bêtes étaient déchargées.

En tout, 1 175 bovins et 3 584 chèvres et moutons, d'une valeur estimée à 117 070 dollars, ont été transportés jusqu'aux marchés de Nairobi et 20 688 chèvres et moutons ont été acheminés depuis une zone du district vers une autre, pour y être soit engraisés soit abattus. En tout, les subventions se sont montées à \$52 790 dollars, ce qui dépassait le budget à raison de 3 340 dollars. L'un des atouts de l'intervention a résidé dans la qualité de ses systèmes comptables et administratifs. Néanmoins, il s'est avéré très difficile de contrôler la fraude et le budget a vite été épuisé. La collaboration avec les chefs traditionnels, les associations de commercialisation et les agents des collectivités locales était certes essentielle à la réussite du projet, mais elle le laissait en butte à la corruption. (*Source* : Aklilu et Wekesa, 2002).

► *Opportunités d'emplois*

VSF-Belgique a aussi distribué de la viande séchée et employé des membres de la communauté dans le cadre des opérations de traitement. Elle payait les femmes 4 dollars le kilo de viande séchée traitée. En outre, elle versait 0,15 dollar pour l'abattage et un total de 1,15 dollar par kilo de viande séchée pour les gardes, les services de stockage et d'inspection de la viande (*Source* : Aklilu et Wekesa, 2002).

4.3 Étude de cas sur le processus : Achat sous contrat en vue du déstockage par abattage au Kenya

Arid Lands Development Focus (ALDEF), une ONG locale travaillant dans le nord du Kenya, a mis en œuvre une opération de déstockage en 2000.

L'ALDEF a demandé aux membres de la communauté d'identifier parmi eux des entrepreneurs dignes de confiance pour fournir des bêtes au programme. Parmi les personnes sélectionnées figuraient les membres de plus de 200 groupes de femmes déjà aidées par l'ALDEF au travers d'un programme de microcrédit. Ces associations ont fourni l'essentiel des moutons et des chèvres. Des entrepreneurs indépendants, principalement des femmes, ont aussi fourni des bovins et des chameaux aux écoles et aux hôpitaux. Le prix d'achat était fixé à 15 dollars par mouton ou par chèvre et 66 dollars par tête de gros bétail ou par chameau. Par la suite, ces prix ont été majorés à 17,50 dollars par mouton ou par chèvre, 73 dollars par chameau et 80 dollars par bovin. Les entrepreneurs ont ensuite vendu le bétail à l'ALDEF aux prix fixés, en conservant le bénéfice. Les sous-traitants ont reçu des ordres concernant le nombre

et le type d'animaux à acheter, à savoir des bêtes vieilles ou stériles. Les bêtes achetées étaient cédées aux comités communautaires et des bons de livraison étaient émis pour procéder au paiement.

Un total de 950 bovins/chameaux et 7 500 moutons/chèvres a été fourni au programme par les entrepreneurs. Le projet a couvert sept zones périurbaines et sept zones rurales. L'abattage avait lieu deux fois par semaine dans tous les sites opérationnels. La viande fraîche était ensuite distribuée régulièrement aux bénéficiaires, sur la base de deux moutons/chèvres par semaine répartis entre huit familles. Les institutions ont aussi reçu de la viande toutes les semaines grâce au programme : deux taureaux/chameaux par école ; trois à quatre taureaux/chameaux par écoles secondaires ; six chèvres à un hôpital ; trois chèvres à un centre de traitement des tuberculeux ; ainsi qu'un nombre non précisé de chèvres et un taureau à chacun des six orphelinats.

L'ALDEF a impliqué des membres de la communauté dans les comités créés afin de sélectionner les bénéficiaires de son programme d'abattage. Les ménages vulnérables ont été ciblés et la liste de bénéficiaires a été lue en public. Les personnes qui n'étaient pas satisfaites de la liste avaient le droit de faire appel et les différends étaient soumis à la décision du comité. Outre la sélection des bénéficiaires, les comités étaient chargés de recevoir le bétail des entrepreneurs et de le distribuer aux familles éligibles, d'assister à l'abattage et à la distribution de la viande, de récupérer les cuirs et les peaux, de gérer les litiges éventuels et d'assurer une liaison avec l'ALDEF. Un degré élevé de participation de la communauté a permis de mener à bien les activités du projet dans les délais prescrits (*Source* : Aklilu et Wekesa, 2002).

4.4 Étude de cas sur l'impact : Déstockage par abattage et distribution de viande séchée en Éthiopie

CARE Éthiopie a déployé une opération de déstockage durant une période de sécheresse dans le sud de l'Éthiopie, début 2006. Le but du programme était de promouvoir le déstockage des bêtes qui n'auraient pas survécu et de fournir de la viande aux communautés affectées par la sécheresse. Les animaux achetés étaient abattus et la viande était séchée et distribuée.

En tout, 2 411 animaux de différentes espèces ont été abattus et un total de 2 814 kg de viande séchée a été emballé et distribué. Les packs faisaient entre 0,5 et 0,75 kg. En moyenne, chaque ménage a reçu 2,16 kg de viande séchée. Un prix fixe a été établi pour chaque espèce de bétail – 33 dollars pour les bovins, 66 dollars pour les chameaux et 7,50 dollars pour les chèvres et les moutons. L'achat était organisé par le biais de la coopérative locale moyennant une marge bénéficiaire convenue plus la récupération des cuirs et des peaux. En tout, 1 121 ménages ont vendu du bétail et reçu 25 590 dollars en retour – 23 dollars par ménage.

Une évaluation de l'impact a indiqué que le revenu dérivé de la vente de bétail dans le cadre du projet de déstockage avait représenté 38 pour cent du revenu des ménages durant la sécheresse (n=61 ménages). Environ 45 pour cent de ce revenu a servi à l'achat de nourriture pour le ménage, mais quelque 18 pour cent a été consacré à des soins vétérinaires et 6 pour cent ont servi à couvrir d'autres types de coûts liés à l'élevage (*Source* : Demeke, 2007).

L'impact nutritionnel de la viande séchée a aussi été estimé. En supposant que la valeur nutritionnelle principale de la viande séchée soit un apport en protéines, il a été possible de calculer le nombre de jours pendant lesquels 2,16 kg de viande séchée couvrirait l'apport alimentaire recommandé (AAR) pour différents individus par âge et par sexe. Par exemple :

- pour un enfant de 1 à 3 ans d'âge, 2,16 kg de viande séchée couvrirait l'AAR en protéines pendant 92 jours
- pour une femme enceinte âgée de 19 à 30 ans, 2,16 kg de viande séchée couvrirait l'AAR en protéines pendant 17 jours (*Source* : Catley, 2007).

4.5 Étude de cas sur le processus : Distribution de coupons et de viande au Kenya

CARE a mis en œuvre un programme de déstockage au Kenya en 2000. Toutefois, il était difficile d'opérer dans le district de Garissa et l'accès nécessitait des escortes militaires en raison des problèmes de sécurité. Au lieu d'utiliser du numéraire, les paiements ont été faits au moyen de coupons qui pouvaient être échangés contre des espèces au bureau de CARE à Garissa. Les bénéficiaires pouvaient donner leurs coupons à une personne de confiance pour qu'elle récupère leurs fonds ou ils pouvaient les remettre à des négociants locaux agréés en échange de numéraire. Dans le cadre du système de coupons, 850 bovins et 250 chèvres et moutons ont pu être achetés.

CARE Kenya a aussi complété son programme de distribution alimentaire par de la viande fournie à partir de ses opérations de déstockage. Trente-neuf centres de denrées alimentaires ont bénéficié soit de 25 bovins soit de 50 chèvres ou moutons. Le personnel de CARE a assisté à l'abattage des bêtes mais la distribution de la viande fraîche aux bénéficiaires a été confiée aux comités de secours locaux. Les comités étaient aussi chargés de donner les cuirs et les peaux aux groupements de femmes (*Source* : Aklilu et Wekesa, 2002).

4.6 Étude de cas sur le processus : Comités de secours de distribution de viande au Kenya

En 2000, la Northern Relief Development Agency (NORDA) a mis en œuvre une opération de déstockage dans 20 centres dans le nord du Kenya. Des moutons, des

chèvres et des bovins ont été achetés à des prix arrêtés lors de marchés temporaires convenus avec les communautés.

Il a été demandé aux familles bénéficiaires de s'organiser en groupes – quatre familles par chèvre/mouton ou 30 familles par vache – et chaque groupe s'est chargé d'abattre et de dépecer les bêtes et de distribuer la viande fraîche entre ses membres. La distribution n'a eu lieu qu'une fois dans chaque site opérationnel. Un total de 13 tonnes de viande fraîche a été distribué à 6 000 bénéficiaires (*Source* : Aklilu et Wekesa, 2002).

4.7 Étude de cas sur le processus : Fourniture de compléments alimentaires et déstockage au Niger

Au Niger, à la fin de 2004, les pâturages étaient maigres, les précipitations faibles et une crise semblait imminente. Jeunesse en Mission Entraide et Développement (JEMED) a donc soutenu une évaluation des pâturages dans tout le centre du Niger par des équipes communautaires. Elle a ensuite mis en place un programme pour aider les familles intéressées à vendre leurs bêtes. JEMED a fourni un moyen de transport pour que les représentants des bénéficiaires puissent acheminer les bêtes (un ou deux bovins ou plusieurs petits ruminants par famille) pour les vendre à la frontière avec le Nigéria, où l'on pouvait encore obtenir un prix raisonnable. Le projet était associé à une initiative de complémentation alimentaire du bétail, aux termes de laquelle les bénéficiaires acceptaient d'acheter du grain ou du fourrage pour subvenir aux besoins du reste de leurs bêtes.

À la fin du programme, un total de 4 849 petits animaux et 462 gros ruminants avaient été vendus, tandis que 317 199 kg de céréales avaient été achetés en plus de son de blé et de tiges de sorgho (*Source* : Jeff Woodke, communication personnelle, 2008).

Annexe 4.1 : Aide-mémoire pour les évaluations en cas de déstockage

Pour le déstockage en général

- Quelle phase l'urgence a-t-elle atteinte ?
- Dans quel état se trouvent les bêtes amenées au marché ?
- Le nombre de bêtes amenées au marché augmente-t-il ?
- Comment évolue le prix du bétail ?
- Quelles sont les parties prenantes actives dans la région ?
- Quels sont les communautés, les ménages et les individus les plus vulnérables affectés par l'urgence ?
- Qui pourrait bénéficier du déstockage ?
- Un groupe de coordination peut-il être créé ?
- Les critères de bien-être du bétail ont-ils été pris en compte ?
- La région est-elle assez sûre pour permettre le déplacement de bêtes et les transferts d'argent ?
- Quelles sont les institutions autochtones et locales qui peuvent faciliter le déstockage ? Quels rôles jouent-elles ?

Pour le déstockage commercial

- Des négociants opèrent-ils déjà dans la région ?
- Y a-t-il des infrastructures en place pour permettre la vente du bétail ?
- Existe-t-il des enclos (temporaires) ?
- Y a-t-il un accès pour les camions ?
- Y a-t-il de l'eau et des aliments disponibles pour les animaux ?
- Le transport des bêtes par camion soulève-t-il des problèmes liés au bien-être des animaux ?
- Y a-t-il des restrictions politiques majeures en termes de déplacement et d'échanges de bétail ?
- Quelles seraient les contraintes qui entraveraient l'accès au marché par les plus vulnérables ?

Pour l'abattage destiné à la consommation humaine

- Quelles sont les installations d'abattage existantes ?
- Quelles sont les exigences religieuses et culturelles locales concernant l'abattage du bétail ? Compromettent-elles les critères acceptés en matière de bien-être animal ?
- Quels sont les rôles sexo-spécifiques locaux en ce qui concerne l'abattage, la préparation de la viande, le tannage, etc. ?

- Quels sont les communautés, les ménages et les individus les plus vulnérables affectés par l'urgence qui pourraient bénéficier de l'abattage des animaux ?
- Faudrait-il créer des sites de marchés temporaires pour parvenir aux villages reculés ?
- Quels groupes vulnérables devraient être ciblés pour recevoir de la viande à l'issue des opérations de déstockage ?
- Quels sont les individus qui pourraient bénéficier des possibilités d'emploi créées par le déstockage ?
- Des inspections acceptables préalables à l'abattage et post-mortem peuvent-elles être entreprises ?
- Est-il possible de mettre en place un système pour transformer les cuirs et les peaux ?

Pour l'abattage à des fins de destruction

- Les cuirs et les peaux des carcasses condamnées peuvent-ils être transformés ?
- Quelles sont les dispositions qui existent pour la destruction des carcasses ?

Annexe 4.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour le déstockage

Déstockage commercial

	Indicateurs de processus (<i>mesurent ce qui se passe</i>)	Indicateurs d'impact (<i>mesurent le résultat de ce qui se passe</i>)
Conception du système	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions organisées avec les pouvoirs publics et les négociants ; éventail et type de parties prenantes participant aux réunions • Nombre de réunions au niveau communautaire ; nombre et type de personnes participant aux réunions 	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbal des réunions accompagné d'un plan d'action et d'une description claire des rôles et responsabilités des différents acteurs • Préférences des négociants pour l'achat de différents types de bête documentées par rapport aux demandes du marché • Enclos clairement délimités en fonction des besoins • Taxes et autres questions administratives réglées avec les pouvoirs publics • Plans d'action communautaire élaborés, avec des prix convenus pour le bétail, des mécanismes de paiement, un système et un calendrier pour l'achat de bêtes et la collecte locale.
Mise en œuvre : achats de bêtes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de négociants impliqués • Nombre et type de bêtes achetées par ménage et région² 	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu tiré de la vente de bêtes par ménage • Usages du revenu issu des ventes de bêtes (p. ex. achats de denrées ; achat d'aliments pour animaux ; réinstallation des animaux ; achat de médicaments) • Taille du cheptel lors de la phase de relèvement par rapport aux ménages n'ayant pas fait l'objet d'un déstockage (par groupe de richesse) • Croissance du cheptel après la sécheresse par rapport aux ménages n'ayant pas fait l'objet d'un déstockage (par groupe de richesse) • Influence sur les politiques

Déstockage par abattage

	Indicateurs de processus (<i>mesurent ce qui se passe</i>)	Indicateurs d'impact (<i>mesurent le résultat de ce qui se passe</i>)
Conception du système	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions au niveau communautaire ; nombre et type de personnes participant aux réunions • Création d'un comité de déstockage au niveau communautaire à chaque site cible 	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbal des réunions accompagné d'une description claire des rôles et responsabilités des différents acteurs • Termes de référence validés pour le comité de déstockage • Plans d'action élaboré avec un accord sur : <ul style="list-style-type: none"> - les critères de sélection des bénéficiaires - les types de bêtes à acheter ainsi que les prix et les mécanismes de paiement - la quantité de viande à distribuer - le système pour l'achat et la collecte locale de bêtes, avec calendrier - le recrutement et le paiement des membres de la communauté impliqués dans l'abattage, la préparation de la viande, la manipulation des peaux, etc.

	Indicateurs de processus (mesurent ce qui se passe)	Indicateurs d'impact (mesurent le résultat de ce qui se passe)
Mise en œuvre : abattage et distribution de viande	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages et de personnes bénéficiaires • Nombre et type de bêtes achetées par ménage et région³ • Quantité de viande distribuée par ménage • Nombre de personnes locales recrutées pour un travail temporaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes qui vendent des bêtes – revenu tiré de la vente de bêtes par ménage et utilisations du revenu • Personnes qui reçoivent de la viande – consommation de viande et valeur nutritionnelle pour les femmes et les enfants • Personnes recrutées pour un travail temporaire – revenu perçu et utilisations du revenu

Voir aussi l'outil d'évaluation de LEGS disponible sur le site web de LEGS : <http://www.livestock-emergency.net/resources/general-resources-legs-specific/>.

Références et lectures complémentaires

- Abebe, D., Cullis, A., Catley, A., Aklilu, Y., Mekonnen, G. et Ghebrehirstos, Y. (2008) 'Impact of a commercial de-stocking relief intervention in Moyale district, southern Ethiopia', *Disasters* 32(2): 167-186, <<http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-7717.2007.01034.x>>.
- Aklilu, Y. et Wekesa, M. (2002) *Drought, Livestock and Livelihoods: Lessons from the 1999–2001 Emergency Response in the Pastoral Sector in Kenya*, Humanitarian Practice Network Paper 40, Overseas Development Institute (ODI), Londres.
- Barton, D. et Morton, J. (1999) 'Livestock marketing and drought mitigation in northern Kenya', article non publié, Natural Resources Institute (NRI), Londres.
- Catley, A. (ed.) (2007) *Impact Assessment of Livelihoods-Based Drought Interventions in Moyale and Dire Woredas, Ethiopia*, Pastoralists Livelihoods Initiative, Feinstein International Center, Tufts University, Medford, MA, ainsi que CARE, Save the Children USA, et USAID-Éthiopie, <https://wikis.uit.tufts.edu/confluence/download/attachments/14553622/IMPACT~1.PDF?version=1> [consulté le 17 mai 2014].
- Catley, A. et Cullis, A. (2012) 'Money to burn? Comparing the costs and benefits of drought responses in pastoralist areas of Ethiopia', *Journal of Humanitarian Assistance*, 24 avril 2012, <<http://sites.tufts.edu/jha/archives/1548>> [consulté le 17 mai 2014].
- Demeke, F. (2007) 'Impact assessment of the PLI/ENABLE emergency livestock interventions in Dire Woreda, Borana Zone', dans A. Catley (ed.), *Impact Assessment of Livelihoods-Based Drought Interventions in Moyale and Dire Woredas*, briefing paper, pp. 22-42, Pastoralists Livelihoods Initiative, Feinstein International Center, Tufts University, Medford, MA, <<https://wikis.uit.tufts.edu/confluence/download/attachments/14553622/IMPACT~1.PDF?version=1>> [consulté le 17 mai 2014].
- Gill, R. et Pinchak, W. (1999) *Destocking Strategies during Drought*, Texas A&M University, College Station, Texas, <<http://varietytesting.tamu.edu/forages/drought/Destocking%20Strategies%20During%20Drought.pdf>> [consulté le 17 mai 2014].

- Morton, J. et Barton D. (2002) 'Destocking as a drought-mitigation strategy: clarifying rationales and answering critiques', *Disasters* 26(3): 213-228 <<http://dx.doi.org/10.1111/1467-7717.00201>>.
- Toulmin, C. (1994) 'Tracking through drought: options for destocking and restocking', dans I. Scoones (ed.), *Living with Uncertainty: New Directions in Pastoral Development in Africa*, pp. 95-115, Intermediate Technology Publications, Londres.
- Turner, M.D. et Williams, T.O. (2002) 'Livestock market dynamics and local vulnerabilities in the Sahel', *World Development* 30(4): 683-705 <[http://dx.doi.org/10.1016/S0305-750X\(01\)00133-4](http://dx.doi.org/10.1016/S0305-750X(01)00133-4)>.

Notes

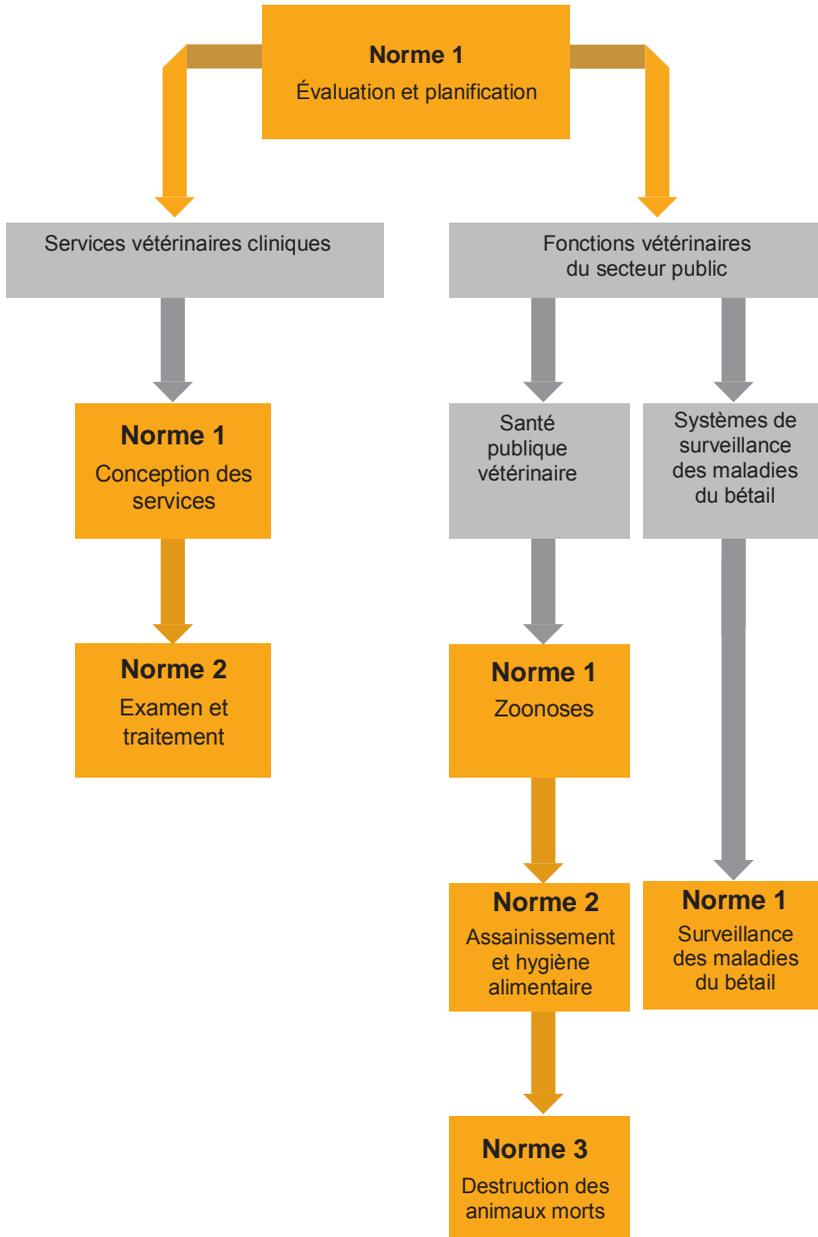
1. Toutefois, la participation à la préparation de la viande fraîche ou séchée ainsi que des peaux et des cuirs a le potentiel non seulement de fournir un emploi à court terme mais aussi de contribuer au développement de compétences.
- 2 Les chiffres des ménages peuvent être additionnés pour obtenir les chiffres totaux par région et projet.
- 3 Les chiffres des ménages peuvent être additionnés pour obtenir les chiffres totaux par région et projet.



CHAPITRE 5

Normes techniques relatives au soutien vétérinaire

Soutien vétérinaire



Introduction

Ce chapitre se penche sur l'importance du soutien vétérinaire en réponse à une urgence. Il présente les différentes options d'interventions vétérinaires ainsi que les outils qui permettent de déterminer leur caractère adéquat. Chaque option est suivie de normes, d'actions clés et de notes d'orientation. Des études de cas figurent à la fin du chapitre. Elles sont suivies par des annexes qui renferment des aide-mémoire pour procéder à l'évaluation et au suivi. Une liste de références clés est donnée à la fin.

Liens avec les objectifs de LEGS relatifs aux moyens d'existence

Le fait de procurer un soutien vétérinaire lors d'une situation d'urgence permet de réaliser deux objectifs de LEGS relatifs aux moyens d'existence :

- protéger les principales ressources d'élevage des communautés affectées par une crise
- reconstituer les principales ressources d'élevage au sein des communautés affectées par une crise.

Importance du soutien vétérinaire en réponse à une urgence

Les situations d'urgence peuvent augmenter le risque de maladie et la vulnérabilité des animaux. Différentes sortes de situations d'urgence ont un impact sur la santé animale. Par exemple :

- Des sécheresses, des inondations et des hivers rigoureux peuvent réduire l'accès aux pâturages, ce qui se traduit par des animaux plus faibles ayant une résistance moindre aux maladies.
- Les inondations déplacent la couche arable, ce qui crée des conditions favorables pour l'anthrax.
- D'autres catastrophes comme les séismes peuvent blesser les animaux.
- Le risque de transmission de maladie augmente lorsque le bétail de différentes régions est regroupé en un même point.
- Lorsque les personnes et les animaux sont déplacés, les animaux sont acheminés dans des lieux où existent des maladies contre lesquelles ils ne sont pas immunisés.
- Le risque de transmission des zoonoses entre les animaux et les êtres humains augmente en raison des conditions qui règnent dans les camps surpeuplés.

Le soutien vétérinaire peut protéger et renforcer les animaux, préservant ainsi les ressources d'élevage. Grâce à une meilleure santé animale, la fourniture de produits de l'élevage peut être maintenue durant les situations d'urgence. En règle générale, les vaccins et les médicaments pour animaux sont peu coûteux par rapport à la valeur économique du cheptel. Les soins vétérinaires, tels que les vaccins, les diagnostics précoces et le traitement, peuvent éviter les pertes soudaines et massives de bétail en raison de maladies infectieuses qui entraînent un taux de mortalité élevé. LEGS ne couvre pas la prévention et la lutte contre les principales épizooties reconnues à l'échelle internationale car des lignes directrices précises sont disponibles auprès de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), comme indiqué dans la *Présentation de LEGS*.

En dehors de la lutte contre les épizooties, les soins vétérinaires peuvent limiter l'impact des maladies chroniques. Ces soins peuvent accroître les avantages que procurent les animaux, qu'il s'agisse de la production de lait, la fertilité ou leur usage comme bêtes de somme. Là où la mortalité du bétail a été élevée, il peut falloir des années pour qu'une communauté parvienne à se redresser. Les soins vétérinaires peuvent contribuer à reconstituer des ressources d'élevage précieuses, qu'il s'agisse de gros troupeaux de communautés pastorales ou d'un âne, d'une paire de bœufs de trait ou de quelques poulets.

Dans le cadre de la réponse à une situation d'urgence, le soutien vétérinaire peut aussi contribuer à l'une des « cinq libertés » du bien-être animal, comme indiqué dans la *Présentation de LEGS*, à savoir : *être épargné de la douleur, des blessures et des maladies*. Il y parvient de plusieurs façons, à savoir :

- en empêchant la maladie, par exemple, par l'usage de vaccins
- en permettant un diagnostic et un traitement rapides
- en améliorant la santé du cheptel par le traitement contre les parasites ou en procurant des vitamines et minéraux aux animaux mal nourris
- en permettant une intervention rapide face à la maladie grâce à une surveillance et une notification améliorées des maladies.

► Options de soutien vétérinaire

Les techniques de soutien vétérinaire en situations d'urgence présentées dans ce chapitre sont divisées en deux sections : les *services vétérinaires cliniques* et les *fonctions vétérinaires du secteur public*. Les options de soutien vétérinaire ne sont pas mutuellement exclusives : il est possible de sélectionner et de mettre en œuvre plus d'une option ou sous-option. Leur sélection dépend des conditions locales et découle d'une évaluation et d'une planification appropriées (voir la *Norme 1 relative au soutien vétérinaire*).

Option 1 : Services vétérinaires cliniques

Les services vétérinaires cliniques, englobant les traitements et les vaccins, sont habituellement prioritaires lors d'une situation d'urgence. Le soutien aux travaux cliniques peut être élargi aux bénéficiaires soit par le biais des pouvoirs publics soit grâce à un système vétérinaire privé, avec ou sans agents para-vétérinaires tels que les agents communautaires de santé animale (ACSA). Dans beaucoup de pays en développement, les services vétérinaires cliniques sont en phase de transition pour passer de soins vétérinaires cliniques publics à des soins dispensés par le secteur privé. Le secteur vétérinaire privé en expansion peut donc constituer la principale

source de soins vétérinaires de qualité. Toutefois, la plupart des vétérinaires professionnels seront probablement basés dans d'importants centres urbains ou près des exploitations les plus développées. Dans les lieux reculés, les para-professionnels vétérinaires peuvent être les principaux prestataires de services.

Les approches de soins communautaires de santé animale (SCSA) sont souvent très adaptées lors de l'intervention en situations d'urgence. Les ACSA peuvent avoir des rôles importants aussi bien pour les soins vétérinaires cliniques que pour ceux du secteur public. Tout particulièrement dans les crises prolongées, les études montrent que les systèmes de SCSA se sont traduits par une mortalité réduite du bétail et une meilleure accessibilité, disponibilité et acceptation de services d'un caractère plus abordable. Lorsqu'ils sont conçus au moyen d'approches participatives, et lorsqu'ils englobent des para-professionnels masculins et féminins, ces systèmes répondent bien aux priorités des éleveurs face aux problèmes de santé animale. Dans certains pays, toutefois, les ACSA n'ont pas de statut juridique pour travailler et d'autres mécanismes de prestations de service de santé animale sont plus appropriés.

En cas de crises humanitaires, les interventions vétérinaires préventives et curatives relèvent de deux grandes catégories, qui peuvent être mises en œuvre simultanément par le biais de services fixes ou mobiles, à savoir :

1.1 Examen et traitement des troupeaux ou des animaux pris isolément

1.2 Programmes de traitement ou de vaccination de masse.

1.1 Examen et traitement des troupeaux ou des animaux pris isolément. Cette option permet aux animaux ou aux troupeaux de recevoir un traitement propre aux maladies présentes au moment du traitement. L'option suppose que les animaux de différents ménages ou troupeaux ont des maladies différentes et offre donc une certaine flexibilité dans les soins cliniques fournis. Dans certains pays, cette approche est de plus en plus soutenue par des systèmes de coupons vétérinaires qui ont été élaborés conjointement par la communauté, le secteur privé et les partenaires des pouvoirs publics (voir les *Études de cas 5.1* et *5.2* à la fin de ce chapitre). De même, les interventions peuvent fournir de l'argent, directement ou indirectement, aux ménages pour leur permettre de payer pour des soins vétérinaires dispensés par des opérateurs privés. Outre le fait qu'elles apportent des soins cliniques au cas par cas, ces approches entendent éviter des situations où la fourniture de médicaments gratuits fragilise les services vétérinaires privés existants.

1.2 Programmes de traitement ou de vaccination de masse. Ces programmes sont largement utilisés dans le but d'empêcher les maladies dans les cheptels durant une situation d'urgence. Le plus souvent, les programmes de traitement ou de vaccination de masse en situation d'urgence sont des opérations ponctuelles et sont mis en œuvre sans frais à la charge des éleveurs. Il faut prendre soin de veiller à ne pas compromettre la viabilité financière des services vétérinaires existants.

- Les programmes de traitement de masse ont souvent recours à des médicaments antiparasitaires, pour lutter notamment contre les infestations par des vers et des ectoparasites comme les tiques ou les poux. Les praticiens et les bénéficiaires de ces programmes très répandus ont signalé des impacts positifs. Toutefois, du fait que certains examens systématiques ont indiqué un impact ou une rentabilité limité(e) de ces programmes (voir l'*Étude de cas 5.4* sur un traitement vermifuge en masse lors d'une sécheresse), LEGS ne renferme pas encore une norme sur les traitements de masse. Si les agences venaient à choisir l'option de traitement de masse, LEGS recommande une évaluation adéquate (voir la *Norme essentielle 6 : Suivi, évaluation et impact sur les moyens d'existence*) afin de mieux documenter les impacts des traitements de masse et de comprendre dans quelles conditions et de quelle manière ils devraient être utilisés. Il est reconnu qu'un défi particulier que pose l'évaluation des traitements vermifuges en masse réside dans le fait que certains impacts peuvent uniquement être observés une fois l'urgence passée, et c'est là quelque chose qui doit être pris en compte dans le calendrier et la conception des évaluations.
- Les programmes de vaccination en masse couvrent habituellement des maladies infectieuses comme l'anthrax, les maladies clostridiales, diverses formes de pasteurellose ou la maladie de Newcastle. Bien que son utilisation soit très répandue, les données permettant de prouver un impact de la vaccination de masse sur les moyens d'existence lors d'une urgence à évolution rapide ou lente sont très limitées (voir l'*Étude de cas 5.3*). Par conséquent, LEGS ne renferme pas encore de norme sur la vaccination de masse. Si les agences venaient à choisir l'option de vaccination de masse, LEGS recommande une évaluation adéquate (voir la *Norme essentielle 6 : Suivi, évaluation et impact sur les moyens d'existence*).

Option 2 : Fonctions vétérinaires du secteur public

Le soutien aux fonctions vétérinaires du secteur public est particulièrement approprié dans les situations d'urgence prolongées ou durant la phase de relèvement d'une urgence à évolution rapide ou lente. Un tel soutien peut venir compléter les capacités affaiblies des pouvoirs publics ou intervenir là où il n'existe aucune autorité publique officiellement reconnue. Il comprend deux secteurs clés :

2.1 La santé publique vétérinaire

2.2 Les systèmes de surveillance des maladies du bétail.

2.1 Santé publique vétérinaire. La santé publique vétérinaire, définie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la FAO et l'OIE comme « les contributions au bien-être physique, mental et social des êtres humains par le biais de la connaissance et de l'application de la science vétérinaire » a trait à l'appréciation, la prévention et au contrôle des zoonoses ainsi que des enjeux de sécurité alimentaire. Elle joue un rôle important dans la protection des consommateurs contre les zoonoses, en particulier celles qui peuvent être transmises par le biais de produits alimentaires comme la viande et le lait. La santé publique vétérinaire

fait appel non seulement à des chirurgiens vétérinaires des secteurs public et privé mais aussi à d'autres professionnels de la santé et de l'agriculture, à des spécialistes de la communication et à des para-professionnels.

Les zoonoses sont transmissibles aux humains soit par le biais de denrées alimentaires dérivées des animaux, comme la viande ou le lait, soit par le contact avec des animaux. La lutte contre ces maladies est une fonction clé du secteur public. Parmi ces zoonoses figurent l'anthrax, la salmonellose, la tuberculose, la brucellose, la rage, la gale, la fièvre de la Vallée du Rift et la grippe aviaire hautement pathogène. Des lignes directrices précises pour la prévention et le contrôle de ces maladies sont disponibles auprès de la FAO et de l'OIE (y compris des considérations liées au bien-être animal), comme indiqué dans la *Présentation de LEGS*.

La santé publique vétérinaire comprend aussi la sécurité alimentaire des denrées dérivées des animaux comme la viande ou le lait. Une préoccupation première concerne le fait que certains médicaments vétérinaires laissent des résidus dans les aliments, entraînant donc une ingestion possible de ces résidus par les consommateurs. Dans le contexte de crises humanitaires, les compromis entre la sécurité alimentaire humaine et l'innocuité des aliments ne sont pas bien compris. Toutefois, les situations d'urgence peuvent se produire dans des régions caractérisées par une grave insécurité alimentaire où il existe des niveaux élevés de malnutrition infantile. Dans certains cas, les niveaux de malnutrition dépassent le seuil fixé par l'OMS en situation d'urgence, et ce même dans des périodes normales. Pour les populations dans cette situation, le risque d'une insécurité alimentaire persistante ou aggravée semble balayer le risque de maladie causée par l'ingestion de viande ou de lait contaminé par des résidus de médicaments¹.

2.2 Systèmes de surveillance des maladies du bétail. Ces systèmes s'attèlent à faire des recherches, notifier et cartographier les maladies. Les ACSA peuvent avoir un rôle précieux à jouer dans la notification de soupçons de cas et de foyers épidémiques possibles. Dans certaines régions, comme certaines parties de la Corne de l'Afrique, le commerce international d'animaux et de produits de l'élevage occupe une place importante dans les moyens d'existence des éleveurs. Ce commerce est influencé par les normes internationales de santé animale, les informations sur les maladies et le risque d'exporter ou d'importer une maladie animale. Les systèmes de surveillance des pouvoirs publics sont une source clé d'information. Toutes les activités de surveillance des maladies en situations d'urgence doivent donc être conçues en collaboration avec les autorités compétentes, lorsqu'elles peuvent fonctionner correctement.

Parmi les exemples d'activités de surveillance et d'exploration des maladies lors de crises humanitaires, on peut citer :

- la sensibilisation du public afin d'encourager la notification de maladies
- la formation de para-professionnels vétérinaires pour signaler les apparitions de maladie

- l'appui aux systèmes de surveillance des pouvoirs publics en reliant les systèmes de notification des maladies par les para-professionnels vétérinaires aux structures officielles
- la facilitation de l'exploration et d'interventions opportunes en cas d'apparition de maladie
- la fourniture d'un retour d'information régulier aux agents chargés de rendre compte sous forme de brèves sur la surveillance des maladies.

Les avantages et les inconvénients des différentes options et sous-options de soutien vétérinaire sont résumés dans le *Tableau 5.1*.

Tableau 5.1 Avantages et inconvénients des options d'intervention sous forme de soutien vétérinaire

➡ Option 1 : Services vétérinaires cliniques		
Sous-option	Avantages	Inconvénients
1.1 Examen et traitement des troupeaux/ animaux pris isolément	<ul style="list-style-type: none"> • Donne une certaine souplesse et permet l'application de soins vétérinaires au cas par cas • Peut appuyer des prestataires de services du secteur privé déjà en place, p. ex. par le biais de programmes de coupons • Vaste couverture possible, notamment lorsqu'on fait appel à des para-professionnels vétérinaires bien formés et supervisés • Permet un traitement ou une vaccination prophylactique ciblé(e) ou stratégique des animaux individuels ou des troupeaux à risque • Il existe quelques données quantitatives concernant l'impact sur la mortalité animale 	<ul style="list-style-type: none"> • S'il est dispensé gratuitement, la couverture et la durée du service seront probablement limitées par le budget • S'il est dispensé gratuitement, on court le risque de fragiliser les prestataires de services du secteur privé existants • La qualité des médicaments disponibles localement peut se révéler médiocre
1.2 Programme de traitement ou de vaccination de masse	<ul style="list-style-type: none"> • Assez facile à concevoir et mettre en œuvre • Un traitement vermifuge de masse ne nécessite pas de chaîne de froid • Le coût par animal peut être élevé • S'il est bien fait, le traitement de masse a le potentiel d'optimiser la survie des bêtes et la production animale • Un traitement de masse a le potentiel de fournir des revenus au secteur vétérinaire, par exemple, par le biais d'un système à coupons 	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipements en laboratoire sont médiocres dans maintes régions pour pouvoir confirmer un diagnostic avant de cibler des maladies précises • Les programmes de vaccination à grande échelle sont difficiles à concevoir sans données épidémiologiques de base • La couverture est souvent déterminée par le budget et non par des critères de conception technique • Les programmes gratuits de vaccination et de traitement peuvent nuire au secteur privé • De nombreux vaccins requièrent l'établissement ou le maintien d'une chaîne du froid • Risque d'une mauvaise réponse immunitaire à la vaccination chez les animaux déjà affaiblis, p. ex. par une alimentation insuffisante • La qualité des médicaments disponibles localement peut se révéler médiocre

➡ Option 2 : Soutien aux fonctions vétérinaires du secteur public		
Sous-option	Avantages	Inconvénients
2.1 Santé publique vétérinaire	<ul style="list-style-type: none"> La sensibilisation du public est souvent peu coûteuse Peut favoriser la collaboration entre les secteurs de la santé humaine et la santé animale 	<ul style="list-style-type: none"> Peut exiger des compétences de communication spécialisées pour concevoir et tester des supports pédagogiques dans les langues locales S'il n'est pas géré correctement et si le calendrier n'est pas adapté, il peut soustraire des ressources à des méthodes plus directes d'aide basée sur les moyens d'existence
2.2 Systèmes de surveillance des maladies du bétail	<ul style="list-style-type: none"> Peut s'inscrire en complément de toutes les autres interventions vétérinaires et contribuer à l'évaluation de l'impact de ces interventions Favorise les liens entre l'autorité vétérinaire centrale et la zone sinistrée Peut aider à promouvoir les échanges internationaux d'animaux dans certains pays et certaines régions 	<ul style="list-style-type: none"> Doit être fondé sur des objectifs de surveillance clairement définis Peut facilement devenir un processus impulsé par les données et non orienté sur l'action S'il n'est pas géré correctement et si le calendrier n'est pas adapté, il peut soustraire des ressources à des méthodes plus directes d'aide basée sur les moyens d'existence

Calendrier des interventions

Le soutien aux services vétérinaires cliniques peut être approprié aussi bien en situation d'urgence qu'en dehors. En revanche, l'appui aux fonctions vétérinaires du secteur public est sans doute plus approprié durant la phase de relèvement, lorsque les menaces immédiates sur la mortalité et la morbidité du bétail se sont dissipées (voir le *Tableau 5.2*).

Tableau 5.2 Calendrier possible des interventions de services vétérinaires

Options	Évolution rapide			Évolution lente			
	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
1. Services vétérinaires cliniques	→			→			
2. Fonctions vétérinaires du secteur public			→				→

Liens avec les autres chapitres

Le soutien vétérinaire devrait être intégré aux autres interventions en matière d'élevage basées sur les moyens d'existence. À eux seuls, les soins vétérinaires ne garantissent pas la survie ou la productivité du bétail dans les situations d'urgence. Les animaux ont aussi besoin de se nourrir, de s'abreuver (*Chapitres 6, Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux et 7, Fourniture d'eau*) et, dans certaines régions, de s'abriter (*Chapitre 8, Abris et aménagements pour le bétail*).

Les services vétérinaires cliniques et les systèmes communautaires de soins de santé animale complètent le déstockage (*Chapitre 4, Déstockage*) en contribuant à veiller à la survie du stock restant. Les contributions des services vétérinaires de santé publique, telles que les inspections préalables à l'abattage et les examens post-mortem, sont importantes pour le déstockage par abattage. Un soutien vétérinaire supplémentaire est requis lors du restockage (*Chapitre 9, Fourniture de bétail*) pour examiner les animaux avant l'achat et fournir des services cliniques à l'issue de leur distribution.

Thèmes transversaux et autres points à prendre en compte

Genre et équité sociale

En situations d'urgence, les femmes sont plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et aux autres menaces. Des prestations de services vétérinaires primaires efficaces et équitables exigent une appréciation des questions de genre associées à la propriété des bêtes et à l'utilisation qui en est faite. Il est important que les interventions en situation d'urgence soient basées sur une appréciation des rôles et des responsabilités de chaque sexe et des implications des activités prévues. Les femmes (et les jeunes filles) peuvent être responsables du petit bétail et/ou des jeunes bêtes, y compris pour ce qui est de l'identification et du traitement des maladies. Les femmes devraient être impliquées dans les interventions portant sur la santé animale. Parmi les points à prendre en compte, on notera les suivants :

- Dans nombre de sociétés, les soins et la gestion du bétail sont distribués entre des profils sexo-spécifiques. Les hommes et les femmes ont des tâches très différentes.
- En circonstances normales, en dehors des situations d'urgence, les femmes sont souvent oubliées par le personnel des services vétérinaires et par les négociants qui vendent des produits de santé animale. Les vulgarisateurs et les programmes de formation portant sur l'élevage peuvent cibler les hommes. La formation a un impact moindre lorsque les hommes sont formés à réaliser des tâches traditionnellement réservées aux femmes.
- En situation d'urgence, les agents de santé animale peuvent donner la priorité à la protection des gros ruminants, tels que les bovins. Il n'est pas rare que les animaux des femmes soient ignorés.

- Il est important d'identifier des sous-groupes et de considérer les principaux problèmes de santé de leurs animaux. Les groupes vulnérables, comme les ménages dirigés par des femmes, peuvent exister. Certains groupes peuvent posséder des types d'animaux spécifiques – par exemple, des poulets, des petits ruminants ou des ânes.
- Les femmes utilisent les ânes plus que ne le font les hommes, par exemple, pour transporter le bois ou l'eau. Les experts en santé animale peuvent manquer de connaissances ou ne pas être intéressés par le traitement des équins de somme.
- Les femmes deviennent parfois responsables de tous les types d'animaux en situation d'urgence.

C'est pour ces raisons qu'il est nécessaire de veiller à ce que les informations et les interventions en santé animale touchent les femmes et des groupes vulnérables précis. Les femmes peuvent disposer d'un savoir ethno-vétérinaire considérable, dont il convient de tenir compte lors de la planification. Si possible et lorsque c'est approprié, les femmes devraient être impliquées par le biais d'un ciblage spécifique des activités et par le recrutement d'ACSA de la gente féminine.

Personnes vivant avec le VIH et le sida (PVVIH)

Du fait de leur immunité réduite, il est particulièrement important d'empêcher les zoonoses de toucher des PVVIH. Le risque de zoonoses augmente lorsque la population humaine et animale vivent à proximité. Ces conditions peuvent exister dans des milieux urbains/périurbains et dans les camps de personnes et d'animaux déplacés. Les interventions de soutien vétérinaire peuvent réduire la vulnérabilité des PVVIH. En outre, les produits alimentaires dérivés de l'élevage, comme les œufs, la viande et le lait, peuvent fournir une nutrition considérable aux PVVIH. Par conséquent, l'augmentation de la productivité de l'élevage par des interventions en santé animale peut avoir des impacts positifs.

Pour réduire les risques, une manipulation et une préparation des aliments sont requises. La santé publique vétérinaire a besoin d'intégrer des interventions vétérinaires à des informations/services en santé humaine. Le manuel Sphère contient des standards minimums en matière d'hygiène et de services de santé humaine. Ceux-ci sont à prendre en compte au même titre que les plans d'interventions vétérinaires.

Protection

Les ACSA qui transportent de l'argent et/ou des médicaments de valeur peuvent être la proie de vols ou d'attaques. L'insécurité peut aussi avoir des implications pour la santé animale. Les animaux volés d'une région ou d'un groupe voisin(e) peuvent introduire une maladie dans un troupeau. Dans les camps, le risque de vol des ressources d'élevage et des biens associés est élevé.

L'environnement et le climat

Les éleveurs vulnérables sont en butte aux situations d'urgence engendrées par les phénomènes météorologiques extrêmes comme la sécheresse, un hiver rigoureux, les cyclones et les inondations. Certains épisodes météorologiques sont associés à une recrudescence des maladies. Les vers parasites peuvent devenir plus problématiques dans un milieu chaud et humide. Les maladies virales transmises par les insectes, comme la fièvre de la vallée du Rift, peuvent faire suite à des pluies prolongées qui créent un environnement propice à la prolifération de moustiques vecteurs. Les sécheresses ou les hivers prolongés peuvent entraîner une dégradation des pâturages, entraînant une détérioration de l'état des animaux et une prédisposition aux maladies infectieuses et aux parasites. Ainsi, dans les crises associées au climat, les interventions vétérinaires peuvent devenir un ajout pertinent à la panoplie d'interventions qui comprennent, par exemple, la fourniture d'aliments pour animaux.

Les initiatives qui contribuent à protéger les ressources d'élevage, comme celles qui fournissent des aliments pour animaux, de l'eau ou un soutien vétérinaire, réduisent la mortalité et peuvent aider à garder en vie les troupeaux que les pâturages naturels ne parviennent pas à nourrir. L'impact potentiel sur l'environnement doit être pris en compte, notamment dans une situation d'urgence qui exerce une lourde incidence sur les ressources naturelles, comme une sécheresse. Toutefois, malgré des préjugés très répandus, un soutien vétérinaire a peu de chances d'accroître la taille du troupeau au point de préserver des effectifs d'une taille excessive et donc non viables sur la durée. Par contre, il peut contribuer à maintenir une population durable de bêtes en meilleure santé et plus productives.

Capacités locales

Les interventions qui apportent un soutien aux services vétérinaires cliniques sont généralement des approches communautaires. Ces approches doivent reconnaître les capacités considérables des populations locales en matière de soins primaires de santé animale. Les éleveurs peuvent apporter des contributions intellectuelles importantes à la conception, à l'évaluation et aux prestations de services. Ils détiennent souvent un savoir autochtone exhaustif sur les problèmes de santé animale, y compris les signes de maladie, les modes de transmission et les moyens de prévenir et de contrôler ces maladies. Ce savoir est particulièrement bien documenté dans le cas des communautés pastorales et agropastorales. La formation et le soutien des personnes locales désireuses de devenir des ACSA peuvent et doivent s'appuyer sur ce savoir. Les systèmes de SCSA peuvent aussi offrir une méthode efficace de soutien vétérinaire pour toucher les communautés rurales les plus reculées et contribuer à des systèmes de santé publique vétérinaire et de surveillance des maladies du bétail.

Accès

Dans les régions reculées dotées d'infrastructures et de communications médiocres, la prestation de services vétérinaires est problématique, même en temps normal. Dans le contexte d'un camp, les éleveurs déplacés peuvent ne pas être joignables par des services vétérinaires ordinaires et l'accès aux communautés peut se faire uniquement

à pied ou en bateau. Les communautés les plus reculées sont souvent plus vulnérables durant une situation d'urgence. Dans ces situations, les para-professionnels vétérinaires sont habituellement les prestataires de services qui conviennent le mieux car ils sont en mesure de se déplacer et d'opérer dans ces contextes.

Bien que les ACSA soient compris dans les para-professionnels vétérinaires aux termes des normes internationales de l'OIE, ils sont parfois dénigrés par l'élite vétérinaire. Ils peuvent ne pas être juridiquement reconnus en raison d'idées fausses quant à leurs capacités. Ils peuvent aussi être perçus comme une menace pour les monopoles de prestations de services professionnels (voir la *Norme essentielle 7 : Politique et plaidoyer*). Pourtant, le potentiel offert par des ACSA bien formés et supervisés devrait toujours être pris en compte dans les situations d'urgence comme une forme de prestataires de services vétérinaires accessibles et abordables.

Caractère abordable et recouvrement des coûts

Lorsqu'on apporte un soutien vétérinaire aux communautés, il y a différentes façons d'aborder le recouvrement des coûts. Trois options sont évoquées dans l'*Encadré 5.1*.

Les agences qui répondent aux situations d'urgence fournissent parfois un soutien vétérinaire gratuit. Cette pratique peut menacer les services existants basés sur le recouvrement des coûts. Elle peut semer la confusion au sein des éleveurs qui reçoivent des services de certains prestataires en contrepartie d'un paiement, et gratuitement auprès de certains autres. Cela peut compromettre le revenu régulier des prestataires de services vétérinaires qui éprouvent alors des difficultés à facturer des prestations que d'autres consentent gratuitement. Il existe en fait très peu de données attestant que la prestation de soins vétérinaires cliniques gratuits apporte des avantages considérables en termes de moyens d'existence aux populations affectées par une crise ou se révèle rentable ou équitable. En revanche, on dispose de plus de données indiquant des avantages en termes de moyens d'existence grâce aux systèmes para-professionnels vétérinaires basés sur un niveau de paiement quelconque en échange de services.

De plus en plus, la privatisation des services vétérinaires dans les régions en développement a exacerbé les questions liées à la volonté et la capacité des éleveurs impécunieux à payer pour des soins. Les données montrent que les pauvres font appel à des services cliniques privés sur la base d'approches communautaires simples et à faible coût.

En situation d'urgence, le caractère abordable des services vétérinaires constitue un problème pour les agences qui cherchent à fournir des soins vétérinaires cliniques rapides, équitables et efficaces, tout en soutenant les prestataires privés locaux qui, eux, ont besoin d'un revenu. Les aides en d'espèces peuvent constituer un outil approprié pour mettre en œuvre une intervention de soutien vétérinaire lors d'une situation d'urgence.

Encadré 5.1**Prestations de services vétérinaires cliniques en situations d'urgence : trois options pour le recouvrement des coûts**

- 1 *Prestations de services gratuites.* La couverture dépend généralement d'un financement par des agences extérieures. Dans bien des cas, seule une petite proportion de la population sinistrée pourra en bénéficier. Si des services cliniques sont dispensés par le personnel d'une agence d'aide, il est fort probable que l'on fragilisera les services locaux, les marchés et les processus de développement à plus long terme. Sans supervision, on court le risque que les services ne soient pas réellement dispensés gratuitement aux utilisateurs finaux.
- 2 *Des para-professionnels vétérinaires existants ou nouvellement formés.* En principe, ces agents sont rémunérés par leur communauté à un taux moindre que les services professionnels. Cette approche contribue à renforcer les capacités locales et les systèmes d'appui qui peuvent être améliorés au fil du temps et à mesure que se dissipe la situation d'urgence. Cela améliore aussi l'accessibilité et le caractère abordable de l'initiative. D'un autre côté, c'est là que la notion de caractère abordable devient importante.
- 3 *Introduction progressive d'un paiement en échange des prestations.* Avec cette option, les services sont dispensés gratuitement durant la phase aiguë d'une situation d'urgence et le paiement des services est demandé par la suite, à mesure que les marchés à bestiaux recommencent à fonctionner. Les risques de cette option sont semblables à ceux de la première approche. Il peut se révéler difficile de persuader les gens qu'ils ont besoin de payer pour un service dont ils bénéficiaient auparavant à titre gracieux.

Recours aux transferts d'espèces

Durant les crises, les professionnels et para-professionnels vétérinaires peuvent être contractualisés pour apporter un soutien vétérinaire et des mécanismes comme des systèmes à coupons peuvent être utilisés pour fournir leurs services. Voir le *Chapitre 3, Évaluation initiale et identification des réponses*, pour obtenir une synthèse des approches faisant appel à des aides en espèces et des coupons lors d'une intervention en situation d'urgence. Les approches faisant appel à des aides en espèces peuvent aider les éleveurs les plus pauvres et les plus vulnérables. Elles peuvent aussi contribuer à maintenir des services privés durant les situations d'urgence.

Les aides en espèces et les coupons peuvent être fournis spécifiquement pour des services vétérinaires cliniques. Certaines fonctions vétérinaires du secteur public peuvent être subventionnées en guise d'aide indirecte. Voir les *Études de cas 5.1 et 5.2* à la fin de ce chapitre, et l'*Étude de cas 9.8* au *Chapitre 9, Fourniture de bétail*.

Camps

Les camps de personnes déplacées et leurs animaux réunissent les conditions idéales pour la prolifération de maladies. Le risque de transmission est élevé lorsque différents troupeaux et groupes d'âge se mélangent autour des abreuvoirs. Des mesures spéciales en vue de réduire le risque de maladies animales dans les camps doivent être prises en compte. Une manière d'y parvenir consiste à mettre en place des zones de quarantaine où les nouveaux arrivants peuvent être séparés des autres animaux pendant une période appropriée en fonction de la maladie considérée. Une autre manière consiste à fournir des abreuvoirs aux points d'eau pour contribuer à réduire la prolifération de la maladie entre les animaux.

Dans le contexte d'un camp, les activités de santé publique vétérinaire peuvent se révéler particulièrement adaptées. Les éleveurs, par exemple, peuvent être formés à reconnaître certains symptômes de maladie et à savoir à qui ils devrait signaler l'anomalie. Ils peuvent aussi être formés à l'adoption de bonnes pratiques pour empêcher la maladie.

Les Normes

Avant de s'engager dans un soutien vétérinaire, les besoins des populations affectées ainsi que la disponibilité et les capacités des prestataires existants doivent être soigneusement étudiés, comme le souligne l'arbre de décision (*Figure 5.1*).

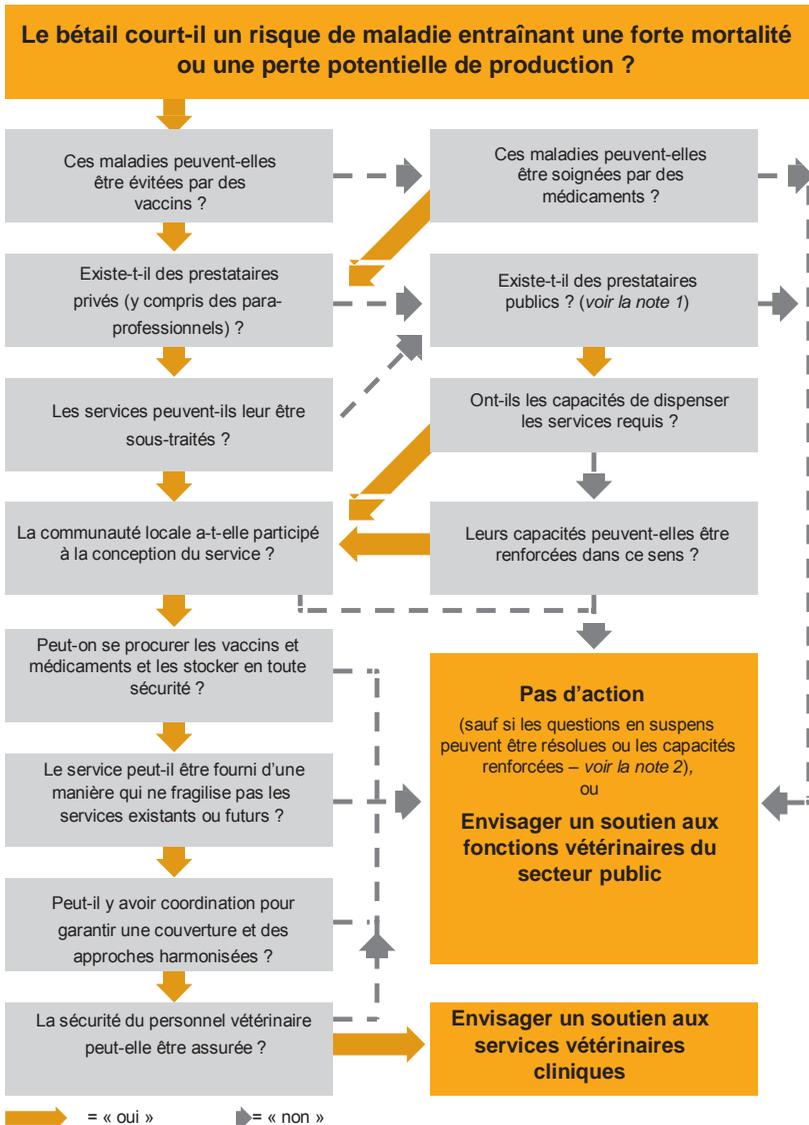
Norme 1 relative au soutien vétérinaire : Évaluation et planification

La population affectée par une crise, y compris les groupes vulnérables, participe activement à l'évaluation et à la hiérarchisation des besoins vétérinaires en fonction de leur priorité.

Actions clés

- Avec la participation de tous les sous-groupes pertinents au sein de la population affectée par la crise et en partenariat avec les autorités et les prestataires locaux de services vétérinaires, effectuer une évaluation rapide participative et une priorisation des besoins vétérinaires (voir la *note d'orientation 1*).
- Au sein de la zone affectée (ou, dans le cas de communautés déplacées, dans la « zone communautaire d'accueil », recenser et analyser tous les prestataires de services vétérinaires existants en termes de leurs capacités actuelles et potentielles, s'ils venaient à être aidés par des agences d'aide (voir la *note d'orientation 2*).
- S'assurer que l'évaluation initiale comprend une analyse des prestataires de services avant la situation d'urgence du point de vue du paiement des services (voir la *note d'orientation 2*).

Figure 5.1 Arbre de décision concernant les services vétérinaires cliniques



Nota :

1. Lorsqu'il n'existe ni services vétérinaires privés ni services vétérinaires publics (p. ex. en situation de conflit), une réponse opérationnelle par des agences extérieures pourra être envisageable pour une durée limitée.
2. Le résultat « Pas d'action (sauf si les questions peuvent être résolues) » ne signifie pas nécessairement qu'aucune intervention ne devrait avoir lieu mais plutôt qu'un complément de formation ou un renforcement des capacités s'impose pour pouvoir répondre « oui » aux questions clés.

- S'assurer que l'évaluation initiale comprend une analyse rapide des facteurs politiques ou juridiques susceptibles d'entraver ou au contraire de promouvoir des stratégies précises de mise en œuvre (voir la *note d'orientation* 3).

Notes d'orientation

1. L'évaluation rapide participative devrait :

- être réalisée par des agents vétérinaires expérimentés ayant reçu une formation aux enquêtes participatives
- accorder une attention particulière aux priorités des groupes vulnérables
- comprendre une consultation avec les autorités locales et le personnel vétérinaire du secteur privé
- viser à identifier et prioriser les problèmes de bien-être et de santé du bétail qui méritent une attention immédiate, par catégorie d'animaux et par groupe vulnérable
- être vérifiée par rapport à des données secondaires lorsque celles-ci existent et sont d'une qualité adéquates².

Un aide-mémoire et des méthodes d'évaluation initiale figurent à l'*Annexe 5.1* (voir aussi l'*Annexe 3.2 : Méthodes participatives* au *Chapitre 3, Évaluation initiale et identification des réponses*). En situation d'urgence, il est rare de pouvoir réaliser des enquêtes formelles sur les maladies animales faisant appel à des questionnaires et des diagnostics de laboratoire. La modeste valeur ajoutée des informations sur les maladies obtenues est rarement justifiée par rapport au temps et aux coûts supplémentaires requis et au besoin d'action rapide. Lors de crises prolongées, des enquêtes ou des études plus systématiques sur les maladies animales peuvent s'imposer afin d'affiner les stratégies de lutte contre les maladies. Dans de tels cas, des approches épidémiologiques participatives devraient aussi être appliquées (Catley, 2005).

2. Cartographie et analyse des prestataires de services vétérinaires. La cartographie des prestataires de services existants (chirurgiens vétérinaires et tous types de para-professionnels vétérinaires), de leurs activités et de leur champ d'action aidera les agences à définir leur stratégie de fourniture de services, y compris en termes de couverture géographique prévue et d'accès aux groupes vulnérables. Les modalités de détermination des prix des différents prestataires de services devraient être passées en revue dans le cadre de cette cartographie et de cette analyse.

Les catégories des para-professionnels vétérinaires varient d'un pays à l'autre mais comprennent :

- les assistants vétérinaires

- les auxiliaires/assistants de santé animale
- les techniciens de santé animale
- les ACSA, tels que définis dans les codes et règlements vétérinaires nationaux et internationaux
- les prestataires de services vétérinaires informels, y compris les guérisseurs traditionnels et les pharmaciens locaux.

Dans certaines situations d'urgence (le plus souvent, en cas de conflit), il se peut que ni les pouvoirs publics ni le secteur privé ne puissent fournir des services vétérinaires adéquats. Dans ces circonstances, il peut convenir que des agences extérieures soutiennent la fourniture d'un service communautaire par le biais de la formation d'ACSA et/ou d'éleveurs. Cela devrait se baser sur des plans visant à renforcer les capacités des pouvoirs publics et/ou du secteur privé dès que cela devient possible comme élément d'une stratégie de retrait clairement définie.

3. Facteurs politiques et juridiques. L'évaluation devrait comprendre un examen rapide des politiques, règles et procédures des pouvoirs publics et des agences qui ont trait aux options de mise en œuvre. Par exemple :

- Dans certains pays, certains types de para-professionnels vétérinaires ne sont pas juridiquement reconnus ou sont tenus de se limiter à une gamme restreinte d'actes vétérinaires.
- Certains pays peuvent aussi avoir des politiques de contrôle des maladies animales qui sont obligatoires, à moins de pouvoir justifier l'usage d'autres méthodes.
- Il peut aussi y avoir des restrictions sur l'usage de certains types de produits vétérinaires, suivant la définition des organes nationaux d'enregistrement des médicaments.
- L'achat de médicaments vétérinaires est parfois entravé par les obligations bureaucratiques de certains bailleurs de fonds qui empêchent leur obtention rapide et appropriée en situation d'urgence.
- Les politiques des organisations ou des bailleurs de fonds peuvent faire obstacle aux plans de recouvrement des coûts.

Une bonne appréciation du contexte politique est essentielle à la fois pour reconnaître les contraintes potentielles et, le cas échéant, pour servir de base à toute action associée de réforme politique ou de plaidoyer (voir le *Chapitre 2, Normes essentielles communes à toutes les interventions liées à l'élevage, Norme essentielle 7 : Politique et plaidoyer*).

Norme 1 relative aux services vétérinaires cliniques :
Conception des services

Le soutien vétérinaire est conçu de façon appropriée pour les conditions sociales, techniques, sécuritaires et politiques locales avec la participation active des communautés affectées par la crise.

Actions clés

- S'assurer que le processus de conception des services utilise les informations et les analyses de l'évaluation initiale et se base sur la participation active de la population affectée par la crise, y compris les groupes vulnérables (voir la *note d'orientation 1*).
- Vérifier que la conception des services comprend des éléments précis permettant de toucher les groupes vulnérables et, en particulier, qu'elle s'attaque aux problèmes que posent l'accessibilité et le caractère abordable (voir la *note d'orientation 2*).
- S'assurer que la conception du service tient compte des indicateurs d'alerte rapide d'apparition de maladies liées à des phénomènes météorologiques extrêmes, lorsque des systèmes d'alerte rapide sont disponibles (voir la *note d'orientation 3*).
- S'assurer que la conception des services considère le besoin d'obtention et de disponibilité rapides des vaccins et des médicaments vétérinaires pertinents, ainsi que le besoin d'une qualité appropriée de produits et de moyens de stockage adéquats sur le terrain (voir la *note d'orientation 4*).
- Vérifier que la conception des services comprend des plans pour la formation rapide de prestataires de services locaux en fonction des besoins (voir la *note d'orientation 5*).
- S'assurer que la conception des services est basée sur les normes sociales et culturelles locales, notamment pour ce qui est des rôles attribués à chaque sexe (voir la *note d'orientation 6*).
- S'assurer que la conception des services optimise la sécurité de la population locale, des prestataires de services vétérinaires et du personnel de l'agence d'aide (voir la *note d'orientation 7*).
- S'assurer que la conception des services englobe le paiement des services, partout où c'est possible (voir la *note d'orientation 8*).
- S'assurer que la conception des services intègre la supervision qualifiée du travail des para-professionnels vétérinaires (voir la *note d'orientation 9*).

Notes d'orientation

1. **Conception basée sur les résultats de l'évaluation.** La conception des services devrait chercher à s'attaquer aux problèmes de santé animale identifiés comme prioritaires lors de l'évaluation initiale. Il est rarement faisable ou approprié pour les services vétérinaires de niveau primaire de se pencher sur

tous les problèmes de santé du bétail. Dans la plupart des cas, une gamme limitée de vaccins et de médicaments peut éviter ou soigner les maladies les plus importantes dans une région donnée.

L'accent que les services mettent sur les maladies animales jugées prioritaires doit être compris et accepté par tous les acteurs, y compris les éleveurs. Si une maladie prioritaire ne peut pas être traitée (par exemple, en l'absence des conditions techniques nécessaires, comme l'existence d'une chaîne du froid), la décision devrait être prise en accord avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés récipiendaires. De même, le calendrier approprié pour les interventions (en particulier les campagnes de vaccination) devrait être discuté et approuvé par toutes les parties prenantes. La population affectée devrait être aussi activement impliquée que possible dans la conception des services.

- 2. Toucher les groupes vulnérables.** La conception des services devrait tenir compte des catégories de bétail détenues ou utilisées par les groupes vulnérables et devrait chercher à s'attaquer aux principaux problèmes de santé de ces animaux. Une attention particulière devrait être accordée au caractère accessible et abordable des services afin de promouvoir un accès équitable. L'accès aux zones reculées dotées d'infrastructures médiocres peut nécessiter des moyens de transport coûteux (aériens, par exemple), ce qui limite la capacité de couverture. D'un autre côté, l'accès peut être obtenu en ayant recours à des para-professionnels vétérinaires basés dans ces zones capables de se déplacer à pied, à dos de mulet, à vélo, en bateau ou par un autre moyen de transport. Dans certains cas, les programmes peuvent avoir besoin de fournir ou de soutenir des modes de transport locaux pour les agents vétérinaires.

Dans le cas des urgences à évolution rapide, il se peut que le transport soit fourni gratuitement, alors que dans les crises prolongées, des dispositifs de partage de coûts sont souvent envisageables. La stratégie du paiement des services doit tenir compte du besoin de prestations rapides et équitables, tout en soutenant les agents vétérinaires du secteur privé autant que faire se peut. Pour les groupes plus vulnérables, les agents vétérinaires privés peuvent être contractualisés par des agences en vue de leur fournir un service pendant une courte période limitée dans le temps. Des systèmes à coupons peuvent être utilisés (voir les *Études de cas 5.1 et 5.2*). Dans les régions où le secteur vétérinaire privé est actif et où les autorités facturent les soins vétérinaires cliniques, la poursuite d'une politique normale de fixation des prix devrait être maintenue, hormis d'éventuelles exonérations pour les groupes vulnérables ciblés. Pour éviter toute confusion, il faut obtenir la participation de la communauté et l'accord des représentants de la communauté sur ces questions ; il convient également d'assurer une communication claire avec toutes les parties prenantes.

- 3. Préparation à l'apparition de maladies liées à des conditions météorologiques.** Beaucoup de maladies animales sont associées aux variations du climat, notamment l'arrivée des pluies ou des précipitations plus

intenses que de coutume. Ainsi, une corrélation a été établie entre la fièvre de la vallée du Rift en Afrique de l'Est et les fortes précipitations et les inondations provoquées par les phénomènes El Niño. Les interventions de soutien vétérinaire en situation d'urgence devraient tenir compte des connaissances croissantes concernant les interactions entre les conditions météorologiques et l'apparition de maladies animales afin d'accroître le niveau de préparation (voir la section sur les *Liens vers d'autres normes et lignes directrices* dans la *Présentation de LEGS* pour trouver des liens vers d'autres sources d'information sur les maladies transfrontalières).

- 4. *Obtention rapide et stockage.*** Les agences n'ayant qu'une expérience limitée en matière d'achat de médicaments vétérinaires devraient demander conseil à des experts. La qualité des médicaments et des vaccins varie beaucoup entre les fournisseurs, selon qu'ils sont obtenus localement ou à l'internationale. Les fournisseurs varient dans leurs capacités à fournir de gros volumes de médicaments présentant une date d'expiration appropriée conformément aux calendriers de livraison convenus. La procédure d'achat peut être encore compliquée par la grande variété de produits disponibles. Compte tenu du fait que certains vaccins vétérinaires nécessitent l'isolement des souches locales de l'agent pathogène de la maladie, la composition exacte du vaccin doit être vérifiée. Les importateurs locaux, souvent situés dans la capitale, peuvent être une source de médicaments faciles à se procurer en quantités raisonnables. Toutefois, il faut vérifier la qualité, la date d'expiration et la façon dont ces médicaments ont été stockés jusque-là. Sur le terrain, la plupart des vaccins vétérinaires et certains remèdes exigent d'être stockés à basse température. Il ne faut les acheter ou les utiliser que si des installations adéquates de stockage à basse température sont en place et si une chaîne de froid peut être garantie pour leur transport. Le stockage dans des camps peut présenter des problèmes particuliers en raison du manque de maintien de la chaîne du froid. Les installations de stockage à basse température des services de santé humaine peuvent parfois être partagées. Toutefois, les professionnels de la santé humaine sont parfois réticents à stocker des produits vétérinaires dans les équipements de la chaîne du froid de la santé humaine. Pour tirer pleinement parti des installations coûteuses de chaîne de froid, il convient d'obtenir au préalable les agréments requis à un niveau hiérarchique élevé.
- 5. *Plans de formation.*** Dans les situations où des agents vétérinaires sont déjà présents sur le terrain et où une fourniture rapide de services s'impose, la formation devrait se limiter à de brefs stages de mise à niveau. Ceux-ci devraient être axés sur 1) le diagnostic clinique des maladies jugées prioritaires et 2) le bon usage des vaccins et des médicaments vétérinaires. Ces stages de remise à niveau ne sont pas toujours indispensables ; tout dépend des capacités existantes du personnel local. Lorsque des para-professionnels vétérinaires, tels que des ACSA, ont besoin d'être recrutés et formés en partant de zéro, des consignes sont disponibles pour la formation d'ACSA qui s'appliquent plus à des programmes de développement qu'à des situations d'urgence (voir la section

Références et Catley *et al.*, 2002). Pour permettre une intervention rapide en situation d'urgence, il peut s'avérer nécessaire de rationaliser certains des principes de meilleures pratiques liés au recrutement et à la formation des ACSA. Toutefois, lorsqu'une situation d'urgence se prolonge ou se dissipe, il est recommandé de prévoir de nouvelles formations afin de perfectionner les connaissances et les compétences des ACSA. Dans certains pays, il existe des normes et des directives nationales d'intervention technique pour les systèmes d'ACSA, ainsi que des manuels destinés à l'organisation de brefs stages pratiques et participatifs de formation d'ACSA.

6. **Normes sociales et culturelles.** La conception du soutien vétérinaire doit tenir compte des normes sociales et culturelles locales, en particulier en ce qui concerne les rôles des femmes et des hommes en tant que prestataires de services. Dans certaines communautés, il est difficile pour les femmes de se déplacer librement ou de voyager seules pour se rendre dans des régions reculées où peuvent se trouver des troupeaux. Toutefois, même dans les cultures très conservatrices, il est souvent possible de recruter et de former des femmes pour qu'elles deviennent ACSA et fournissent un service aux femmes. Les femmes qui sont éleveurs comptent parmi les groupes les plus vulnérables.
7. **Protection.** Dans les régions où le bétail est très important pour l'économie et les moyens d'existence locaux, les médicaments vétérinaires sont des objets très convoités. Du fait de leur valeur élevée et de leur volume modeste, ces articles sont faciles à voler et à revendre. La conception des services devrait tenir compte de l'exposition éventuelle du personnel vétérinaire à des risques de violence, d'enlèvement ou de vol. Les troupeaux sont souvent amenés paître loin des établissements plus sûrs. Il leur faut parfois couvrir de longues distances pour atteindre les pâturages et les points d'eau. En situations de conflit notamment, les agents vétérinaires qui se déplacent vers ces lieux peuvent s'exposer à des risques. Dans de telles situations, le recours à des para-professionnels vétérinaires locaux peut être une mesure appropriée car ils connaissent bien la région et les groupes armés ou les forces de sécurité en présence et peuvent être en mesure de négocier un accès.
8. **Paiement pour les prestations.** Sur la base des preuves documentées, la conception des services devrait, dans la mesure du possible, englober un paiement des services. Les systèmes à coupons devraient être utilisés pour les éleveurs les plus vulnérables. Pour d'autres, le paiement intégral des services devrait être rapidement restauré. Les pouvoirs publics peuvent considérer toutes les campagnes de vaccination comme un « bien public » plutôt qu'un « bien privé »³. Toutefois, la prévention des maladies qui ne se transmettent pas facilement entre les bêtes, comme les maladies clostridiales, pourrait être considérée comme un bien privé. En théorie, le secteur privé est le mieux équipé pour dispenser des biens privés.
9. **Supervision qualifiée du travail des para-professionnels vétérinaires.** Même lorsque des para-professionnels comme les ACSA travaillent dans des

zones reculées, ils devraient être sous la supervision générale d'un professionnel vétérinaire. Une supervision qualifiée permet de contrôler l'utilisation correcte des produits vétérinaires, la remontée de la notification des maladies depuis le terrain le long de la chaîne des autorités et l'intégration des ACSA dans les services vétérinaires privés ou publics existants.

Norme 2 relative aux services vétérinaires cliniques : Examen et traitement

L'examen et le traitement sont réalisés de manière appropriée avec la participation active des communautés affectées.

Actions clés

- Documenter clairement les rôles et responsabilités de tous les acteurs. Au besoin, si cela semble approprié, préparer des accords écrits (voir la *note d'orientation 1*).
- Euthanasier les bêtes incurables ou gravement blessés de manière humaine et sûre (voir la *note d'orientation 2*).

Notes d'orientation

1. **Rôles et responsabilités.** Durant la prestation de services vétérinaires cliniques en situation d'urgence, il peut survenir des problèmes en raison d'un manque de coordination entre les parties prenantes. Ainsi, des problèmes peuvent naître d'un malentendu sur les rôles et responsabilités des différents acteurs, de faux espoirs concernant les objectifs ou la portée des services, ou encore de la confusion au sujet de la politique de prix ou du choix des bénéficiaires. Nombre de ces problèmes peuvent être évités grâce à une consultation des parties prenantes, un engagement à faire participer la communauté et, dans la mesure du possible, une collaboration étroite avec les autorités locales et les acteurs du secteur privé. Les rôles et responsabilités devraient être documentés dans des protocoles d'accord ou autres documents de ce type. Par la suite, ces documents peuvent servir de points de référence utiles en cas de litiges.
2. **Euthanasie.** L'euthanasie des animaux devrait suivre des normes et des pratiques respectueuses de l'animal. Suivant le type de maladie ou de blessure et la méthode d'abattage, certaines carcasses peuvent être propres à la consommation humaine (voir la *Norme 2 relative à la santé publique vétérinaire : Assainissement et hygiène alimentaire*).

Norme 1 relative à la santé publique vétérinaire : Zoonoses

Les femmes et les hommes ont accès à des informations et des services qui sont conçus pour prévenir et contrôler les zoonoses.

Actions clés

- Inclure une évaluation des zoonoses et les hiérarchiser dans l'évaluation initiale des problèmes de santé animale (voir la *note d'orientation 1*).
- Concevoir et mettre en œuvre des mesures de contrôle des zoonoses parallèlement à la fourniture de services cliniques ou comme activités autonomes (voir la *note d'orientation 2*).

Notes d'orientation

1. **Évaluation.** L'évaluation rapide participative menée dans le cadre de la *Norme 1 relative aux services vétérinaires cliniques : Conception des services* devrait englober une évaluation rapide des zoonoses, du point de vue des cas effectivement recensés ou des risques de survenance de la maladie. Lors d'une situation d'urgence, le risque de zoonose se trouve considérablement accru. Parmi les facteurs à l'origine de cette recrudescence figurent 1) l'anthrax associé à un déplacement anormal du bétail vers des pâturages qui sont habituellement évités ; 2) la rage associée à des populations locales de prédateurs sauvages ou domestiques, éventuellement attirés par des carcasses ou des ordures ; 3) d'autres zoonoses liées au contact étroit entre hommes et animaux ; 4) des conditions insalubres en raison d'un surpeuplement humain ou animal dans les camps ; et 5) l'interruption de l'approvisionnement en eau.
2. **Contrôle des zoonoses.** La méthode de prophylaxie de la maladie variera en fonction de la zoonose considérée. Dans certains cas, des para-professionnels vétérinaires pourront transmettre des informations aux éleveurs verbalement ou par le biais de prospectus. Ces agents peuvent aussi aider à monter des campagnes de vaccination, par exemple contre la rage, ou le contrôle suivant des conditions humaines des populations de chiens errants. Le travail de proximité auprès des femmes peut se révéler particulièrement important car elles jouent toujours un rôle important dans la gestion de la santé du bétail mais elles sont souvent négligées dans les mesures de lutte contre les maladies. Lorsqu'il est fait appel à des agents privés à court terme, la rémunération de leurs services par une agence d'aide sera habituellement requise. Les mesures mises en œuvre pour lutter contre les zoonoses devraient être harmonisées entre les agences et les différentes régions dans le cadre de l'effort de coordination. La collaboration avec les agences et programmes de santé humaine contribue à une harmonisation des approches et favorise le partage des ressources comme les chambres froides (voir la *Norme 1 relative aux services vétérinaires cliniques : Conception des services, note d'orientation 4*).

Norme 2 relative à la santé publique vétérinaire : Assainissement et hygiène alimentaire

Il est défini des mesures sanitaires et d'hygiène alimentaire ayant trait à la consommation des produits d'élevage et à la destruction des bêtes.

Actions clés

- Construire des postes d'abattage en cas de crises prolongées (voir la *note d'orientation 1*).
- Établir des procédures d'inspection de la viande aux postes d'abattage et aux abattoirs utilisés par la population affectée (voir la *note d'orientation 1*).
- Publier les bonnes pratiques en matière de manipulation des aliments (voir la *note d'orientation 2*).

Notes d'orientation

1. **Installations d'abattage et inspection de la viande.** Dans le contexte d'un camp ou lorsque les installations d'abattage ont été endommagées, il peut être bon de construire des postes d'abattage pour encourager l'abattage des animaux sans cruauté par des agents qualifiés ainsi que la manipulation hygiénique de la viande et son inspection par des ouvriers qualifiés. De même, en cas de déstockage d'urgence, les normes relatives au bien-être des animaux, à la santé et à l'hygiène devront être respectées et des postes d'abattage fixes ou mobiles devront être construits s'il y a lieu (voir le *Chapitre 4, Déstockage*). Dans ces circonstances, la consultation avec des employés du secteur de l'élevage ou des bouchers locaux permettra de déterminer l'emplacement adéquat des postes d'abattage et leur agencement. Les procédures d'inspection de la viande sont généralement bien maîtrisées. Il convient de veiller à la destruction en toute sécurité des abats des animaux abattus.
2. **Sensibilisation du public.** Sur la base des conclusions de l'évaluation, des campagnes d'éducation du public devraient être menées selon les besoins afin de sensibiliser l'opinion aux meilleures pratiques en matière de manipulation et de préparation des aliments en toute sécurité. Ainsi, des conseils peuvent être donnés afin de lutter contre la tuberculose ou la brucellose par le biais d'une meilleure hygiène lors de contacts avec les animaux, de manipulation de la viande, de préparation des aliments et en encourageant la consommation de lait bouilli.

Norme 3 relative à la santé publique vétérinaire : Destruction des animaux morts

La destruction des animaux morts est organisée de manière salubre en fonction des besoins.

Actions clés

- Évaluer les besoins de destruction (voir la *note d'orientation 1*).
- Détruire les carcasses dans le respect des règles d'hygiène (voir la *note d'orientation 2*).

Notes d'orientation

1. **Évaluation des besoins.** Lorsque se produisent des catastrophes telles qu'un incendie ou un séisme, beaucoup d'animaux peuvent être blessés et il faut alors avoir recours à l'euthanasie. Les urgences à évolution lente comme la sécheresse ou un hiver rigoureux peuvent engendrer la mort d'un grand nombre d'animaux, tout comme peuvent le faire des inondations ou des cyclones. Une question se pose alors : ont-ils besoin d'une destruction dans le respect des règles d'hygiène ? Les carcasses des animaux peuvent propager des maladies, constituent un pénible spectacle, dégagent des odeurs nauséabondes et attirent les prédateurs et les charognards, comme des meutes de chiens, de hyènes ou de chacals, ou encore des corbeaux et des vautours. D'un autre côté, lors d'une situation d'urgence hivernale, les animaux meurent de sous-nutrition et d'hypothermie (avec des maladies comme la pneumonie en phase terminale) mais pas de maladies qui subsistent dans les carcasses et présentent des risques pour la santé humaine et animale. De plus, la destruction par enfouissement risque de contaminer les sources d'eau et transformer ainsi un engrais potentiel en substance polluante. Une considération clé peut concerner l'effet psychologique sur les éleveurs pour lesquels le fait de voir des tas d'animaux morts constitue un terrible rappel de leur perte tragique. Ne serait-ce que pour ces motifs, il pourrait être justifié d'organiser la destruction des animaux morts.
2. **Destruction.** Des considérations environnementales et sanitaires devraient être prises en compte. L'enfouissement des animaux là où des sources d'eau peuvent être contaminées doit être proscrit. Le compostage peut être un moyen efficace de mettre au rebut les corps d'animaux qui produisent également un engrais précieux. Les systèmes d'argent contre travail, aux termes desquels les membres de la communauté sont rémunérés pour se charger de la destruction de la carcasse, se sont révélés efficaces (voir plus loin l'*Étude de cas 5.6*). Voir FAO, 2015 pour obtenir des détails techniques sur la destruction des carcasses, y compris le compostage.

Norme 1 relative aux systèmes d'information sur les maladies du bétail : Surveillance des maladies du bétail

En cas d'urgence prolongée, il est prévu un système de surveillance des maladies du bétail afin de couvrir les populations affectées par une crise.

Actions clés

- Inclure la collecte des données sur les maladies du bétail importantes durant le suivi ordinaire des services vétérinaires cliniques d'urgence (voir la *note d'orientation 1*).
- Mener une enquête sur les maladies du bétail en réponse à l'apparition d'une maladie afin de confirmer le diagnostic, de remonter à la source de la maladie et là où elle peut s'être propagée, et introduire ou modifier des mesures prophylactiques adaptées aux besoins (voir la *note d'orientation 2*).
- En cas de crises prolongées et pour les maladies animales couvertes par des politiques de surveillance sanitaire ou des stratégies nationales d'éradication, recueillir des informations en conformité avec ces politiques et ces stratégies (voir la *note d'orientation 3*).
- S'assurer que l'organe de coordination prépare des données sur les maladies du bétail et soumet le rapport ainsi obtenu à l'autorité vétérinaire compétente (voir la *note d'orientation 4*).

Notes d'orientation

1. **Suivi ordinaire.** Le suivi des activités cliniques des agents vétérinaires peut contribuer à un système de surveillance des maladies du bétail au moyen de l'enregistrement d'événements liés aux maladies du bétail, en plus du traitement ou des mesures prophylactiques éventuels. De telles données s'avèrent particulièrement utiles si la morbidité ou la mortalité du bétail par espèce et par maladie sont enregistrées par rapport à la population exposée. Les tâches de suivi devraient être conçues en consultation avec les autorités gouvernementales, lorsque c'est possible.
2. **Enquête vétérinaire.** Les programmes et agences vétérinaires devraient être dotés des capacités nécessaires pour mener des enquêtes sur les flambées de maladie. Au sein d'un programme pluri-institutionnel, cette tâche peut être attribuée à une équipe ou un individu ayant reçu une formation spécialisée dans les enquêtes sanitaires, y compris l'examen post mortem et le diagnostic en laboratoire. Si ces compétences n'existent pas sur place, les agences devraient être prêtes à recueillir des échantillons pertinents et à les soumettre à un laboratoire, soit dans le pays même soit à l'étranger. Toutes les opérations doivent compléter les systèmes d'enquête vétérinaire des pouvoirs publics, lorsqu'ils existent, par des rapports de diagnostic officiels soumis par les acteurs du gouvernement. Lors de crises prolongées, les agences devraient envisager d'établir un petit laboratoire de diagnostic local pour étayer les capacités des

agents vétérinaires cliniques et les enquêtes sanitaires. Le partage des installations avec des laboratoires médicaux peut être envisageable. Des formulaires d'enregistrement ordinaires avec des questions de contrôle devront être utilisés par les agents de terrain pour aider à la collecte d'informations pertinentes pour le dépistage des sources de maladie et leur propagation.

3. **Surveillance des épizooties.** Dans nombre de pays, des épizooties désignées font l'objet de programmes nationaux ou internationaux de lutte ou d'éradication. Des procédures de surveillance normalisées sont fixées par des organisations internationales comme l'OIE et la FAO. Dans la mesure du possible, les systèmes de surveillance des maladies du bétail en cas de crises prolongées devraient suivre ces procédures normalisées. Lorsque des contraintes opérationnelles empêchent la mise en œuvre de ces procédures de surveillance normalisées, la liaison avec les autorités nationales (si elles fonctionnent) et soit l'OIE soit la FAO devrait permettre aux méthodes de surveillance d'être modifiées en fonction des circonstances sur le terrain.
4. **Établissement de rapports.** En cas de crises prolongées, toutes les agences devraient soumettre des rapports de surveillance à intervalles réguliers (généralement tous les mois) à l'organe de coordination, pour compilation et soumission aux autorités gouvernementales compétentes. De brefs rapports qui résument les données de surveillance groupées issues de la région devraient être fournis aux agents vétérinaires qui soumettent des données de terrain.

Études de cas sur le soutien vétérinaire

5.1 Étude de cas sur le processus : Système à coupons vétérinaires au Kenya

Pour surmonter les problèmes fréquemment associés à la distribution gratuite de médicaments vétérinaires par les programmes d'urgence et pour faire participer davantage le secteur privé, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a dirigé un programme pilote basé sur des coupons dans le nord-ouest du Kenya. Les coupons étaient distribués à des familles sélectionnées qui pouvaient les échanger contre des types de traitement précis dispensés par des ACSA et des assistants vétérinaires privés. Les coupons étaient d'une valeur de 1 000 shillings kenyans (14 dollars US) et se limitaient à l'utilisation de quatre types de remèdes. Les ACSA et les assistants vétérinaires recevaient ensuite un paiement majoré de leurs honoraires auprès d'un vétérinaire privé en échange des coupons. À son tour, le vétérinaire privé était remboursé par le CICR et le montant était majoré de ses propres honoraires. Le programme a couvert 500 ménages, soit l'équivalent d'environ 3 000 personnes.

Parmi ses avantages figuraient le ciblage des ménages vulnérables, au moyen d'un processus communautaire solide, ainsi que la prestation de services par un réseau privé déjà en place et relativement efficace d'ACSA supervisés par des vétérinaires. Les ACSA avaient bénéficié d'une formation préalable sur la base des directives du Conseil vétérinaire kenyan.

Parmi les inconvénients du programme figurait un investissement en temps relativement lourd au moment de la conception, y compris le besoin de formuler des procédures et des formats détaillés pour l'administration et le suivi du programme. Compte tenu du fait qu'il peut être nécessaire d'avoir à traiter une variété de problèmes de santé chez différentes espèces d'animaux, la gamme de médicaments aurait besoin d'être élargie à plus de quatre produits. Toutefois, cela risquerait de compliquer encore la conception et l'administration du programme (*Source* : Mutungi, 2005).

5.2 Étude de cas sur le processus : Système à coupons vétérinaires en Éthiopie

Plusieurs ONG ont collaboré avec la FAO et les autorités locales en Éthiopie pour mettre en place des systèmes à coupons vétérinaires durant la phase de relèvement d'une sécheresse. Les projets se déroulaient dans des zones reculées où les vétérinaires privés n'intervenaient pas de sorte que les vétérinaires des services publics ont adopté un rôle de supervision et ont travaillé avec des pharmacies vétérinaires privées, des ACSA et les communautés locales.

Le modèle le plus réussi a été soutenu par l'Agence pour la coopération et la recherche en développement (ACORD, selon le sigle anglais), aux termes duquel les personnes ayant bénéficié de coupons ont tout de même été obligées de payer 30 pour cent des frais du traitement dispensé par les ACSA. Les ACSA étaient dans l'obligation d'acheter leurs stocks initiaux de remèdes auprès d'une pharmacie

vétérinaire privée à plein tarif. Une fois le traitement achevé, les ACSA recevaient le coupon d'une valeur de 70 pour cent du coût des remèdes et les 30 pour cent restants en espèces. Ils restituaient l'argent sous forme d'un recouvrement des coûts à l'ACORD ainsi que le coupon dépensé. ACORD remboursait alors les ACSA du coût du remède et leur versait une modeste rémunération pour le service fourni, sur la base de 20 pour cent du coût du traitement. Les autres enseignements tirés des systèmes à coupons sont les suivants :

- Dans tous les projets à coupons, la population cible était constituée des ménages les plus pauvres et les plus vulnérables, le plus souvent dirigés par des femmes, tels que désignés par la communauté.
- La valeur des coupons variaient d'un projet à un autre, mais ce sont les projets ayant distribué les coupons de la plus haute valeur qui ont connu le plus de succès. Si la valeur des coupons était trop petite, les bénéficiaires se plaignaient et le processus devenait trop bureaucratique.
- Les coupons portaient sur le traitement d'une liste de maladies communes clairement identifiées dans la région considérée, et non sur le traitement de n'importe quelle maladie.

La FAO a réalisé une évaluation du programme au moyen d'indicateurs clés en termes de disponibilité, d'accessibilité et de qualité des services ainsi que des impacts de l'intervention sur les services existants de santé animale, tant publics que privés. L'évaluation a révélé que, dans les régions où il existait une forte présence des programmes ACSA et de pharmacies vétérinaires privées et où les parties prenantes avaient participé à la conception, la mise en œuvre et au suivi, le système de traitement à coupons avait été efficace et performant pour répondre aux besoins vétérinaires immédiats des bénéficiaires ciblés dans des situations d'urgence (*Source* : Regassa et Tola, 2010).

Save the Children USA a également réalisé une évaluation de l'impact de son programme et elle a observé une mortalité nettement inférieure des bêtes dans les troupeaux traités grâce au système à coupons par rapport aux troupeaux témoins. Elle en a conclu que « puisque le système à coupons vétérinaires a eu une incidence positive sur les systèmes privatisés, les moyens d'existence pastoraux et la santé des animaux dans la zone d'intervention, il mérite d'être essayé dans d'autres régions ». (*Source* : Simachew, 2009, cité dans Vetwork, 2011).

5.3 Étude de cas sur l'impact : Limites de la vaccination du bétail lors d'une situation d'urgence

La vaccination du bétail a été une réponse institutionnalisée à la sécheresse dans les zones pastorales en Éthiopie depuis maintes années, avec des millions de doses de vaccins dispensés par les soins d'ONG et des pouvoirs publics. Une évaluation de

cette approche visait à mesurer son impact sur la protection des ressources d'élevage, et ainsi à comparer la mortalité due à la maladie entre les troupeaux vaccinés et non vaccinés durant les années de sécheresse dans trois régions du pays. Pour les troupeaux de bovins, de chameaux et de petits ruminants, les résultats n'ont démontré aucune différence significative de la mortalité dans les troupeaux vaccinés et non vaccinés du fait des maladies couvertes par les programmes de vaccination durant la sécheresse. Le manque d'impact de la vaccination a été expliqué en faisant référence à une série de problèmes techniques, mais la conclusion générale était que la vaccination des animaux devrait intervenir durant les périodes calmes, hors des situations de crise.

Ces résultats ont incité les organes de coordination d'urgence et les bailleurs de fonds en Éthiopie à réviser leur soutien aux soins vétérinaires durant une sécheresse et à mettre davantage l'accent sur les systèmes à coupons vétérinaires gérés avec le secteur privé. Plus largement, l'évaluation a montré l'importance que revêt l'appréciation de l'impact de la vaccination du bétail sur les moyens d'existence lors d'une situation d'urgence et le risque qu'il y a à présumer que la vaccination protège automatiquement les ressources d'élevage et qu'il s'agit d'une approche rentable en situation d'urgence (*Source* : Catley *et al.*, 2009).

5.4 Étude de cas sur l'impact : Limites du traitement anthelminthique de masse du bétail durant une sécheresse au Kenya

Le traitement anthelminthique à grande échelle du bétail est une intervention vétérinaire fréquente en cas de sécheresse dans le nord du Kenya. Ainsi, durant 2008-09, pas moins de 474 interventions liées à l'élevage en situation d'urgence se sont déroulées dans six pays et le traitement anthelminthique de masse était l'une des opérations les plus communes. En 2012, les chercheurs qui voulaient mesurer l'impact du déparasitage en cas de sécheresse ont procédé à 120 interviews auprès des ménages dans cinq districts. La conception de l'étude a montré les difficultés techniques associées à la mesure de l'impact d'une maladie causée par des vers dans le bétail en raison du grand nombre de vers différents et de leur impact varié sur la santé animale. Toutefois, l'étude a réussi à conclure qu'il y avait « des données manifestes qui prouvaient que l'administration (d'anthelminthiques) pendant la sécheresse ne semblait avoir que peu ou pas d'effet sur la production animale. Bien que l'on ait constaté une certaine amélioration de la production après l'administration au moment des pluies, il n'était pas possible d'attribuer les changements au traitement anthelminthique en raison de l'amélioration simultanée de la qualité des pâturages et de l'approvisionnement en eau ». Le rapport d'étude recommandait la réalisation de nouvelles études d'impact afin de mieux comprendre la valeur d'un traitement anthelminthique de masse sur le bétail en cas de sécheresse (*Source* : FAO, 2012: 4).

5.5 Étude de cas sur l'impact : Interventions vétérinaires en Afghanistan

Sur une période de cinq ans en Afghanistan, 60 à 80 pour cent du bétail a trouvé la mort en raison du conflit. En 2002-03, le CICR a déployé une intervention vétérinaire dans deux districts des hauts-plateaux du centre, qui visait à reconstituer le cheptel au moyen de l'amélioration de la santé animale. Le projet prévoyait de traiter 100 pour cent des animaux afin de réduire sensiblement le nombre de parasites. L'équipe de projet comprenait deux chirurgiens vétérinaires afghans et un contingent d'ACSA.

Chaque animal a été traité gratuitement avec un anthelminthique et un acaricide durant l'automne 2002, le printemps 2003, et une autre fois durant l'automne 2003. Chaque éleveur a également reçu une poudre acaricide pour traiter les étables ou abris où les animaux passaient l'hiver. Le premier traitement a concerné 57 000 animaux, le deuxième 154 000 et le troisième 248 000. Les bêtes appartenaient à un total de 5 300 familles. Sur les animaux traités, 80 pour cent étaient des moutons ou des chèvres, 14 pour cent des bovins et 6 pour cent des équidés.

Un suivi a été mené durant les traitements et des services de vulgarisation ont été assurés après l'intervention. L'intervention a eu les impacts suivants : la taille des troupeaux a doublé ; le poids vif moyen a augmenté ; la fertilité du troupeau et le taux de survie des jeunes bêtes se sont améliorés ; et l'impact du projet a été tel qu'à l'issue de celui-ci, les deux chirurgiens vétérinaires ont pu gagner leur vie en soignant les troupeaux moyennant une rémunération entièrement assumée par les éleveurs (Source : Oxfam, 2005).

5.6 Étude de cas sur le processus : Destruction des carcasses en Mongolie

La Mongolie est sujette à des hivers très rigoureux et à des sécheresses en été. Lorsque le manque de pluies estivales empêche la croissance des pâturages, le bétail aborde l'hiver en mauvais état. Des blizzards, des pâturages gelés et de très basses températures – pouvant descendre à -50°C – se traduisent par une urgence hivernale connue sous le nom de *dzud*. Chevaux, bovins, ovins, chèvres de Cachemire, chameaux et yaks meurent de faim et de froid.

Dzud s'est produit deux hivers de suite entre 1999 et 2002, et de nouveau entre 2009 et 2010, se soldant par une mortalité du bétail à grande échelle. De 1999 à 2002, d'après les rapports gouvernementaux, 11,2 millions d'animaux ont péri sur un effectif national d'environ 30 millions. En zones rurales, une forte proportion de la population était constituée d'éleveurs nomades et la mortalité du cheptel à une telle échelle a entraîné de graves pertes de moyens d'existence. Les agences nationales et internationales ont réagi en apportant un soutien vétérinaire et des aliments pour animaux.

En 2010, une intervention du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a participé à la destruction de quelque 2,7 millions de carcasses d'animaux dans les trois *aimags* (provinces), ce qui représentait 20 pour cent du territoire touché par le *dzud*. Des transferts individuels de vivres contre travail (CFW) à 18 605 bénéficiaires et des remboursements pour les frais de carburant, à hauteur de 121 600 dollars, ont été décaissés avec l'aide d'une banque locale qui n'a pas prélevé de charges bancaires et n'a pas touché de commission. Les programmes de CFW ont aussi traité la dimension d'équité sociale et d'égalité des sexes par le biais d'une action collective inclusive et ils ont aidé les personnes les plus touchées à surmonter le choc psychologique qu'elles avaient subi. Des agences de développement international comme la Direction suisse pour le développement et la coopération et Mercy Corps ont commencé à reproduire l'initiative CFW dans d'autres *aimags* en association avec le gouvernement de Mongolie. L'intervention du PNUD a complété le programme de destruction des carcasses géré par le gouvernement de Mongolie dans les *aimags* restants (*Sources* : Baker, 2011 ; PNUD, 2010).

5.7 Étude de cas sur le processus : Intervention en santé animale lors d'une situation d'urgence due à la sécheresse au Kenya

Le projet de Farm Africa de Renforcement des capacités pastorales dans le nord du Kenya est opérationnel dans les districts de Marsabit et Moyale dans le nord du Kenya. Durant la sécheresse de 2005/06, les agents vétérinaires publics ont signalé des pertes de bétail comprises entre 65 et 85 pour cent des effectifs. La région subissait une pénurie d'eau et de pâturages et les bêtes risquaient de mourir de faim et elles étaient aussi plus vulnérables à la maladie.

En collaboration avec les services vétérinaires publics, Farm Africa a demandé un financement à la FAO afin de déployer une initiative de santé animale en situation d'urgence. Elle avait pour objectifs d'améliorer l'état de santé du principal cheptel reproducteur dans la zone de projet, de réduire la charge parasitaire afin de résister aux flambées de maladies induites par le stress et de soutenir la productivité. Le projet a ciblé 20 pour cent du bétail dans les deux districts, avec un traitement de masse et un déparasitage.

Des équipes composées de personnel de Farm Africa, d'agents vétérinaires publics locaux et d'assistants en santé animale, de membres du personnel d'organisations partenaires et d'ACSA ont mené le traitement. L'offre de base comprenait un vermifuge et un trypanocide. Il existait aussi une offre complémentaire en option qui ciblait les bêtes affaiblies ou malades et comprenait des multivitamines, un antiparasitaire et des antibiotiques. Le paiement du traitement pouvait être fait en espèces ou en nature, comme le montre le *Tableau 5.3*.

Tableau 5.3 Paiement du traitement lors de la sécheresse de 2005/06

Objet du traitement	Paiement en nature	Paiement en espèces
Bovins/ânes	1 chèvre pour 20 kits	KSh50 (US\$0,70)
Moutons/chèvres	1 chèvre pour 100 kits	KSh5 (\$0,07)
Chameaux	1 chèvre pour 10 kits	KSh50 (\$0,70)

KSh = shillings kenyans

Le projet a compté 2 107 ménages parmi ses bénéficiaires directs dans le district de Marsabit et 1 560 ménages dans le district de Moyale, soit un total d'environ 27 600 personnes.

L'impact attendu du projet était d'améliorer la santé animale au fil du temps, ce qui, par ricochet, devait contribuer à une hausse de la production de lait et de viande, à une plus grande résistance aux maladies et à une amélioration de la condition physique des bœufs de trait avant la prochaine saison des semis. À plus long terme, on prévoit l'augmentation des taux de reproduction du bétail et, finalement, l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Entre-temps, les bénéficiaires ont été positifs à l'égard de l'intervention et estimaient que leurs bêtes étaient plus robustes, mieux capables de résister aux effets de la sécheresse et qu'elles allaient vraisemblablement accroître leur production de lait pour consommation immédiate (*Source* : Farm Africa, 2006).

Annexe 5.1 : Méthodes d'évaluation et aide-mémoire pour la fourniture de services vétérinaires

Indicateur	Méthode utile
1. Accessibilité La distance physique entre les éleveurs et les agents vétérinaires qualifiés les plus proches	Cartographie participative : <ul style="list-style-type: none"> • Simple esquisse d'une zone donnée • Localisation et propriétaires du troupeau • Types de services vétérinaires les plus proches • Distance (km, heures, etc.)
2. Disponibilité Mesure de la présence physique d'un service et concentration/disponibilité dans une région	Cartographie participative : comme ci-dessus Observation directe : <ul style="list-style-type: none"> • Agents vétérinaires • Installations Entretiens : <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les stocks existants de produits vétérinaires • Qualité des médicaments et du matériel • Obstacles à la disponibilité sur la base de la caste, du genre, etc.
3. Caractère abordable L'aptitude des populations à payer les prestations	Entretiens semi-structurés Observation : <ul style="list-style-type: none"> • Installations vétérinaires • Marchés à bestiaux • Barèmes de prix Détermine le coût normal des prestations et la valeur des bêtes Permet de comparer les coûts du service par rapport à la valeur des bêtes – si les marchés à bestiaux sont toujours opérationnels ou si un programme de déstockage est en cours, il est plus probable que les éleveurs puissent payer pour un soutien vétérinaire
4. Acceptation Ce concept a trait à l'acceptation culturelle et politique des agents vétérinaires, laquelle dépend des normes socioculturelles locales, des questions liées au genre, des capacités linguistiques et autres	Entretiens : avec les éleveurs hommes et femmes
5. Qualité Cela comprend : <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau de formation des agents vétérinaires • Les connaissances et compétences techniques des agents vétérinaires • Les compétences de communication des agents vétérinaires • La qualité et la gamme de médicaments, de vaccins ou l'accès au matériel 	Entretiens : <ul style="list-style-type: none"> • Agents vétérinaires Observation directe : <ul style="list-style-type: none"> • Installations vétérinaires • Diplômes d'études • Permis d'exercer ou l'équivalent
Tous les indicateurs	Matrice de notation : Une notation des différents types d'agents vétérinaires opérationnels dans le secteur par rapport aux cinq indicateurs fera ressortir les forces et les faiblesses relatives de chaque catégorie

Annexe 5.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour la prestation de services vétérinaires

	Indicateurs de processus (mesurent ce qui se passe)	Indicateurs d'impact (mesurent le résultat de ce qui se passe)
Conception du système	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une enquête et d'une analyse participatives • Nombre de réunions avec la communauté ou ses représentants • Nombre de réunions entre les agents vétérinaires privés et l'agence de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des problèmes de santé animale les plus importants aux yeux de la communauté en fonction des différents groupes ventilés par richesse et par sexe • Analyse des options pour l'amélioration de la santé animale <p>Coupons vétérinaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valeur des coupons convenue avec la communauté et les prestataires privés de services vétérinaires locaux • Critères de sélection des bénéficiaires convenus • Nombre de para-professionnels vétérinaires liés au fournisseur privé de médicaments pour animaux ou à l'agence • Système de remboursement pour les agents du secteur privé et les fournisseurs validé • Système de suivi au niveau du terrain validé <p>L'agence de mise en œuvre fournit des médicaments</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de para-professionnels vétérinaires fournis par l'agence et couverture géographique
Formation vétérinaire rapide/mise à niveau	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et genre des agents formés • Nombre et types de problèmes de santé animale couverts durant la formation • Coût de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des connaissances et compétences vétérinaires des stagiaires
Activités vétérinaires	<p>Coupons vétérinaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de coupons distribué par région et type de ménage • Nombre de traitements par maladie par type de bétail et par ménage • Nombre et valeur des coupons remboursés <p>Médicaments fournis par l'agence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantités et types de médicaments fournis aux agents vétérinaires • Coût des médicaments fournis aux agents vétérinaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Mortalité du bétail par espèce et par maladie par rapport à la référence • Couverture géographique des agents vétérinaires • Proportion des ménages pratiquant l'élevage ayant bénéficié de prestations • Proportion ou nombre d'agents opérationnels à l'issue de la formation • Mesures prises en fonction des notifications d'apparition de maladie • Nutrition humaine – consommation d'aliments d'origine animale dans la communauté par rapport à l'amélioration de la santé des animaux, ventilée en différents groupes selon la richesse et le genre • Revenu de la communauté lié à l'amélioration de la santé des animaux et ventilée en différents groupes selon la richesse et le genre • Influence sur les politiques

	Indicateurs de processus (mesurent ce qui se passe)	Indicateurs d'impact (mesurent le résultat de ce qui se passe)
Activités vétérinaires (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de traitements par maladie par type d'animal par agent et par mois • Nombre de formulaires de suivi soumis par les agents vétérinaires • Nombre de flambées de maladies notifiées par les agents vétérinaires 	

Source : Catley *et al.*, 2002

Voir aussi l'outil d'évaluation de LEGS disponible sur le site web de LEGS : <<http://www.livestock-emergency.net/resources/general-resources-legs-specific/>>.

Références et lectures complémentaires

- Admassu, B., Nega, S., Haile, T., Abera, B., Hussein A., Catley, A. (2005) 'Impact assessment of a community-based animal health project in Dollo Ado and Dollo Bay districts, southern Ethiopia', *Tropical Animal Health and Production* 37(1):33-48 <<http://dx.doi.org/10.1023/B:TROP.0000047932.70025.44>>.
- Aklilu, Y. (2003) 'The impact of relief aid on community-based animal health programmes: the Kenyan experience', dans K. Sones et A. Catley (eds), *Primary Animal Health Care in the 21st Century: Shaping the Rules, Policies and Institutions*, actes d'une conférence internationale, 15-18 octobre 2002, Mombasa, Kenya, Union africaine/Bureau interafricain pour les ressources animales, Nairobi, <http://www.eldis.org/go/home&id=13563&type=Document#.U38tmbkU_Vh> [consulté le 17 mai 2014].
- Baker, J. (2011) *5-Year Evaluation of the Central Emergency Response Fund, Country Study: Mongolia*, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), Ulaan bataar. Disponible à partir de : <<http://www.alnap.org/resource/11664>> [consulté le 24 mai 2014].
- Burton, R. (2006) *Humane Destruction of Stock*, PrimeFact 310, New South Wales Department of Primary Industries, Orange, Nouvelle-Galles du Sud. Disponible à partir de : <<http://www.livestock-emergency.net/resources/veterinary-services/>> [consulté le 23 mai 2014].
- Catley, A., Leyland, T. et Blakeway, S. (eds) (2002) *Community-based Animal Healthcare: A Practical Guide to Improving Primary Veterinary Services*, ITDG Publishing, Londres.
- Catley, A., Leyland, T., Mariner, J.C., Akabwai, D.M.O., Admassu, B., Asfaw, W., Bekele, G. et Hassan, H.Sh., (2004) 'Para-veterinary professionals and the development of quality, self-sustaining community-based services', *Revue scientifique et technique de l'office international des épizooties* 23(1): 225-252 <<http://sites.tufts.edu/capeipst/files/2011/03/Catley-et-al-OIE-Apr-04.pdf>> [consulté le 18 mai 2014].
- Catley, A. (2005) *Participatory Epidemiology: A Guide for Trainers*, Union africaine/Bureau interafricain pour les ressources animales, Nairobi, <<http://www.participatoryepidemiology.info/PE%20Guide%20electronic%20copy.pdf>> [consulté le 18 mai 2014].
- Catley, A., Abebe, D., Admassu, B., Bekele, G., Abera, B., Eshete, G., Rufael, T. et Haile, T. (2009) 'Impact of drought-related livestock vaccination in pastoralist areas of Ethiopia', *Disasters* 33(4): 665-685 <<http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-7717.2009.01103.x>>.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2012) *An Assessment of the Impact of Emergency De-worming Activities*, Rapport de la FAO OSRO/ KEN/104/EC – FAOR/LOA NO. 008/2012, FAO, Nairobi.
- FAO (2015) *Technical Interventions for Livestock Emergencies: The How-to-do-it Guide*, Animal Production and Health Division Guidelines Series, FAO, Rome.

- Farm Africa (2006) *Immediate Support to Agro-Pastoral Communities as a Drought Mitigation Response: Marsabit and Moyale Districts*, Rapport final à la FAO, OSRO/RAF/608/NET (CERF2), Farm Africa, Nairobi.
- Heath, S.E., Kenyon, S.J. et Zepeda Sein, C.A. (1999) 'Emergency management of disasters involving livestock in developing countries', *Revue scientifique et technique de l'office international des épizooties* 18(1): 256-271.
- Iles, K. (2002) 'Participative training approaches and methods' et 'How to design and implement training courses', dans A. Catley, T. Leyland et S. Blakeway (eds), *Community-based Animal Healthcare: A Practical Guide to Improving Primary Veterinary Services*, ITDG Publishing, Rugby.
- Leyland, T. (1996) 'The case for a community-based approach, with reference to Southern Sudan', dans *The World Without Rinderpest*, pp. 109-120, FAO Animal Health and Production Paper 129, FAO, Rome, <<http://www.fao.org/docrep/003/w3246e/W3246E09.htm>> [consulté le 18 mai 2014].
- Leyland, T., Lotira, R., Abebe, D., Bekele, G. et Catley, A. (2014) *Community-based Animal Health Care in the Horn of Africa: An Evaluation for the US Office for Foreign Disaster Assistance*, Feinstein International Center, Tufts University, Addis-Abeba et Vetwork UK, Great Holland.
- Linnabary, R.D., New, J.C. et Casper, J. (1993) 'Environmental disasters and veterinarians' response', *Journal of the American Veterinary Medical Association* 202(7): 1091-1093.
- Mariner, J.C. (2002) 'Community-based animal health workers and disease surveillance', dans A. Catley, T. Leyland et S. Blakeway (eds), *Community-based Animal Healthcare: A Practical Guide to Improving Primary Veterinary Services*, ITDG Publishing, Rugby.
- Mutungi, P.M. (2005) *External Evaluation of the ICRC Veterinary Vouchers System for Emergency Intervention in Turkana and West Pokot Districts*, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Nairobi.
- Oxfam (2005) *Livestock Programming in Emergencies Guidelines*, projet non publié, Oxfam, Oxford.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (2010) *2010 Dzud Early Recovery Programme*, Document de projet PNUD, Programme des Nations Unies pour le développement, Ulaan bataar, <http://www.undp.org/content/dam/undp/documents/projects/MNG/00059396/Dzud%20early%20recovery_ProDoc.pdf> [consulté le 18 mai 2014].
- Regassa, G. et Tola, T. (2010) *Livestock Emergency Responses: The Case of Treatment Voucher Schemes in Ethiopia*, FAO, Addis-Abeba, <http://www.disasterriskreduction.net/fileadmin/user_upload/drought/docs/Livestock%20Treatment%20Voucher%20Experience%20in%20Ethiopia.pdf> [consulté le 20 mai 2014].
- Schreuder, B.E.C., Moll, H.A.J., Noorman, N., Halimi, M., Kroese, A.H. et Wassink, G. (1995) 'A benefit-cost analysis of veterinary interventions in Afghanistan based on a livestock mortality study', *Preventive Veterinary Medicine* 26: 303-314 <[http://dx.doi.org/10.1016/0167-5877\(95\)00542-0](http://dx.doi.org/10.1016/0167-5877(95)00542-0)>.
- Simachew, K. (2009) *Veterinary Voucher Schemes: An Emergency Livestock Health Intervention – Case Studies from Somali Regional State, Ethiopia*, Save the Children USA, Addis-Abeba.

Vetwork (2011) *The Use of Cash Transfers in Livestock Emergencies and their Incorporation into the Livestock Emergency Guidelines and Standards (LEGS)*, Animal Production and Health Working Paper No. 1, FAO, Rome. Disponible à partir de : <http://www.livestock-emergency.net/resources/general-resources-legs-specific/> [consulté le 18 mai 2014].

Notes

1. Leyland, T., Lotira, R., Abebe, D., Bekele, G. et Catley, A. (2014) *Community-based Animal Health Care in the Horn of Africa: An Evaluation for the US Office for Foreign Disaster Assistance*, Feinstein International Center, Tufts University, Addis-Abeba et Vetwork UK, Great Holland.
2. Les données secondaires sont, par exemple, des rapports de surveillance des maladies préparés par les autorités, des études de maladies effectuées par des instituts de recherche locaux ou encore des données publiées.
3. Dans le cas d'un « bien privé », la personne qui paie pour le bien ou le service bénéficie exclusivement de celui-ci (par exemple, le traitement de la blessure d'un animal). Avec un « bien public », la consommation d'un individu ne diminue pas ce auquel elle a droit pour d'autres personnes ; la personne qui paie pour le service ne peut pas en exclure l'accès à des tiers (par exemple, l'inspection de la viande).



CHAPITRE 6

Normes techniques pour garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux

Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux



Introduction

Plusieurs types d'urgence peuvent exercer une influence sur l'accès du bétail aux aliments pour animaux. En cas de sécheresse, les aliments pour animaux sont rares en raison d'un manque de précipitations. Lors d'un conflit, les sources traditionnelles d'aliments pour animaux peuvent ne pas être accessibles. Après une grave inondation, les ressources naturelles peuvent être perdues. Ce chapitre se penche sur l'importance de la garantie des approvisionnements en aliments pour animaux en réponse à une urgence. Il présente les différentes options d'interventions d'approvisionnements en aliments pour animaux ainsi que les outils qui permettent de déterminer leur caractère adéquat. Chaque option est suivie de normes, d'actions clés et de notes d'orientation. Des études de cas figurent à la fin du chapitre. Elles sont suivies par des annexes qui renferment des aide-mémoire pour procéder à l'évaluation et au suivi. Une liste de références clés est donnée à la fin.

Liens avec les objectifs de LEGS relatifs aux moyens d'existence

Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux dans des situations d'urgence dépend dans une large mesure de deuxièmes et troisièmes objectifs de LEGS relatifs aux moyens d'existence, à savoir :

- protéger les principales ressources d'élevage des communautés affectées par une crise
- reconstituer les principales ressources d'élevage au sein des communautés affectées par une crise.

Si les animaux peuvent être protégés et maintenus en vie en garantissant les approvisionnements en aliments pour animaux, le cheptel pourra finalement être reconstitué. La fourniture d'aliments pour animaux peut aussi avoir un impact sur le premier objectif relatif aux moyens d'existence de LEGS – *fournir des bénéfices immédiats aux communautés affectées par une crise en utilisant les ressources d'élevage existantes* – dans la mesure où le fait de maintenir le troupeau en vie contribue à l'alimentation immédiate du ménage.

L'importance de la garantie des approvisionnements en aliments pour animaux en réponse à une urgence

Le bétail est particulièrement vulnérable à la perturbation à court terme des ressources dont il dépend pour sa survie. Les bêtes ont notamment besoin d'être suffisamment nourries et abreuvées. Toute intervention en situation d'urgence qui vise à maintenir les effectifs d'élevage dans la zone affectée doit donc prendre des dispositions adéquates pour maintenir l'approvisionnement en aliments pour animaux.

Ce point est peut-être particulièrement important dans le cas d'une sécheresse, lorsqu'un nombre excessif de pertes du bétail résulte de la faim plutôt que d'une maladie (Catley *et al.*, 2014). En cas d'inondations, l'impossibilité d'apporter de la nourriture aux bêtes coupées du reste du troupeau peut provoquer leur mort et, en cas de conflit, l'accès aux pâturages est entravé pour des raisons d'insécurité. Lorsque les granges sont détruites par une catastrophe (p. ex. un cyclone, un séisme ou une inondation), il peut se révéler urgent de reconstituer les réserves et de reconstruire les installations de stockage pour permettre la survie du troupeau, tout au moins à court et moyen terme.

En situation d'urgence, les éleveurs eux-mêmes donnent souvent la priorité à la fourniture d'aliments au bétail. Il n'est pas rare de découvrir que les éleveurs ont donné à leurs bêtes une partie de l'aide alimentaire qu'ils avaient reçue pour eux ou bien l'ont échangée contre des aliments pour animaux. Ainsi, beaucoup de réfugiés du Darfour ayant réussi à gagner des camps situés dans l'est du Tchad ont amené leurs bêtes avec eux mais ils n'ont trouvé que très peu d'eau et de pâturages disponibles. Plusieurs d'entre eux ont donc utilisé une partie des rations alimentaires qu'ils ont reçues pour maintenir leurs animaux en vie (Communiqué de presse SPANA, 2007).

Bien que le soutien d'une agence extérieure pour la fourniture d'aliments pour animaux puisse constituer une pomme de discorde si l'on estime que cela revient à soustraire des ressources (par exemple, des moyens de transport) qui pourraient être utilisées dans le cadre de l'apport de vivres destinées aux populations humaines, en situation d'urgence, l'alimentation du bétail en situation d'urgence peut constituer une priorité absolue pour les communautés propriétaires de bêtes.

Garantir l'approvisionnement en aliments des animaux contribue également à la première des « cinq libertés » du bien-être animal décrites dans la *Présentation de LEGS*, à savoir « être épargné de la faim et de la soif – en fournissant un accès rapide à de l'eau fraîche et à un régime alimentaire permettant de conserver la bonne santé et la vigueur de l'animal ».

Le coût relatif du maintien en vie du troupeau en situation d'urgence (notamment dans le cas d'une sécheresse) doit être comparé à celui d'autres options, telles que la fourniture de bêtes pour la reconstitution du cheptel une fois l'urgence passée. Une étude effectuée dans des zones pastorales du nord du Kenya et dans l'est de l'Éthiopie a révélé qu'il était trois à six fois plus onéreux de reconstituer le noyau reproducteur du troupeau au lendemain d'une sécheresse que de garder les animaux en vie en assurant leur alimentation (Catley, 2007). Une analyse coûts-avantages indiquera la pertinence d'une intervention proposée sur les aliments pour animaux par rapport à d'autres options, puisque toute intervention sera tributaire de la distance et du prix des aliments.

► Options pour garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux

L'alimentation d'urgence offre une option pour remplacer les ressources alimentaires pour animaux lorsqu'elles ne sont plus disponibles en quantités suffisantes en raison d'une situation d'urgence. L'alimentation d'urgence peut être déclenchée par les éleveurs eux-mêmes qui ont recours à des aliments non traditionnels, récoltés ou achetés, ou encore à des réserves traditionnelles de fourrage qui ont été mises de côté en prévision d'une période de disette. Parfois, ces options ne sont pas offertes aux éleveurs qui ne sont pas en mesure de prendre en charge les besoins actuels de leurs bêtes. Dans ce cas, des programmes d'alimentation d'urgence gérés par des agences extérieures peuvent être mis en place pour faciliter la fourniture de fourrage, d'aliments concentrés ou de blocs de multi-nutriments.

Les stratégies d'alimentation d'urgence varient en fonction du rôle du bétail dans les moyens d'existence. Dans les zones pastorales, le ravitaillement se concentre uniquement sur le maintien en vie du cheptel noyau reproducteur, plutôt que de chercher à nourrir tous les animaux. Dans d'autres régions, là où les ménages possèdent un petit nombre de bêtes, les programmes de ravitaillement peuvent cibler tous les animaux de la communauté. Lorsqu'une quantité considérable des réserves d'aliments pour animaux a été détruite par la catastrophe, les programmes d'alimentation d'urgence peuvent aussi envisager de reconstituer ces réserves et de reconstruire les installations de stockage.

Toutefois, l'alimentation d'urgence suppose généralement un transport sur de longues distances, avec toutes les contraintes en termes de sécurité et de logistique que cela implique. De tels programmes sont très gourmands en intrants. Ils exigent donc des stratégies de retrait très précises pour veiller à ce qu'ils puissent être maintenus pendant la durée de l'urgence puis éliminés progressivement de façon appropriée. Les bêtes, et notamment le gros bétail, peuvent nécessiter de grosses quantités d'aliments sur une période prolongée et ces provisions devront souvent être transportées depuis des régions extérieures. En présence de grands troupeaux, il peut s'avérer important de considérer la mise en œuvre de programmes de déstockage en parallèle afin de maintenir l'équilibre écologique de la région affectée ou de pallier le manque de ressources en ciblant les bêtes ayant le plus de valeur.

Ce chapitre présente deux moyens de garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux en situation d'urgence : l'alimentation d'urgence sur place ; et l'alimentation d'urgence dans les camps de ravitaillement.

Encadré 6.1 Soutien extérieur à la mobilité et la réinstallation des populations autochtones

Dans beaucoup de sociétés pastorales, la mobilité est une stratégie clé pour accéder à des ressources en pâturages et en eau disséminées sur de vastes étendues. En situation de stress comme dans le cas d'une sécheresse, ce schéma peut être élargi afin de faire intervenir des réserves spécialement constituées en cas de sécheresse et/ou de couvrir de nouveaux territoires. Dans certains pays (par exemple, dans certains États ouest-africains, y compris le Cameroun), ces droits à la mobilité sont incarnés dans la loi au moyen de codes pastoraux et de la démarcation des chemins de passage. Ces pistes existent également dans quelques pays développés comme l'Espagne et l'Australie (IIED et SOS Sahel Royaume-Uni, 2010 ; Cripps, 2013). Durant une situation d'urgence, ces stratégies de mobilité deviennent encore plus importantes pour la survie du bétail et, à tout le moins, les éleveurs devraient pouvoir continuer à les utiliser.

Bien qu'il n'y ait pas encore de données factuelles pour démontrer un impact, les agences extérieures pourraient peut-être intervenir lorsque les stratégies de réinstallation autochtones sont entravées. Cela pourrait concerner, par exemple, le soutien de discussions entre des gouvernements nationaux ou des autorités régionales en vue d'accorder aux éleveurs et à leurs animaux un laissez-passer pour traverser les frontières (voir aussi la *Norme essentielle 7 : Politique et plaidoyer*) ou faciliter l'accès aux réserves en cas de sécheresse s'il est bridé par un conflit. Cela pourrait aussi concerner l'octroi d'un appui supplémentaire concret, comme la fourniture d'eau, d'aliments pour animaux ou d'un soutien vétérinaire en cours de route. Tout soutien de ce type aurait besoin de tenir compte de questions telles que les risques pour la sécurité personnelle des éleveurs, les relations avec les communautés d'accueil, l'accroissement du risque de maladie, la réduction potentielle de l'accès aux produits de l'élevage pour les groupes vulnérables et l'impact sur d'autres activités liées aux moyens d'existence si la main-d'œuvre est retirée pour aller surveiller le troupeau dans un lieu éloigné. L'appui extérieur aux stratégies de réinstallation autochtone nécessite donc une exploration et une analyse approfondies avant de pouvoir la promouvoir comme une intervention conforme aux bonnes pratiques. Pour les questions ayant trait aux besoins des personnes déplacées et de leur bétail, voir le *Chapitre 9, Abris et aménagements pour le bétail* (Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage, 2014).

Option 1 : Alimentation d'urgence sur place

L'alimentation d'urgence est de préférence distribuée sur place. Les aliments pour animaux sont transportés et distribués aux particuliers/ménages, qui procèdent à leur enlèvement pour les apporter chez eux. Les dons conditionnels en espèces et les systèmes à coupons peuvent être des mécanismes efficaces pour l'alimentation d'urgence sur place et devraient être envisagés lorsque les marchés sont opérationnels (voir le *Chapitre 3, Évaluation initiale et identification des réponses*).

Option 2 : L'alimentation d'urgence dans les camps de ravitaillement

Lorsque la distribution sur place se révèle impossible, des camps de ravitaillement peuvent être mis en place pour que les éleveurs y amènent leurs bêtes menacées. Ainsi, en situation de conflit, des camps de ravitaillement peuvent être mis en place dans des zones sûres mais pauvres en ressources car les aliments du bétail peuvent y être acheminés à moindre risque que les animaux eux-mêmes. Les camps de ravitaillement peuvent aussi donner l'occasion d'associer les programmes « vivres contre travail » ou « argent contre travail » à la surveillance ou la supervision des camps. Deux systèmes de camps de ravitaillement peuvent être utilisés :

- *Le système de camp de ravitaillement « entrée-sortie »*. Un nombre convenu de bêtes d'un certain type (p. ex. deux vaches allaitantes par ménage) est amené au camp de ravitaillement chaque jour, pour y recevoir sa ration de nourriture. Le fait de marquer les animaux permet de veiller à ce qu'ils continuent d'être nourris.
- *Le système de camp de ravitaillement « résidentiel »*. Un nombre convenu de bêtes d'un certain type est amené au camp de ravitaillement où elles demeurent jusqu'à la fin de la crise.

L'avantage des camps de ravitaillement, c'est que les organisateurs peuvent contrôler l'utilisation des aliments pour animaux et peuvent cibler les principaux types de bétail en fonction des objectifs. Les besoins logistiques et les coûts d'administration sont bien évidemment supérieurs à ceux de la distribution sur place.

Un résumé des principaux avantages et inconvénients de ces deux options est présenté dans le *Tableau 6.1*.

Tableau 6.1 Avantages et inconvénients des options de fourniture d'aliments pour animaux

Option	Avantages	Inconvénients
1. Alimentation d'urgence sur place	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention rapide pour maintenir en vie les animaux menacés • Peut exploiter les réserves d'affouragement préalablement mises en place dans le cadre d'un plan de préparation aux urgences • Peut engendrer des retombées pour l'économie locale lorsqu'il existe des possibilités d'approvisionnement local • Peut cibler le noyau reproducteur du troupeau • Possibilité de reconstituer aussi les stocks d'aliments pour animaux perdus lors la catastrophe 	<ul style="list-style-type: none"> • Solution coûteuse et gourmande en intrants • Doit pouvoir continuer pendant toute la durée de l'urgence • Pas viable à plus long terme • Exige des aménagements sûrs de stockage et de transport • Risque d'introduire des maladies, des ravageurs et des vecteurs venus de l'extérieur • Le fait de s'approvisionner à l'extérieur peut perturber les marchés locaux • Exige supervision et gestion
2. L'alimentation d'urgence dans les camps de ravitaillement	<ul style="list-style-type: none"> • Comme ci-dessus, par ailleurs : • Sécurité accrue pour le troupeau et les éleveurs • Si les ressources sont limitées dans la région, des aliments peuvent être acheminés vers le camp depuis d'autres lieux • Offre des occasions de génération de revenu pour les gardiens et les intendants 	<ul style="list-style-type: none"> • Comme ci-dessus, par ailleurs : • Exige un site adapté avec un abri/ un enclos, de l'eau et des aliments pour animaux • Exige plus de capacités organisationnelles et managériales que l'alimentation sur place et nécessite aussi des ressources pour le paiement des salaires, des aliments pour animaux, etc. • Exige une main-d'œuvre structurée pour superviser et surveiller le troupeau • Les bêtes doivent être en assez bonne santé pour se déplacer jusqu'au camp

Calendrier des interventions

L'alimentation d'urgence est coûteuse et gourmande en intrants. À ce titre, il s'agit généralement d'une mesure à court terme, mise en œuvre durant la phase d'urgence ou dans le cadre des suites immédiates d'une urgence à évolution rapide ou lente pour

maintenir les biens d'élevage jusqu'à ce que des mesures à plus long terme puissent être appliquées ou une fois que les ressources naturelles sont suffisamment restaurées. À cet égard, la saisonnalité doit être prise en compte dans la planification d'une intervention en situation d'urgence, y compris une estimation du moment où les ressources en aliments pour animaux devraient redevenir disponibles à l'issue d'une urgence (Tableau 6.2).

Tableau 6.2 Calendrier possible des interventions en matière d'alimentation animale

Options	Évolution rapide			Évolution lente			
	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
1. Alimentation d'urgence sur place	→			→			
2. Alimentation d'urgence dans les camps de ravitaillement	→			→			

Liens avec les autres chapitres

Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux peut s'inscrire en complément d'autres interventions en situation d'urgence en matière d'élevage, en particulier le déstockage (voir le *Chapitre 4, Déstockage* ; voir aussi l'*Étude de cas 4.7* à la fin du *Chapitre 4*), en vertu duquel certains animaux sont retirés du système de production et des efforts de fourniture d'aliments pour animaux (et d'eau) sont mis en œuvre pour garantir la survie et, dans l'idéal, l'amélioration du cheptel restant. La coordination entre les initiatives et entre les agences revêt donc la plus haute importance pour éviter que les activités de l'une ne fragilisent les opérations de l'autre (voir aussi le *Chapitre 2, Normes essentielles communes à toutes les interventions en matière d'élevage, Norme essentielle 8 : Coordination*). Les initiatives liées à l'alimentation animale peuvent aussi apporter un soutien supplémentaire à la fourniture de bêtes dans les ménages affectés par une crise (voir le *Chapitre 9, Fourniture de bétail*).

Thèmes transversaux et autres points à prendre en compte

Genre et équité sociale

Comme pour toutes les initiatives en matière d'élevage en situation d'urgence, les rôles sexo-spécifiques par rapport aux soins apportés aux animaux et à la production animale devraient être pris en compte au moment de la conception des interventions (voir, par exemple, l'*Étude de cas 6.1* à la fin de ce chapitre). Il convient de tenir compte de la répartition des tâches en fonction du genre avant et pendant les situations d'urgence. Dans certaines sociétés, il y a beaucoup de tâches ayant trait à la gestion du bétail qui sont réalisées par des femmes qui ne sont pas toujours en mesure de profiter d'une part équitable des avantages tirés de ces activités. La traite

des animaux à vocation laitière ou mixte et le nettoyage des étables et abris sont des tâches qui incombent le plus souvent aux membres féminins du ménage. En outre, la collecte et la gestion des aliments pour animaux peuvent conférer des responsabilités particulièrement lourdes aux femmes et aux jeunes filles. C'est la raison pour laquelle les programmes d'urgence dont certains éléments portent sur la garantie de l'approvisionnement en aliments pour animaux devraient veiller tout particulièrement à ce que les tâches supplémentaires de gestion que ces interventions peuvent exiger ne compromettent pas les intérêts des femmes ou n'alourdissent pas la charge de travail quotidienne des femmes ou d'un groupe vulnérable quelconque au sein des communautés affectées. En temps normal, les femmes sont souvent responsables de l'achat des aliments pour animaux et cette tâche peut devenir plus difficile durant les situations d'urgence. Un conflit armé peut rendre dangereuses les routes empruntées d'ordinaire pour atteindre les ressources en aliments. La charge de travail des femmes augmente lorsqu'elles doivent se rendre plus loin ou passer plus de temps pour temps de rassembler des aliments de piètre qualité, comme des fruits capsulaires.

Lors de la fourniture d'une alimentation d'urgence, les femmes peuvent avoir besoin d'une aide supplémentaire pour transporter les aliments jusqu'au campement. Les ânes et les bêtes de somme peuvent donc être particulièrement importants.

PVVIH

Dans les familles touchées par le VIH/sida, la main-d'œuvre disponible peut se trouver gravement réduite. Dans ce cas, l'introduction de certaines tâches d'affouragement supplémentaires peut nécessiter des contributions en main-d'œuvre que les familles touchées sont incapables d'assurer. Sinon, comme dans le cas des autres interventions en matière d'élevage abordées dans ce manuel, la garantie de la survie du troupeau familial peut aider à maintenir une alimentation qui convient aux personnes touchées grâce à la fourniture de produits d'élevage.

Protection

Les urgences, même lorsqu'elles ne découlent pas directement d'un conflit, peuvent être exacerbées par l'anarchie et les troubles civils. Les programmes efficaces d'alimentation du bétail devraient déboucher sur des troupeaux qui recouvrent, voire augmentent, leur valeur initiale et qui peuvent donc devenir une cible plus attrayante pour les vandales. Les camps de ravitaillement, où sont concentrées de nombreuses bêtes, peuvent attirer des pillards, notamment dans les zones à risque. Il se peut que les éleveurs les plus pauvres ne soient pas équipés pour faire face au vol de leurs bêtes ; par conséquent, les programmes devraient réfléchir soigneusement à la manière de maintenir la protection des animaux concernés. Lorsqu'une telle protection ne peut pas être raisonnablement garantie, d'autres options d'interventions comme le déstockage peuvent être plus appropriées. Dans les cas où un grand nombre de personnes et leurs bêtes ont été déplacées et installées dans des camps, il peut y avoir des pâturages disponibles à l'extérieur des camps mais moyennant des risques de violence ou d'insécurité personnelle, auquel cas il est peut-être plus approprié de distribuer des aliments dans les camps ou à proximité.

Environnement

L'impact sur l'environnement des initiatives de ravitaillement planifiées doit aussi être pris en compte. Le bétail, dans une plus ou moins large mesure, place un fardeau sur l'écosystème dans lequel il vit du fait de la consommation de ressources alimentaires et, dans le cas de systèmes plus intensifs, du fait de la production de déjections. Lorsque ces écosystèmes ont été gravement touchés par une situation catastrophe, les impacts de ce fardeau peuvent être exacerbés, aussi bien à court terme que durant la phase de relèvement. Dans de telles situations, on peut se demander si les moyens d'existence des populations sont vraiment mieux soutenus par des programmes qui impliquent une amélioration de l'alimentation animale afin d'encourager le rétablissement rapide des effectifs d'élevage. En outre, les coûts environnementaux du transport des aliments devraient aussi être pris en compte lors de l'étude de l'impact sur l'environnement. Les initiatives de fourniture d'aliments aux animaux devraient aussi prendre en compte la disponibilité des ressources en eau nécessaires pour abreuver le cheptel (voir *Chapitre 7, Fourniture d'eau*).

Ciblage des groupes vulnérables

Comme dans toutes les interventions en situation d'urgence, garantir que les initiatives soient bien ciblées sur les personnes qui en ont le plus besoin n'est pas sans poser de difficultés. Puisque les ressources alimentaires pour animaux sont un produit marchand (d'autant plus lorsqu'elles sont en faible quantité sur le marché), les dispositions logistiques doivent pouvoir garantir leur arrivée à bon port. Si de tels contrôles ne sont pas mis en place correctement, les individus les plus riches et les plus puissants d'une communauté peuvent s'accaparer un volume disproportionné des ressources pour nourrir leur propre bétail, pourtant exposé à des risques moindres, et les expéditions d'aliments pour animaux peuvent être détournées et vendues au profit de personnes qui ne sont pas des éleveurs.

Il se peut que des familles qui ont survécu depuis des générations comme éleveurs aient été si gravement touchées qu'après la crise, l'élevage ne soit plus vraiment une solution viable pour elles. Tous les programmes d'intervention doivent considérer avec soin les entreprises de subsistance que les familles seront probablement à même de poursuivre à l'avenir. La meilleure façon d'y parvenir est en consultation avec les familles et cela s'applique particulièrement aux interventions, comme la fourniture d'aliments pour animaux, qui visent à préserver les ressources d'élevage pendant une période de crise. Il n'y a guère d'avantage à nourrir les animaux durant une urgence si la seule option qui s'offre à un ménage après l'urgence repose sur la dispersion de ses biens.

Capacités de gestion

Même dans les communautés ayant une longue tradition d'élevage, les capacités de gestion peuvent avoir été érodées du fait d'une urgence. Les membres d'une famille peuvent avoir migré ou avoir été tués ou encore ne plus être en assez bonne santé pour pouvoir se charger des travaux d'élevage ou fournir les compétences managériales requises. Cette situation peut encore être aggravée par l'introduction d'options de gestion inconnues, comme la distribution d'aliments concentrés ou de blocs de multi-nutriments. Lors de la conception des programmes d'intervention, il convient de se demander si ces facteurs risquent de compromettre leur réussite ou s'il est réaliste de fournir un soutien adéquat pour renforcer les capacités de gestion et de travail (programmes de formation et incitation à recruter une main-d'œuvre extérieure).

Capacités locales et stratégies autochtones d'adaptation

Les communautés d'éleveurs touchées par une urgence peuvent aussi s'appuyer sur leurs connaissances et leurs capacités autochtones pour répondre à la situation d'urgence et, parfois, pour la devancer (en se servant de mécanismes autochtones d'alerte précoce). Leurs connaissances et compétences en gestion de l'élevage sont telles qu'elles leur permettent de choisir les bêtes qui profiteront le plus des programmes d'alimentation afin de préserver le noyau reproducteur du troupeau. Elles peuvent être dotées de connaissances considérables sur la disponibilité en aliments pour animaux et le type d'aliments le mieux adapté à des fins d'achats, de stockage ou les deux. Elles peuvent aussi être en mesure de négocier l'accès à des pâturages voisins par le biais de réseaux sociaux. Dans bon nombre de régions du monde, les populations ont dû faire face aux conséquences de situations d'urgence bien avant l'avènement de programmes d'assistance extérieure. S'il est clair que le soutien extérieur a un rôle à jouer, les agences ne devraient pas ignorer les stratégies que les communautés ont développées pour elles-mêmes car celles-ci sont généralement bien ciblées sur les objectifs pivots que se fixent les populations affectées pour leur relèvement. Ainsi, les pasteurs ont des parcours qu'ils réservent traditionnellement à une utilisation en période de disette (voir aussi l'*Encadré 6.1*). D'autres exemples précis de stratégies autochtones d'adaptation sont mis en évidence dans les *actions clés* et les *notes d'orientation* qui suivent.

Introduction de ravageurs, de maladies et de vecteurs

Lorsque des aliments pour animaux sont acheminés de l'extérieur vers une zone affectée, il se peut que des maladies ou des ravageurs soient importés par la même occasion. Une gestion phytosanitaire adéquate revêt la plus haute importance pour réduire ce risque au minimum. Il est donc courant de réaliser une analyse par un laboratoire indépendant pour déterminer les teneurs en nutriments (énergie et protéines), matière sèche, cendres insolubles dans l'acide, adjuvants inertes, et moisissures ou toxines, au même titre qu'un contrôle rigoureux de la qualité au point de livraison.

Perturbation des marchés locaux

De temps à autre, le transport des ressources alimentaires pour animaux vers une zone affectée peut être perçu comme une « solution de facilité », tout au moins d'un point de vue logistique. De fait, il ne faut la considérer qu'une fois que la possibilité d'un approvisionnement local a été écartée. Outre les risques de propagation de maladies évoqués plus haut, les ressources provenant d'ailleurs peuvent remplacer des aliments qui auraient pu être fournis par des agriculteurs et des commerçants locaux. Le fait de s'approvisionner localement permet de disséminer plus largement les bénéfices de l'intervention dans la zone affectée. En cas d'achats sur les marchés locaux, il peut aussi être utile d'échelonner les achats d'aliments pour animaux afin de limiter l'impact sur les systèmes de marché (et d'éviter le risque d'inflation opportuniste). La consultation publique et une évaluation adéquate de l'impact potentiel sont des éléments essentiels pour évaluer et contrôler le risque d'envolée des prix. Une évaluation du marché est également nécessaire si des coupons sont envisagés comme moyen de soutenir l'alimentation d'urgence.

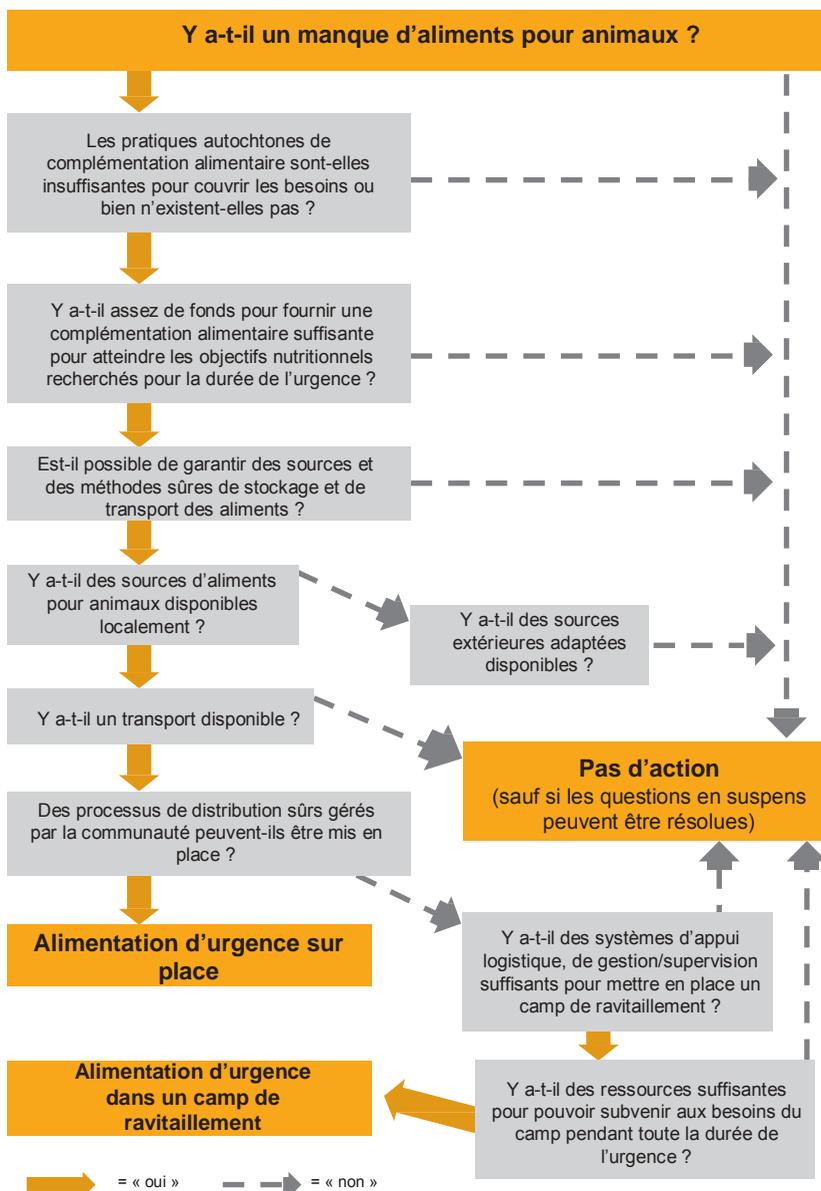
Camps

Lorsque des populations s'installent dans des camps avec leurs bêtes, il se pose des problèmes de planification particuliers en termes d'aliments pour animaux et de pâturages (ainsi que d'autres besoins, comme l'eau ; voir le *Chapitre 7, Fourniture d'eau*). L'accueil d'une population dans un camp peut exercer des pressions sociales, économiques, environnementales et culturelles considérables sur la population d'accueil, qui peut elle-même être pauvre et manquer de ressources. On peut donc voir se développer une concurrence et, par voie de conséquence une certaine tension, autour du partage des ressources communes comme les aliments pour animaux, les pâturages et l'eau. Lors de la sélection et de la planification des sites, ces ressources devraient être soigneusement évaluées pour faire en sorte qu'elles répondent à la fois aux besoins de la communauté d'accueil et de la population déplacée. Lorsque les populations déplacées sont accompagnées de leurs bêtes, la sélection du site devrait aussi tenir compte du besoin d'espace pour le bétail à l'intérieur du camp (voir le *Chapitre 8, Abris et aménagements pour le bétail*).

Les Normes

Avant de se lancer dans des initiatives d'approvisionnement d'urgence en aliments pour animaux, la faisabilité des différentes options devrait être soigneusement étudiée comme illustré à la *Figure 6.1*, de même que les bêtes qu'il serait le plus approprié de cibler.

Figure 6.1 Arbre de décision relatif aux options d'alimentation animale



Notes

Le résultat « Pas d'action (sauf si les questions en suspens peuvent être résolues) » ne signifie pas nécessairement qu'aucune intervention ne devrait avoir lieu mais plutôt qu'un complément de formation ou un renforcement des capacités s'impose pour pouvoir répondre « oui » aux questions clés.

Norme 1 relative aux aliments pour animaux : Évaluation et planification

Les options possibles pour garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux sont évaluées sur la base des possibilités, des pratiques et des besoins locaux.

Actions clés

- Ne lancer les opérations de fourniture d'aliments pour animaux que lorsqu'il existe des chances considérables de voir les bénéficiaires conserver et gérer leur bétail une fois l'urgence passée (voir la *note d'orientation 1*).
- S'assurer que les plans basés sur les options décrites dans ce chapitre sont élaborés avec la pleine participation des parties prenantes et tiennent compte des stratégies autochtones d'adaptation, de la possibilité d'un approvisionnement local et de la perturbation éventuelle des marchés locaux (voir la *note d'orientation 2*).
- Baser le ciblage des bêtes à nourrir sur une analyse de l'état des animaux, leurs chances de survivre à l'urgence et leur utilité pour reconstituer les biens d'élevage à l'avenir (voir la *note d'orientation 3*).
- Tenir compte du contexte et des contraintes politiques éventuelles qui affectent l'accès aux aliments pour animaux et aux pâturages durant l'évaluation et la planification (voir la *note d'orientation 4*).

Notes d'orientation

1. **Les bénéficiaires peuvent garder et gérer leur bétail par la suite.** À long terme, certains ménages peuvent courir le risque de perdre leurs biens d'élevage à la suite d'une urgence – soit parce qu'ils ont perdu trop de bêtes soit parce que la capacité de travail de la famille a été amoindrie par des décès, la migration ou la maladie au point que le ménage n'est plus en mesure de faire de l'élevage. Avant de se lancer dans des interventions qui permettent de maintenir les animaux en vie à court terme, les agences doivent être raisonnablement sûres que les familles bénéficiaires seront en mesure de garder et de gérer leur bétail à plus long terme, en ayant recours à des processus de prise de décisions communautaires pour cibler les bénéficiaires les plus appropriés.
2. **Projets participatifs basés sur des stratégies autochtones d'adaptation et les marchés locaux.** Comme indiqué plus haut, beaucoup de communautés propriétaires de bêtes disposent de mécanismes autochtones pour faire face aux pénuries d'aliments pour animaux. Lorsque c'est possible, ces mécanismes doivent être pris en compte, renforcés et étoffés, ce qui contribuera à une meilleure appropriation des interventions et à une participation active par la

communauté (voir l'étude de cas 6.3). Dans les cas où des mécanismes d'adaptation existent mais ne sont pas encore employés, il convient d'analyser soigneusement les motifs de ce non-emploi avant de lancer les interventions. Les marchés locaux devraient aussi être consolidés et non fragilisés par les achats ou le transport d'aliments pour animaux. Les sources locales de production de fourrage devraient être évaluées, de préférence dans le cadre d'un plan de préparation, avant le début de l'urgence (voir le *Chapitre 2, Normes essentielles communes à toutes les interventions en matière d'élevage, Norme essentielle 2 : Préparation*). Dans certains cas, des réserves communautaires de ravitaillement sont mises en place dans le cadre d'initiatives de préparation aux catastrophes et peuvent fournir une source locale précieuse d'aliments pour le bétail en situation d'urgence (voir l'*Étude de cas 6.3*). L'*Annexe 6.1* présente un aide-mémoire pour guider le processus d'évaluation et de planification.

3. **Ciblage des bêtes.** Certains types d'animaux sont mieux adaptés que d'autres pour faire face à une pénurie d'eau ou d'aliments et s'en remettre. D'autres peuvent être jugés capables de survivre à une urgence sans aide ; d'autres encore peuvent être considérés comme une meilleure cible pour l'aide, par rapport à des animaux plus vulnérables dont on estime qu'ils ont peu de chances de survivre avec les ressources disponibles pour les nourrir. Les ressources disponibles pour mettre en œuvre des interventions portant sur l'alimentation animale en situation d'urgence seront presque toujours très limitées. C'est pourquoi il sera rarement possible de couvrir les besoins de tous les animaux du troupeau et seuls seront ciblés les animaux ayant le plus de valeur. Dans la pratique, cela veut dire le stock reproducteur de qualité et, éventuellement, les bêtes de somme ou les animaux qui peuvent avoir une valeur raisonnable sur le marché moyennant des apports alimentaires minimaux. Ce ciblage devrait être basé sur une planification participative avec les communautés bénéficiaires pour veiller à ce que les espèces et les catégories d'animaux sélectionnées traduisent les besoins des groupes et des ethnies vulnérables, lesquels peuvent être affectés différemment par une pénurie d'aliments pour animaux.
4. **Contexte politique.** L'évaluation initiale devrait analyser le contexte politique pour ce qui est de l'accès aux aliments pour animaux. Cela peut englober les obstacles au déplacement ou à l'achat d'aliments pour animaux (par exemple, les procédures internes régissant les achats commerciaux). Cette analyse devrait informer des plans de mise en œuvre et, s'il y a lieu, servir de base à des activités pertinentes de plaidoyer (voir le *Chapitre 2, Norme essentielle 7 : Politique et plaidoyer*).

Norme 2 relative aux aliments pour animaux : Niveaux d'alimentation du bétail

Les niveaux d'alimentation du bétail pris en charge par le programme devraient permettre des résultats de production appropriés et être durables sur toute la durée du programme.

Actions clés

- Déterminer les niveaux d'alimentation du bétail assurés par le programme en fonction d'un ensemble d'objectifs de production clairement définis (voir les *notes d'orientation 1 et 2*).
- S'assurer que les niveaux d'alimentation du bétail assurés par le programme sont à la fois réalistes et durables (voir la *note d'orientation 2*).
- Lorsque la perte des réserves d'aliments pour animaux représente une menace immédiate pour le bétail, s'assurer que les réserves sont reconstituées dans le cadre du programme d'alimentation animale (voir la *note d'orientation 3*).

Notes d'orientation

1. **Le concept d'adéquation nutritionnelle.** Il est important de comprendre que le concept d'adéquation nutritionnelle n'implique pas de normes d'alimentation absolues. Une alimentation nutritionnellement adéquate pour garder l'animal en vie pendant une sécheresse de deux mois ne sera pas adéquate pour une vache produisant 25 litres de lait par jour dans une exploitation laitière périurbaine. Par conséquent, il est important de déterminer tôt dans le programme ce qui constitue un résultat nutritionnel adéquat dans le cadre de la situation actuelle, qu'il s'agisse de « rations minimales de survie », stabilisation du poids vif, augmentation de la masse corporelle, rétablissement des performances de reproduction, etc. Ces données devraient ensuite servir à informer la sélection des options et la mise au point des détails techniques et logistiques de l'intervention.
2. **Budgétisation de l'alimentation animale.** La planification des quantités d'aliments nécessaires pour le bon déroulement du programme exige de trouver un équilibre entre la consommation des animaux participants et les aliments qui peuvent raisonnablement être livrés au point de distribution. En gros, il s'agit d'estimer les aspects suivants :
 - les besoins alimentaires journaliers des différents types d'animaux participants sur la base des objectifs souhaités tels que décrits dans la *note d'orientation 1*
 - les quantités d'aliments disponibles qu'il est possible de se procurer dans les limites du budget du programme
 - la distance par rapport à l'origine des aliments

- la durée du programme proposé
- le nombre d'animaux que l'on peut raisonnablement appeler à participer.

Si les ressources sont insuffisantes pour le nombre d'animaux participants, le programme devra peut-être réévaluer son objectif global (par exemple, accepter qu'il peut uniquement stabiliser le poids vif de la plupart des animaux plutôt que de rétablir un gain) ou bien il faudra rechercher des sources de financement supplémentaires.

3. **Reconstitution des réserves d'aliments pour animaux.** Dans nombre d'urgences à évolution rapide, il arrive que les granges soient détruites. Si la perte de ces réserves menace la survie immédiate du bétail, les programmes d'alimentation d'urgence devraient inclure la reconstitution de ces approvisionnements (ainsi que la reconstruction des installations de stockage correspondantes) afin de garantir la protection des ressources d'élevage.

Norme 3 relative aux aliments pour animaux : Innocuité des aliments

Lorsque des aliments pour animaux sont importés dans la zone affectée, les aspects sanitaires, phytosanitaires et autres de l'innocuité des aliments font l'objet d'une attention adéquate.

Actions clés

- Évaluer correctement la vulnérabilité des effectifs d'élevage locaux et des sources d'aliments face aux ravageurs, maladies et vecteurs importés (voir la *note d'orientation 1*).
- Examiner les produits d'alimentation animale introduits dans la zone affectée pour y détecter d'éventuelles sources de contamination notables (voir la *note d'orientation 2*).
- Mettre en œuvre des mesures satisfaisantes pour veiller à ce que les véhicules et les installations de stockage soient propres et salubres ; lorsqu'il n'existe pas de mode de stockage approprié, envisager les systèmes à coupons (voir les *notes d'orientation 3 et 4*).

Notes d'orientation

1. **Évaluations des risques.** En situation d'urgence, il peut s'avérer difficile de réaliser des évaluations détaillées des risques. Toutefois, il est important que les risques majeurs susceptibles de compromettre la phase de relèvement soient identifiés avant de finaliser les importations d'aliments. Les problèmes rencontrés précédemment dans une zone affectée peuvent fournir une indication utile de la nature des risques futurs éventuels. Lorsque les risques sont jugés élevés, l'importation d'un aliment particulier dans une région pourra néanmoins être envisagée si les mesures en place pour contrôler et gérer l'aliment concerné inspirent un niveau de confiance acceptable.

2. **Contrôle de la qualité des aliments importés.** Les produits alimentaires qui seront importés dans une zone affectée doivent toujours être soumis à un contrôle de la qualité suffisant avant d'être livrés. Ce contrôle peut comprendre une inspection visuelle, soit à l'œil nu soit au microscope, pour détecter la présence de ravageurs ou de contamination. Pour certains types d'aliments, il peut être approprié de prévoir une autre analyse en laboratoire afin de détecter la présence de toxines. Ainsi, le maïs en grains ou en tourteaux peut présenter un risque notable de contamination fongique par des aflatoxines, notamment lorsqu'il fait l'objet d'une longue période de transport ou de stockage.
3. **Propreté et procédures sanitaires.** Généralement, il n'est ni possible ni souhaitable de mettre en œuvre des procédures poussées de contrôle de la qualité au point de distribution. Par conséquent, il est particulièrement important que tout le personnel appelé à manipuler ou à transporter des aliments vers une zone affectée après les contrôles de la qualité utilise des procédures qui minimisent le risque de nouvelle contamination ou de détérioration. Parmi celles-ci figurent :
- un lavage et un nettoyage adéquat des cuves et des camions entre chaque chargement (de préférence, à la vapeur)
 - le séchage des cuves et des camions de stockage après le nettoyage
 - la bonne tenue des registres des matériaux transportés pour éviter les risques de contamination croisée – les aliments pour animaux ne devraient jamais être transportés dans des camions ayant précédemment servi au transport de produits dangereux comme des produits agrochimiques, du verre ou de la ferraille
 - contact minimum du personnel avec les matériaux qui sont stockés ou transportés – ainsi, les chauffeurs ne devraient jamais marcher sur des chargements non couverts d'aliments pour animaux
 - la couverture par une bâche des aliments pour animaux transportés dans des bennes
 - les temps de transport et la durée du stockage doivent être réduits au minimum.
3. **Systèmes à coupon.** Les systèmes à coupon sont particulièrement utiles là où les ménages manquent d'installations de stockage. Les aliments pour animaux peuvent être stockés correctement dans une installation centrale et les coupons utilisés lorsque des aliments pour animaux sont requis.

**Norme 4 relative aux aliments pour animaux :
Sources et distribution des aliments pour animaux**

Dans la mesure du possible, les aliments pour animaux sont obtenus localement, distribués sans risque et d'une manière qui perturbe le moins possible les marchés nationaux et locaux.

Actions clés

- S'assurer que les agences d'appui disposent de systèmes administratifs et de procédures d'achats qu'elles peuvent adapter pour leur permettre de procéder à l'achat rapide d'aliments pour animaux (voir la *note d'orientation 1*).
- Procéder à des évaluations de la disponibilité locale d'approvisionnements adaptés en aliments pour animaux pouvant être inclus dans le programme d'alimentation d'urgence (voir la *note d'orientation 2*).
- Inclure la possibilité d'utiliser des aides en espèces pour fournir des aliments pour animaux durant les évaluations (voir la *note d'orientation 3*).
- Lorsque les aliments pour animaux doivent être introduits de l'extérieur dans la zone affectée, les obtenir auprès de sources fiables et durables (voir la *note d'orientation 4*).
- Mener des évaluations adéquates de la sécurité concernant le réseau proposé de distribution d'aliments pour animaux (voir la *note d'orientation 5*).
- Dans la mesure du possible, bâtir les mécanismes de distribution sur les structures de la communauté autochtone (voir la *note d'orientation 6*).
- Lorsqu'une distribution sur place s'avère impossible et que des camps de ravitaillement sont mis en place, s'assurer que la sécurité des animaux et des personnes est protégée, que la logistique et les ressources sont suffisantes pour soutenir le camp pendant toute la durée de l'urgence et que la gestion du camp encourage le rétablissement rapide de pratiques durables (voir la *note d'orientation 7*).

Notes d'orientation

1. **Systèmes administratifs.** Certaines organisations ne sont pas dotées des systèmes ou des politiques internes appropriés pour leur permettre d'acheter des aliments pour animaux, auprès de négociants privés, par exemple. Des systèmes devraient être mis en place avant le début d'une urgence pour permettre de telles transactions. Cela pourra inclure une liste de fournisseurs potentiels d'aliments pour animaux, établie dans le cadre d'un plan de préparation aux situations d'urgence d'une agence (voir le *Chapitre 2, Normes essentielles communes à toutes les interventions liées à l'élevage, Norme essentielle 2 : Préparation et Norme essentielle 7 : Politique et plaidoyer*).
2. **Aliments pour animaux localement disponibles.** L'utilisation d'aliments pour animaux localement disponibles présente plusieurs avantages importants pour les programmes d'alimentation d'urgence :
 - Les frais de transport sont sensiblement moins élevés même si les prix d'achat peuvent être supérieurs dans la zone affectée.
 - Des distances de transport moindres font que les pertes dues à des vols en cours de route sont moins probables.

- La perturbation due à l'écoulement des aliments importés sur les marchés locaux peut être évitée (ici, le terme « importé » fait référence aux marchandises en provenance de l'extérieur de la zone affectée et pas nécessairement de l'étranger).
- Des capitaux peuvent être injectés dans l'économie locale par le biais des achats d'aliments pour animaux.
- Il peut y avoir des débouchés non négligeables pour l'utilisation de la main-d'œuvre locale dans le transport, la manutention et la distribution des aliments pour animaux.

Il peut aussi arriver qu'en raison des achats locaux, les agences de mise en œuvre se mettent en concurrence directe avec les autres éleveurs locaux pour obtenir des ressources, augmentant ainsi leur vulnérabilité et provoquant une inflation des prix du marché. Il faut une évaluation préalable à l'intervention afin d'identifier le risque de perturbation du marché.

3. **Utilisation des mécanismes de transferts d'espèces.** Les aliments pour animaux peuvent être fournis par transferts d'espèces, notamment par coupons, sous réserve que les ressources d'aliments soient effectivement disponibles en qualité et en quantité acceptables sur le marché local. Il convient de déterminer une valeur de remboursement équitable pour les coupons. Le prix des aliments pour animaux peut fluctuer et il est fonction du prix des ingrédients, lesquels à leur tour sont tributaires de l'offre et la demande et des changements saisonniers. Le prix sur le marché local de certains aliments pour animaux ne sera pas nécessairement un prix équitable : là où l'offre est précaire et la demande élevée, les négociants locaux peuvent essayer de profiter de la situation. Par ailleurs, les coûts de transaction pour acheminer des quantités relativement modestes d'aliments pour animaux (quelques sacs) jusqu'à des zones reculées peuvent se révéler élevés. Le prix de gros des aliments pour animaux, une estimation des coûts de transaction (transport, manutention et stockage), et une marge bénéficiaire acceptable devraient d'abord être calculés de façon à déterminer une valeur équitable pour les aliments. Il peut se révéler opportun d'ajouter une petite incitation financière pour les négociants qui acceptent de prendre les risques et d'assumer les coûts supplémentaires associés à l'acceptation des coupons.
4. **Obtention d'aliments pour animaux auprès d'une source extérieure.** Certains programmes d'alimentation d'urgence peuvent exiger l'utilisation d'aliments qu'il est impossible de se procurer auprès de sources locales. Parmi ceux-ci figurent des aliments concentrés ayant des formulations nutritionnelles précises ou des blocs de multi-nutriments. Dans certains cas, il se peut que ces produits doivent être achetés en dehors du ou des pays affectés. Dans ces circonstances, des systèmes de transport et des infrastructures appropriés doivent être mis en place. En règle générale, plus le point d'origine et le point de consommation sont éloignés, plus il y a de risque d'une interruption des approvisionnements. Pour minimiser ces risques, les programmes devraient envisager :

- de prévoir des installations de stockage suffisantes à l'intérieur du pays permettant de constituer des stocks pour faire la soudure en cas d'interruption des livraisons ; il convient de noter que cette mesure n'est pas sans risque en raison des problèmes de vol ou de détérioration des aliments dans les granges
 - d'identifier et de faire appel à plusieurs chaînes d'approvisionnement de façon à ce que la rupture de l'une ne parvienne pas à interrompre complètement le programme
 - d'évaluer la disponibilité des alternatives locales susceptibles d'être utilisées à court terme pour faire la soudure ; ainsi, pendant une période limitée, les aliments pour animaux à forte teneur en protéines, comme les graines de coton ou les tourteaux d'oléagineux, peuvent remplacer des concentrés spécialement formulés
 - de monter des opérations « jumelées » (*backloading*) pour acheminer des cargaisons d'aliments pour animaux dans la zone affectée – ainsi, lors d'un programme exécuté parallèlement à une initiative de déstockage commercial, les bêtes peuvent être sorties de la zone dans les camions qui servent à apporter les aliments pour animaux
 - d'adopter des objectifs plus modestes pour un programme d'alimentation d'urgence qui puisse se satisfaire de l'utilisation d'aliments pour animaux localement disponibles, compte tenu de l'impact négatif possible de l'importation d'aliments pour animaux sur les marchés locaux.
5. **Établir un réseau de distribution sûre.** Les risques pour la sécurité du personnel employé dans le transport des aliments pour animaux destinés à des programmes d'urgence devraient toujours être une préoccupation de premier plan. La perturbation provoquée par les situations d'urgence est très souvent associée à un certain degré de désordre et d'anarchie et les chargements des camions utilisés par les réseaux de distribution peuvent constituer une cible tentante pour les pillards. La plupart des agences de secours internationales ont des consignes de sécurité bien établies qui tiennent compte de ce fait et sont généralement en mesure de les appliquer correctement, souvent en concertation avec des agences locales ou avec d'autres organismes de sécurité. Toutefois, il peut s'avérer difficile pour les petites initiatives locales dotées de ressources limitées d'atteindre un niveau de protection du même ordre.
6. **Structures de distribution autochtones.** Lorsque c'est possible et approprié, la distribution devrait être gérée et coordonnée par des structures locales existantes (ou créées spécialement). Ces mécanismes (par exemple, les comités de distribution communautaire spécialement établis à cette fin, ou les structures existantes de chefs ou d'aînés des villages) facilitent la distribution équitable des ressources et le ciblage des ménages vulnérables.
7. **Camps de ravitaillement.** Les camps de ravitaillement devraient être planifiés et mis en place avec les bénéficiaires potentiels, en tenant compte de questions primordiales comme l'accessibilité, la sécurité et les implications en termes de coûts, tant pour les bénéficiaires que pour les organismes d'appui. Compte tenu

des investissements considérables concernés (déplacement des animaux, fourniture d'aliments et d'eau, fourniture de services de santé animale, coûts des infrastructures et frais de personnel), les camps de ravitaillement ne devraient être mis sur pied que si les ressources sont suffisantes pour la durée prévue de la situation d'urgence. Les camps de ravitaillement devraient cibler les éleveurs exposés au plus grand risque et les types de bêtes ayant la plus grande valeur. La gestion et l'encadrement devraient être planifiés à l'avance et la possibilité d'un contrôle du camp par la communauté ou les institutions locales devrait être explorée (voir l'*Étude de cas 6.1*).

Études de cas sur l'approvisionnement en aliments pour animaux

6.1 Étude de cas sur le processus : Des femmes contribuent à la gestion d'un programme d'affouragement pour sauver le noyau reproducteur du cheptel en Éthiopie

L'une des interventions de Save the Children USA durant la sécheresse qui a sévi en Éthiopie début 2006 a été un projet d'affouragement pour aider les membres les plus vulnérables des communautés pastorales à protéger un élément essentiel de leurs moyens d'existence en préservant le noyau reproducteur de leur cheptel. Des camps de ravitaillement ont été installés dans trois sites du district de Moyale pour nourrir, soigner et vacciner un groupe d'animaux reproducteurs triés sur le volet. En tout, quelque 1 000 chèvres et moutons et 400 bovins ont été gardés dans ces camps de ravitaillement pendant les pires moments de la sécheresse avant d'être restitués à leurs propriétaires.

Des efforts ont été déployés pour faire en sorte que les ménages dirigés par des femmes puissent participer pleinement au projet et en tirer parti. Dans le même temps, les femmes ont également pris part à la gestion des camps de ravitaillement, en étant notamment employées comme gardiennes pour nourrir et s'occuper des bêtes pendant la journée. La participation des femmes à ce genre de tâches a d'abord été discutée et approuvée par les chefs de la communauté, en mettant en valeur le rôle des femmes somali comme principales soignantes des chèvres et des moutons. (*Source* : Nejat Abdi Mohammed, communication personnelle, 2008).

6.2 Étude de cas sur l'impact : Mesurer les impacts de la supplémentation alimentaire des bovins en Éthiopie

S'appuyant sur des expériences dans l'alimentation du bétail en 2006, Save the Children USA a élargi son programme de soutien à l'alimentation animale durant une autre sécheresse début 2008. Ce programme a mis en place 10 centres de ravitaillement, ciblant 6 750 bovins. Si certains animaux étaient nourris dans les centres, d'autres étaient amenés paître et n'ont pas reçu de fourrage complémentaire.

En mai 2008, une évaluation d'impact a été réalisée afin de mesurer les variations éventuelles dans la mortalité des bovins *ayant reçu* et *n'ayant pas reçu* de compléments alimentaires. Deux centres de ravitaillement, dans des régions où la sécheresse avait varié en intensité, ont été sélectionnés pour procéder à l'évaluation d'impact. Dans chacun, on a eu recours à un programme d'alimentation pendant des durées distinctes. Dans le centre de Bulbul, 1 000 vaches ont été nourries pendant 22 jours, alors que dans le centre Web, 800 vaches ont été nourries pendant 67 jours. L'évaluation d'impact a étudié les taux de mortalité chez un échantillon de ménages (*Tableau 6.3*).

Tableau 6.3 Impacts enregistrés dans deux centres de ravitaillement

Site/Groupe	Mortalité	
Zone de Bulbul : affectée par une sécheresse modérée ; un programme d'alimentation animale a démarré le 15 mars 2008 pendant 22 jours		
Bovins non nourris emmenés vers des pâturages	108/425	(25,4 %)
Vaches nourries avec des aliments de Save the Children USA	13/161	(8,1 %)
Zone de Web : affectée par une grave sécheresse ; un programme d'alimentation animale a démarré le 9 février 2008 pendant 67 jours		
Bovins non nourris emmenés vers des pâturages	139/407	(34,2 %)
Vaches nourries avec des aliments de Save the Children USA	49/231	(21,2 %)

- *Mortalité.* Par rapport aux bovins non nourris, la mortalité a été nettement plus faible chez les vaches des deux centres de ravitaillement.
- *État des bêtes.* Par rapport aux bovins non nourris, l'état des vaches des centres de ravitaillement s'est amélioré, jusqu'à 70 pour cent des vaches passant d'un état « médiocre » à un état « moyen ».
- *Production de lait et vêlage.* Certaines vaches ont mis bas dans les centres de ravitaillement et ont pu élever leurs veaux jusqu'à l'arrivée des pluies. En tout, 198 veaux ont survécu dans les deux centres. Certaines vaches ont continué de produire du lait – à hauteur de 5 640 litres – et ce lait a permis de nourrir les enfants.
- *Analyses avantages-coûts.* À Bulbul, le ratio avantages-coûts de l'intervention a été de 1,6:1 alors qu'à Web, il a été de 1,9:1. Une analyse de la sensibilité a montré que l'intervention était robuste et que le ratio avantages-coûts n'était pas gravement touché par des changements modérés à élevés des conditions du marché (*Source* : Bekele et Abera, 2008).

6.3 Étude de cas sur le processus : Banques d'aliments pour animaux au Niger pour la préparation à la sécheresse

Le Projet de survie et de relèvement des pasteurs dans la région de Dakoro, au Niger, est administré par le Secours luthérien mondial (LWR), en partenariat avec la CEB (Contribution à l'Éducation de Base). Le projet a été mis sur pied suite à une intervention d'urgence du LWR portant sur des secours alimentaires lors de la famine ayant frappé le Niger en 2005. Il visait à améliorer la préparation des communautés affectées pour qu'elles s'adaptent aux sécheresses et aux famines futures. Sur la base de discussions avec les communautés, quatre grands chantiers d'intervention ont été identifiés :

- la fourniture de bétail (« restockage »)
- les banques d'aliments pour animaux
- le développement de points d'eau
- des forums communautaires pour faciliter la participation à tous les aspects du projet, résoudre des problèmes éventuels comme les conflits entre agriculteurs et éleveurs et promouvoir une sensibilisation aux droits.

Les banques d'aliments pour le bétail, gérées par la communauté, visaient à garantir l'accès à des aliments pour animaux tout au long de l'année, et ce à des prix raisonnables. Chacune des six banques a fait office d'installation de stockage, de coopérative et d'institution financière et chacune a été renforcée par un entrepôt et un compte bancaire. Les banques appartenaient à des associations d'éleveurs qui achetaient les aliments pour animaux en vrac lorsque les prix étaient faibles (durant la moisson et aussitôt après) et les revendaient à leurs membres pendant l'année au prix coûtant majoré des frais de gestion. Ce système a amélioré les rapports dont bénéficiaient les pasteurs entre coûts des aliments et prix de vente des animaux car il permettait de diminuer le coût des intrants et, grâce à de meilleurs stocks d'aliments, il majorait le prix de vente des animaux, ce qui augmentait le revenu des éleveurs et leur aptitude à acheter de la nourriture pour leur famille.

Les banques d'aliments pour le bétail ont été créées sur des sites sélectionnés par les éleveurs locaux en fonction de critères d'accessibilité, de sécurité et de visibilité ; le plus souvent, il s'agissait d'un point de rassemblement des éleveurs dans un village ou d'un campement provisoire le long d'un couloir de migration. Les membres de la communauté ont fourni de la main-d'œuvre et des matériaux de construction localement disponibles, comme du sable et du gravier, et la gestion a été assurée par un comité élu par l'association d'éleveurs.

Les communautés bénéficiaires ont misé sur plusieurs avantages à court et moyen termes pour les moyens d'existence, en plus de la protection contre la sécheresse : l'amélioration de la santé animale et l'augmentation de la production de lait (laquelle entraînait une meilleure nutrition et/ou une hausse des revenus). Il était espéré que les banques d'aliments pour animaux diminueraient les pertes animales en cas de sécheresse et réduiraient aussi les ventes forcées de bêtes.

L'effet conjugué des banques d'aliments et de la fourniture de bétail sur la base d'un système traditionnel de restockage (voir *l'Étude de cas 9.2* dans le *Chapitre 9, Fourniture de bétail*) a été jugé avoir un effet positif sur les conditions commerciales pour les éleveurs de la région de Dakoro (*Sources* : LWR, 2005 ; Burns, 2006 ; Evariste Karangwa, Meghan Armisted et Mahamadou Ouhoumoudou, communication personnelle, 2008).

6.4 Étude de cas sur le processus : S'appuyer sur des circuits d'approvisionnement et des points de ravitaillement du bétail déjà en place en Inde

Lors du grave séisme qui a frappé le Gujarat en 2001, cet État indien souffrait déjà de la sécheresse depuis deux ans. De ce fait, le gouvernement avait déjà mis en place un comité national chargé de mettre en œuvre des initiatives d'atténuation de la sécheresse et d'en assurer le suivi. Les circuits d'approvisionnement par rail et par route utilisés pour acheminer les aliments concentrés et le fourrage jusqu'aux bêtes dans les zones en proie à la sécheresse ont donc servi aussi à approvisionner les points de ravitaillement dans les semaines qui ont suivi le tremblement de terre. Les ONG locales et les institutions villageoises ont également pu contribuer à l'effort collectif en fournissant des abris provisoires et des enclos pour le bétail, en plus d'eau et de nourriture. Ces groupes ont également participé à la coordination de la réception et de la distribution des aliments envoyés aux secteurs sinistrés par des organisations privées et des ONG venues de l'extérieur de l'État (*Sources* : Goe, 2001a ; Goe, 2001b).

6.5 Étude de cas sur l'impact : Impacts sur la nutrition humaine des suppléments alimentaires du bétail durant la sécheresse en Éthiopie

Dans la région Somali de l'Éthiopie, la principale période de risque de malnutrition infantile se situe à la fin de la longue saison sèche, lorsque l'approvisionnement en lait devient précaire car les pâturages se font rares. Un projet de recherche géré par la Tufts University et Save the Children visait à tester différentes approches pour prolonger l'apport de lait animal aux enfants durant cette période critique. Sur la base des discussions avec des femmes locales, il a été décidé de fournir des compléments alimentaires et des soins vétérinaires préventifs aux vaches et aux chèvres allaitantes près des campements durant la principale saison sèche, puis de mesurer la quantité de lait donné aux enfants au fil du temps.

Alors même que le projet était déployé, une sécheresse a touché les sites de recherche, transformant le contexte de « saison sèche normale » en « période de sécheresse ». L'évolution de la production de lait des chèvres et des vaches dans deux sites de projet sont résumés dans le *Tableau 6.4*.

Tableau 6.4 Évolution de la production de lait des chèvres et des vaches

Type de bétail	Stades de lactation	Production moyenne de lait (mL)	
		Saison sèche sans intervention, année normale 2010	Saison sèche sans intervention, année de sécheresse 2011
Chèvre (n=352)	Début	224	628
	Milieu	54	567
	Fin	8	382
Vache (n=112)	Début	638	2197
	Milieu	293	2251
	Fin	46	860

Les femmes ont signalé que tout le lait supplémentaire a été destiné à la consommation du ménage, notamment au profit des enfants. Le suivi des enfants a montré que leur état nutritionnel s'est maintenu durant la sécheresse, alors que l'état des enfants dans les sites témoins s'est détérioré durant la même période (*Source* : Sadler *et al.*, 2012).

6.6 Étude de cas sur le processus : Utilisation d'adventices en guise de fourrage au Soudan

Au cours des trente dernières années, l'État de Kassala dans l'est du Soudan a connu plusieurs situations d'urgence humanitaires, y compris la sécheresse et l'insécurité alimentaire, des inondations et des feux de brousse, des urgences complexes associées à un conflit, des déplacements forcés et des crises liées aux réfugiés. L'économie de Kassala est basée sur l'agriculture ; elle porte à la fois sur des cultures pluviales et des cultures irriguées et sur une production d'élevage pastoral qui implique des mouvements saisonniers qui sillonnent l'État. La sécheresse a contribué à une pénurie de fourrage à la fin de la saison sèche et la SRCS (Sudanese Red Crescent Society) a mis en œuvre une approche visant à produire du fourrage de saison sèche à partir d'une espèce envahissante des prairies appelée *Prosopis* (mezquite). L'initiative avait pour double but de soutenir le bétail tout en contribuant également à la lutte contre l'adventice *Prosopis*.

Le *Prosopis* produit des gousses qui ont été récoltées. Le SRCS a installé un broyeur pour le traitement des gousses et il a mis au point des directives pour la gestion du *Prosopis* sur la rive est du fleuve Atbara. On a observé un couvert dense de la plante aussi bien sur les principales terres agricoles que sur les étendues forestières voisines. Les gousses ont été une intervention alimentaire très appréciée des

bénéficiaires. Dans d'autres pays, y compris le Kenya et l'Éthiopie, les gousses de *Prosopis* ont aussi été données au bétail, en particulier aux chèvres, en guise de complément alimentaire (*Source* : Gebru *et al.*, 2013).

6.7 Étude de cas sur le processus : Fourniture d'aliments pour animaux lors d'un hiver rigoureux en Bolivie

Les communautés des hauts-plateaux andins en Bolivie dépendent principalement de leur bétail – surtout des lamas et des moutons – pour leurs moyens d'existence. En juin et juillet 2011, la région de Potosí a subi des tempêtes de neige qui ont engendré un mètre de manteau neigeux dans certaines régions et des températures pouvant descendre à -20°C. Plus de 1 200 lamas ont trouvé la mort et nombre d'entre eux sont devenus émaciés en raison de la perte de fourrage et la maladie. Ce sont les communautés vivant à plus de 3 600 m au-dessus du niveau de la mer qui ont été les plus cruellement touchées.

En réponse à la crise, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a mis en œuvre un programme de complément alimentaire pour les animaux, visant à apporter du fourrage et des suppléments en minerais à 140 000 lamas appartenant à 1 800 familles. Cette activité a été complétée par un renforcement des capacités et par d'autres opérations en vue d'accroître la résilience face aux futurs épisodes météorologiques extrêmes, y compris des réserves de fourrage et de semences de cultures vivrières et l'introduction de cultures fourragères améliorées, des variétés à cycle court, et une production de graminées dans des pépinières souterraines protégées ou dans des fossés.

Les activités se sont spécialement axées sur les femmes car ce sont elles qui occupent la place d'éleveurs du fait de l'émigration régulière des hommes vers les zones urbaines en quête d'un emploi. Le projet a travaillé en association avec les autorités locales et des représentants d'organisations communautaires à la sélection de bénéficiaires ciblés et la distribution d'aliments pour animaux et autres intrants (*Source* : Einstein Tejada, communication personnelle, 2014).

Annexe 6.1 : Aide-mémoire pour l'évaluation de la fourniture d'aliments pour animaux

Cet aide-mémoire est conçu pour faciliter l'évaluation rapide afin de garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux. Il offre un cadre pour cibler l'opinion avertie de la communauté locale et de ceux qui sont impliqués dans la fourniture d'une aide d'urgence. Outre les sujets abordés dans cet aide-mémoire, une évaluation plus détaillée des questions primordiales peut aussi se révéler nécessaire, telles que l'acceptabilité au niveau local, la disponibilité des ressources et les contraintes logistiques.

Alimentation d'urgence sur place

Rations alimentaires et qualité nutritionnelle

- Les régimes et rations alimentaires élaborés sont-ils adaptés aux objectifs précis du programme d'alimentation animale ?
- Ces régimes d'alimentation sont-ils réalistes quant aux difficultés logistiques qui pourraient être rencontrées pour fournir les rations aux bénéficiaires cibles ?
- Ces régimes d'alimentation sont-ils réalistes du point de vue des budgets disponibles ?

Innocuité des aliments

- Des évaluations des risques ont-elles été effectuées afin de détecter la présence d'éventuels contaminants dans les aliments qui pourraient mettre le bétail en danger ?
- Les mesures de contrôle de la qualité en place pour inspecter les aliments utilisés dans le programme sont-elles adéquates ?
- Le temps de stockage des aliments pour animaux est-il compatible avec le maintien des critères de qualité et d'innocuité de ces aliments ?
- Des procédures adéquates sont-elles en place pour veiller à ce que des normes appropriées de propreté soient appliquées aux véhicules utilisés pour le transport des aliments et aux installations de stockage ?

Obtention et distribution des aliments pour animaux

- Les systèmes administratifs des agences sont-ils assez souples pour satisfaire les besoins d'un programme continu d'approvisionnement en aliments pour animaux ?
- Dans la mesure du possible, les aliments ont-ils été obtenus localement afin de minimiser les coûts de transport et de soutenir les négociants locaux et autres entreprises locales ?

- Lorsque les aliments sont obtenus localement, des mesures ont-elles été prises pour veiller à ce que cette intervention ne nuise pas aux autres groupes de parties prenantes ?
- Des dispositions ont-elles été prises pour le réapprovisionnement des granges vides durant la phase de relèvement ?
- Est-il possible d'identifier des possibilités de « jumelage » des cargaisons (veiller à ce que les camions qui apportent des chargements dans la zone sinistrée ne repartent pas à vide et inversement) afin d'accroître l'efficacité du système de distribution ?
- Les réseaux de distribution sont-ils correctement protégés des risques en matière de sécurité ?

Alimentation d'urgence : Camps de ravitaillement

En plus de ce qui précède :

Acceptabilité du camp de ravitaillement et identification des bénéficiaires

- Est-il possible de faire une évaluation adéquate de la capacité du camp de ravitaillement à satisfaire les besoins immédiats et à plus long terme des différents groupes de bénéficiaires cibles ?
- Les procédures appropriées ont-elles été mises en place pour informer les groupes bénéficiaires de ce qu'un camp de ravitaillement peut – ou ne peut pas – offrir et des conditions qui régiraient leur participation éventuelle ?
- Les bénéficiaires éventuels ont-ils été correctement informés des risques auxquels ils pouvaient s'exposer du fait de leur participation à cette initiative ?
- Les bénéficiaires éventuels seront-ils en mesure de s'acquitter des obligations associées à la participation au camp de ravitaillement (comme fournir la main-d'œuvre requise pour surveiller les animaux) ?
- Des procédures appropriées sont-elles en place pour identifier les groupes bénéficiaires et les types d'animaux qui profiteraient le plus de l'établissement d'un camp de ravitaillement ?

Logistique et gestion

- Les matériaux de construction et autres nécessaires à l'établissement du camp de ravitaillement peuvent-ils être obtenus localement ou transportés jusqu'au site moyennant un coût et un risque acceptables ?
- Des approvisionnements adéquats en eau et en aliments pour animaux sont-ils disponibles ou livrables pour le niveau d'occupation envisagé dans le camp ?
- Des services d'appui appropriés peuvent-ils être fournis, tels que des soins vétérinaires ?

- Y a-t-il des gestionnaires, dotés des niveaux de compétences adéquats, qui soient disponibles pour gérer le camp ?
- Existe-t-il des structures de gestion susceptibles de résoudre les préoccupations et de répondre aux besoins de toutes les parties prenantes locales ?
- Est-il possible de mobiliser des niveaux adéquats de personnel pour le camp ? Dans la mesure du possible, il faudra faire appel aux bénéficiaires du programme pour contribuer à la main-d'œuvre.

Annexe 6.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour les interventions de fourniture d'aliments pour animaux

	Indicateurs de processus (mesurent ce qui se passe)	Indicateurs d'impact (mesurent le résultat de ce qui se passe)
Conception du système	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions avec la communauté ou ses représentants et autres parties prenantes, y compris les fournisseurs du secteur privé, le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes rendus de réunion avec l'analyse des options de fourniture d'aliments pour le bétail • Plan d'action, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - rôles et responsabilités des différents acteurs - approche concernant la fourniture d'aliments pour animaux, y compris l'obtention, le transport et la distribution des aliments - participation de la communauté à la sélection des ménages bénéficiaires ainsi que nombre et type de bêtes devant recevoir des aliments - participation de la communauté à la gestion des animaux devant recevoir des aliments, p. ex. dans les centres d'affouragement du village
Fourniture d'aliments pour animaux	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité et valeur des aliments fournis et distribués aux sites de projet • Nombre et type de bêtes ayant reçu des aliments grâce au projet • Quantité d'aliments par type d'aliments par animal et par jour • Durée du programme d'affouragement 	<ul style="list-style-type: none"> • Mortalité des animaux ayant reçu des aliments vs. animaux n'ayant pas reçu d'aliments grâce au projet • Nutrition humaine – consommation d'aliments d'origine animale (p. ex. lait) tirés des animaux du projet par ménage et membre de la famille • Condition physique des animaux ayant reçu des aliments grâce au projet vs. animaux n'ayant pas reçu d'aliments grâce au projet • Hausse ou diminution de la charge de travail des femmes et des filles pour se procurer les aliments pour animaux • Influence sur les politiques

Voir aussi l'outil d'évaluation de LEGS disponible sur le site web de LEGS : <http://www.livestock-emergency.net/resources/general-resources-legs-specific/>.

Références et lectures complémentaires

- Ayantunde, A.A., Fernández-Rivera, S. et McCrabb, G. (eds) (2005) *Coping with Feed Scarcity in Smallholder Livestock Systems in Developing Countries*, Institut international de recherches sur l'élevage (ILRI), Nairobi, <<http://mahider.ilri.org/handle/10568/855>> [consulté le 18 mai 2014].
- Bekele, G. et Abera, T. (2008) *Livelihoods-Based Drought Response in Ethiopia: Impact Assessment of Livestock Feed Supplementation*, Feinstein International Center, Tufts University, Digital Collections and Archives, Medford, MA <<http://hdl.handle.net/10427/71144>> [consulté le 18 mai 2014].
- Blackwood, I. (2006) *Survival Feeding in Drought*, PrimeFact 286, New South Wales Department of Primary Industries, Nouvelle-Galles du Sud. Disponible à partir de : <<http://www.livestock-emergency.net/resources/feed-supply/>> [consulté le 18 mai 2014].

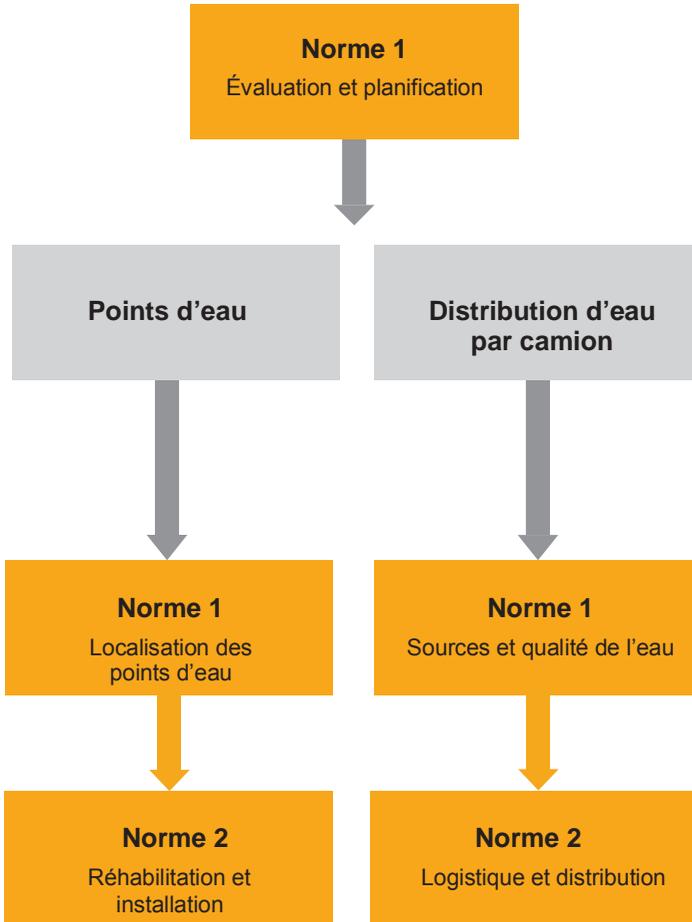
- Blackwood, I. et Clayton, E. (2006) *Supplementary Feeding Principles*, PrimeFact 287, New South Wales Department of Primary Industries, Nouvelle-Galles du Sud. Disponible à partir de : <<http://www.livestock-emergency.net/resources/feed-supply/>> [consulté le 18 mai 2014].
- Burns, J. (2006) *ARVIP Baseline Survey et Mid-Term Visit Report*, Feinstein International Center, Tufts University, Medford, MA.
- Catley, A. (ed.) (2007) *Impact Assessment of Livelihoods-Based Drought Interventions in Moyale and Dire Woredas, Ethiopia*, Pastoralists Livelihoods Initiative, Feinstein International Center, Tufts University, Medford, MA, en association avec CARE, Save the Children USA et USAID-Éthiopie, <<https://wikis.uit.tufts.edu/confluence/download/attachments/14553622/IMPACT~1.PDF?version=1>> [consulté le 17 mai 2014].
- Catley, A., Admassu, B., Bekele, G. et Abebe, D. (2014) 'Livestock mortality in pastoralist herds in Ethiopia and implications for drought response', *Disasters* 38(3): 500-516 <<http://dx.doi.org/10.1111/disa.12060>>.
- Cripps, S. (2013) 'Brinkworth drove stops Surat' in *Queensland Country Life*, <<http://www.queenslandcountrylife.com.au/news/agriculture/cattle/beef/brinkworth-drove-stops-surat/2668776.aspx>> [consulté le 20 mai 2013].
- Gebru, G., Yousif, H., Mohamed, A., Negesse, B. et Young, H. (2013) *Livestock, Livelihoods, and Disaster Response, Part Two: Three Case Studies of Livestock Emergency Programmes in Sudan, and Lessons Learned*, Feinstein International Center, Tufts University, Medford, MA, <<http://fic.tufts.edu/publication-item/livestock-livelihoods-and-disaster-response-part-two-2/>> [consulté le 18 mai 2014].
- Goe, M.R. (2001a) *Assessment of the Scope of Earthquake Damage to the Livestock Sector in Gujarat State, India*, Consultancy Mission Report, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Bangkok/Rome.
- Goe, M.R. (2001b) *Relief and Rehabilitation Activities for the Livestock Sector in Earthquake Affected Areas of Kachchh District, Gujarat State, India*, Technical Cooperation Project Proposal, FAO, Rome/Bangkok.
- IIED (Institut international pour l'environnement et le développement) et SOS Sahel Royaume-Uni (2010) *Modern and Mobile: The Future of Livestock Production in Africa's Drylands*, IIED et SOS Sahel UK, Londres, <<http://pubs.iied.org/12565IIED.html?c=drylands/pastoral&r=p>> [consulté le 18 mai 2014].
- LWR (Lutheran World Relief) (2005) *Lutheran World Relief Pastoralist Survival and Recovery Program (ARVIP)*, Proposal 2005, Lutheran World Relief, Niamey.
- Sadler, K., Mitchard, E., Abdulahi, A., Shiferaw, Y., Bekele, G. et Catley, A. (2012) *Milk Matters: The Impact of Dry Season Livestock Support on Milk Supply and Child Nutrition in Somali Region, Ethiopia*, Feinstein International Center, Tufts University et Save the Children, Addis-Abeba, <<http://fic.tufts.edu/publication-item/milk-matters/>> [consulté le 18 mai 2014].



CHAPITRE 7

Normes techniques pour la fourniture d'eau

Fourniture d'eau



Introduction

Ce chapitre se penche sur l'importance que revêt la fourniture d'eau dans une intervention en situation d'urgence. Il présente les différentes options d'interventions de fourniture d'eau ainsi que les outils qui permettent de déterminer leur caractère adéquat. Chaque option est suivie de normes, d'actions clés et de notes d'orientation. Des études de cas figurent à la fin du chapitre. Elles sont suivies par des annexes qui renferment des aide-mémoire pour procéder à l'évaluation et au suivi. Une liste de références clés est donnée à la fin.

Liens avec les objectifs de LEGS relatifs aux moyens d'existence

La fourniture d'eau au bétail lors d'une situation d'urgence se concentre sur la survie des ressources d'élevage pendant la catastrophe et à l'issue de celle-ci et, à ce titre, elle est surtout liée aux deuxième et troisième objectifs relatifs aux moyens d'existence de LEGS, à savoir :

- protéger les principales ressources d'élevage des communautés affectées par une crise
- reconstituer les principales ressources d'élevage au sein des communautés affectées par une crise.

Ainsi (tout comme dans le cas de la fourniture d'aliments pour animaux – voir le *Chapitre 6, Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux*), les bêtes qui sont essentielles pour les moyens d'existence sont maintenues en vie par la fourniture d'eau et, avec le temps, il devient possible de reconstituer le cheptel. La fourniture d'eau exerce aussi un impact sur le premier objectif relatif aux moyens d'existence de LEGS – fournir des bénéfices immédiats aux communautés affectées par une crise en utilisant les ressources d'élevage existantes – dans la mesure où le fait de maintenir le troupeau en vie contribue à l'alimentation immédiate du ménage.

L'importance de la fourniture d'eau pour le bétail dans les interventions en situation d'urgence

Outre la fourniture de soins vétérinaires pour les animaux blessés ou gravement malades, dans une situation d'urgence, la fourniture d'eau est sans doute l'intervention la plus indispensable et celle qui a l'impact le plus immédiat pour les éleveurs. Sans eau, les animaux (à l'exception de certains camélidés) ne peuvent survivre plus de quelques jours. Par conséquent, en situation d'urgence, lorsque les sources d'eau ont été gravement compromises, la fourniture d'autres options revêt une priorité absolue. Même lorsque l'eau est encore disponible au début de l'intervention, les programmes de secours doivent évaluer et, au besoin, déployer des mesures appropriées pour répondre aux menaces potentielles futures sur les sources d'eau afin de veiller à ce que les autres efforts de secours ne soient pas compromis par une pénurie d'eau. Si l'eau dispensée au bétail doit satisfaire certains critères élémentaires de qualité, la norme qualitative n'est toutefois pas aussi élevée que pour l'eau destinée à la consommation humaine. En d'autres termes, le bétail peut utiliser l'eau impropre aux humains.

La fourniture d'eau contribue également à la première des « cinq libertés » du bien-être animal décrites dans la *Présentation de LEGS*, à savoir « être épargné de la faim et de la soif – en fournissant un accès rapide à de l'eau fraîche et à un régime alimentaire permettant de conserver la bonne santé et la vigueur de l'animal ».

► Options de fourniture d'eau

L'eau est une marchandise homogène mais elle peut provenir d'une foule de sources et elle est livrable par différents moyens. Cela peut compliquer le choix d'interventions appropriées qui s'efforcent de faire correspondre l'offre à la demande. En règle générale, il convient de choisir les options les plus rentables et les plus durables. Toutefois, le besoin de fournir de l'eau est souvent si pressant que des méthodes très coûteuses et peu durables, comme la distribution d'eau par camion, peuvent être envisagées, tout au moins à court terme. Les options d'aide en espèces comme la fourniture de coupons pour l'achat d'approvisionnements en eau pour le bétail peuvent se révéler appropriées et rentables, en fonction du marché et des disponibilités (voir le *Chapitre 3, Évaluation initiale et identification des réponses* pour obtenir un complément d'information sur les aides en espèces et les systèmes à coupons).

Option 1 : Points d'eau

À terme, la fourniture de points d'eau va presque toujours constituer la solution la plus durable au problème de pénuries d'eau, en supposant qu'il soit possible de mettre en œuvre un plan de gestion durable pour l'exploitation du point d'eau. Les points de distribution d'eau peuvent prendre plusieurs formes ; il peut s'agir de puits, de forages ou encore de systèmes de collecte des eaux de surface (par exemple, les barrages de correction ou les citernes de stockage). Toutefois, les principes qui sous-tendent leur établissement et les questions qu'il convient de se poser pour garantir leur gestion efficace sont plus ou moins les mêmes.

Dans une situation d'urgence, l'accès aux points d'eau peut être fourni aux éleveurs de l'une des trois façons suivantes :

- 1.1** modification de la gestion des points d'eau existants pour fournir un accès plus large aux populations affectées
- 1.2** réhabilitation des points d'eau existants mais endommagés
- 1.3** installation de nouveaux points d'eau.

C'est la première de ces approches qui pourrait en principe être mise en œuvre au moindre coût mais elle n'est pas toujours faisable en raison d'un manque d'eau adéquate ou du fait des complexités associées à la couverture des besoins des usagers tant nouveaux qu'existants. Dans les urgences à évolution rapide, il peut être préférable d'envisager la réhabilitation et l'établissement des points d'eau comme interventions de préparation plutôt que comme activités de réponse à une situation d'urgence.

Les conflits entre la demande en eau des populations humaines et celle de leur bétail peuvent aussi soulever des difficultés. Toutefois, il est probable qu'ils représenteront un problème moindre qu'en cas de distribution d'eau par camion. Moyennant une planification et une gestion appropriées, il devrait être possible de créer un réseau de points de distribution capable de satisfaire aux besoins des humains comme des animaux.

Option 2 : Distribution d'eau par camion

La distribution d'eau par camion devrait généralement être considérée comme un dernier recours et uniquement lors des premiers stades d'une urgence. C'est une solution coûteuse, qui demande beaucoup de main-d'œuvre et entraîne un gaspillage considérable des ressources. Toutefois, du fait des conséquences critiques que peut entraîner la déshydratation du bétail, c'est parfois la seule solution qui puisse être mise en œuvre rapidement afin de maintenir les animaux en vie à court terme. Par conséquent, en règle générale, la distribution d'eau par camion sera traitée comme une intervention provisoire qui devra céder la place, aussitôt que possible, à d'autres méthodes de fourniture d'eau.

La distribution d'eau par camion est une intervention qui nécessite de gros moyens logistiques. Par conséquent, il convient d'accorder beaucoup de soin et de rigueur à la planification et la gestion des opérations de distribution par camion. Il est nécessaire, entre autres, de surveiller l'évolution de la situation, en veillant à ce que les routes restent ouvertes, en protégeant les chauffeurs et autres membres du personnel en cas de modification du contexte de sécurité et en assurant l'entretien correct des citernes.

Les avantages et les inconvénients des différentes options de fourniture d'eau sont résumés dans le *Tableau 7.1*.

Tableau 7.1 Avantages et inconvénients des options de fourniture d'eau

Option	Avantages	Inconvénients
1.1 Modification de la gestion des points d'eau existants	<ul style="list-style-type: none"> • Option relativement bon marché qui optimise l'utilisation des possibilités et des ressources existantes • Peut normalement être mise en œuvre rapidement en réponse à une situation d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> • Les possibilités sur le terrain pour y parvenir sont souvent limitées • Peut introduire un risque de conflit entre les groupes de nouveaux usagers¹
1.2 Réhabilitation des points d'eau existants	<ul style="list-style-type: none"> • Peut s'avérer meilleur marché que les autres solutions de fourniture d'eau • Il se peut que les structures et systèmes de gestion du point d'eau existent déjà • Solution à long terme qui peut rester en place une fois l'urgence passée 	<ul style="list-style-type: none"> • Les raisons de la détérioration initiale du point d'eau peuvent se reproduire ou être toujours présentes

Option	Avantages	Inconvénients
(suite) 1.2 Réhabilitation des points d'eau existants	<ul style="list-style-type: none"> • Peut fournir de l'eau aussi bien au bétail qu'aux humains • Soutien des ménages vulnérables par le biais de projets argent contre travail (CFW) (p. ex. le désenvasement d'un barrage, nettoyage des bassins de captage naturel, réhabilitation d'une cuvette existante) 	
1.3 Installation de nouveaux points d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Peut fournir un nouveau point d'eau durable pendant et après l'urgence aux populations se trouvant dans le secteur immédiatement concerné par le besoin • Peut fournir de l'eau aussi bien au bétail qu'aux humains 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus coûteux que la réhabilitation ; exige une mise de fonds très élevée • Le choix du site d'implantation peut s'avérer difficile dans un bref délai (situation d'urgence) • Des systèmes de gestion locaux et concertés doivent être mis en place pour empêcher les conflits, garantir un accès équitable et veiller à une utilisation durable de la ressource en eau et de l'environnement alentour • Conséquences négatives possibles (conflit, dégradation de l'environnement) du fait de rendre de nouvelles zones accessibles aux humains et au bétail • Risques dus à la modification des schémas habituels de pâturages (accès facile aux pâturages de saison sèche, modification des pistes de migration, litiges fonciers, etc.)
2. Distribution d'eau par camion	<ul style="list-style-type: none"> • Peut répondre rapidement aux besoins d'eau immédiats • Permet d'utiliser de l'eau d'une qualité impropre à la consommation humaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Solution coûteuse et gourmande en ressources – le transfert du bétail vers un point d'eau peut s'avérer plus approprié • Solution exigeant beaucoup de main-d'œuvre et d'une grande complexité logistique • Pas durable – solution provisoire uniquement • C'est elle qui présente le plus grand risque de conflit entre les besoins d'eau des populations et du bétail • Nécessite une structure de gestion locale pour garantir un accès équitable à l'eau • Conflit potentiel avec les usagers existants du point d'eau

Calendrier des interventions

Comme indiqué plus haut, la distribution d'eau par camion est une mesure à court terme qui peut s'avérer appropriée lors des suites immédiates d'une situation d'urgence (à évolution rapide) ou dans la phase d'urgence (d'une situation d'urgence à évolution lente), mais elle ne devrait pas continuer au-delà de ces stades car c'est une option coûteuse et non durable. La réhabilitation ou l'installation de points d'eau, en revanche, peut aussi intervenir dans les phases suivantes et devrait d'ailleurs, dans l'idéal, être associée à des programmes à plus long terme de développement du réseau d'eau dans la région, tout comme devrait l'être la meilleure gestion des points d'eau.

L'installation de nouveaux points d'eau ne devrait être envisagée que lorsque les sources d'eau existantes sont dégradées et insuffisantes ou impropres à une remise en état (voir le *Tableau 7.2*).

Tableau 7.2 Calendrier possible des interventions liées à l'eau

Options	Évolution rapide			Évolution lente			
	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
1.1 Points d'eau : modification de la gestion	→			→			
1.2 Points d'eau : réhabilitation	→			→			
1.3 Points d'eau : installation	→			→			
2. Distribution d'eau par camion	→			→			

Liens au projet Sphère et aux autres chapitres de LEGS

La fourniture d'eau peut s'inscrire en complément d'autres interventions basées sur l'élevage en situation d'urgence, en particulier des initiatives de complémentarité alimentaire (voir le *Chapitre 6, Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux*) ou de déstockage (voir le *Chapitre 4, Déstockage*), aux termes desquelles certains animaux sont écartés du système de production et des efforts comme la fourniture d'eau et d'aliments sont déployés pour garantir la survie des animaux restants. La coordination entre les différentes initiatives et entre les agences revêt donc la plus haute importance pour éviter qu'une intervention n'en fragilise une autre (voir le *Chapitre 2, Normes essentielles communes à toutes les interventions en matière d'élevage, Norme essentielle 8 : Coordination*).

La fourniture d'eau pour le bétail peut aussi venir compléter la fourniture d'eau aux populations, notamment lorsque la réhabilitation ou l'installation de points d'eau permet de fournir une eau d'une qualité propre à la consommation tant humaine qu'animale. En revanche, la distribution par camion d'eau destinée au bétail peut faire concurrence à l'approvisionnement en eau des populations, à moins d'être soigneusement gérée. Pour obtenir un complément d'information sur l'approvisionnement en eau des populations, voir le chapitre du manuel Sphère sur

« L'approvisionnement en eau, l'assainissement et la promotion de l'hygiène » (Sphère, 2011). La bonne coordination des approvisionnements en eau destinés aux humains et au bétail peut devenir particulièrement importante dans le contexte d'un camp, où l'espace et les ressources en eau sont tous les deux limités.

Thèmes transversaux et autres points à prendre en compte

Genre et groupes vulnérables

Tout comme dans le cas de la fourniture d'aliments pour animaux (voir le *Chapitre 6, Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux*), veiller à ce que l'eau fournie aux bêtes en situation d'urgence gagne les plus vulnérables présente un certain nombre de difficultés. Ainsi, les éleveurs les plus fortunés peuvent se procurer des moyens privés pour fournir de l'eau à leurs bêtes – une option qui n'est pas à la portée des ménages plus pauvres. Les droits fonciers, l'ethnie et les politiques locales sont autant de facteurs qui peuvent affecter l'accès à l'eau de certains groupes. Les interventions devraient donc tenir compte des contraintes auxquelles se heurtent les groupes vulnérables au sein de la communauté pour veiller à ce que l'accès soit aussi équitable que possible. Les rôles sexo-spécifiques et leurs implications devraient aussi être évalués, notamment pour les femmes et les jeunes filles plus pauvres qui peuvent être en butte à de violentes agressions si elles doivent se déplacer sur une certaine distance pour apporter de l'eau à leurs bêtes ou être victimes d'une exploitation ou d'un accès inéquitable à l'eau.

Protection

La sécurité et la protection des utilisateurs d'eau devraient être prises en compte. Ainsi, les personnes qui abreuvant leurs bêtes aux points d'eau peuvent être victimes de vols de bestiaux, d'attaques ou d'agressions, tout particulièrement les femmes. Le fait de ne pas faire intervenir les structures existantes de gestion de l'eau (qu'il s'agisse des structures communautaires ou des autorités locales) peut se solder par des tensions entre les nouveaux usagers de l'eau ou d'autres institutions. La gestion des points d'eau doit donc être réglée avant la réhabilitation ou l'installation pour éviter des conflits potentiels avec les propriétaires et pour garantir un accès équitable et des systèmes durables à long terme. La question de la gestion de l'eau revêt beaucoup d'importance en raison de la nécessité de garantir la protection des usagers de l'eau autour des camps. Ainsi, les résidents qui ont besoin d'accéder aux points d'eau en dehors du camp pour abreuver leurs bêtes peuvent entrer en conflit avec la population d'accueil. La négociation préalable avec toutes les parties prenantes peut aider à minimiser les conflits potentiels.

Environnement

Parmi les considérations environnementales associées à la fourniture d'eau pour le bétail en situation d'urgence, il est important d'éviter d'une part une exhaure excessive (soit du fait de la densité des points d'eau soit par des taux d'exhaure élevés), car cela affecterait la nappe phréatique et, d'autre part, la concentration élevée de bêtes autour

d'un point d'eau, qui pourrait entraîner une dégradation de l'environnement. D'un autre côté, dans certaines situations (par exemple, dans les sociétés pastorales), la fourniture d'eau conformément à des stratégies existantes de gestion des ressources naturelles peut avoir un impact positif sur l'environnement en encourageant une utilisation équilibrée et plus performante de la ressource naturelle. Il est également important de veiller à ce que les disponibilités en eau destinée à la consommation humaine ne soient pas contaminées par le bétail et à ce que l'eau contaminée n'entraîne pas la transmission de maladies aux espèces sauvages, susceptibles de mettre la faune en danger et d'élargir la contamination du bétail.

Capacités locales

Les communautés affectées par une crise s'appuient aussi sur leurs propres capacités à répondre aux situations d'urgence : par exemple, leurs connaissances autochtones des ressources naturelles et, notamment, la relation entre les sources d'eau et la gestion des ressources naturelles. Les systèmes locaux de gestion de l'eau et les institutions autochtones peuvent aussi jouer un rôle déterminant dans la gestion des points d'eau et dans l'évitement des conflits.

Les Normes

Avant de lancer des initiatives de fourniture d'eau, la faisabilité et le coût des différentes options doivent être soigneusement étudiés, comme illustré à la *Figure 7.1*.

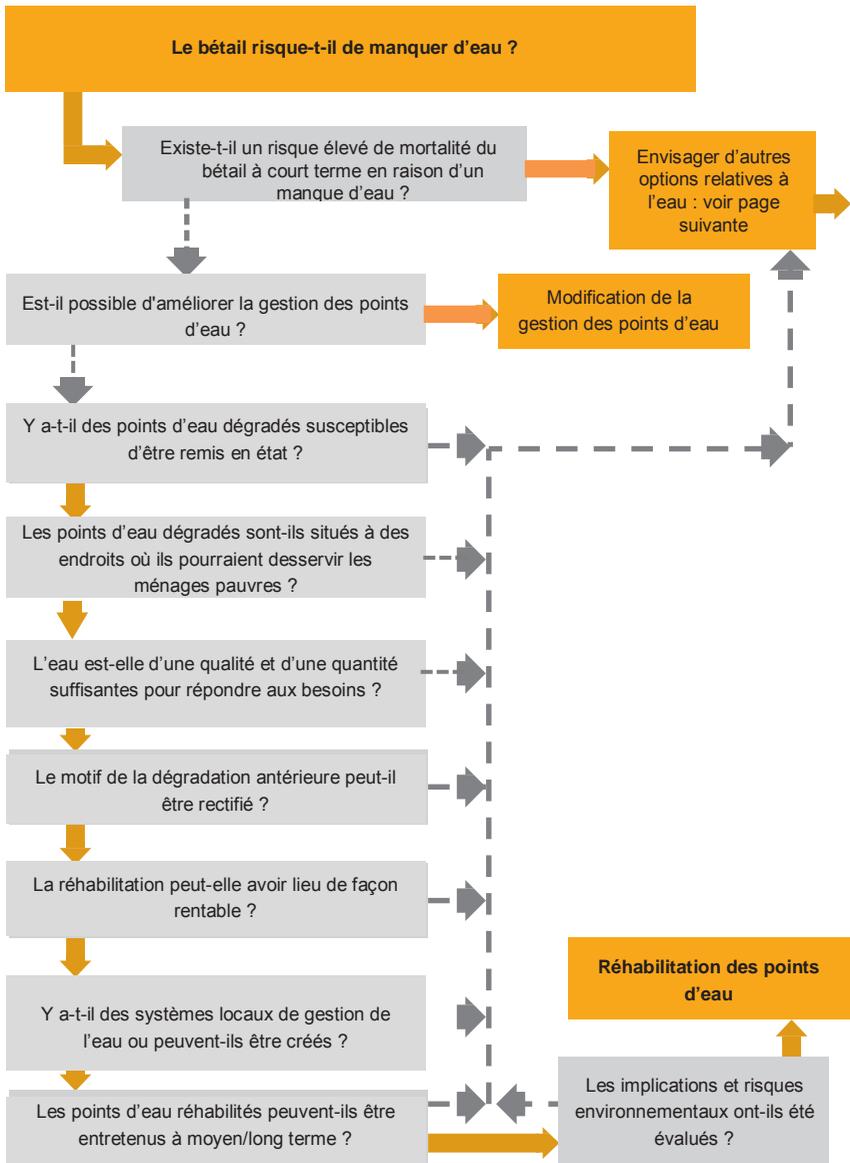
Norme 1 relative à l'eau : Évaluation et planification

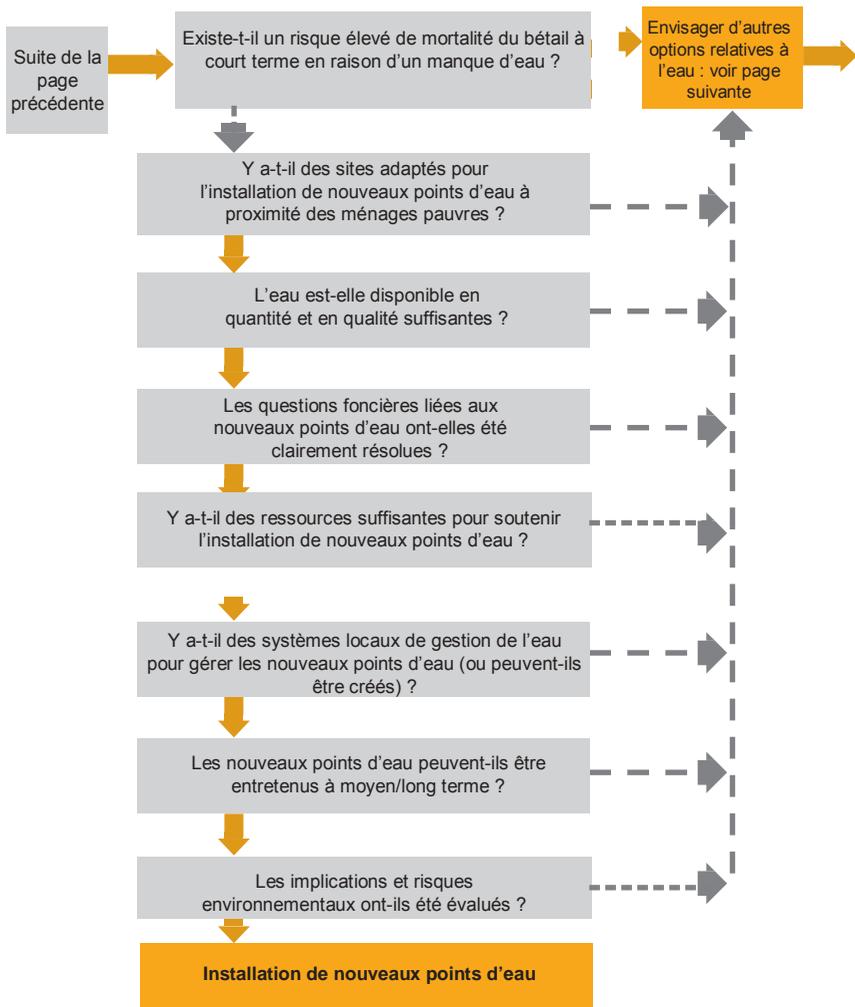
La fourniture d'eau au bétail se base sur une analyse des besoins, des possibilités et du système local de gestion des ressources en eau.

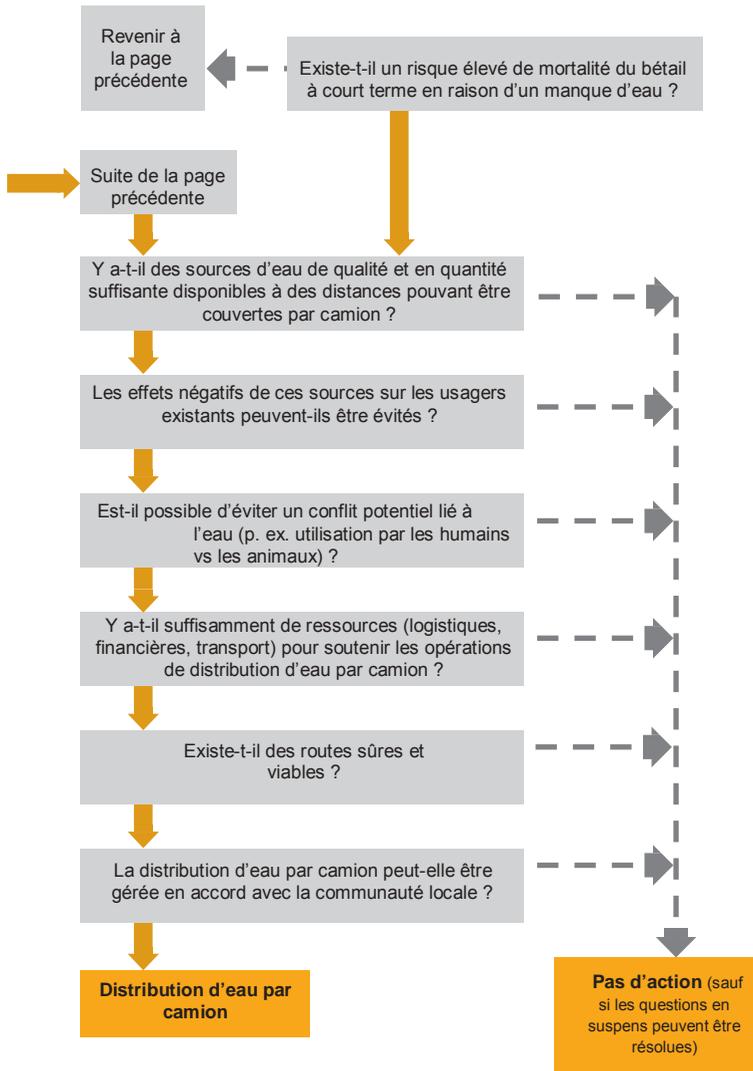
Actions clés

- En commençant par une évaluation des systèmes existants de gestion des ressources en eau, mener une analyse des différentes options de fourniture d'eau susceptibles d'être utilisées qui servira de base aux initiatives de fourniture d'eau (voir la *note d'orientation 1*).
- Évaluer les points d'eau existants et dégradés en termes de quantité et de qualité (voir les *notes d'orientation 2 et 3*).

Figure 7.1 Arbre de décision relatif aux options liées à l'eau







 = « oui »
  = « non »

Notes

Le résultat « Pas d'action (sauf si les questions en suspens peuvent être résolues) » ne signifie pas nécessairement qu'aucune intervention ne devrait avoir lieu mais plutôt qu'un complément de formation ou un renforcement des capacités s'impose pour pouvoir répondre « oui » aux questions clés.

- Identifier des systèmes de gestion performants qui garantiront la fourniture d'une eau d'une qualité acceptable sans conflit pour répondre aux besoins des différents groupes d'usagers (voir la *note d'orientation 4*).
- Analyser les contraintes politiques concernant l'accès à l'eau et prendre les mesures requises pour les résoudre (voir la *note d'orientation 5*).

Notes d'orientation

1. **Analyse des options et évaluation des points d'eau existants.** La planification des initiatives de fourniture d'eau devrait commencer par une évaluation des points d'eau existants pour examiner la qualité et la quantité d'eau disponible, y compris en ce qui concerne les points d'eau délabrés qui ne sont plus utilisés. Les organisations sur le terrain peuvent déjà disposer de ces informations (voir le *Chapitre 2, Normes essentielles communes à toutes les interventions en matière d'élevage, Norme essentielle 2 : Préparation*). Cela permet de faire en sorte que les interventions liées à l'eau s'appuient sur des infrastructures existantes et contribuent à la maîtrise des coûts et à la durabilité du projet. L'*Annexe 7.1* présente un aide-mémoire conçu pour faciliter une évaluation rapide des points d'eau. L'évaluation devrait tenir compte de l'impact sur l'environnement de l'implantation et de la capacité de tout point d'eau éventuel. L'implantation des points d'eau peut avoir un impact défavorable sur l'environnement ; inversement, lorsque les points d'eau sont planifiés parallèlement à des stratégies de gestion des ressources naturelles, cela peut avoir un impact bénéfique sur l'environnement et sur les ressources naturelles à la disposition du bétail. En raison du fait que le coût de la distribution d'eau par camion est très élevé, d'autres options doivent être explorées en premier, y compris le transfert du bétail vers des points d'eau existants. Les besoins d'eau pour la consommation humaine devraient aussi faire partie de cette analyse (voir la *Norme 1 relative aux points d'eau* ci-dessous).
2. **Qualité de l'eau.** Bien que la qualité de l'eau destinée au bétail soit généralement beaucoup moins critique que celle de l'eau destinée aux humains, les animaux peuvent aussi être affectés par des maladies hydriques telles que la salmonellose, l'anthrax et la colibacillose. En l'absence de test de terrain reconnu pour faire une analyse bactériologique de l'eau, il est recommandé de procéder à une enquête de base concernant une éventuelle contamination chimique (usines voisines) et contamination bactériologique/organique (établissements humains), y compris une consultation avec la communauté locale (voir l'*Annexe 7.1*).
3. **Contamination des points d'eau.** Lorsque les populations humaines et le bétail partagent les mêmes points d'eau, l'eau peut facilement devenir contaminée par le troupeau et affecter la santé et le bien-être humains. De simples mesures de gestion peuvent être mises en place pour veiller à ce que cela ne se produise pas, notamment l'utilisation d'abreuvoirs spécialement destinés au bétail. La

protection des points d'eau peut aussi être nécessaire pour éviter la contamination de l'eau par des acaricides ou autre produits chimiques.

4. **Analyse des systèmes existants de gestion de l'eau.** Les forages, de même que les puits profonds et les puits de surface, sont généralement gérés dans le cadre d'arrangements institutionnels locaux (souvent coutumiers). La réhabilitation des points d'eau existants ou l'installation de nouveaux points d'eau devraient tenir compte de ces systèmes de gestion et la participation des femmes est recommandée afin de renforcer une utilisation durable et équitable des ressources en eau. La gestion de la distribution de l'eau dans les initiatives de distribution d'eau par camion peut aussi s'appuyer sur des systèmes locaux de gestion de l'eau afin de garantir une distribution et un accès équitables au sein des communautés. Lorsque les résidents d'un camp ont besoin d'accéder à l'eau pour abreuver leurs bêtes et doivent partager les ressources avec la communauté d'accueil, des négociations préalables peuvent contribuer à éviter un conflit. L'établissement de systèmes de gestion clairs et équitables pour les points d'eau est aussi important à plus long terme – c.-à-d. durant la phase de relèvement et au-delà. L'expérience a montré que si ces questions ne sont pas étudiées au début de l'intervention, les points d'eau peuvent se délabrer une fois l'urgence passée.
5. **Contraintes politiques.** Il se peut que des points d'eau existent mais que leur accès soit limité ou restreint en raison de contraintes politiques formelles ou informelles. Ces contraintes devraient être analysées lors de l'évaluation et des mesures appropriées devraient être prises pour y remédier (voir le *Chapitre 2, Normes essentielles communes à toutes les interventions en matière d'élevage, Norme essentielle 7*).

Norme 1 relative aux points d'eau :
Localisation des points d'eau

Les sites où sont menés les programmes de réhabilitation et d'installation de points d'eau sont soigneusement étudiés pour garantir un accès équitable à l'eau au bétail des ménages les plus vulnérables dans les zones affectées .

Actions clés

- Baser la localisation des points d'eau sur une évaluation saine des besoins actuels et futurs des populations humaines et animales locales (voir la *note d'orientation 1*).

- Du côté de l'offre, s'assurer que l'on peut raisonnablement espérer que les capacités des points d'eau utilisés couvriront les besoins tout au long de la durée de l'urgence et au-delà (voir la *note d'orientation 2*).
- Au moment d'arrêter les modalités d'accès aux points d'eau et de distribution d'eau aux usagers, tenir compte de l'impératif d'équité entre tous les groupes vulnérables (voir la *note d'orientation 3*).
- Prendre des dispositions appropriées pour protéger les usagers et leur bétail pendant qu'ils utilisent le point d'eau (voir la *note d'orientation 4*).
- Organiser la localisation et la gestion des points d'eau de concert avec les chefs de la communauté, de préférence en s'appuyant sur des systèmes autochtones existants de gestion des ressources en eau (voir la *note d'orientation 5*).

Notes d'orientation

1. **Évaluation de la demande en eau.** L'évaluation de la demande devrait se baser sur les meilleures estimations obtenues à partir d'un recensement de l'effectif d'élevage, des registres des autorités locales et en consultation avec les populations locales. En outre, il se peut que les négociants en bestiaux et les intermédiaires soient en mesure de fournir des informations utiles dans certaines régions. Il faut tenir compte de l'aisance de la collecte d'eau et de la facilité d'accès pour les bêtes : si les bêtes doivent s'abreuver au point d'eau, les évaluations de la demande doivent prendre en compte des distances raisonnables à parcourir à pied pour déterminer le rayon de couverture du point d'eau. Si l'eau doit être transportée jusqu'à l'endroit où se trouvent les bêtes, une évaluation correspondante doit être effectuée.
2. **Adéquation de l'approvisionnement en eau.** Les disponibilités depuis un point d'eau particulier peuvent être insuffisantes pour satisfaire la demande, auquel cas des dispositions supplémentaires pourront se révéler nécessaires (par exemple l'installation d'autres points d'eau à proximité ou acheminement de quantités supplémentaires par camion). Outre la satisfaction de la demande actuelle, l'évaluation de l'adéquation des disponibilités en eau devrait tenir compte de l'usage futur qui sera fait des points d'eau, d'un point de vue général mais aussi si d'autres urgences surviennent. Dans l'idéal, les points d'eau devraient permettre de réduire la menace posée par les urgences futures.
3. **Utilisation appropriée et équitable.** Les besoins d'eau des populations humaines revêtent la plus haute importance dans une situation d'urgence. Toutefois, il peut y avoir de l'eau qui est impropre à la consommation humaine mais qui peut être utilisée par le bétail. Dans certaines sociétés, les contraintes sociales peuvent faire qu'il est difficile pour différents groupes ethniques, différentes tribus ou différentes castes d'accéder au même point d'eau. Ces questions doivent être gérées avec beaucoup de tact et de sensibilité afin de garantir un accès équitable pour tous.

4. **Dispositions en matière de sécurité.** Les personnes qui mènent les animaux aux points d'eau peuvent être victimes de vols de bétail, de pillage ou d'autres formes d'agression sur leur personne car leurs déplacements sont faciles à prédire. Dans ces situations, les besoins des femmes en matière de sécurité sont particulièrement importants. Il convient de prévoir une liaison avec les agences responsables de la gestion de la sécurité dans les zones affectées dès les étapes de planification pour veiller à réduire ces dangers dans toute la mesure du possible.
5. **Dirigeants de la communauté.** Comme indiqué dans la *Norme 1 relative à l'eau*, les systèmes locaux de gestion de l'eau devraient être pris en compte au moment de la localisation et de l'organisation de la gestion des points d'eau, que ce soit pour la réhabilitation d'anciennes bornes ou pour l'installation de nouvelles. Cet aspect est essentiel pour garantir la gestion et l'entretien futurs des points d'eau bien après la situation d'urgence et pour contribuer à un accès durable et équitable à l'eau pour tous les membres de la communauté. Ce point peut être tout particulièrement important dans les camps en raison de la concurrence potentielle entre les résidents du camp et la population locale pour accéder aux ressources. Dans ces situations, la négociation en vue de parvenir à un accord avec les chefs de la communauté revêt une importance cruciale pour éviter les conflits. Il est recommandé de toujours faire participer les femmes aux comités de gestion de l'eau car elles ont généralement besoin de négocier l'utilisation de l'eau pour les besoins du ménage également.

Norme 2 relative aux points d'eau : Réhabilitation et installation de points d'eau

Les points d'eau réhabilités ou nouvellement installés constituent un moyen rentable et durable de fournir de l'eau potable en quantité suffisante au bétail qui s'en servira.

Actions clés

- Envisager la réhabilitation des points d'eau uniquement lorsque la demande dans la zone affectée ne peut pas être satisfaite correctement par un élargissement de l'utilisation des points d'eau existants (voir la *note d'orientation 1*).
- Entreprendre une enquête complète sur les points d'eau délabrés et les motifs de leur dégradation pour tous les sites de la zone affectée où une demande existe ou risque de se déclarer (voir la *note d'orientation 2*).
- Envisager l'installation de nouveaux points d'eau uniquement lorsque l'utilisation des points d'eau existants ou leur réhabilitation n'est pas possible et lorsque les conséquences ont été soigneusement mesurées (voir la *note d'orientation 3*).

- Livrer les matériaux et intrants techniques requis pour réaliser le programme de réhabilitation ou d'installation de façon performante sur les sites sélectionnés (voir la *note d'orientation 4*).
- S'assurer qu'il y a des personnes disponibles (et formées) pour la gestion et l'entretien au quotidien des points d'eau (voir la *note d'orientation 5*).

Notes d'orientation

1. **Le besoin de réhabiliter des points d'eau.** L'élargissement de l'utilisation des points d'eau existants est une option moins onéreuse que la réhabilitation d'un point d'eau, mais le risque d'introduire un conflit entre les utilisateurs existants et nouveaux doit être soigneusement évalué au moment de la planification. Dans la pratique, il se peut qu'il soit possible d'offrir une certaine couverture aux populations affectées en utilisant les points d'eau existants mais il faudra peut-être augmenter le nombre de points d'eau disponibles grâce à un programme intégré de réhabilitation.
2. **Identification des points d'eau qui se prêtent à une réhabilitation.** Il est très important d'effectuer une étude sérieuse si l'on veut mettre sur pied un programme rentable de fourniture de points d'eau. Cette étude doit couvrir, pour chaque point d'eau :
 - la qualité de l'eau
 - les ressources requises pour mettre en œuvre un programme de réhabilitation
 - la capacité probable (quantité et continuité)
 - l'étendue des dommages et la facilité/les coûts de la réparation
 - la demande des usagers
 - l'identification des raisons pour lesquelles le point d'eau s'est détérioré et les implications pour sa réhabilitation réussie (un conflit, la qualité de l'eau ou la confusion concernant la propriété du point d'eau sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à une désaffectation du point d'eau, au même titre que des problèmes techniques ou d'entretien).
3. **Le besoin d'installer de nouveaux points d'eau.** Si la réhabilitation des points d'eau existants n'offre pas une couverture adéquate des populations affectées, on pourra envisager l'installation de nouveaux points d'eau. Toutefois, toutes les conséquences potentielles de l'établissement d'un nouveau point d'eau (questions foncières, modification des schémas de pâturage, dégradation de l'environnement, concurrence sur les ressources, etc.) doivent d'abord être soigneusement analysées.
4. **Faisabilité technique.** Outre le fait qu'elle facilite la planification des projets de réhabilitation, une étude des raisons pour lesquelles les points d'eau sont tombés en désuétude peut s'avérer pertinente au moment de considérer la faisabilité

technique d'un projet de réhabilitation. Parmi les conditions de base, on peut citer :

- la disponibilité d'ouvriers et d'ingénieurs hydrauliques qualifiés pour déployer les programmes
- la capacité à livrer les matériaux requis jusqu'au site et des voies d'accès adéquates pour y parvenir
- la disponibilité continue de pièces détachées pour les puits et les forages.

Ces conditions s'appliquent aussi bien à la réhabilitation qu'à l'installation de points d'eau, mais il convient de noter que le matériel requis pour l'installation de nouveaux points d'eau sera probablement beaucoup plus lourd (par exemple treuil de forage/matériel d'excavation pour creuser les puits) et nécessitera donc peut-être des moyens de transport plus importants et de meilleures routes pour en permettre l'accès.

5. Responsabilités. Les points d'eau nécessitent une gestion et un entretien au quotidien ainsi que du personnel (que ce soient des membres de la communauté ou du personnel de l'agence) pour réaliser :

- une inspection à intervalles réguliers pour vérifier le maintien des approvisionnements et de la qualité de l'eau
- un suivi pour garantir le maintien d'un accès équitable pour tous les usagers
- la résolution des litiges entre les différents groupes d'usagers
- un entretien périodique, la commande et le remplacement des pièces endommagées (les puits manuels sont généralement plus robustes que les forages)
- une formation appropriée des comités de l'eau pour les usagers locaux (qui tiennent compte du genre et des autres considérations de vulnérabilité).

Norme 1 relative à la distribution d'eau par camion : Sources et qualité de l'eau

L'eau distribuée par camion provient de sources qui peuvent maintenir un approvisionnement adéquat d'une qualité confirmée sur la durée de l'intervention.

Actions clés

- Ne mettre en œuvre la distribution d'eau par camion qu'en guise de mesure à court terme et lorsque les autres options s'avèrent impossibles (voir la *note d'orientation 1*).
- S'assurer que l'approvisionnement en eau peut être maintenu pendant toute la durée proposée des opérations de distribution par camion (voir la *note d'orientation 2*).

- S'assurer que l'utilisation des sources d'eau par des opérations de distribution par camion ne compromet pas les besoins de leurs usagers existants et qu'elle est approuvée par les autorités officielles compétentes (voir les *notes d'orientation 2 et 3*).
- S'assurer que l'utilisation des sources d'eau ne réduit pas la disponibilité d'eau pour les populations humaines (voir les *notes d'orientation 3 et 4*).
- S'assurer que l'eau est d'une qualité adéquate pour le bétail (voir la *note d'orientation 5*).
- S'assurer que les citernes et autres conteneurs d'eau sont nettoyés correctement avant l'emploi (voir la *note d'orientation 6*).

Notes d'orientation

1. **Une mesure à court terme.** La distribution d'eau par camion n'est envisageable qu'en dernier recours afin de sauver des bêtes car c'est une solution coûteuse et lourde au plan administratif. Même l'usage de camions pour fournir de l'eau destinée à la consommation humaine est généralement déconseillé. D'autres options, y compris le transfert des bêtes pour les rapprocher de points d'eau existants, devraient être soigneusement étudiées avant de se lancer dans la distribution d'eau par camion.
2. **Continuité de l'approvisionnement.** Bien qu'il soit espéré que les opérations de distribution d'eau par camion ne soient nécessaires qu'à court terme, cela n'est pas toujours possible. Quelle que soit la durée de l'opération, une évaluation réaliste de la continuité des approvisionnements en eau doit être faite au stade de la planification. Cela englobera les étapes suivantes :
 - Évaluer si les sources d'eau ont la capacité physique de maintenir l'approvisionnement pendant toute la durée de l'opération. Le risque de voir les sources retenues affectées par la propagation de la situation d'urgence sont à prendre en compte dans le cadre de l'examen de cette question.
 - Obtenir la permission d'accéder à la source de la part des usagers existants ou des autorités compétentes.
 - Déterminer si l'accessibilité des sources peut être maintenue ; ainsi, le passage répété des camions peut détériorer les voies d'accès.
 - Tenir compte soigneusement des implications budgétaires car la distribution d'eau par camion est généralement une opération onéreuse. Les budgets opérationnels doivent être suffisants pour faire face à une prolongation des services de distribution d'eau par camion en cas de retard de la mise en route des autres interventions. Les coûts peuvent être sensiblement réduits si les sources d'eau peuvent être situées à proximité des points de distribution finale. Toutefois, cela peut augmenter le risque de conflit avec les usagers existants et les menaces concernant la continuité de l'approvisionnement.

3. **Prise en compte des besoins des usagers existants.** Il est peu probable que les sources d'eau employées pour les opérations de distribution par camion n'aient pas d'utilisateurs existants. Tout conflit compromettra gravement la pérennité de l'opération. Dans le pire des cas, cela peut même créer un nouveau groupe de ménages touchés par la crise. Bien qu'il soit souhaitable, d'un point de vue financier, d'utiliser un point d'eau aussi proche que possible du point de consommation, cela ne devrait pas s'appliquer aux zones qui risquent de compromettre les conditions de vie des usagers existants. Lors des phases de planification d'une opération de distribution d'eau par camion, les gestionnaires devraient dialoguer avec les chefs locaux et autres parties prenantes et, dans la mesure du possible, utiliser des procédures locales de médiation pour veiller à ce que les besoins des usagers existants soient correctement pris en compte.
4. **Conflit avec les besoins des populations humaines.** Dans les situations où l'eau est rare ou lorsque les ressources pour la mise en œuvre des opérations de distribution par camion sont limitées, il faut toujours donner la priorité aux besoins immédiats des populations humaines. Toutefois, la satisfaction des besoins des populations humaines n'exclut pas nécessairement la prise en compte des besoins des bêtes. Dans le cas d'une situation d'urgence généralisée, les infrastructures de distribution par camion peuvent être insuffisantes pour couvrir à la fois les besoins des humains et des animaux. Toutefois, des opérations ponctuelles de faible envergure peuvent en principe dispenser un service intégré qui distribue de l'eau aux populations et à leurs bêtes. Dans la mesure où il existe suffisamment de personnel et de camions, l'eau destinée aux bêtes peut provenir de sources qui ne sont pas d'une qualité suffisante pour la consommation humaine.
5. **Qualité de l'eau.** Dans bien des cas, la distribution d'eau par camion sera organisée à la fois pour les humains et pour les bêtes, auquel cas les standards du Manuel Sphère en matière de qualité de l'eau s'appliqueront. Toutefois, si les sources d'eau de qualité sont limitées, une eau de qualité moindre issue de rivières ou de lacs stagnants, qui ne peut pas être rendue propre à la consommation humaine du fait de considérations techniques ou économiques, peut être réservée à l'abreuvement du bétail.
6. **Propreté des citernes.** Les citernes peuvent avoir servi au transport d'autres types de liquides, y compris des produits toxiques, des pesticides, des herbicides, des solvants, des combustibles ou des eaux usées. À moins d'avoir une traçabilité fiable de leur emploi, tous les conteneurs et tout le matériel de distribution doivent faire l'objet d'un nettoyage méticuleux et d'une désinfection avant d'être alloués à des opérations de distribution d'eau.

Norme 2 relative à la distribution d'eau par camion : Logistique et distribution

Des dispositions adéquates sont mises en œuvre pour assurer le transport de l'eau et sa distribution équitable une fois arrivée dans la zone affectée.

Actions clés

- Maintenir les contributions des responsables et du personnel pendant toute la durée des opérations (voir la *note d'orientation 1*).
- S'assurer que des ressources suffisantes sont disponibles pour couvrir les frais récurrents de carburant et d'entretien du parc roulant de camions-citernes et du matériel associé (voir la *note d'orientation 2*).
- Dans la mesure du possible, choisir des routes qui ne seront pas détériorées par le passage fréquent de camions chargés d'eau (voir la *note d'orientation 3*).
- Mettre en place des points de distribution à des endroits appropriés et faciliter tout déplacement du bétail susceptible de se produire pendant la durée de l'opération (voir les *notes d'orientation 4 et 5*).
- Entreprendre des évaluations adéquates de la sécurité du système proposé de distribution d'eau (voir la *note d'orientation 6*).

Notes d'orientation

1. **Dotation en personnel.** Le succès des opérations de distribution d'eau nécessite des apports assidus et soutenus de main-d'œuvre, notamment des gestionnaires et des contremaîtres compétents et expérimentés. Il est aussi important de veiller à ce que les chauffeurs et les assistants restent motivés grâce à un remboursement correct de leurs frais et en prêtant attention à leurs autres besoins, y compris leurs frais de subsistance et leur sécurité personnelle.
2. **Entretien et stocks de carburant.** Des mécaniciens qualifiés et des approvisionnements fiables en carburant non contaminé doivent être disponibles pendant toute la durée de l'opération de distribution d'eau par camion. Cela comprend tout matériel requis pour opérer et entretenir les pompes, les conteneurs et le matériel de livraison. Les principales questions à prendre en compte sont les suivantes :
 - *Le coût et la disponibilité du carburant.* Dans l'idéal, les chauffeurs devraient pouvoir faire le plein sans avoir à faire de grands détours par rapport à leur circuit de distribution d'eau. Cela peut nécessiter l'acheminement séparé de carburant, ce qui vient encore compliquer la logistique de l'opération. Cet élément est aussi à prendre en compte dans le cadre de la sélection initiale des sources d'eau.
 - *Pièces détachées.* On devrait pouvoir se les procurer facilement ; on donnera la préférence à du matériel fabriqué localement et facilement réparable.

Ces questions (notamment celles ayant trait à l'entretien) peuvent affecter la décision concernant le type de transport qui sera utilisé par les opérations de distribution d'eau (par exemple, camions ou tracteurs et remorques dotées d'une citerne avitailleuse).

3. **Garantir l'intégrité des circuits de ravitaillement.** Ces circuits devraient convenir au passage de camions citernes chargés d'eau. Sinon, il faudra prévoir l'entretien et la réfection des routes.
4. **Gestion des points de distribution.** Les points de distribution peuvent être conçus de manière à ce que les éleveurs viennent collecter l'eau pour l'amener à leur troupeau ou bien pour qu'ils amènent directement leurs bêtes s'abreuver près du camion ou à un étang proche. Dans les deux cas, il convient de prévoir un système qui permette de satisfaire les besoins de toutes les personnes concernées de façon équitable et durable sur la base, si c'est possible et approprié, des systèmes locaux existants de gestion de l'eau (voir la *Norme 1 relative à l'eau, note d'orientation 3*). Lorsqu'il est possible de mettre en place des installations de stockage, la distribution par camion peut être plus efficace car les citernes peuvent assurer le transvasement rapide de l'eau et retourner se ravitailler à la source, réduisant ainsi le temps d'attente.
5. **Distribution d'eau par camion à des troupeaux mobiles.** La réinstallation du bétail est souvent une réponse des populations autochtones confrontées à la sécheresse (voir l'*Encadré 6,1 au Chapitre 6, Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux*). Dans ce contexte, une distribution d'eau par camion peut être requise pour soutenir le déplacement. Une situation de ce type compliquera encore considérablement une logistique de distribution d'eau déjà très complexe.
6. **Établir un réseau de distribution sûre.** Les risques pour la sécurité du personnel employé dans le transport de l'eau destinée à des programmes d'urgence devraient toujours être une préoccupation de premier plan (voir aussi le *Chapitre 6, Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux, la Norme 4 relative aux aliments pour animaux, note d'orientation 5*).

Études de cas sur la fourniture d'eau

7.1 Étude de cas sur le processus : Impact des postes d'abreuvement en Éthiopie

Une ONG d'Afrique orientale, Action for Development, a construit des postes d'abreuvement à différents points des parcours Borana dans le sud de l'Éthiopie. Ces postes ont connu beaucoup de succès comme point de ravitaillement en eau et, par conséquent, ils ont permis de maintenir beaucoup de bêtes en vie malgré les sécheresses qui ont touché la région ces dernières années. Néanmoins, il y a eu un prix à payer car le rassemblement des bêtes autour des points d'abreuvement a parfois entraîné de graves pénuries de fourrage. Les interventions futures dans la région s'efforceront de résoudre ce problème en construisant de nouveaux postes d'abreuvement plus éloignés, là où les pâturages sont encore relativement abondants. Entre-temps, parmi les autres interventions du programme figure la fourniture d'aliments pour animaux aux points d'eau pour veiller à ce que les bêtes qui participent au programme puissent être abreuvées mais aussi suffisamment nourries (*Source* : IRIN News).

7.2 Étude de cas sur le processus : Transport d'eau par camion pour contrer la sécheresse en Somalie

VETAID a reçu un financement du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies pour monter un projet de transport d'eau par camion au profit des pasteurs de Gedo, Bari et Karkaar en Somalie, régions gravement touchées par la sécheresse. À Gedo, le projet a acheminé de l'eau à 2 500 bovins reproducteurs et 1 100 chèvres et moutons pour leur permettre de tirer un meilleur parti des pâturages des districts de Bardera et d'El Wak. Cette intervention permet à la communauté de préserver la base de ses moyens d'existence et de se remettre plus rapidement de la sécheresse en maintenant en vie au moins une partie de son cheptel reproducteur. Le projet a aussi fourni de l'eau à 3 600 familles de pasteurs. En outre, soucieuse de préserver la durabilité à plus long terme des ressources en eau, VETAID a entrepris de réhabiliter les structures du bassin versant et d'enlever les carcasses qui encombraient les puits et les barrages (*Sources* : fichiers de projet de VETAID).

7.3 Étude de cas sur le processus : Renforcement des infrastructures hydrauliques au Pakistan

En 2000, plusieurs initiatives faisant intervenir les secteurs public, privé et les ONG ont été lancées afin de réduire les impacts sur le bétail de la sécheresse qui sévissait au Pakistan. Une initiative de l'Autorité pour le développement du Cholistan a financé la fourniture commerciale de puits dotés de pompes solaires. Ce projet a permis l'installation de postes d'eau potable dans les 2,43 millions d'hectares du désert du Cholistan pour aider les éleveurs et leur bétail en proie à une grave sécheresse. Cette

initiative représentait un effort colossal en vue de contrer la terrible sécheresse qui menaçait jusqu'à 50 pour cent du bétail dans certaines régions du pays. Dans le cadre d'un accord analogue, les rangers du Pendjab ont installé six puits d'eau potable et 60 postes d'approvisionnement en eau dotés d'une capacité de désalinisation à un certain nombre de postes frontaliers. Chacun des 70 postes d'abreuvement a pu ravitailler environ 500 éleveurs et leurs bovins (*Source* : IJGlobal, 2000).

7.4 Étude de cas sur le processus : Fourniture d'eau pour le bétail au moyen des barrages hafir au Soudan

L'histoire de l'État du Darfour du Nord au Soudan est jalonnée de sécheresses et de famines. Au cours de la dernière décennie, le Darfour du Nord a connu une situation d'urgence complexe, déclenchant une réponse humanitaire à une échelle sans précédent. Tous les moyens d'existence ont été touchés, surtout ceux des personnes déplacées, nombre d'entre elles ayant déjà perdu des bêtes au moment de leur premier déplacement. D'autres éleveurs, y compris des pasteurs et des agropasteurs, ont eux aussi été gravement touchés.

Les *hafirs* sont des structures de barrage permettant de collecter les eaux de surface pour les bovins et d'autres bêtes. L'ONG Cooperazione Internazionale (COOPI) a soutenu la construction de barrages *hafirs* pour remédier aux besoins d'eau pour le bétail dans le cadre de ses activités dans le secteur de l'eau. La sélection des sites de barrage *hafir* s'est basée sur un accord communautaire afin d'éviter tout conflit entre les groupes de communauté. COOPI a adopté une approche visant à « ne pas nuire » et « sensible au conflit » en consultant et en impliquant tous les groupes communautaires de manière uniforme dans la sélection de sites ainsi que l'utilisation et la gestion futures de chaque barrage *hafir*. De fait, les frontières communautaires délimitant les pâturages du bétail et d'autres activités de subsistance ont été prises en compte au moment de décider de l'emplacement d'un *hafir*. Avant de valider la construction des barrages *hafirs*, une évaluation de l'impact sur l'environnement a d'abord été menée à bien et le plan de travail approuvé. D'après les Nations Unies au Soudan, la construction mécanisée des *hafirs* devait respecter certains principes de base (UNOPS, sans date). La Politique nationale de l'eau du Soudan était encore à l'état de projet à l'époque mais la Politique nationale de 2009 sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement était disponible et ce document était pertinent pour les *hafirs*. Des directives gouvernementales étaient également disponibles, publiées par la Corporation publique de l'eau et celles-ci donnaient des conseils sur les différents types d'interventions liées à l'eau (*Source* : Gebru *et al.*, 2013).

7.5 Étude de cas sur l'impact : Initiative Argent contre travail pour la fourniture d'eau au Kenya

En 2011, des ménages pastoraux des zones arides et semi-arides dans le nord du Kenya se relevaient d'une sécheresse de plusieurs années aggravée par une violence post-électorale, le prix élevé des denrées alimentaires et du carburant et des inondations liées à un phénomène El Niño. L'amenuisement des pâturages et les cuvettes d'eau asséchées ont donné lieu à une piètre condition physique des bêtes et même à des pertes de bétail. Les forages tombaient souvent en panne et on voyait de plus en plus souvent se former de longues files d'attente pour accéder à l'eau durant cette période ; les besoins en eau conflictuels pour l'utilisation des ménages et pour abreuver le bétail à partir des points d'eau rarement fonctionnels ont été la cause de conflits. Pour survivre, la migration du bétail s'est intensifiée, réduisant l'accès au lait. La disponibilité et l'accès aux denrées alimentaires ont encore été entravés par une forte inflation des prix des aliments exacerbée par un repli des prix du bétail.

Dans le cadre d'un consortium pour la réhabilitation des terres marginales et arides financé par l'USAID, Action Contre la Faim (ACF) USA travaillait dans les districts de Merti et de Garbatulla dans le comté d'Isiolo dans le nord du Kenya ; le programme se concentrait sur la protection des pâturages essentiels de saison sèche et sur l'amélioration de l'accès à l'eau pour le bétail. Suite à un exercice de cartographie et à la résurrection de comités traditionnels de gestion des pâturages jusque-là en dormance le long des principaux axes migratoires, un programme Argent contre travail (CFW) a été établi pour la réhabilitation et la construction de points d'eau pour le bétail qui a permis de garantir la participation des hommes et des femmes particulièrement vulnérables du fait de la perte de bétail en raison de la sécheresse. Parmi les activités du programme CFW figurait la fourniture de matériaux locaux de construction et de main-d'œuvre durant les travaux de construction. Les comités de l'eau et de gestion des pâturages étaient également soutenus par une formation et des plans de gestion des pâturages ont été élaborés.

D'après l'évaluation finale du programme, il est estimé que 186 440 têtes de bétail et 40 845 éleveurs ont bénéficié des points d'eau réhabilités ou nouvellement construits, y compris des cuvettes, des puits de surface, des forages, des cuves de stockage de l'eau et des points d'accès (abreuvoirs destinés aux bêtes), tandis que 1 359 personnes ont participé aux activités de réhabilitation et de construction de points d'eau dans le cadre du programme argent contre travail. Le programme CFW a aidé les ménages à couvrir leurs besoins immédiats tandis que les points d'eau réhabilités ou nouvellement construits permettaient de garder les troupeaux laitiers près des campements pour fournir du lait aux enfants, l'excédent étant amené au marché pour générer un revenu. Par ailleurs, les points d'eau et la gestion des pâturages ont contribué à maintenir un accès aux marchés à bestiaux le long des parcours, en garantissant un revenu régulier aux éleveurs.

L'expérience du programme montre que, même dans des contextes d'urgence, les interventions peuvent et doivent s'efforcer de construire et de renforcer les capacités locales pour gérer de manière appropriée les principales ressources d'élevage, telles que les pâturages et l'eau, en utilisant les structures, les connaissances et les bonnes pratiques locales et autochtones ; cela s'inscrit en complément des interventions qui fournissent une aide d'urgence à court terme plus conventionnelle en termes de déstockage, par exemple, ou de distribution d'eau ou d'aliments pour animaux. L'argent peut être un outil important pour arriver à ces fins simultanément (*Source* : Daniel Nyabera, Muriel Calo et Charles Matemo, communication personnelle, 2014).

Annexe 7.1 : Aide-mémoire pour une évaluation rapide des points d'eau

Cet aide-mémoire résume les problèmes dont il convient de tenir compte lors de l'évaluation des points d'eau susceptibles d'être utilisés par les éleveurs en situation d'urgence. Les sources d'information pour répondre aux questions de cet aide-mémoire peuvent aller d'une évaluation rapide sur le terrain à – en principe, tout au moins – des analyses en laboratoire pour déterminer la qualité de l'eau. Elles devraient, néanmoins, toujours englober une collecte de l'opinion des différents groupes de parties prenantes dans la localité.

Approvisionnements en eau

- Le point d'eau fournit-il actuellement de l'eau ?
- Si oui :
 - Le point d'eau risque-t-il de se tarir pendant la durée de l'intervention ?
 - Quelle est la capacité du point d'eau à répondre aux besoins de l'effectif d'élevage local ?
- Dans la négative :
 - Est-il techniquement possible (aussi bien en termes de coûts que de calendrier) de réhabiliter le point d'eau pour répondre aux besoins de l'effectif d'élevage local ?
 - Y a-t-il du personnel disponible pour gérer et mettre en œuvre la réhabilitation du point d'eau ?

Accessibilité

- Le point d'eau est-il facilement accessible pour une proportion importante de l'effectif d'élevage touché ?
- Y a-t-il des contraintes sociales, culturelles ou politiques qui brident l'utilisation de ce point d'eau par le bétail ?
- L'eau de la source peut-elle être mise à la disposition des éleveurs affectés d'une manière équitable (quel que soit l'âge, le sexe, l'ethnie ou la richesse) ?
- Le bétail affecté peut-il utiliser le point d'eau sans :
 - compromettre les besoins des utilisateurs existants (population humaine ou animale) ?
 - risque pour la sécurité personnelle des éleveurs ?
 - risquer d'entraver d'autres aspects de l'effort de secours ?

Qualité de l'eau

- Existe-t-il des installations pour réaliser des analyses (sur le terrain ou en laboratoire) afin d'évaluer l'adéquation de la qualité de l'eau de la source ?
- Si oui :
 - Est-il possible d'accéder à des laboratoires capables d'analyses pour déceler les principaux contaminants chimiques ?
 - Existe-t-il des kits d'analyse de l'eau qui puissent être utilisés au point d'eau/à la source considéré(e) ?
 - Y a-t-il des techniciens suffisamment qualifiés au niveau local pour entreprendre des évaluations de la contamination microbiologique des sources d'eau ?
- Dans la négative, les questions suivantes permettront peut-être de procéder à une évaluation rapide sur place :
 - L'aspect de l'eau de la source est-il clair ou trouble ?
 - Y a-t-il des signes d'un problème de salinité dans la localité (par exemple, formation de marais salants) ?
 - Y a-t-il des indicateurs locaux de risque de contamination chimique (par exemple, cycles d'application d'engrais et de pesticides ; existence de petites industries locales comme des tanneries ou des industries légères) ?
 - Y a-t-il eu des rapports faisant état de maladies hydriques provenant de la source ?

Annexe 7.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour la fourniture d'eau

	Indicateurs de processus (<i>mesurent ce qui se passe</i>)	Indicateurs d'impact (<i>mesurent le résultat de ce qui se passe</i>)
Conception du système	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions avec la communauté ou ses représentants et autres parties prenantes (y compris les fournisseurs du secteur privé, le cas échéant) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes rendus de réunion avec l'analyse des options de fourniture d'eau • Plan d'action, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - rôles et responsabilités des différents acteurs - approche en matière d'approvisionnement en eau, p. ex. réhabilitation des points d'eau existants ; installation de nouveaux points d'eau - participation de la communauté à la gestion des points d'eau réhabilités ou des nouveaux points d'eau
Fourniture d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points d'eau réhabilités ou construits par type et emplacement • Capacité de recharge des points d'eau • Volume d'eau fourni par camion 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité de l'eau (distance physique) pour les usagers et leur bétail, y compris les groupes vulnérables • Approvisionnements en eau – suffisants pour les besoins du bétail • Qualité de l'eau – propre à la consommation animale • Nombre de ménages propriétaires d'animaux qui utilisent les points d'eau vs. nombre de ménages propriétaires d'animaux ayant besoin d'eau ; ventilation des chiffres par groupes vulnérables • Nombre de bêtes qui utilisent les points d'eau par type de bétail ; fréquence de l'abreuvement • Hausse ou diminution de la charge de travail des femmes et des filles pour se procurer de l'eau pour animaux • Influence sur les politiques

Voir aussi l'outil d'évaluation de LEGS disponible sur le site web de LEGS : <http://www.livestock-emergency.net/resources/general-resources-legs-specific/>.

Références et lectures complémentaires

Gebu, G., Yousif, H., Mohamed, A., Negesse, B. et Young, H. (2013) *Livestock, Livelihoods, and Disaster Response, Part Two: Three Case Studies of Livestock Emergency Programmes in Sudan, and Lessons Learned*, Feinstein International Center, Tufts University, Medford, MA, <<http://fic.tufts.edu/publication-item/livestock-livelihoods-and-disaster-response-part-two-2/>> [consulté le 16 mai 2014].

House, S. et Reed, R. (2004) *Emergency Water Sources – Guidelines for Selection and Treatment*, 3rd ed, Water, Engineering and Development Centre (WEDC),

- Loughborough, <<https://wedc-knowledge.lboro.ac.uk/details.html?id=18064>> [consulté le 16 mai 2014].
- IJGlobal (2000) 'Solar-powered pumps for drinking water provision', <<http://www.ijonline.com/articles/1874>>.
- Markwick, G.I. (2007) *Water Requirements for Sheep and Cattle*, PrimeFact 326, New South Wales Department of Primary Industries, Nouvelle-Galles du Sud. Disponible à partir de : <<http://www.livestock-emergency.net/resources/water-supply-2/>> [consulté le 16 mai 2014].
- Reed, R. et Shaw, R.J. (1995) 'Emergency water supply', Technical Brief No. 44, in *Waterlines*, Vol.13, No.4, IT Publications, Londres, <<http://www.lboro.ac.uk/well/resources/technical-briefs/44-emergency-water-supply.pdf>> [consulté le 23 mai 2014].
- UNOPS (Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets) (sans date) *Annex I to ITB section V Schedule 2 – Scope of Works Construction of Mechanized Hafir: Technical Specification*, UNOPS, Copenhague, <<https://www.unops.org/ApplyBO/File.aspx/Annex%20to%20ITB%20Section%20V%20Schedule%202%E2%80%93Scope%20of%20Works.pdf?AttachmentID=18b83c9d-13e9-47b6-a127-b2c540aa54bc>> [consulté le 16 mai 2014].
- WEDC, Université de Loughborough (2011a) 'Cleaning and disinfecting wells in emergencies', *Technical Notes on Drinking-Water, Sanitation and Hygiene in Emergencies*, Number 1, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Genève, <http://www.who.int/water_sanitation_health/hygiene/envsan/technotes/en/> [consulté le 16 mai 2014].
- WEDC, Université de Loughborough (2011b) 'Cleaning and disinfecting boreholes in emergencies', *WHO Technical Notes on Drinking-Water, Sanitation and Hygiene in Emergencies*, Number 2, OMS, Genève, <http://www.who.int/water_sanitation_health/hygiene/envsan/technotes/en/> [consulté le 16 mai 2014].
- WEDC, Université de Loughborough (2011c) 'Delivering safe water by tanker', *WHO Technical Notes on Drinking-Water, Sanitation and Hygiene in Emergencies*, Number 12, OMS, Genève, <http://www.who.int/water_sanitation_health/hygiene/envsan/technotes/en/> [consulté le 16 mai 2014].

Notes

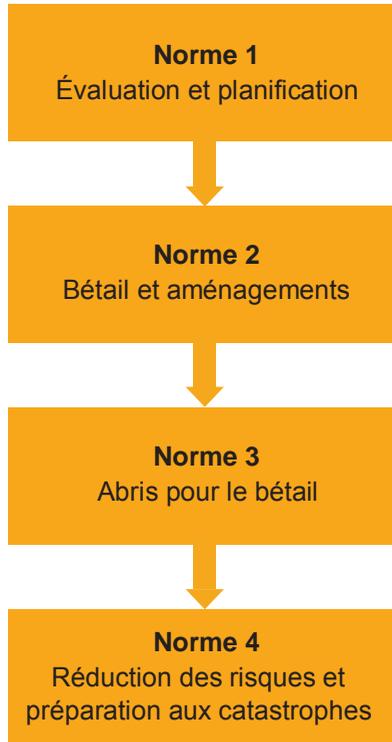
1. Voir *L'analyse de la situation dans les questions d'évaluation au Chapitre 3*.



CHAPITRE 8

Normes techniques pour les abris et les aménagements du bétail

Abris et aménagements pour le bétail



Introduction

Ce chapitre se penche sur l'importance des abris et des aménagements pour le bétail en réponse à une urgence. Il présente les différentes options d'interventions de fourniture d'abris ainsi que les outils qui permettent de déterminer leur caractère adéquat. Chaque option est suivie de normes, d'actions clés et de notes d'orientation. Des études de cas figurent à la fin du chapitre. Elles sont suivies par des annexes qui renferment des aide-mémoire pour procéder à l'évaluation et au suivi. Une liste de références clés est donnée à la fin.

Liens avec les objectifs de LEGS relatifs aux moyens d'existence

La fourniture d'abris pour le bétail peut être essentielle pour garantir la survie du bétail en situation d'urgence. Elle est donc liée en premier lieu au deuxième des objectifs relatifs aux moyens d'existence de LEGS pour les communautés affectées durant la phase d'urgence, à savoir : *protéger les principales ressources d'élevage des communautés affectées par une crise.*

L'importance des abris et des aménagements pour le bétail en réponse à une urgence

La protection, la sécurité et le bien-être du bétail constituent une préoccupation majeure des éleveurs touchés par une catastrophe naturelle ou un conflit. Il y a de nombreux cas d'éleveurs qui donnent la priorité aux besoins d'abris de leurs bêtes, indépendamment de la question de savoir si un soutien est apporté ou non par des agences d'intervention, par exemple :

- Les éleveurs déplacés utilisent parfois les matériaux de construction distribués pour leur propre logement dans le but de construire un abri pour leurs bêtes.
- En 1999, durant le conflit kosovar, les familles ont cohabité avec leurs bêtes dans les abris pour animaux, car leurs domiciles ravagés par la guerre ne pouvaient plus les protéger du froid. Les familles ont profité de la chaleur dégagée par les bêtes pendant les nuits hivernales. La cohabitation avec leurs bêtes a également permis de réduire le risque de voir leurs biens d'élevage ravis par des voleurs (A. Porter, communication personnelle, 2008).
- Les inondations par les rivières et par la mer affectent de nombreuses régions du Bangladesh, et les éleveurs ont recours à un moyen de protection appelé *killas*, vaste monticule de terre au sommet aplati et compact, en haut duquel ils peuvent regrouper leur troupeau en cas d'annonce de crue imminente. Les abris anticycloniques, réservés à la population locale, sont idéalement situés à proximité des *killas*, de manière à ce que les hommes et leurs bêtes puissent être protégés ensemble. Dans le passé, sans ce dispositif, certains éleveurs avaient refusé de s'abriter (BUET/BIDS, 1993).

Malgré les données attestant de l'importance que revêt l'abri des bêtes aux yeux des éleveurs, cet élément est rarement inclus dans les réponses aux situations d'urgence et il n'existe qu'un nombre limité d'exemples d'interventions efficaces dans ce domaine.

Il existe un certain nombre de cas où les interventions portant sur l'abri du bétail peuvent être appropriées à l'issue d'une urgence, soit pour remplacer les structures qui abritaient auparavant des animaux soit pour en construire d'autres en réponse à de nouvelles circonstances. À titre d'exemples, on peut citer :

- lorsque des animaux qui étaient précédemment abrités perdent leur abri, par exemple, suite à des inondations ou à un séisme ayant provoqué la destruction des structures
- lorsque les éleveurs sont déplacés en raison d'une situation d'urgence et que leur bétail perdent l'accès à leurs abris antérieurs ou sont placés dans un milieu qui nécessite de nouveaux abris, par exemple, lorsqu'ils sont installés dans un camp
- lorsque des conditions météorologiques extrêmes (froid ou chaleur) ou lorsqu'une situation de conflit ou d'insécurité exige un nouvel abri pour des animaux qui jusqu'alors n'en avaient pas besoin
- lorsque le bétail est distribué dans le cadre d'une intervention et que de nouveaux abris pour les protéger des conditions météorologiques, du vol ou des prédateurs.

La fourniture d'abris au bétail dans le cadre de la réponse à une situation d'urgence contribue aussi à l'une des « cinq libertés » du bien-être animal, décrite dans la *Présentation de LEGS*, à savoir : « être épargné de l'inconfort – en leur donnant un environnement approprié comportant des abris et une aire de repos confortable ».

Ce chapitre présente les problèmes liés aux abris des animaux et les questions associées ayant trait aux aménagements. *L'abri des animaux* peut se définir comme les structures matérielles dont les animaux ont besoin pour survivre, pour les protéger des intempéries, des prédateurs et/ou du vol, qui peuvent être temporaires ou durables (voir, par exemple, l'*Étude de cas 8.3* à la fin de ce chapitre). La fourniture d'un abri est prévue dans le contexte d'un établissement humain. Les *aménagements* concernent l'environnement plus vaste qui sous-tend la fourniture d'abris pour le bétail, en particulier lorsque les populations ont été déplacées et lorsque le simple remplacement des structures antérieures se révèle impossible. Ainsi, en réponse au séisme de 2005 ayant frappé le Pakistan, des abris pour animaux ont été construits pour permettre aux éleveurs d'y amener leurs bêtes depuis les hauts plateaux où elles risquaient de souffrir des températures très basses et du manque de nourriture. Toutefois, certains éleveurs ont préféré rester dans les montagnes de crainte de perdre leur foyer, leurs terres et leurs biens (P. Manfield, communication personnelle, 2008).

Les établissements humains sont abordés plus en détail dans le manuel Sphère. Ce chapitre se concentre donc sur les questions liées aux aménagements qui ont une incidence sur le bétail : droits fonciers, gestion de l'environnement ainsi que la planification et la conception des infrastructures telles que les équipements, les bâtiments et les camps¹ (voir, par exemple, l'*Étude de cas 8.4* ci-dessous).

► Options concernant les abris et les aménagements pour le bétail

Les besoins d'abris et d'aménagements pour le bétail varient considérablement en fonction du contexte des communautés affectées. Le manuel Sphère décrit des scénarios d'établissements humains qui peuvent se produire à l'issue d'une situation d'urgence : la population affectée peut ou non avoir été déplacée ; elle peut se trouver dans des abris temporaires ou provisoires ; leurs abris peuvent ou non avoir besoin d'être réparés ou reconstruits (Sphère, 2011: 282).

Dans un premier temps, il est important de comprendre le contexte de cet établissement et ses implications pour les besoins d'abris du bétail. De fait, si les éleveurs ont des conditions d'hébergement précaires (p. ex. avec un risque élevé de vol ou un mauvais accès aux pâturages et à l'eau), la fourniture de structures d'abris pour le bétail – au moins provisoirement – est sans objet.

La plupart des besoins d'abris du bétail naissent en cas d'urgence soudaine comme une inondation, un séisme ou un froid extrême, lorsque le bétail qui était jusque-là à l'abri a besoin d'être protégé des intempéries et/ou du vol et des prédateurs. Toutefois, les urgences à évolution lente comme une sécheresse ou un conflit de longue durée, notamment lorsque les éleveurs ont été déplacés, peuvent aussi donner naissance à des besoins d'abris et d'aménagements (voir, par exemple, l'*Étude de cas 8.4*).

Ce chapitre présente deux options clés basées sur les définitions données ci-dessus : à savoir, les interventions portant sur les *aménagements* et les interventions portant sur les *abris du bétail* – qui peuvent être soit *temporaires* soit *de plus longue durée*.

Option 1 : Bétail et aménagements

Les interventions liées aux aménagements peuvent être importantes pour compléter la construction d'abris pour animaux, notamment pour les communautés déplacées, et peuvent englober :

- une aide à la négociation des droits fonciers ou des droits d'accès aux pâturages et/ou à un abri ou d'autres questions de politiques générales
- la liaison avec les planificateurs du site et les gestionnaires du camp à propos des besoins d'abris pour le bétail qui accompagne les populations déplacées

- la fourniture d'infrastructures pour aider le bétail des populations déplacées (p. ex. des approvisionnements en eau)
- la gestion de l'environnement pour répondre aux besoins des humains et des animaux dans les camps afin de garantir la santé publique et animale.

Option 2 : Abris pour le bétail

Les interventions en matière d'abris, qu'ils soient temporaires ou prévus pour durer peuvent prendre différentes formes, selon les besoins et la nature de la situation d'urgence, par exemple :

- réparation, construction ou reconstruction des abris du bétail (par des entrepreneurs, des agences, ou directement par les bénéficiaires)
- la fourniture de matériaux aux éleveurs pour la construction d'abris. Cela peut inclure la fourniture d'une aide à la construction d'abris pour les humains, étant entendu que les matériaux récupérés serviront à la construction d'abris pour animaux
- l'incorporation des besoins d'abris pour animaux dans la programmation des abris pour les humains (p. ex. la récupération de matériaux pour des abris pour le bétail)
- une formation en construction d'abris
- la distribution d'argent ou de coupons pour les besoins d'abris pour animaux.

Lorsqu'il existe un besoin urgent d'abris pour animaux suite à une urgence, des structures provisoires peuvent être construites ; elles le sont souvent par les éleveurs eux-mêmes avec ou sans l'aide d'agences extérieures. Toutefois, dans la mesure du possible, les matériaux et la construction devraient être adaptés pour durer plus longtemps, et les questions liées aux aménagements telles que les droits fonciers et la propriété devraient être prises en compte.

Dans la mesure du possible, l'aide à la construction ou la réparation d'abris et d'aménagements destinés au bétail devrait être fournie aux ménages et communautés individuels dans leurs terres d'origine. Lorsque les éleveurs ont été déplacés en même temps que leur bétail, les abris et les aménagements devraient être fournis à titre collectif et dans des sites ou des enclos suffisamment grands, implantés à une distance raisonnable de l'établissement humain, comme un camp provisoire, qu'il soit planifié ou auto-aménagé par la communauté.

Les avantages et les inconvénients de ces options sont résumés dans le Tableau 8.1.

Tableau 8.1**Avantages et inconvénients des options d'abris et d'aménagements pour le bétail**

Option	Avantages	Inconvénients/Défis
1. Interventions portant sur le bétail et les aménagements	<ul style="list-style-type: none"> • Celles-ci permettent la conception et la planification des questions plus larges liées aux aménagements pour tenir compte des besoins du bétail au même titre que ceux de leurs éleveurs dans une variété de situations postérieures à une urgence, y compris dans le contexte d'un camp ou d'une population non déplacée • Elles permettent de réduire les tensions ou conflits potentiels avec les communautés hôtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la nature et la phase de l'urgence, il n'y a guère de temps pour discuter avec les communautés hôtes avant de répondre aux besoins immédiats • Il se peut que les agences humanitaires ne reconnaissent pas l'importance du bétail comme biens essentiels d'existence pour les communautés affectées, auquel cas elles pourront rechigner à s'attaquer aux questions liées aux aménagements du bétail
2.1 Abris provisoires pour le bétail	<ul style="list-style-type: none"> • Répond aux besoins d'abris immédiats du bétail • Généralement moins cher que les solutions devant durer plus longtemps 	<ul style="list-style-type: none"> • Peuvent avoir besoin d'être démolis et reconstruits à terme si des questions d'emplacement, d'accessibilité ou de droits fonciers ne sont pas soigneusement prises en compte
2.2 Abris de plus longue durée pour le bétail	<ul style="list-style-type: none"> • Les éleveurs conservent un bien à long terme une fois l'urgence passée • Utilisation plus économique des ressources à long terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Généralement plus coûteux que les structures temporaires • Ne convient pas dans le cas des populations déplacées qui retourneront à leurs terres d'origine une fois l'urgence passée

Liens au projet Sphère et aux autres chapitres de LEGS

La fourniture d'abris pour le bétail peut s'inscrire en complément des interventions en matière d'élevage décrites dans d'autres chapitres. Ainsi, lorsque la communauté affectée est déplacée à la suite d'une situation d'urgence, les interventions de fourniture d'abris pour le bétail devraient faire partie d'une réponse planifiée à l'ensemble des besoins du bétail, y compris les aliments pour animaux (*Chapitre 6, Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux*), l'eau (*Chapitre 7, Fourniture d'eau*), et le soutien vétérinaire (*Chapitre 5, Soutien vétérinaire*) dans le contexte d'un camp ou assimilé. Si des bêtes sont distribuées dans un contexte où les abris du bétail sont essentiels pour garantir la survie et le bien-être des animaux, par exemple dans les climats froids, les besoins en abris doivent être évalués avant de procéder à la distribution (*Chapitre 9, Fourniture de bétail*). En particulier, lorsque les interventions en réponse à une urgence comprennent l'introduction d'espèces auprès de communautés qui n'ont pas l'habitude d'en faire l'élevage, il convient de leur fournir des conseils élémentaires concernant les besoins d'hébergement (et autres conseils de gestion) de ces animaux.

Les abris du bétail ne peuvent pas être considérés indépendamment des abris et des aménagements des populations humaines. Dans certains cas, mais pas dans tous, les animaux et les humains auront besoin d'abris à l'issue d'une urgence. Des interventions coordonnées qui tiennent compte à la fois des besoins des humains et de leurs animaux auront l'impact le plus fort à moyen et long terme car elles permettent de

soutenir les moyens d'existence et de sauver des vies (voir la *Norme essentielle 8* dans le *Chapitre 2* ci-dessus). Ce chapitre devrait donc être lu en association avec le chapitre du manuel *Sphère* sur les « Standards minimums sur les abris, l'habitat et les articles non alimentaires » (*Sphère*, 2011) et les autres références clés dont la liste figure à la fin de ce chapitre qui traitent en détail des abris et des établissements humains, y compris HCR, 2007 et Corsellis et Vitale, 2005.

Calendrier des interventions

L'aide en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail peut être apportée à tous les stades de la réponse à une urgence, depuis la phase d'urgence jusqu'au relèvement et à la reconstruction, voire dans le cadre d'autres solutions à long terme.

Le stade et la nature même de l'urgence détermineront les options les mieux adaptées. À l'issue d'une urgence à évolution soudaine, il peut devenir urgent de fournir un abri au bétail exposé aux intempéries ou menacé par des risques de vol ou par des prédateurs. Par exemple, à l'issue du séisme ayant frappé le Pakistan en 2005, des abris provisoires ont été construits pour les populations déplacées et ces abris prévoyaient de l'espace (sur la base d'une conception locale) pour le bétail et pour les gens (ONU-Habitat *et al.*, 2008: 65). Ce genre de mesures temporaires peuvent être rendues permanentes à un stade ultérieur de l'urgence, lorsqu'il devient possible de répondre aux besoins à plus long terme. Lors d'une urgence à évolution lente, on dispose de plus de temps pour préparer et planifier les besoins d'abris et d'aménagements du bétail, bien qu'il puisse s'avérer nécessaire de mettre en place des mesures temporaires durant l'urgence elle-même (*Tableau 8.2*). Ainsi, les réfugiés ayant fui le conflit du Soudan du Sud sont arrivés avec des milliers de bêtes dans des camps de réfugiés éthiopiens et il a fallu les héberger immédiatement (ONU-Habitat *et al.*, 2012: 24-26).

Tableau 8.2 Calendrier possible des interventions en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail

Options	Évolution rapide			Évolution lente			
	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
1. Interventions portant sur les aménagements	—————→			—————→			
2.1 Interventions portant sur des abris provisoires	→					→	
2.2 Interventions portant sur des abris de plus longue durée	- - - - -→			—————→			

Thèmes transversaux et autres points à prendre en compte

Genre et équité sociale

La fourniture d'abris et d'aménagements pour le bétail au lendemain d'une urgence devrait tenir compte des rôles et responsabilités qui incombent à la communauté pour ce qui est des soins à apporter au bétail, y compris des considérations de sexe et d'âge dans la répartition des tâches, ainsi que les normes culturelles relatives à l'hébergement du bétail, concernant, par exemple, la distance séparant l'abri des bêtes des habitations. Les rôles sexo-spécifiques dans le domaine de la construction devraient également être pris en compte et, s'il y a lieu, servir de base à toute intervention. Les femmes, de même que les hommes, devraient participer à la planification des abris et des aménagements, y compris la conception des structures d'abris, car elles pourraient en être des utilisateurs clés.

Le choix de l'emplacement des abris du bétail peut avoir un impact sur les groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants. La facilité d'accès est un facteur important qui est influencé par la distance par rapport aux habitations, l'insécurité ou le danger qui subsiste à l'issue d'un phénomène naturel comme une inondation. Cela peut limiter l'accès aux produits de l'élevage, comme le lait ou les œufs, qui sont particulièrement importants pour certains groupes vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées, les personnes malades ou celles vivant avec le VIH et le sida (PVIH).

Protection

Les questions liées aux aménagements, telles que l'emplacement des abris du bétail ou la distance qui les sépare des pâturages/du fourrage peuvent aussi affecter la protection des éleveurs. Ainsi, les abris construits à une certaine distance des habitations peuvent exposer les éleveurs, et notamment les femmes et les enfants, à des risques, surtout dans les zones de conflit. La construction même des abris peut aussi avoir des implications en termes de protection si les femmes sont obligées d'aller chercher des matériaux de construction dans des lieux éloignés.

Environnement

Les considérations environnementales devraient aussi être prises en compte dans la construction des abris pour animaux et dans la planification des installations. Si la construction des abris encourage la forte concentration du bétail, cela peut avoir une incidence sur la disponibilité de pâturages et contribuer à la dégradation de l'environnement. Les déjections animales, notamment lorsque les bêtes sont fortement concentrées ou très proches des humains, peuvent nuire à la santé et à l'hygiène de la population humaine². Un usage excessif de matériaux de construction locaux peut aussi nuire à l'environnement. Ces questions sont particulièrement pertinentes dans le contexte d'un camp ; elles sont abordées en détail plus loin sous la *Norme 2 relative aux abris et aux aménagements pour le bétail*.

Capacités locales

Au moment de répondre à des situations d'urgence, les communautés affectées par une crise puisent aussi dans leurs propres capacités pour répondre aux urgences. En ce qui concerne les abris, il peut s'agir de connaissances autochtones concernant les matériaux et les types de construction les plus appropriés pour les abris destinés au bétail, ou encore de leurs compétences de construction.

Les Normes

Avant de s'engager dans la fourniture d'abris et d'aménagements pour le bétail, il faut soigneusement étudier la faisabilité et le caractère approprié des interventions possibles, comme illustré à la *Figure 8.1*.

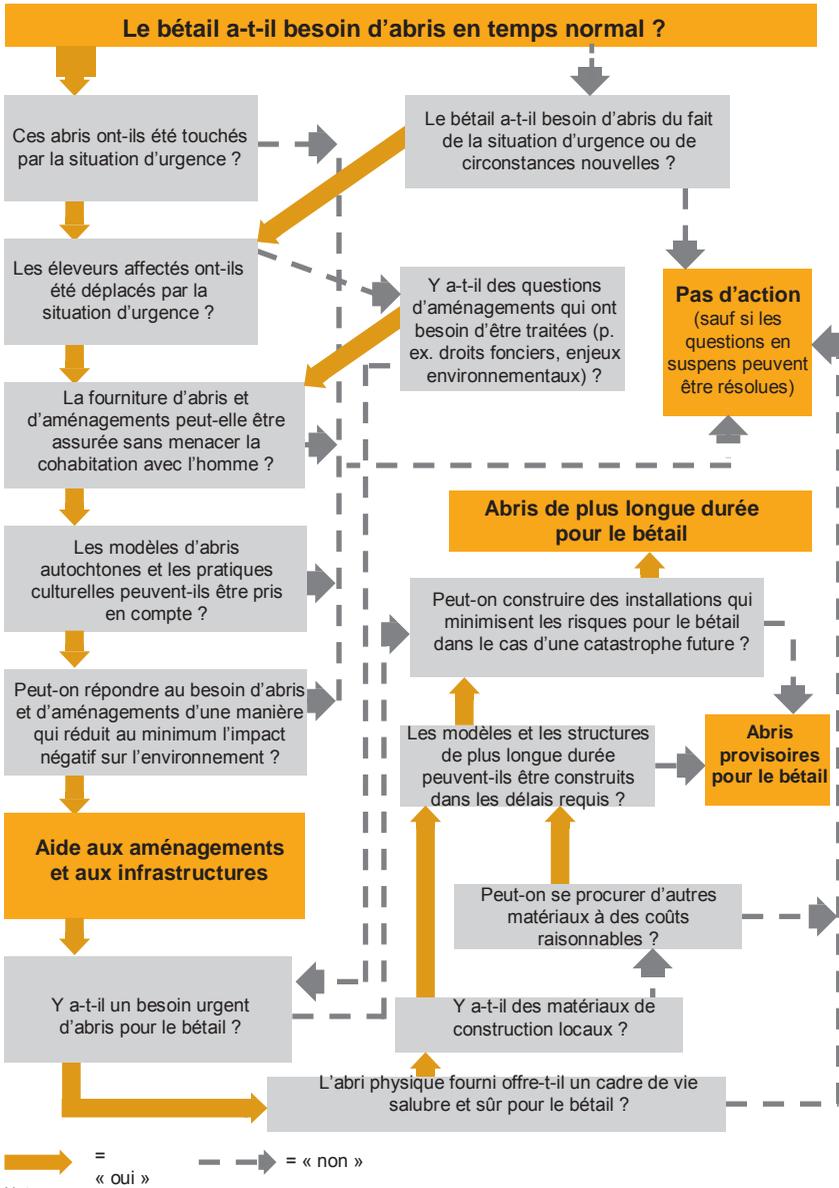
Norme 1 relative aux abris et aux aménagements du bétail : Évaluation et planification

L'évaluation initiale et la planification pour la fourniture d'abris et d'aménagements du bétail se basent sur la consultation de la communauté, s'appuient sur les connaissances autochtones, tiennent compte de l'impact sur l'environnement local et considèrent le potentiel d'établissement de moyens d'existence durables.

Actions clés

- Consulter la communauté, tant les femmes que les hommes, à propos des pratiques autochtones en matière d'hébergement et d'aménagements pour le bétail. Ces consultations devraient s'appuyer sur les évaluations initiales décrites au *Chapitre 3, Évaluation initiale et identification des réponses*, (voir la *note d'orientation 1*).
- Baser la conception des interventions en matière d'abris et d'aménagements du bétail sur des modèles autochtones d'hébergement du bétail (voir la *note d'orientation 1*).
- Chercher à répondre aux besoins d'abris du bétail des groupes les plus vulnérables de la communauté (voir la *note d'orientation 2*).
- Évaluer l'impact sur l'environnement local des interventions en matière d'abris pour le bétail et réduire au minimum toute répercussion adverse (voir la *note d'orientation 3*).
- S'assurer que les besoins relatifs aux moyens d'existence durables de la communauté font partie de l'évaluation et influencent la réponse à la situation d'urgence (voir la *note d'orientation 4*).
- Le cas échéant, réaliser une évaluation du marché pour explorer la possibilité de transferts d'espèces ou de coupons pour soutenir des interventions en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail (voir la *note d'orientation 5*, et l'*Étude de cas 8.6* ci-dessous).

Figure 8.1 Arbre de décision relatif à la fourniture d'abris et d'aménagements pour le bétail



Notes
Le résultat « Pas d'action (sauf si les questions en suspens peuvent être résolues) » ne signifie pas nécessairement qu'aucune intervention ne devrait avoir lieu mais plutôt qu'un complément de formation ou un renforcement des capacités s'impose pour pouvoir répondre « oui » aux questions clés.

- Négocier les interventions en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail avec toutes les parties prenantes concernées (voir la *note d'orientation 6*).

Notes d'orientation

1. **Participation de la communauté.** Une communauté d'éleveurs expérimentée saura quels sont les types d'abris traditionnels pour les espèces dont ils sont propriétaires, quels modèles d'abris répondront à leurs besoins (matériaux, sélection de l'emplacement, considérations d'accès au site, hygiène et gestion du troupeau), comment réaliser la construction et à qui la confier. Les communautés doivent donc participer à tous les niveaux de la programmation (évaluation, conception, mise en œuvre et suivi) en accordant une attention particulière :
 - aux rôles et responsabilités existants pour s'occuper des animaux et pour la construction (répartition des tâches en fonction de l'âge et du sexe)
 - aux questions pertinentes de politiques générales concernant le plaidoyer au niveau local ou à un niveau supérieur s'il y a lieu (voir le *Chapitre 2, Normes essentielles communes à toutes les interventions en matière d'élevage, Norme essentielle 7 : Politique et plaidoyer*)
 - à la participation des communautés hôtes dans le cas des éleveurs déplacés dans le contexte d'un camp
 - au recours qui est fait aux connaissances de la communauté
 - aux modèles autochtones : normes culturelles, matériaux de construction locaux et méthodes de construction pour adapter les technologies d'habitat des animaux (ce n'est que très rarement que des « systèmes d'abris » ou des solutions préfabriquées importées seront appropriées)
 - options d'abris collectifs vs. individuels, sur la base des discussions avec les communautés affectées, des normes locales et des circonstances en présence (sécurité, conditions météorologiques, etc.). Dans la plupart des cas, il est préférable de fournir un abri du bétail pour un ménage individuel sur la base des pratiques adoptées avant l'urgence, mais dans certains cas, cela pourra se révéler impossible, ne pas être approprié ou avoir un coût prohibitif (voir les *Études de cas 8.2 et 8.7*).
2. **Vulnérabilité.** L'évaluation et la planification devraient examiner les besoins spécifiques des groupes potentiellement vulnérables et déterminer le besoin d'une aide prioritaire aux personnes âgées, aux malades ou aux personnes à mobilité réduite, susceptibles de ne pas avoir les ressources de main-d'œuvre nécessaires pour construire les abris de leur propre bétail. Ceux qui n'ont pas accès à des matériaux de construction peuvent aussi avoir besoin d'une aide supplémentaire (voir l'*Annexe 8.1, Aide-mémoire pour l'évaluation de la fourniture d'abris pour le bétail*). Comme pour toute intervention, l'aide fournie aux groupes vulnérables ne devrait pas miner l'aptitude d'une communauté à pourvoir aux besoins de ces groupes et à s'en occuper grâce à ses propres stratégies d'adaptation.

3. **Impact sur l'environnement local.** L'impact sur l'environnement local des interventions en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail doit être évalué, y compris l'utilisation non durable de matériaux locaux et la concentration excessive de bêtes sur une zone réduite. Ces questions sont particulièrement pertinentes dans le contexte d'un camp ; elles sont abordées en détail plus loin sous la *Norme 2 relative aux abris et aux aménagements du bétail*.
4. **Moyens d'existence durables.** Si des mesures provisoires peuvent s'imposer pour aider le bétail en situation d'urgence, tout doit être mis en œuvre pour veiller à ce que les interventions en matière d'abris et d'aménagements tiennent compte des besoins relatifs aux moyens d'existence de la population affectée pour s'assurer que ces interventions sont aussi utiles à long terme. Il s'agit entre autres de prendre en compte de façon rigoureuse l'impact probable des modifications attendues de l'affectation des sols, des changements permanents des moyens d'existence et des changements dans les pratiques de gestion du bétail de la communauté à mesure qu'elle se relève de la situation d'urgence.
5. **Évaluation du marché.** Là où les matériaux de construction sont disponibles localement, la possibilité de fournir de l'argent ou des coupons pour leur achat devrait être évaluée afin de soutenir les marchés locaux et de donner plus de maîtrise sur le processus à la population affectée (voir le *Chapitre 3, Évaluation initiale et identification des réponses*, pour obtenir un complément d'information sur les transferts d'espèces).
6. **Participation des parties prenantes.** En plus de la consultation de la communauté sinistrée, les interventions en matière d'abris pour le bétail devraient être négociées avec d'autres parties prenantes, notamment lorsque les éleveurs ont été déplacés. Les interventions en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail destinées aux populations déplacées devraient être coordonnées avec les réponses en termes d'abris et d'habitat humains afin de veiller à une planification cohérente et à la complémentarité des activités. Les parties prenantes peuvent englober les collectivités locales chargées de l'agriculture, des approvisionnements en eau, de l'assainissement, de l'affectation des sols et du logement. Comme indiqué plus haut dans la *note d'orientation 1*, lorsqu'une population affectée est déplacée, il est particulièrement important de consulter la communauté d'accueil afin de veiller à ce que l'implantation des abris et des installations destinés au bétail n'engendre pas de conflit, de pressions environnementales ou de concurrence sur le plan de l'emploi ou des ressources naturelles.

Il peut aussi s'avérer fort utile de faire appel à l'expérience des acteurs humanitaires présents dans d'autres secteurs, par exemple les abris et l'habitat humain, l'eau et l'assainissement et la gestion des camps. Dans le cas d'une

situation d'urgence de grande envergure, lorsqu'une « approche par groupe sectoriel » (voir le *Glossaire*) a été mise en œuvre, ces activités seront coordonnées par l'intermédiaire de groupes sectoriels chargés de la sécurité alimentaire, de la protection, des abris d'urgence, de la coordination et de la gestion du camp (CCCM), et du relèvement précoce. Les agences fournissant des abris pour le bétail devraient participer activement à ces groupes afin de promouvoir les besoins du bétail en termes d'abris et d'aménagements, tout particulièrement dans le cas de populations déplacées, et pour veiller à ce que leurs propres programmes soient compatibles avec les stratégies et les priorités convenues par les groupes sectoriels.

Norme 2 relative aux abris et aux aménagements du bétail : Bétail et aménagements

Les aménagements favorisent une cohabitation sûre et durable avec les humains et fournissent un environnement sûr, salubre et durable pour les animaux.

Actions clés

- S'assurer que la planification et la mise en œuvre des aménagements favorisent la sécurité et la cohabitation paisible du bétail avec les humains (voir la *note d'orientation 1*).
- Réduire au minimum l'impact sur l'environnement local de l'aide apportée en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail (voir la *note d'orientation 2*).
- S'assurer que les abris et les aménagements pour le bétail favorisent des objectifs durables d'établissements humains (voir la *note d'orientation 3*).
- S'assurer que les installations permettent une gestion saine, sûre et durable du bétail (voir la *note d'orientation 4*).
- S'assurer que les installations réduisent au minimum les impacts négatifs sur la santé publique (voir la *note d'orientation 5*).

Notes d'orientation

1. **Sécurité et cohabitation avec les humains.** L'emplacement des abris pour animaux peut avoir un effet sur la sécurité et la protection des éleveurs. Ainsi, les abris construits à une certaine distance des logements peuvent entraîner des risques pour les habitants, notamment les femmes et les enfants, surtout dans les zones de conflit. Inversement, les abris et les installations pour le bétail trop proches d'un établissement humain peuvent augmenter les risques de propagation de maladies. La planification des aménagements devrait aussi assurer une cohabitation paisible du bétail et des communautés. Cet aspect est particulièrement important pour réduire le risque de transmission des zoonoses, comme la grippe aviaire, et pour empêcher la transmission de maladies à vecteur par le biais des déjections animales.

2. **Impact sur l'environnement local.** L'impact sur l'environnement local de l'aide apportée en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail devrait être réduit au minimum. Ce point est particulièrement important si la construction des abris pour animaux exige ou encourage la collecte de matériaux disponibles localement, laquelle risque d'endommager l'environnement de façon permanente. Ainsi, la coupe d'arbres pour fournir du bois pour la construction d'abris et d'enclos ou pour brûler des briques pose un risque particulier. Les matériaux de construction doivent provenir de ressources durables ou être récoltés de façon durable. La plantation de haies vives peut aussi être une solution viable pour éviter la collecte de matériaux locaux afin d'ériger des enclos. Il faut également éviter la concentration élevée de bétail afin de réduire le risque de surpâturage et la détérioration de l'environnement.

L'inclusion du bétail dans un camp exacerbe encore la pression exercée sur l'environnement et les ressources locales. Comme la concurrence avec le cheptel des populations d'accueil pour l'obtention de ressources peut aussi être une source potentielle de conflit, l'accès aux pâturages doit être négocié avec la population locale.

3. **Aménagements durables pour les communautés et le bétail.** Les besoins d'aménagement des communautés prévaudront toujours sur ceux du bétail. Par conséquent, il est primordial que les interventions liées à l'élevage n'affectent pas de façon négative la fourniture d'un établissement humain. Dans bien des cas, les besoins d'aménagement des humains et du bétail sont interdépendants, ce qui souligne l'impératif de coordination et de planification concertée (voir la *Norme 1 relative aux abris et aux aménagements pour le bétail, note d'orientation 6* ci-dessus).

Cette coordination est particulièrement importante lorsque les communautés affectées ont été déplacées. L'établissement de personnes déplacées peut se faire de manière dispersée – elles peuvent, par exemple, être hébergées au sein d'une famille d'accueil ou s'installer sur des terres appartenant à des tiers. Sinon, il peut s'agir d'un établissement groupé – plusieurs familles peuvent vivre ensemble dans des centres communautaires ou des camps. L'établissement groupé déplacé est une solution immanquablement complexe et coûteuse qui présente des obstacles évidents pour l'obtention de solutions durables. Les camps de personnes déplacées densément peuplés permettent rarement une cohabitation avec le bétail, hormis peut-être des élevages de volaille, en raison des risques que cela comporte en termes de dégradation de l'environnement et de propagation des maladies. Si un appui direct aux communautés d'éleveurs

déplacées dans une phase d'urgence est souvent inévitable, tous les efforts doivent être déployés pour favoriser un retour au foyer.

En particulier, dans les cas où les éleveurs ont été déplacés, les aménagements doivent prendre en compte les structures de gestion et les droits de pâturage locaux, les droits d'accès et les droits fonciers ainsi que les titres de propriété. La résolution de ces questions nécessitera probablement une consultation très poussée avec les parties prenantes ainsi que des conseils prodigués par les collectivités locales et des experts d'autres secteurs afin d'identifier des solutions durables (voir la *Norme 1 relative aux abris et aux aménagements pour le bétail, note d'orientation 6* ci-dessus).

4. **Gestion sûre et durable du bétail.** Outre une structure physique pour abriter le bétail (voir la *Norme 3 relative aux abris et aux aménagements du bétail* ci-dessous), il peut s'avérer nécessaire de prévoir des installations pour permettre une gestion sûre et durable du bétail. Il peut s'agir de la fourniture de conseil ou d'accès à des sources d'eau et d'aliments pour animaux ou encore de la protection contre le vol et les prédateurs en prévoyant des enclos. La présence d'enclos peut entraîner la nécessité d'apporter des rations animales (voir le *Chapitre 6, Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux*) et/ou de l'eau (voir le *Chapitre 7, Fourniture d'eau*) au bétail, ce qui peut exercer un nouveau fardeau sur les femmes et soulever d'autres questions de santé animale comme les problèmes de parasites, un risque accru de maladies du bétail engendré par la forte concentration d'animaux et le besoin de stocker des médicaments vétérinaires ou encore de prévoir des postes d'abattage (voir le *Chapitre 5, Soutien vétérinaire*). Toutes les installations pour le bétail devraient être conçues sur la base des connaissances et des pratiques de construction autochtones (voir la *Norme 1 relative aux abris et aux aménagements du bétail* ci-dessus).
5. **Impact sur la santé publique.** Les aménagements devraient être conçus pour permettre la gestion salubre et l'évacuation des déjections animales, notamment lorsque les communautés d'éleveurs sont déplacées et vivent dans des camps. Les options de gestion pourraient inclure :
- la fourniture d'argent ou autres incitations à épandre du fumier
 - le déplacement des enclos de nuit tous les cinq à sept jours en situations pastorales
 - la construction d'enclos en dehors du périmètre des établissements humains afin de limiter l'accès au bétail
 - le maintien d'une distance adéquate entre les habitations et les abris des animaux.

La concentration du bétail devrait aussi rester à un niveau sans risque (voir HCR, 2005: 30, pour en savoir plus sur les conditions requises en matière d'espace pour les différentes espèces).

Norme 3 relative aux abris et aux aménagements du bétail : Abris pour le bétail

Il est fourni au bétail un cadre de vie salubre et sûr qui est approprié aux circonstances et à l'usage auquel il est destiné.

Actions clés

- S'assurer que les abris destinés au bétail fournissent une protection adéquate contre les conditions climatiques en vigueur et les extrêmes météorologiques saisonniers et quotidiens (voir la *note d'orientation 1*).
- Concevoir des abris pour animaux adaptés à l'espèce et l'usage ; même s'ils sont construits pour un usage temporaire, les matériaux et la structure devraient pouvoir être utilisés dans la durée ou permettre une adaptation (voir la *note d'orientation 2*).
- S'assurer que le bétail reçoit une protection physique adéquate contre le vol et les prédateurs (voir la *note d'orientation 3*).
- Mettre en place des mesures pour faire en sorte que le bétail parqué soit provisoirement libéré pour éviter qu'il ne meure de faim avant l'arrivée d'autres formes d'aide (voir la *note d'orientation 4*).

Notes d'orientation

1. **Cadre de vie salubre et sûr.** Dans les climats chauds, l'abri doit fournir un espace ombragé et bien ventilé. Dans les climats froids, l'abri doit fournir une enceinte correctement protégée des intempéries, exempte de courants d'air et procurant un minimum d'isolation du sol. Dans les conditions météorologiques extrêmes, les besoins à satisfaire par les abris sont à prendre en compte avant la distribution des bêtes.
2. **Conception appropriée.** Un abri destiné au bétail devrait être basé sur les technologies locales de construction avec des matériaux de construction locaux. Au lendemain d'une catastrophe naturelle, les abris destinés au bétail pourraient être construits à partir de matériaux de récupération issus des infrastructures et des bâtiments endommagés, et les efforts en vue de maximiser le potentiel de récupération sont à encourager, y compris la distribution de trousseaux à outils assortie d'une formation à leur utilisation.

Certaines situations peuvent nécessiter la fourniture urgente d'abris pour le bétail afin de tenter de garantir la survie des animaux. Toutefois, ces abris pourront ne pas être adaptés à une utilisation prolongée et les communautés pourront avoir besoin d'aide pour reconstruire des abris plus durables. Le potentiel d'intégration des abris d'urgence pour le bétail dans des structures provisoires ou plus permanentes est un point particulièrement important. Ainsi la

conception d'abris pour le bétail utilisables en situation d'urgence pourra comprendre une structure et un toit durables en prévision de leur modernisation ultérieure pour en faire des abris permanents avec des murs, des portes et une clôture.

3. **Vol et agressions.** Les interventions portant sur les abris et les aménagements pour le bétail devraient veiller à ce que les animaux soient protégés conformément aux normes locales contre le vol et les prédateurs. Il faudra éventuellement prévoir des portes adaptées avec des mécanismes de fermeture ou des enclos sécurisés autour du bâtiment destiné au bétail. Il peut aussi y avoir des implications en termes de planification du site pour veiller à ce que les abris du bétail soient situés près des établissements humains pour des raisons de sécurité.
4. **Libération des animaux parqués.** L'expérience a montré que des animaux, comme des vaches ou des bufflonnes laitières, sont morts là où ils étaient attachés lorsque leurs propriétaires ont péri ou ont été blessés. Une simple mesure d'intervention consiste à détacher ou à relâcher ces animaux de façon à leur donner une chance de trouver de la nourriture et de l'eau. Ces bêtes devraient être marquées, par exemple d'un trait de peinture, de manière à pouvoir être éventuellement restituées à leurs maîtres. Les activités de préparation aux urgences (voir la *Norme 4 relative aux abris et aux aménagements du bétail* ci-dessous) peuvent inclure le fait d'encourager les éleveurs à prévoir de prendre cette mesure lors des urgences futures, lorsqu'une alerte suffisante est donnée.

Norme 4 relative aux abris et aux aménagements du bétail :

Réduction du risque de catastrophe et préparation

La planification des abris et des aménagements pour le bétail réduit l'impact des urgences futures.

Actions clés

- Évaluer le risque d'urgences futures (voir la *note d'orientation 1*).
- S'assurer que les interventions en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail réduisent au minimum les risques pour le bétail et leurs éleveurs et augmentent la résilience en cas d'urgences futures (voir la *note d'orientation 2*).

Notes d'orientation

1. **Évaluation des risques futurs.** La vulnérabilité aux urgences futures devrait être évaluée dans le cadre du processus de planification des initiatives en matière d'abris et d'aménagements pour le bétail.
2. **Réduire au minimum les pertes futures de bétail.** La construction d'abris pour le bétail et l'aide aux aménagements peut atténuer l'impact des urgences futures.

Une évaluation des risques futurs devrait donc influencer le choix du site, la conception et la construction des abris et des aménagements pour le bétail afin de réduire le risque de pertes de bêtes dans les urgences futures. L'évaluation des risques pourra englober :

- *Séismes.* Les sites d'implantation d'abris et d'installations pour le bétail devraient être sur un terrain stable et loin des zones exposées à un risque de futurs glissements de terrain ou autres dommages dus à des répliques. Les structures des abris pour le bétail devraient être conçues pour être sûres dans le cas d'un séisme grâce à l'utilisation de modèles à résistance sismique ou à des constructions légères. Les matériaux et les technologies autochtones devraient être utilisés mais il pourra s'avérer nécessaire de préconiser des modifications des pratiques de construction locales afin d'accroître la résistance sismique (voir l'*Étude de cas 8.3* ci-dessous).
- *Inondations.* Dans la mesure du possible, les abris pour animaux devraient être implantés loin des plaines inondables, notamment exposés aux crues éclair. Lorsque cela s'avère impossible, il faudra éventuellement prévoir un drainage amélioré des sites ou surélever les abris du bétail au-dessus des niveaux des crues précédentes. Il faudrait envisager des constructions renforcées pour les fondations afin de réduire le risque d'un effondrement du bâtiment.
- *Cyclones.* Lors de la construction d'abris pour animaux, il faudrait veiller à ce que les toits soient correctement fixés et attachés à la structure et à ce que celle-ci soit située en retrait du littoral immédiat s'il existe un risque de raz-de-marée.
- *Tsunamis.* Dans la mesure du possible, les abris pour animaux ne devraient pas être situés à proximité immédiate du littoral.

Dans tous ces cas de figure, il convient de faire appel au savoir-faire technique d'experts en bâtiment (voir les *Références*) pour veiller à ce que la construction respecte les meilleures pratiques en matière d'atténuation des effets des catastrophes.

Études de cas sur les abris et aménagements pour le bétail

8.1 Étude de cas sur l'impact : Préparation et réaction aux inondations au Bangladesh

Les terres *chars* du Bangladesh sont des îlots sablonneux et des zones inondables de faible altitude en bordure de rivière qui sont fréquemment érodés et remodelés au rythme des crues. Le Projet des moyens d'existence des terres *chars* (CLP) du Département britannique pour le développement international (DFID) travaille avec les résidents des *chars* du nord du fleuve Jamuna (Brahmapoutre) pour soutenir les moyens d'existence à travers des initiatives de transferts d'actifs, d'amélioration des propriétés pour qu'elles résistent aux inondations, de fourniture d'approvisionnement en eau et grâce à des programmes de formation et de renforcement des capacités. Parmi les améliorations du cadre de vie figurait une plinthe surélevée qui plaçait les maisons au-dessus de la ligne de crue. Les plinthes sont conçues pour permettre aux familles de rester chez elles durant les fortes crues, empêcher la perte d'actifs lors des inondations et réduire ainsi le besoin de migrer hors des *chars*. Les plinthes visent aussi à offrir un abri temporaire aux familles qui n'en ont pas, afin de mettre à l'abri leur bétail et leurs biens.

En juillet 2007, de graves inondations soudaines ont touché plus de 60 pour cent du pays et ont eu des conséquences particulièrement désastreuses pour le Nord-Jamuna. Le CLP a répondu à cette situation d'urgence en déployant des secours qui ont duré deux semaines jusqu'à la décrue. Les secours comprenaient une aide alimentaire, des tablettes de purification de l'eau, des opérations de sauvetage et un appui au bétail. Des aliments ont été fournis à plus de 15 000 bovins sur une période de huit jours, un appui suffisant pour couvrir au moins 90 pour cent des familles de la zone de projet. En outre, plus de 3 800 personnes ont été sauvées, accompagnées de leurs 3 375 bovins.

À l'issue des crues, une enquête de satisfaction a révélé un faible taux de mortalité des bovins, puisque seuls 0,3 pour cent des ménages ont signalé la perte de bêtes – soit un taux de mortalité comparable à celui d'une période normale. Seuls 4,6 pour cent des ménages ont enregistré des pertes de moutons et de chèvres ; là encore, ce taux était comparable à celui d'une période normale. Ces résultats ont indiqué que l'effet conjugué de plinthes surélevées pour protéger les gens et leurs bêtes ainsi que la fourniture d'aliments pour animaux avait réussi à empêcher une mortalité excessive du bétail durant les inondations (*Source* : Marks et Islam, 2007).

8.2 Étude de cas sur le processus : Abris communautaires pour le bétail au Pakistan lors d'un séisme

Lorsque le séisme de 2005 a frappé le Pakistan, les troupeaux de chèvres et de moutons rentraient de leurs pâturages et le tremblement de terre a donc fait beaucoup de victimes. Le bilan a été encore plus lourd dans les systèmes d'élevage sédentaires

où les buffles, les vaches et les volailles sont morts suite à l'effondrement des abris dans lesquels ils se trouvaient. Les animaux restants étaient donc extrêmement précieux pour les survivants car ils représentaient une source vitale de lait pour surmonter l'hiver et conservaient donc une certaine valeur. En réponse au besoin, The Brooke a offert aux pasteurs des abris communautaires au lieu de leur proposer des structures individuelles pour leurs animaux, puisque les ressources et les terres pour la construction d'abris étaient limitées, d'autant que des abris collectifs permettraient de protéger les animaux à l'approche de l'hiver.

Les personnes qui habitaient à proximité du lieu choisi ont été encouragées à construire un bâti en bois suffisamment grand pour abriter le bétail de plusieurs familles (à concurrence de 30 animaux). Elles ont reçu un appui technique, des bâches en plastique, des clous et des tôles ondulées pour achever l'abri. Les bénéficiaires ont été sélectionnés sur la base de discussions avec les chefs du village et d'une enquête menée pour identifier les familles les plus vulnérables et les plus démunies. Lorsque les éleveurs étaient dans l'impossibilité de participer à la construction d'un abri au sein de leur groupe, The Brooke leur prêtait main-forte. Au départ, les familles se sont montrées réticentes à construire des abris communautaires pour les animaux, craignant la propagation des maladies, mais The Brooke a fourni des vaccins et des soins de santé avant que les animaux ne soient regroupés. Ce projet a aussi eu l'avantage de répartir les soins d'élevage entre les femmes, ce qui a permis de faire des économies de main-d'œuvre. À l'issue de ce projet, The Brooke a dispensé une formation en santé animale et en élevage aux femmes locales avant de prodiguer une formation officielle aux agents communautaires de santé animale (ACSA) pour améliorer la santé et le bien-être à long terme des animaux (*Source* : Julia Macro, communication personnelle, 2008).

8.3 Étude de cas sur le processus : Abris pour animaux au lendemain du séisme au Pakistan

Suite au séisme ayant frappé le Pakistan en 2005, un programme conjoint avait été lancé par la Fondation Dosti Development, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) et le gouvernement du Pakistan afin de fournir des abris au bétail et un complément d'alimentation aux bovins pour aider les agriculteurs des districts de Mansehra et de Batagram. Les objectifs du programme étaient d'améliorer la santé et la productivité du bétail tout en introduisant des constructions antisismiques pour les abris du bétail, basées sur une technique de construction en torchis. Le torchis est une bouillie de sable et d'argile malaxée avec de longs brins de paille. La méthode de construction est facile et les matériaux sont bon marché et généralement disponibles localement. Une formation en méthodes de construction a été dispensée aux bénéficiaires.

Au total, 3 000 abris ont été construits (108 par des communautés se servant de leurs propres ressources) et un complément d'alimentation pour les bovins a été fourni aux bénéficiaires, en privilégiant les familles les plus vulnérables fortement dépendantes du bétail (*Source* : Dosti Development Foundation et FAO, 2007).

8.4 Étude de cas sur le processus : Aménagements pour le bétail pour des réfugiés maliens en Mauritanie

La détérioration de la situation humanitaire provoquée par l'action militaire au Mali à la mi-janvier 2012 et l'instabilité persistante jusqu'au début de 2013 ont eu un impact considérable sur une grande partie de la population civile. En novembre 2012, environ 354 000 personnes avaient été contraintes de fuir leurs foyers, y compris 155 000 réfugiés accueillis en Algérie, au Burkina Faso, en Guinée, en Mauritanie, au Niger et au Togo. Au mois de mai 2013, plus de 74 000 réfugiés maliens se trouvaient dans la zone de Bassiknou en Mauritanie.

Les personnes déplacées vivaient dans des conditions extrêmement difficiles et dépendaient de l'aide humanitaire et de la solidarité des familles d'accueil et de leurs amis. Par ailleurs, leur arrivée avait exacerbé les effets de la sécheresse qui menaçait déjà la population locale et ses troupeaux et exerçait des pressions continues sur les moyens d'existence et la durabilité des communautés locales.

Une visite d'évaluation dans la région de Bassiknou par l'Organisation internationale pour la migration (IOM) a trouvé que les droits aux pâturages concernant les troupeaux des réfugiés étaient un sujet de préoccupation majeure pour les communautés locales et risquait de devenir une importante source de conflit. Les discussions ont débouché sur la mise en œuvre d'un programme différent qui garantissait des zones de pâturages séparées, réduisant ainsi le risque d'interférence par d'autres troupeaux ainsi que la menace de conflit entre réfugiés et populations locales. L'IOM Mauritanie a aussi fourni des soins vétérinaires intensifs pour protéger les animaux contre les maladies associées à la malnutrition et la sécheresse, avec une cible de vaccination de 2 400 animaux.

Les expériences de l'IOM à Bassiknou ont souligné l'importance de l'analyse de la situation et de l'évaluation des besoins avant toute intervention, ainsi que le besoin d'établir des discussions avec les communautés hôtes. La création de circuits de discussion a permis à la population locale d'exprimer ses craintes et ses préoccupations en ce qui concerne la situation des réfugiés, et des solutions ont été arrêtées collectivement avec une perspective à long terme. Cette étude de cas souligne aussi le rôle central que revêt la sélection du site dans le cadre de la planification de l'aménagement pour les humains et les animaux (*Source* : Shelter Centre, communication personnelle, 2013).

8.5 Étude de cas sur le processus : Planification d'aménagements pour des réfugiés soudanais et leur bétail

Du fait de la crise au Darfour, au Soudan, des milliers de réfugiés ont gagné le sud est du Tchad. Nombre d'entre eux sont des pasteurs nomades qui ont traversé la frontière

avec leurs bovins. HCR, responsable de l'hébergement des réfugiés, a créé un nouveau site à Abgadam, à une quarantaine de kilomètres de la frontière soudanaise, capable d'accueillir un peu plus de 18 000 personnes – plus de la moitié des réfugiés soudanais au Tchad.

Le site d'Abgadam était conçu pour permettre aux réfugiés d'amener leurs bêtes et de les héberger et ils étaient libres de laisser paître leurs bovins sur les pâturages environnants. Les plans du site d'Abgadam prévoyaient aussi de séparer les nouvelles bêtes des animaux résidents, la vaccination et l'inspection vétérinaire dès l'arrivée au site, et d'autres mesures visant à empêcher la propagation des maladies du bétail (*Source* : IRIN News, 2013).

8.6 Étude de cas sur le processus : Cartographie des marchés pour soutenir les abris du bétail lors des inondations au Pakistan

Au Pakistan, à la fin de juillet 2010, de graves inondations se sont décalées vers le sud, le long du fleuve Indus qui traverse la province de Khyber Pakhtunkhwa (KPK) vers l'ouest du Pendjab et la province méridionale de Sind. En tout, l'Autorité nationale de gestion des catastrophes a signalé qu'environ 20 millions de personnes avaient été touchées, plus de 1,8 million de maisons endommagées, voire détruites, et 1,3 million d'hectares de champs agricoles détruits. Des crues éclairs ayant un pouvoir d'érosion ont endommagé les bas-fonds de la vallée dans le nord, et dévasté les infrastructures de transport et les plaines inondables plus au sud. Dans la province de KPK, on estime à 1,2 million et à 6 millions le nombre respectif de bêtes et de volailles perdus et bien d'autres sont tombées malades en raison d'un manque d'aliments pour animaux adaptés et de soutien vétérinaire.

En septembre 2010, une équipe multiagence et pluridisciplinaire de KPK a effectué une évaluation en se servant de la méthodologie d'Analyse et de cartographie des marchés d'urgence (EMMA) (voir Albu, 2010).

À l'issue de la consultation, l'équipe EMMA s'est concentrée sur les zones de marché critiques telles que les semences de blé, l'élevage, le travail agricole et les poteaux en bois (pour la construction d'abris). L'analyse du volet bétail a révélé que les bêtes servaient de filet de sécurité essentiel aux principaux groupes cibles de petits producteurs et de journaliers sans terre. Les métayers tendaient à prioriser la sauvegarde/le remplacement des bêtes plutôt que les achats d'intrants agricoles comme les semences de blé. Les impacts des inondations liés à l'élevage ont été les plus graves dans les plaines agricoles, où on déplorait une absence d'alternatives aux pâturages et aux fourrages, ce qui s'est traduit par une détérioration de l'état des bêtes et de la santé animale. Les ventes d'urgence de bêtes malades n'ont pas été rentables en raison d'un repli des prix au niveau du village. Dans les zones montagneuses, les abris pour le bétail étaient requis de toute urgence en préparation de l'hiver pour empêcher les pertes de moyens d'existence et éviter le besoin d'évacuer les animaux.

Dans les plaines agricoles. À l'époque, aucune agence n'envisageait d'options de fourniture d'abris pour le bétail.

En sus de recommandations ayant trait au blé, à la main-d'œuvre et à la fourniture de bois d'œuvre, l'équipe a préconisé quatre interventions en matière d'élevage :

- des programmes ciblés à base de transferts d'espèces pour la fourniture d'abris/de fourrage destinés au bétail (du fourrage et des abris dans les plaines, des abris dans les montagnes) devant démarrer immédiatement et se poursuivre tout l'hiver
- des programmes liés à l'élevage contribuant à la survie des animaux restants devant démarrer immédiatement pour un impact à moyen terme
- une initiative mixte de fourniture de fourrage, bois d'œuvre et bois de feu, et semis en bordure de champs devant démarrer immédiatement pour un impact à moyen terme
- des solutions d'abris rapides pour les bêtes en altitude avant l'arrivée de l'hiver et l'intégration d'abris pour le bétail dans la programmation d'abris (*Source* : Vetwork, 2011).

8.7 Étude de cas sur le processus : Construction d'abris polyvalents après le cyclone du Myanmar

Pour mettre en œuvre un projet de relèvement suite au cyclone Nargis au Myanmar, un consortium constitué de quatre agences a été formé en juillet 2009. Les membres du consortium étaient ActionAid International, HelpAge International, The Leprosy Mission International et l'Ever Green Group. Ce groupe entendait reconstruire des biens offrant des moyens d'existence durables et des abris résistants aux cyclones pour les biens de subsistance dans 51 villages défavorisés du district de Bogale. L'accent a été mis tout particulièrement sur l'inclusion des sous-groupes vulnérables tels que les journaliers sans terre, les petits pisciculteurs, et d'autres groupes défavorisés tels que les personnes âgées, les handicapés et les ménages dirigés par des femmes.

Une évaluation rapide a indiqué l'absence de structures communautaires où les gens sans abri permanent puissent garder leurs biens offrant des moyens d'existence, comme les semences, les céréales, les engrais, les outils et leurs bêtes. Le projet de relèvement prévoyait donc la construction d'unités polyvalentes pour remédier au manque d'installations de stockage proprement dites. Les abris polyvalents furent conçus pour réduire l'impact des cyclones futurs et accroître la protection à venir des biens offrant des moyens d'existence.

Une fois la construction des unités achevées, les règles et règlements relatifs à leur utilisation et à la durabilité des bâtiments ont été élaborés conjointement par le consortium en consultation avec les communautés. Les unités remplissent maintes fonctions, servant d'installation de stockage pour les biens offrant des moyens

d'existence, y compris le bétail, et faisant aussi office de lieu de rencontre pour générer un sentiment d'appropriation au sein des membres de la communauté. Les compétences de construction d'abris résistants aux cyclones ont aussi été augmentées. L'expérience du consortium a souligné qu'il était d'important de conjuguer le savoir existant à des techniques modernes de construction (*Source* : Alam, 2010).

8.8 Étude de cas sur le processus : Fourniture d'abris lors d'un hiver rigoureux en Bolivie

Mi-2011, la FAO a fourni des rations supplémentaires au bétail dans la région de Potosí en Bolivie suite à des tempêtes de neige et de très basses températures (voir l'*Étude de cas* 6.7). La FAO a aussi fourni des abris améliorés au bétail. Les abris autochtones, lorsqu'ils existaient, étaient constitués de murs de pierres et de boue sans toit. Le projet a fourni des matériaux et un appui pour la construction d'enclos améliorés afin de protéger les lamas et autres animaux des intempéries et des prédateurs, en se servant de matériaux localement disponibles et sur la base d'un modèle local. L'initiative a ciblé les ménages ayant moins de 50 lamas et les abris à faible coût ont servi de démonstration de façon à ce que les membres de la communauté puissent adopter l'idée et construire leurs propres abris (*Source* : Einstein Tejada, communication personnelle, 2014).

Annexe 8.1 : Aide-mémoire pour l'évaluation de la fourniture d'abris et d'aménagements pour le bétail

Questions liées aux aménagements

- Quels sont les schémas d'aménagement des éleveurs ?
 - Les éleveurs ont-ils été déplacés de leurs établissements d'origine ?
 - Sont-ils dans des abris temporaires ou provisoires, ou dans des abris plus anciens qui ont besoin d'être réparés ou reconstruits ? (Voir le manuel Sphère, page 282.)
 - Existe-il un risque de conflit entre les différentes communautés d'éleveurs, par exemple la population sinistrée et la population d'accueil ?
 - Y a-t-il suffisamment de pâturages disponibles localement ? La dégradation des pâturages est-elle une conséquence possible de l'arrivée des personnes déplacées et de leur bétail au lendemain de l'urgence ?
 - Existe-t-il des droits fonciers et des systèmes de gestion collectifs ou partagés pour les abris et les installations destinés au bétail et pourront-ils s'appliquer à des abris nouvellement construits ?
 - Les éleveurs ont-ils d'autres besoins pour ce qui est des aménagements destinés au bétail ?

Abris (temporaires et de plus longue durée)

- Y a-t-il des interventions pratiques et immédiates capables de réduire la mortalité immédiate du bétail (comme le fait de libérer les animaux attachés après un séisme) ?
- Y a-t-il un besoin immédiat d'abris temporaires pour le bétail ?
- Quel est l'effectif estimatif des différentes espèces d'animaux qui aurait besoin d'un abri ?
- De quelles conditions particulières d'hébergement ont besoin les différentes espèces dans les conditions climatiques et environnementales concernées ?
- Quels sont les principaux groupes sociaux ?
 - Quels sont les rôles respectifs des hommes et des femmes dans les différents soins à apporter au bétail ?
 - Au sein de la communauté, qui est normalement chargé de la construction des abris pour animaux ?
 - Y a-t-il des groupes particulièrement vulnérables ou ayant des besoins spéciaux, comme les PVVIH ou les femmes déplacées ?

- Au niveau local, quels sont les styles d'abris pour animaux, les techniques de construction et les matières premières ?
- Ces pratiques de construction réduisent-elles correctement le risque de pertes en cas d'urgence future ?
- Y a-t-il suffisamment de matériaux de construction disponibles localement ?
 - Comment sont collectés les matériaux de construction locaux ?
 - La construction d'abris engendre-t-elle une destruction notable de l'environnement ?
 - Est-ce que des transferts d'espèces ou de coupons seraient appropriés pour soutenir la reconstruction des abris sans risquer de nuire aux marchés locaux ?
 - Faut-il faire venir les matériaux de construction de l'extérieur ?

Abris destinés aux espèces nouvellement introduites (par exemple volailles et lapins)

- Les personnes les plus vulnérables vont-elles bénéficier de la construction d'abris pour des espèces qu'elles ne connaissent pas bien ?
- Les bénéficiaires ont-ils besoin d'une formation spéciale en construction d'abris et en gestion ?

Annexe 8.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour les abris et les aménagements du bétail

	Indicateurs de processus (mesurent ce qui se passe)	Indicateurs d'impact (mesurent le résultat de ce qui se passe)
Conception du système	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions avec la communauté ou ses représentants et autres parties prenantes, y compris les fournisseurs du secteur privé, le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes rendus de réunion avec analyse des options de fourniture d'abris pour le bétail • Plan d'action, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - rôles et responsabilités des différents acteurs - approche technique de la fourniture d'abris - participation communautaire à la conception, la construction et la gestion d'abris
Fourniture d'un soutien sous forme d'abris et d'aménagements	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures d'abris soutenus par type et emplacement • Nombre et type d'interventions portant sur les aménagements 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages/bêtes ayant accès à un abri vs. nombre de ménages/bêtes ayant besoin d'un abri • Mortalité des bêtes disposant d'un abri vs. mortalité des bêtes sans abri • Accès accru ou diminué aux produits de l'élevage du fait des interventions en matière d'abris, en particulier pour les groupes vulnérables • Relations entre les communautés déplacées et les communautés d'accueil • Accès aux pâturages, aux infrastructures et autres besoins d'aménagement par les populations affectées • Influence sur les politiques

Voir aussi l'outil d'évaluation de LEGS disponible sur le site web de LEGS :
<http://www.livestock-emergency.net/resources/general-resources-legs-specific/>.

Références et lectures complémentaires

- Alam, K. (2010) *Joint review of the project 'Reducing the vulnerability of under-assisted Cyclone Nargis affected populations'*, mis en œuvre par le Consortium d'ActionAid International (AAI), HelpAge, Ever Green Group (EGG) et The Leprosy Mission International (TLMI) et financé par le Département britannique pour le développement international (DFID).
- Albu, M. (2010) *Emergency Market Mapping and Analysis Toolkit (EMMA)*, Practical Action Publishing, Rugby.
- BUET et BIDS (Bangladesh University of Engineering & Technology et Bangladesh Institute of Development Studies) (1993) *Multipurpose Cyclone Shelter Programme*, Final Report, Part 1, July, Commission du Plan, Gouvernement du Bangladesh, Dhaka.
- Corsellis, T. et Vitale, A. (2005) *Transitional Settlement: Displaced Populations*, Oxfam, Oxford.
- CRS (Catholic Relief Services), Emergency Operations and Emergency Response Team (Shelters and Settlements) (2013) *Managing Post-Disaster (Re)-Construction Projects*, How-To Guide, CRS, Baltimore, MD, <<http://www.crsprogramquality.org/publications/2013/1/11/managing-post-disaster-re-construction-projects.html>> [consulté le 16 mai 2014].

- Fondation Dosti Development et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2007) *Livestock shelter and supplementary cattle feed project report, 2006-2007*, Dosti Development Foundation et FAO, Pakistan.
- HCR (1998) *Livestock in Refugee Situations*, UNHCR Environmental Guidelines, HCR, Genève, <<http://home.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp037503.pdf>> [consulté le 18 mai 2014].
- HCR (2005) *Livestock-Keeping and Animal Husbandry in Refugee and Returnee Situations: A Practical Manual of Improved Management*, HCR et Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Genève, <<http://www.unhcr.org/protect/PROTECTION/4385e3432.pdf>> [consulté le 18 mai 2014].
- HCR (2007) *Handbook for Emergencies*, 3^e ed, UNHCR, Genève, <<http://www.unhcr.org/472af2972.html>> [consulté le 18 mai 2014].
- IRIN News (2013) 'Wave of nomadic pastoral refugees hits Chad' [rapport d'actualités] <<http://www.irinnews.org/fr/report/98657/wave-of-nomadic-pastoral-refugees-hits-chad>> [consulté le 25 mai 2014].
- Jha, A.K. avec Barenstein, J.D., Phelps, P.M., Pittet, D., Sena, S. (2010) *Safer Homes, Stronger Communities: A Handbook for Reconstructing after Natural Disasters*, Banque mondiale, Washington, D.C., <<http://hdl.handle.net/10986/2409>> [consulté le 25 mai 2014].
- Marks, M. et Islam, R. (2007) *The CLP Flood Relief Activities (Aug 2007): Summary of Relief Efforts and Customer Satisfaction Survey*, Innovation, Monitoring and Learning Division, Chars Livelihood Programme, Maxwell Stamp, DFID et Gouvernement du Bangladesh, Londres et Dhaka.
- NRC/CMP (Norwegian Refugee Council/Camp Management Project) (2008) *The Camp Management Toolkit*, NRC/CMP, Oslo, <<http://www.nrc.no/camp>> [consulté le 24 juin 2014].
- ONU-Habitat, FICR et HCR (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), *Shelter Projects 2008, 2009, 2010 et 2011-2012* [site web], <www.sheltercasestudies.org/> [consulté le 18 mai 2014].
- Projet Sphère (2011) *La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire* (le manuel Sphère), le Projet Sphère, Genève <www.sphereproject.org/> [consulté le 15 mai 2014].
- Shelter Centre (2012) *Transitional Shelter Guidelines*, Shelter Centre, Genève, <<http://sheltercentre.org/node/4063>> [consulté le 18 mai 2014].
- Sites web sur les abris :
- Shelter Centre Library : <<http://www.sheltercentre.org/library>>
 - Groupe d'action sur les abris : <<http://www.sheltercluster.org/Pages/default.aspx>>
 - Études de cas sur les abris : <www.sheltercasestudies.org/> [tous consultés le 18 mai 2014].
- UNDRO (Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe) (1982) *Shelter after Disaster: Guidelines for Assistance*, Oxford Polytechnic Press, Oxford.

Vetwork (2011) *The Use of Cash Transfers in Livestock Emergencies and their Incorporation into the Livestock Emergency Guidelines and Standards (LEGS)*, Animal Production and Health Working Paper No. 1, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome. Disponible à partir de : <<http://www.livestock-emergency.net/resources/general-resources-legs-specific/>> [consulté le 18 mai 2014].

White, C.M. (2006) *Pakistani Cob Animal Shelter (technical drawings)*, non publié.

Notes

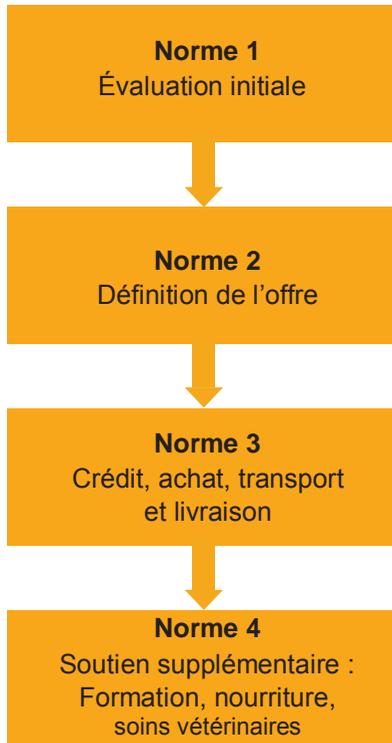
1. Comme indiqué dans la *Présentation de LEGS*, le terme « camp » est utilisé tel qu'il est défini dans *The Camp Management Toolkit* (NRC/CMP, 2008) à savoir « une variété de contextes de camps ou ressemblant à des camps – établissements temporaires y compris des camps planifiés ou autodressés, des centres collectifs, des centres de transit et de retour établis pour accueillir les personnes déplacées ». Cela comprend aussi les centres d'évacuation.
2. Le manuel LEGS n'aborde pas les questions de biosécurité, lesquelles concernent essentiellement les entreprises commerciales de grande envergure.



CHAPITRE 9

Normes techniques pour la fourniture de bétail

Fourniture de bétail



Introduction

Ce chapitre se penche sur l'importance que revêt la fourniture de bêtes dans une intervention en situation d'urgence. Il présente les différentes options d'interventions ainsi que les outils qui permettent de déterminer leur caractère adéquat. Chaque option est suivie de normes, d'actions clés et de notes d'orientation. Des études de cas figurent à la fin du chapitre. Elles sont suivies par des annexes qui renferment des aide-mémoire pour procéder à l'évaluation et au suivi. Une liste de références clés est donnée à la fin.

Liens avec les objectifs de LEGS relatifs aux moyens d'existence

La fourniture de bétail a trait au troisième objectif relatif aux moyens d'existence de LEGS – *reconstituer les principaux biens liés à l'élevage des communautés affectées par une crise* – et relève des phases de la situation d'urgence qui interviennent au lendemain d'une catastrophe et durant la période de relèvement.

L'importance de la fourniture de bétail dans la réponse à une urgence

Lorsqu'une catastrophe, notamment une catastrophe à évolution rapide, entraîne une perte importante de bétail, la fourniture de bêtes peut constituer une approche intéressante pour reconstruire les biens économiques de la communauté et lui fournir des aliments de qualité issus de l'élevage, comme du lait et des œufs. En cas d'urgence à évolution lente, toutefois, il faut d'abord considérer les efforts à déployer pour éviter une perte massive de bêtes au moyen d'autres interventions techniques de LEGS, telles que le déstockage, le soutien vétérinaire et la fourniture d'aliments pour animaux et d'eau.

Le succès d'une intervention basée sur la fourniture de bêtes est généralement déterminé par l'aptitude des animaux à survivre et à se reproduire à un niveau qui peut contribuer de manière positive aux moyens d'existence des bénéficiaires. La manière de mener une intervention basée sur la fourniture de bêtes peut contribuer à chacune des « cinq libertés » du bien-être animal, comme indiqué dans la *Présentation de LEGS* :

- être épargnés de la faim et de la soif
- être épargnés de l'inconfort
- être épargnés de la douleur, des blessures et des maladies
- liberté d'exprimer un comportement normal
- être épargnés de la peur et de la détresse.

Si de bonnes pratiques pour le bien-être animal sont appliquées, l'intervention a plus de chances d'atteindre un meilleur taux de survie et une productivité accrue, qui contribuera à un impact positif de l'initiative sur les moyens d'existence.

► Options concernant la fourniture de bétail

Sur la base des stratégies de subsistance et des opportunités des bénéficiaires, la fourniture de bêtes peut prendre l'une des formes suivantes :

1. *Remplacement des ressources d'élevage* : cela peut revêtir des formes différentes en fonction du rôle du bétail dans les moyens d'existence :
 - 1.1 remplacement des troupeaux pour les pasteurs et les agropasteurs
 - 1.2 remplacement d'un petit nombre d'animaux pour les petits exploitants ou pour la génération de revenu, par exemple, des bêtes de trait ou de somme
2. *Reconstitution des ressources d'élevage* : fournir des bêtes en guise de nouvelle activité de subsistance.

Ce chapitre décrit ces principaux types de fourniture de bêtes et renferme quatre normes qui s'appliquent aux deux types d'intervention.

Option 1 : Remplacement des ressources d'élevage

1.1 Remplacement des troupeaux pour les pasteurs et les agropasteurs. Dans les communautés pastorales ou agropastorales qui sont fortement tributaires de l'élevage comme source d'alimentation, de revenu et de bien-être social, la totalité du troupeau peut être perdue ou décimée durant une urgence et l'impact sur les moyens d'existence peut être grave. Ces communautés vont des basses terres semi-arides d'Afrique jusqu'aux steppes de Mongolie. Certains groupes s'occupent de troupeaux mixtes composés de moutons, de chèvres, de bovins et de chameaux alors que d'autres ne dépendent que d'une espèce, par exemple des yaks ou des rennes.

Compte tenu de cette diversité, il est préférable de procéder à des analyses des moyens d'existence locaux plutôt que d'appliquer de vastes approches normatives pour concevoir et mettre en œuvre des activités de remplacement du cheptel. Les communautés elles-mêmes sont les mieux placées pour déterminer combien et quels types d'animaux devraient constituer la taille minimum du cheptel. Les connaissances autochtones en matière d'élevage sont en général extrêmement importantes dans ces communautés et il se peut que des systèmes autochtones de redistribution du bétail soient déjà bien établis, même s'ils sont fragiles ou ne fonctionnent pas. Dans la mesure du possible, les interventions extérieures devraient s'appuyer sur des pratiques et des mécanismes existants (voir l'*Annexe 9.4* à la fin de ce chapitre ; voir aussi la *Norme essentielle 1 : Participation*). Dans ces communautés, il ne sera peut-être pas nécessaire de prévoir une formation pour aider les gens à s'occuper des animaux. Le coût du remplacement du troupeau par ménage peut être élevé en raison du nombre d'animaux requis pour atteindre la taille minimale du troupeau dans un délai déterminé.

Dans la phase de relèvement suite à une urgence, les agences qui mettent en œuvre le remplacement du troupeau peuvent avoir besoin d'envisager une approche plus large et à plus long terme qui renforce les capacités des communautés tributaires

de l'élevage et augmente leur résilience face à des urgences et des défis futurs. Ces défis peuvent toucher à l'évolution de leur cadre de vie économique et politique ou encore à leur base de ressources naturelles. Dans les zones pastorales en particulier, le remplacement du troupeau devrait être étroitement lié à des initiatives de développement pastoral à plus long terme. Par exemple, le développement d'opportunités de marché ainsi que le renforcement des capacités pour une production orientée sur le marché pourraient avoir lieu parallèlement au remplacement du troupeau.

1.2 Remplacement des ressources d'élevage pour les petits producteurs et autre forme de génération de revenu.

Pour certaines communautés, l'élevage d'un nombre relativement modeste d'animaux est une forme utile de soutien aux moyens d'existence. Même si ces personnes peuvent ne garder qu'un petit nombre de bêtes (et peut-être dépendre principalement de denrées alimentaires ou de sources de revenu non dérivées des produits de l'élevage), les produits et les revenus de l'élevage peuvent constituer un complément important à leur situation. Ainsi, les agriculteurs thaïs et vietnamiens gardent quelques bovins, quelques cochons et/ou quelques poulets qu'ils peuvent vendre lorsqu'ils ont besoin d'argent ou qu'ils peuvent consommer lors des grandes occasions, telles qu'un mariage. De même, les petits exploitants d'Afrique gardent un petit nombre de vaches pour leur lait, ainsi que des poules pour les œufs ou comme source de revenu, ou encore un bœuf pour tirer leur charrue. Comme les pasteurs et les agropasteurs, ces communautés peuvent avoir une expérience et des compétences considérables en matière d'élevage, même si le nombre de bêtes par ménage est beaucoup plus petit.

Par ailleurs, certains ménages peuvent être fortement dépendants d'un seul animal (par exemple une mule ou un âne utilisé pour le transport) ou d'un petit nombre de bêtes pour leurs moyens d'existence. Les bêtes peuvent aussi être utilisées pour fournir une assistance humanitaire. Au Népal, par exemple, les mules transportent de l'aide alimentaire jusqu'aux communautés reculées vivant dans les montagnes. Le remplacement de ces animaux contribue aux moyens d'existence des familles affectées par une crise.

Option 2 : Constitution de ressources d'élevage

L'élevage, même à petite échelle, offre une occasion notable pour les populations pauvres ou marginalisées dans une variété de contextes :

- lorsqu'un conflit réduit l'accès aux champs cultivés et aux pâturages (voir, par exemple, l'*Annexe 9.3* sur la fourniture de bêtes dans les camps)
- lorsque l'accès à des terres arables est l'apanage d'une classe sociale ou d'un clan précis
- comme source de génération de revenu
- comme forme de « caisse de prévoyance en cas de sécheresse » (voir l'*Étude de cas 9.2* à la fin de ce chapitre)
- lorsque les autres possibilités de moyens d'existence sont rares mais les ressources naturelles abondantes.

Le bétail peut aussi faciliter les besoins quotidiens car il sert de moyens de transport et/ou de force de traction et c'est un complément utile aux activités agricoles (labour, battage, application d'engrais, etc.). Lorsque les bêtes sont fournies en guise de nouvelle activité, les bénéficiaires peuvent ne pas avoir eu d'animaux avant et peuvent n'avoir qu'une expérience limitée en matière d'élevage. Dans ce cas, une formation en soins des animaux, nutrition et, le cas échéant, commercialisation, est un élément important de l'intervention.

Les avantages, les inconvénients et les implications de ces options sont résumés dans le *Tableau 9.1*.

Tableau 9.1 Avantages et inconvénients des options de fourniture de bétail

Option	Avantages	Inconvénients	Implications
1.1 Remplacement des ressources d'élevage : remplacement du troupeau de pasteurs ou d'agropasteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Remplace la perte significative de ressources d'élevage • Intervention à long terme ayant le potentiel d'augmenter les biens offrant des moyens d'existence dans l'avenir et donc de renforcer les moyens d'existence • Peut s'appuyer sur des systèmes autochtones de reconstitution du cheptel • Peut toucher d'autres bénéficiaires dont les moyens d'existence dépendent du commerce et de la production animale (transformateurs, commissaires-priseurs, transporteurs, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût par ménage élevé pour atteindre la taille minimale viable du cheptel • Exige une gestion logistique considérable pour l'achat et la distribution des espèces et des races appropriées 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne convient que lorsque les communautés bénéficiaires dépendent principalement de l'élevage • Les bénéficiaires doivent avoir suffisamment d'actifs (liens sociaux, accès aux pâturages et à l'eau, savoir technique, etc.) pour gérer leur bétail • D'autres formes de soutien à l'élevage (soutien vétérinaire, aliments pour animaux, abris, etc.) peuvent être requises • D'autres appuis aux moyens d'existence (comme l'aide alimentaire) peuvent être requis entre-temps • Des sources de bétail adapté doivent être identifiées dans une distance raisonnable
1.2 Remplacement des ressources d'élevage : petits producteurs et autre forme de génération de revenu	<ul style="list-style-type: none"> • Remplace les ressources d'élevage perdues pour : <ul style="list-style-type: none"> - fournir des compléments alimentaires - donner un moyen de génération de revenu (vente des produits de l'élevage, affaire de transport) - répondre à un besoin de bêtes de trait ou de transport 	<ul style="list-style-type: none"> • Les coûts de l'intervention peuvent être élevés par rapport à d'autres interventions d'appui aux moyens d'existence 	<ul style="list-style-type: none"> • D'autres formes de soutien à l'élevage (soutien vétérinaire, aliments pour animaux, abris, etc.) peuvent être requises • Des sources de bétail adapté doivent être identifiées dans une distance raisonnable

Option	Avantages	Inconvénients	Implications
2. Constitution de ressources d'élevage : nouvelle activité de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit de nouvelles ressources comme : <ul style="list-style-type: none"> - compléments alimentaires - moyen de génération de revenu (vente des produits de l'élevage, affaire de transport) - moyen de répondre à un besoin de bêtes de trait ou de transport • Peut fournir un moyen d'existence lorsque l'accès aux autres options de moyens d'existence est compromis par un conflit, la vulnérabilité ou d'autres contraintes 	<ul style="list-style-type: none"> • L'introduction de nouvelles espèces ou de nouvelles bêtes nécessite un appui et une formation à l'intention des bénéficiaires • Les coûts de l'intervention peuvent être élevés par rapport à d'autres interventions d'appui aux moyens d'existence 	<ul style="list-style-type: none"> • Des sources de bétail adapté doivent être identifiées dans une distance raisonnable • Une formation en gestion animale est indispensable pour les nouveaux éleveurs

Calendrier des interventions

La fourniture de bêtes – que ce soit pour le remplacement du troupeau, le remplacement des ressources d'élevage pour l'exploitation ou la génération de revenu, ou en guise de nouvelle initiative – se déroule le plus souvent durant la phase de relèvement d'une urgence à évolution rapide ou lente. Comme elle nécessite une planification et une administration importantes, il peut se révéler impossible ou inopportun de réaliser l'intervention au milieu d'une urgence. Elle nécessite aussi un soutien supplémentaire au bétail (aliments pour animaux, eau, abris, soins vétérinaires) qui peut avoir été détruit durant l'urgence. En outre, il se peut que les populations humaines n'aient pas les capacités immédiates pour prendre soin des bêtes supplémentaires ou de remplacement (voir la *Norme 2 relative à la fourniture de bétail, note d'orientation 5* ci-dessous). Toutefois, lors de certaines urgences à évolution rapide lorsque les ressources naturelles requises par le bétail sont toujours disponibles et lorsque le nombre d'animaux concernés est relativement modeste, la distribution peut commencer dès la phase de relèvement précoce (*Tableau 9.2*). Dans la mesure du possible, la fourniture de bêtes devrait s'intégrer dans un planning de développement à plus long terme afin d'appuyer les moyens d'existence de la population bénéficiaire.

Tableau 9.2 Calendrier possible pour la fourniture de bétail

Options	Évolution rapide			Évolution lente			
	Suites immédiates	Relèvement précoce	Relèvement	Alerte	Alarme	Urgence	Relèvement
1.1 Remplacement des ressources d'élevage : remplacement du troupeau			→				→
1.2 Remplacement des ressources d'élevage : producteurs/ génération de revenu		→					→
2. Fourniture de bétail en guise de nouvelle activité de subsistance		→					→

Liens au projet Sphère et aux autres chapitres de LEGS

La fourniture de bêtes en tant que réponse à une situation post-urgence nécessite l'intégration avec divers autres dispositifs d'appui à l'élevage. Les animaux pourront, à divers degrés, avoir besoin d'aliments, d'eau, d'abris et de soins vétérinaires. Par conséquent, les normes applicables aux interventions correspondantes mentionnées dans le manuel LEGS devront aussi être consultées (voir les *Chapitres 5, 6, 7 et 8*). En particulier, le coût potentiel des soins vétérinaires sera soigneusement étudié, notamment si l'approche envisagée vise à promouvoir les prestations du secteur privé.

Une fois les bêtes fournies, il est probable que les ménages bénéficiaires auront besoin d'autres formes d'aide pour faire face à leurs besoins élémentaires. Lorsque ce sont les troupeaux de communautés pastorales ou agropastorales qui sont reconstitués, il faudra peut-être plusieurs mois, voire des années, pour que les familles concernées élargissent leurs troupeaux sans aide extérieure (voir la *Norme 4 relative à la fourniture de bétail* ci-dessous). Par conséquent, la fourniture de bétail doit aussi s'intégrer dans des opérations d'aide non liées à l'élevage. Les « Standard minimums sur la sécurité alimentaire et la nutrition » ainsi que les « Standards minimums sur les abris, l'habitat et les articles non alimentaires » du manuel Sphère (2011) devraient être consultés.

Thèmes transversaux et autres points à prendre en compte

La fourniture de bétail soulève des défis spéciaux pour ce qui est des vulnérabilités et des capacités des communautés ainsi que des agences. Par conséquent, pour monter des programmes réussis de fourniture de bétail, il faut tenir compte de plusieurs éléments.

Genre et équité sociale

Les rôles et les besoins des particuliers et des ménages vulnérables devraient être pris en compte, notamment les rôles sexo-spécifiques précis en matière de soins et de gestion du bétail. Si, dans certaines communautés, les femmes n'ont pas de droit de propriété formel sur le bétail, ce sont toutefois surtout elles qui s'occupent des bêtes, notamment du petit bétail. Les initiatives de fourniture d'animaux devraient donc s'appuyer sur ces rôles et sur ce savoir autochtone, tout en tenant compte du fardeau potentiel supplémentaire que la fourniture de bêtes pourrait impliquer. Il convient aussi de prêter attention aux normes existantes concernant les avantages tirés de l'élevage de manière à ce que les groupes vulnérables puissent, autant que faire se peut, continuer d'accéder à ces avantages. Ainsi, les enfants interviennent souvent dans la garde des animaux ou bien ils sont chargés de les accompagner jusqu'aux points d'eau et la traite en chemin peut représenter pour eux une source importante d'alimentation. Toutefois, cette responsabilité peut aussi empêcher les enfants d'aller à l'école. Il faut donc assurer une liaison avec les programmes d'enseignement pour faire en sorte qu'en cas de besoin, les enfants puissent à la fois garder les bêtes et aller à l'école¹.

PVVIH

Les personnes qui vivent avec le VIH/sida courent un risque important de contracter des maladies transmises par le bétail. Les familles affectées par le VIH peuvent aussi ne pas disposer d'assez de main-d'œuvre pour s'occuper du bétail. Dans le même temps, les produits de l'élevage, comme on l'a signalé ailleurs dans ce manuel, peuvent jouer un rôle important pour garantir une bonne alimentation des PVVIH.

Protection

Les problèmes de protection peuvent perturber les interventions de fourniture de bétail. Dans les environnements à risque, les bêtes peuvent facilement être considérées comme des biens précieux et convoités par les milices armées, la police, les forces de sécurité ou les criminels. Les groupes armés et les gouvernements auront parfois recours à des raids sur le bétail comme stratégie délibérée pour terroriser les communautés et les spolier de leurs biens. Par conséquent, dans certaines situations, la fourniture de bétail peut exposer les communautés vulnérables à des risques de violence accrues. La sélection de différentes espèces peut réduire la vulnérabilité au vol – ainsi, pour les voleurs, les chèvres peuvent présenter moins d'attrait que les vaches. La fourniture d'un grand nombre de bêtes là où les ressources sont rares peut aussi devenir une source de conflit entre les agriculteurs et les éleveurs ou entre les différents groupes d'éleveurs. Les agences qui travaillent dans des zones de conflit doivent aussi s'assurer que les animaux mis en vente n'ont pas été volés.

Environnement

Les implications environnementales de la fourniture de bétail doivent aussi être prises en compte. La fourniture d'un grand nombre de bêtes supplémentaires dans des zones qui jusque-là n'étaient pas concernées par l'élevage peut contribuer à la dégradation de l'environnement. Toutefois, dans bien des cas, le remplacement du troupeau se fera dans des milieux qui présentent des déséquilibres avec des communautés pastorales et agropastorales qui auront développé des mécanismes pour gérer le bétail dans des zones fragiles et marginales. Dans le même temps, les opérations de remplacement du cheptel devraient veiller à ce que les bêtes soient fournies en nombre approprié pour garantir la survie de la famille d'une part mais aussi en harmonie avec les conditions de l'environnement local. Elles devraient aussi s'assurer qu'il existe des ressources en eau et en aliments pour animaux suffisantes pour subvenir à leurs besoins.

Ciblage

Le remplacement du cheptel soulève des problèmes spécifiques de ciblage. Dans le cas des communautés pastorales et agropastorales, la fourniture de bétail entend encourager un retour rapide à des moyens d'existence basés sur l'élevage. Dans ces situations, ce ne sont pas nécessairement les ménages les plus vulnérables ou les plus démunis qui devraient être ciblés pour recevoir du bétail, mais plutôt ceux qui possèdent déjà quelques bêtes, qui sont motivés à l'idée de revenir à un mode de vie basé sur l'élevage et qui possèdent les compétences et les connaissances appropriées en matière d'élevage. Cet aspect du ciblage soulève au moins deux questions. La première : dans le cadre d'une intervention humanitaire, peut-on justifier d'accorder une aide en matière d'élevage à des ménages qui ne comptent pas parmi les plus vulnérables ? La deuxième : quels types d'assistance pourraient être appropriés pour les ménages les plus vulnérables ? Ces points restent à débattre ; toutefois, la réponse dépend du dialogue instauré avec les communautés sur le terrain. La participation communautaire est la clé d'un processus transparent pour arriver à un niveau d'appréciation et d'acceptation par les groupes non bénéficiaires.

Il y a aussi des questions spécifiques de ciblage liées au remplacement des ressources d'élevage pour les petits exploitants/la génération de revenu et à la constitution de ressources d'élevage en guise de nouvelle activité de subsistance. Dans le cas des personnes qui normalement ne dépendent guère du bétail, un objectif de l'évaluation initiale des moyens d'existence devrait être d'identifier des schémas possibles dans la propriété du bétail par statut social et par sexe afin de concevoir des interventions d'aide adaptées. En règle générale, les hommes et les personnes les plus aisées sont propriétaires ou contrôlent des types de bétail de plus grosse taille, par exemple des bovins ou des chameaux, alors qu'il est plus fréquent que les femmes et les personnes plus pauvres élèvent des volailles, des chèvres ou des moutons. Dans ces situations, la fourniture d'espèces plus petites aura plus de chances d'aider les pauvres et les groupes vulnérables.

Transmission de maladies

La transmission de maladie des animaux à l'homme se produit lorsque les animaux et les populations humaines vivent côte-à-côte, par exemple dans un contexte urbain, périurbain ou encore dans un camp (voir l'*Annexe 9.3*). Le nombre d'animaux et la quantité de soutien supplémentaire fourni devra correspondre au contexte local afin de diminuer le risque de transmission de maladie au sein des troupeaux et entre eux.

Capacités locales

Les communautés affectées par une crise disposent de leurs propres capacités sur lesquelles elles s'appuient en situation d'urgence. Beaucoup de communautés d'élevage ont leur propre variante autochtone d'un système de restockage, aux termes de laquelle les ménages pauvres ou vulnérables reçoivent des bêtes au titre de don ou de prêt, puis transmettent souvent le don initial ou sa progéniture à un autre bénéficiaire dans le besoin. Les mécanismes de ce type peuvent servir de base à la fourniture de bêtes et le fait de s'appuyer sur ces systèmes et ces connaissances autochtones permet d'accroître la durabilité de l'initiative (voir l'*Étude de cas 9.2* à la fin de ce chapitre).

Capacités des agences et planification

Malgré les multiples avantages tirés de l'élevage, la fourniture de bêtes en situation post-urgence ou en phase de relèvement n'en reste pas moins une intervention coûteuse et complexe d'un point de vue technique et opérationnel. La fourniture de bêtes n'est pas neutre car elle peut avoir des impacts sociaux, environnementaux et économiques positifs ou négatifs. Beaucoup d'aspects restent controversés, y compris la durabilité des interventions du fait de la répétition des situations d'urgence, du manque de capacités des bénéficiaires et d'une planification inappropriée. On est également perturbé par le coût relativement élevé de ces projets par ménage, notamment s'ils renferment des éléments de soutien, comme les soins vétérinaires, la fourniture d'abris et une formation.

Compte tenu de la complexité de la conception et de la mise en œuvre de la fourniture efficace de bétail, les agences sur le terrain doivent mesurer soigneusement leurs capacités à s'engager dans une telle intervention. Beaucoup d'agences auront besoin de faire appel aux compétences d'un expert extérieur et ce processus en lui-même demande du temps et des efforts. À ce jour, il semble que les agences ayant une expérience de développement à long terme dans une région donnée sont souvent les mieux placées pour appuyer la fourniture de bêtes parce qu'elles maîtrisent bien les systèmes sociaux et les utilisations locales du bétail.

Recours aux transferts d'espèces

Les aides en espèces peuvent présenter un mécanisme approprié pour la fourniture de bêtes lorsque les marchés locaux sont opérationnels et capables de fournir du bétail et les intrants associés (voir la section sur les aides en espèces au *Chapitre 3, Évaluation initiale et identification des réponses*). De l'argent ou des coupons peuvent être distribués spécialement pour l'achat de bêtes, ce qui permet aux bénéficiaires de choisir leur propre bétail. Les foires à bestiaux peuvent être un moyen utile de faciliter ce processus car elles rassemblent les acheteurs et les vendeurs en un même lieu (voir l'*Annexe 9.5* et l'*Étude de cas 9.3* pour les foires à bestiaux, et l'*Étude de cas 9.1* pour un exemple d'aide en espèces utilisée pour le remplacement du cheptel).

Camps

L'*Annexe 9.3* ci-dessous souligne certaines des questions spécifiques ayant trait à la fourniture d'animaux dans les camps, y compris le besoin de tenir compte de la situation et des vulnérabilités potentielles de la population résidente.

Les Normes

Avant de s'engager dans la fourniture de bétail, il convient de réfléchir soigneusement à la faisabilité et au caractère approprié de l'intervention (comme souligné dans l'arbre de décision à la *Figure 9.1*), et d'examiner son impact potentiel.

Norme 1 relative à la fourniture de bétail : Évaluation et préparation

On entreprend une analyse afin d'évaluer les rôles actuels et potentiels du bétail dans les moyens d'existence et l'impact social, économique et environnemental possible de la fourniture de bétail.

Actions clés

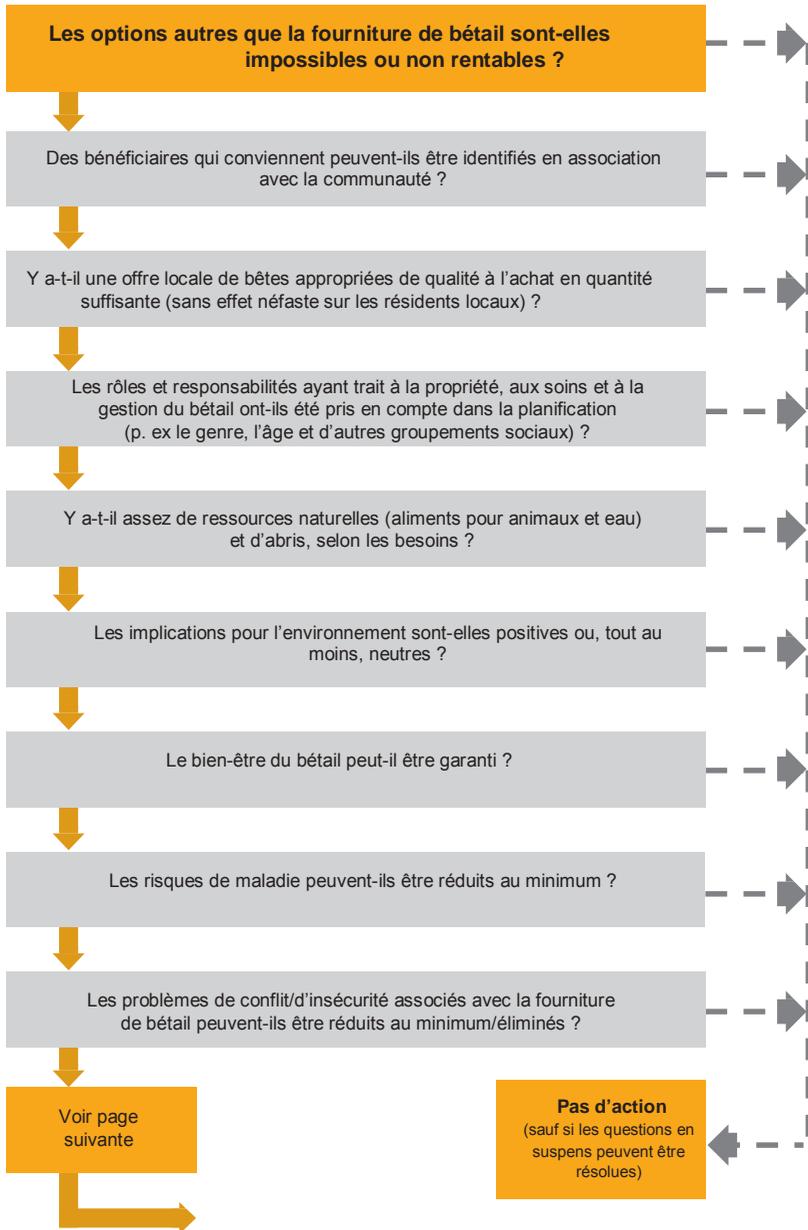
- Analyser le rôle que le bétail joue dans les moyens d'existence en temps normal (voir la note d'orientation 1).
- Évaluer les mécanismes autochtones pour la redistribution communautaire du bétail (voir la note d'orientation 2).
- Examiner les biens sociaux, physiques et naturels servant de moyens d'existence aux bénéficiaires cibles afin d'évaluer s'ils peuvent convenir comme récipiendaires (voir la note d'orientation 3).
- Évaluer le rapport coût-efficacité des interventions de fourniture de bétail par rapport à d'autres interventions possibles, en tenant compte des contraintes politiques externes ou internes éventuelles (voir la note d'orientation 4).

- Évaluer l'impact probable de l'achat d'un nombre élevé d'animaux sur les marchés à bestiaux locaux (voir la *note d'orientation 5*).
- Évaluer les normes locales concernant la taille minimale viable du troupeau (voir la *note d'orientation 6*).
- Évaluer l'impact environnemental de la fourniture de bétail (voir la *note d'orientation 7*).
- Évaluer les risques potentiels pour le bien-être du bétail fourni (voir la *note d'orientation 8*).
- Évaluer le risque d'apparition de maladies (voir la *note d'orientation 9*).
- Évaluer les implications de la fourniture de bétail en termes de sécurité et s'assurer que la fourniture de bétail n'intervient qu'une fois que la sécurité des bêtes et des populations bénéficiaires peut être garantie (voir la *note d'orientation 10*).

Notes d'orientation

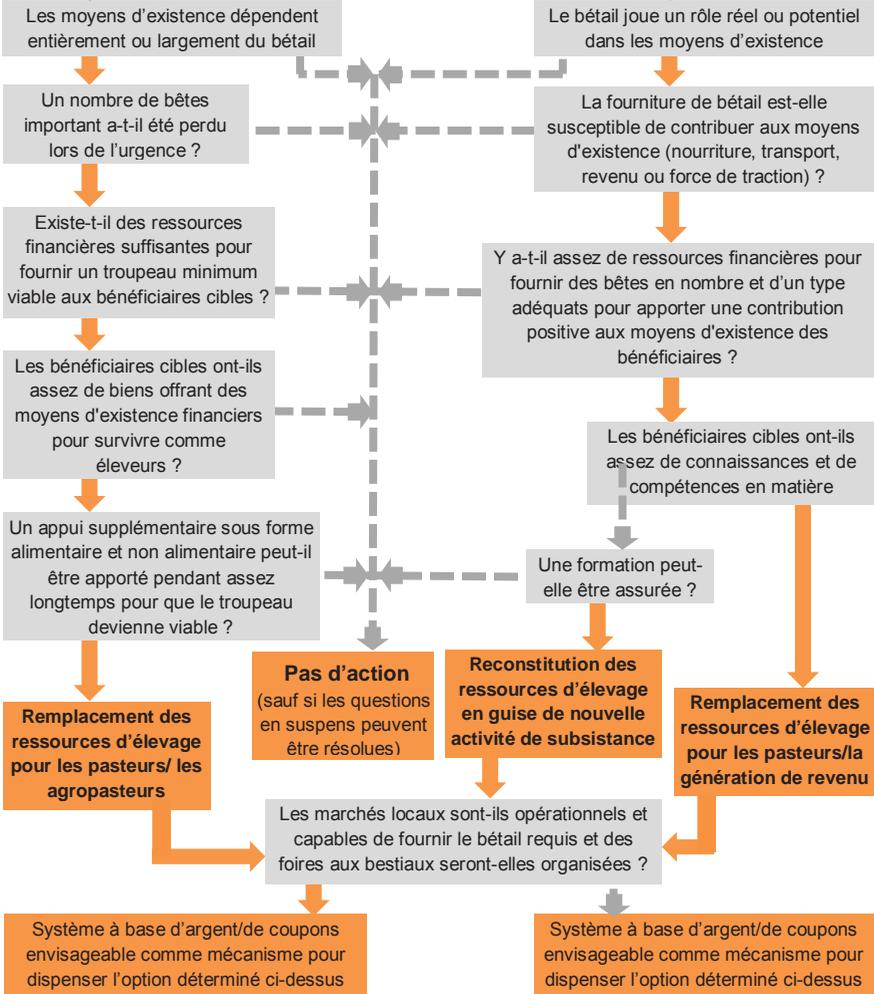
1. **Analyse des moyens d'existence.** La fourniture de bêtes devrait être basée sur une solide appréciation du rôle que le bétail joue actuellement dans les moyens d'existence des bénéficiaires visés. Si l'élevage ne fait pas déjà partie intégrante de leur stratégie de subsistance, les implications de l'introduction de bétail doivent être très soigneusement étudiées avant d'entreprendre une telle intervention (voir les *notes d'orientation 3 à 9* ci-dessous). L'aide-mémoire pour l'évaluation de la gestion du troupeau et du rôle du bétail dans les moyens d'existence figure dans le *Chapitre 3, Évaluation initiale et identification des réponses*; voir aussi l'*Annexe 9.1: Aide-mémoire pour l'évaluation de la fourniture de bétail*. Si du bétail est fourni aux résidents d'un camp, la durabilité de l'élevage à long terme doit être prise en compte (voir aussi l'*Annexe 9.3: Fourniture de bétail dans un camp*).
2. **Redistribution autochtone du bétail.** Dans nombre de communautés d'éleveurs, il existe des mécanismes autochtones pour la redistribution du bétail, par exemple des systèmes de soutien social basés sur des prêts ou des dons de bêtes à des catégories précises de ménages particulièrement pauvres ou vulnérables. S'il y a lieu, les interventions de fourniture de bétail devraient être basées sur ces mécanismes afin d'accroître la gestion et l'appropriation du processus par la communauté pour, en fin de compte, en favoriser la durabilité.
3. **Biens offrant des moyens d'existence.** Il est crucial que les ménages bénéficiaires aient suffisamment de biens offrant des moyens d'existence pour gérer et soigner les bêtes qu'ils reçoivent. Ces ressources peuvent prendre la forme de main-d'œuvre, de matériel, de compétences, de réseaux sociaux (élément particulièrement important pour les communautés pastorales où les liens sociaux sont cruciaux pour le succès de l'élevage), et l'accès aux

Figure 9.1 Arbre de décision pour la fourniture de bétail



Suite de la page précédente

Quel rôle joue le bétail dans les moyens d'existence ?



➡ = « oui » - ➡ = « non »

Notes
Le résultat « Pas d'action (sauf si les questions en suspens peuvent être résolues) » ne signifie pas nécessairement qu'aucune intervention ne devrait avoir lieu mais plutôt qu'un complément de formation ou un renforcement des capacités s'impose pour pouvoir répondre « oui » aux questions clés.

ressources naturelles telles que les pâturages et/ou les aliments pour animaux et l'eau (voir l'*Étude de cas 9.6*). Le remplacement du troupeau pour les anciens pasteurs ou agropasteurs ne peut réussir que lorsque les récipiendaires ont conservé suffisamment d'actifs malgré la perte de leur bétail. Par ailleurs, la réhabilitation des ménages démunis de longue date a peu de chance de réussir par le biais de la fourniture de bêtes. L'analyse des bénéficiaires les plus appropriés devrait s'effectuer au moyen de structures communautaires capables d'évaluer avec précision les actifs et les perspectives des récipiendaires potentiels.

4. **Rapport coût-efficacité.** Compte tenu du coût élevé de la fourniture de bétail (en termes financiers comme en termes administratifs), une telle intervention ne devrait être envisagée que lorsque d'autres mesures préventives visant à éviter la perte des ressources d'élevage ont échoué (par exemple, la complémentation alimentaire des animaux, la fourniture d'eau ou de soins vétérinaires – voir les *Chapitres 6, 7 et 5*). Le rapport coût-efficacité de la fourniture de bétail devrait aussi être comparé à d'autres mesures de réhabilitation, notamment pour les communautés pour lesquelles l'élevage ne constitue pas le principal moyen d'existence. Par exemple, d'autres types de soutien sous forme de nourriture, d'aide en espèces ou de semences pourraient constituer des moyens plus rentables de soutenir les moyens d'existence d'une manière durable à l'issue d'une situation d'urgence. Toute contrainte politique potentielle, qu'elle soit externe (concernant l'achat ou le déplacement du bétail) ou interne (les protocoles d'achats de l'agence concernée) devrait être évaluée et devrait éclairer la documentation.
5. **Impact sur les marchés locaux.** L'achat d'un grand nombre d'animaux sur les marchés locaux peut avoir un impact marqué sur les prix, notamment au lendemain d'une urgence, lorsqu'il est souvent plus difficile de trouver des animaux reproducteurs. Cela peut avoir un impact négatif sur les éleveurs moins fortunés qui tentent de reconstituer leur cheptel.
6. **Taille de troupeau viable.** Dans les communautés où le bétail constitue le principal bien de subsistance, les communautés locales seront en mesure de suggérer la taille viable optimale pour permettre le remplacement du troupeau. Cet élément se base sur leurs connaissances des différentes espèces et races de bétail, sur la productivité par rapport à la taille du ménage et sur la disponibilité des ressources naturelles telles que les pâturages/aliments pour animaux et l'eau. Même dans les communautés où l'élevage est moins courant, une estimation locale des espèces et du nombre appropriés devrait être prise en compte, tout comme la disponibilité d'aliments pour animaux (voir l'*Annexe 9.4 : Discussion sur la taille minimum viable du troupeau*). Si des races très productives sont fournies pour améliorer la productivité du bétail, il y aura peut-être besoin de moins de bêtes. Toutefois, dans ce cas, il est important que les

bénéficiaires aient les capacités de prendre soin des nouvelles races, y compris les compétences et l'achat des ressources requises, telles que les soins vétérinaire, le fourrage, etc. (voir la *note d'orientation 3* ci-dessus). La distribution de races améliorées peut aussi contribuer à la perte des races traditionnelles, de la diversité génétique ou de caractéristiques souhaitables dans un effectif d'élevage. Ces arguments doivent être soigneusement soupesés par rapport aux avantages que les communautés pourront tirer de la fourniture de race à haute productivité.

7. **Impact environnemental.** Sur la base de la taille viable du troupeau (voir la *note d'orientation 6* qui précède), une évaluation de l'impact environnemental de la fourniture de bétail devrait être effectuée (voir aussi la discussion sur les questions transversales relatives à l'environnement au *Chapitre 2 Normes essentielles communes à toutes les interventions en matière d'élevage*). Dans ce contexte, il convient de noter que les achats locaux de bêtes n'augmentent pas la pression sur les parcours puisque celle-ci est basée sur la circulation locale du bétail. Lorsque la fourniture de bétail à des éleveurs dans des camps est à l'étude dans des régions où il existe déjà une forte concentration d'animaux, l'impact environnemental devrait être soigneusement évalué.
8. **Bien-être du bétail.** Il ne faut fournir du bétail que s'il est certain de pouvoir assurer son bien-être (voir la discussion sur les « cinq libertés » dans la *Présentation de LEGS*). Par exemple, dans certains cas, il n'y aura pas assez d'aliments pour animaux disponibles pour nourrir tout le bétail dans une zone aride. Dans d'autres cas, si des abris suffisants pour le bétail ne peuvent pas être fournis à l'issue d'une urgence dans un climat froid, les animaux pourraient souffrir ou mourir.
9. **Risque de maladie.** Certaines maladies animales sont très contagieuses et peuvent avoir des conséquences sociales et économiques désastreuses. Le risque potentiel de l'apparition d'une maladie locale et transfrontalière devrait être évalué. Dans la phase de relèvement, une forte charge de morbidité animale peut être inévitable et la conception du projet devrait inclure des actions pour contrôler la maladie au sein des animaux fournis. Lorsqu'on envisage l'achat transfrontalier d'animaux et si des mesures de contrôle sanitaire ne peuvent pas être mises en œuvre, il est peut être préférable de ne pas s'embarquer dans une opération de fourniture de bétail.
10. **Évaluation de la sécurité.** Il convient de procéder à une évaluation détaillée des implications de la fourniture de bétail en termes de sécurité avant d'entreprendre ce type d'intervention. L'évaluation devrait considérer si les ménages bénéficiaires risquent de devenir la cible de vols ou d'agressions, et prendre en compte le risque de conflit lié aux ressources naturelles (par exemple, entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs ou entre plusieurs communautés

d'éleveurs). Un soutien supplémentaire avec la fourniture d'abris pour le bétail pourrait contribuer à une sécurité renforcée. Néanmoins, l'intervention ne devrait pas avoir lieu si elle risque d'accroître la vulnérabilité à la violence ou l'insécurité des ménages et des communautés bénéficiaires.

Norme 2 relative à la fourniture de bétail : Définition de l'offre

Des espèces et des races de bêtes appropriées sont distribuées en nombre suffisant et par le biais de mécanismes adéquats pour fournir des avantages viables et durables aux communautés cibles.

Actions clés

- Tenir compte des systèmes autochtones de distribution de bêtes dans la conception des interventions de fourniture de bétail (voir la *note d'orientation 1*).
- Baser la sélection des bénéficiaires sur la participation et les pratiques locales (voir la *note d'orientation 2*).
- Lorsque des mécanismes de transferts d'espèces ou de coupons sont utilisés, évaluer les prix en vigueur sur le marché et fixer les valeurs en conséquence (voir la *note d'orientation 3*).
- S'assurer que le type et la quantité de bêtes fournies sont appropriés pour soutenir les moyens d'existence et que les bêtes sont productives, en bonne santé et adaptées aux conditions locales, y compris les tendances de variabilité du climat (voir la *note d'orientation 4*).
- Distribuer les animaux au moment opportun (voir la *note d'orientation 5*).

Notes d'orientation

1. **Systèmes autochtones de redistribution.** Ces systèmes sont souvent logiques et bien développés. Ils englobent la fourniture de types déterminés d'animaux à des catégories précises de bénéficiaires. Ils sont basés sur l'expérience locale, acquise au fil des décennies, en matière de reconstitution des troupeaux dans des milieux hostiles. Les interventions de fourniture de bétail devraient donc s'inscrire en complément des systèmes autochtones de redistribution d'animaux lorsqu'ils existent.
2. **Sélection des bénéficiaires.** L'identification des bénéficiaires devrait s'appuyer sur des méthodes autochtones permettant de désigner les récipiendaires qui conviennent et être liée à un classement selon la richesse tenant compte de l'ensemble des biens minimaux requis pour réussir une activité d'élevage dans le contexte considéré (voir la *Norme 1, note d'orientation 3* ci-dessus). Comme

indiqué plus haut, les membres les plus pauvres de la communauté, bien qu'ils soient peut-être les plus méritants, peuvent ne pas être les bénéficiaires les plus appropriés d'une distribution de bétail s'ils n'ont pas les moyens de s'occuper et de gérer les bêtes à l'avenir. Les interventions de fourniture d'élevage basées sur le remboursement par les bénéficiaires en espèces ou en nature (avec la progéniture de leur bétail) devraient aussi inclure parmi les critères de sélection la faculté de rembourser. Toutefois, cela pourrait encore désavantager les groupes les plus pauvres de la communauté. Quels que soient les critères utilisés, la participation communautaire à l'acceptation des critères des bénéficiaires et la sélection de récipiendaires qui conviennent permettra de garantir un ciblage approprié et, par ailleurs, elle facilitera un processus de sélection transparent afin d'éviter tout ressentiment.

3. **Définir des valeurs en espèces.** Lorsque des transferts d'espèces ou de coupons sont utilisés en guise de mécanisme de distribution pour la fourniture de bétail, les prix du marché local et la disponibilité doivent être évalués et les valeurs au comptant doivent être fixées en conséquence. Cette évaluation devrait aussi inclure la durée de l'approvisionnement et les implications potentielles du programme sur le marché afin d'éviter tout impact négatif sur les opérateurs locaux et le marché à terme.
4. **Type de bêtes à fournir.** La sélection du type d'animaux comprend le choix de l'espèce, la race, l'âge, l'usage et le sexe. Les interventions portant sur la fourniture de bétail devraient faire appel à des bêtes productives relativement jeunes, issues de races locales adaptées aux conditions du cru, y compris les conditions environnementales, les schémas existants en termes de variabilité climatique et de phénomènes extrêmes, et les maladies. En outre, les communautés ciblées disposent déjà de connaissances et d'expériences dans le soin et la gestion des races locales et ces races sont généralement meilleur marché et plus faciles à se procurer que des races importées ou améliorées. Les préférences en matière d'espèces et de races de bêtes peuvent varier au sein des ménages ; ainsi, les femmes donnent la priorité aux animaux qui contribuent le plus à la sécurité alimentaire du ménage, sans trop se soucier de ceux qui génèrent le plus de revenu.

Pour le remplacement du cheptel, en se basant sur l'analyse de la taille minimale viable du troupeau et de sa composition optimale (décrite dans la *Norme 1 relative à la fourniture de bétail, note d'orientation 6* ci-dessus ; voir aussi la discussion à l'*Annexe 9.4*), il convient de définir une offre qui tienne compte de la taille de la famille, des coûts d'entretien et des besoins d'élevage des bénéficiaires cibles (par exemple, des bêtes productives comme des chèvres ou des vaches ; des bêtes de trait ou de somme comme des ânes ou des chameaux). Ce nombre minimum dépendra du rôle du bétail dans les moyens d'existence et de la contribution attendue du bétail à l'économie des ménages.

Dans toute la mesure du possible, les bénéficiaires devraient pouvoir sélectionner les différents animaux eux-mêmes, sur la base d'un processus ouvert et transparent. Bien que la fourniture d'un troupeau de la taille minimale viable puisse être onéreuse (en particulier dans les communautés tributaires de l'élevage), si un nombre inférieur à la taille minimale est fourni, les ménages auront besoin d'un appui supplémentaire pour assurer leur sécurité alimentaire jusqu'à ce que le troupeau atteigne une taille suffisante, ce qui pourra prendre plusieurs années. Le remplacement d'une seule bête ou d'un petit nombre de bêtes requiert moins d'animaux pour exercer un impact positif sur les biens offrant des moyens d'existence. Dans la mesure du possible, l'offre devrait être souple pour répondre aux priorités des différents ménages, car cela augmentera les chances de remboursement dans les projets ayant recours à des systèmes de crédit, et le potentiel d'un impact positif sur les moyens d'existence.

5. **Distribution au moment opportun.** Les connaissances locales peuvent servir à planifier la fourniture du bétail pour qu'elle coïncide avec la disponibilité optimale d'aliments pour animaux (pâturages, fourrage, résidus de récolte) et d'eau, maximisant ainsi la productivité et la croissance tout en réduisant au minimum l'impact négatif sur l'environnement. Cela devrait aussi englober les considérations liées aux conditions climatiques, aux cycles de reproduction du bétail et aux calendriers des maladies et des travaux des communautés cibles.

**Norme 3 relative à la fourniture de bétail :
Systèmes de crédit, d'achat, de transport et de livraison**

Les systèmes de crédit, d'achat, de transport et de livraison sont efficaces, rentables et soutiennent la fourniture de bétail selon des normes de qualité.

Actions clés

- Dans la mesure du possible, baser les approvisionnements sur des achats locaux (voir la *note d'orientation 1*).
- S'assurer que les achats se déroulent en fonction de critères approuvés et en conformité avec les procédures légales d'acquisition (voir la *note d'orientation 2*).
- S'assurer qu'une inspection vétérinaire a lieu au moment de l'achat du bétail (voir la *note d'orientation 3*).
- Ne fournir le bétail aux termes d'un système de crédit que si, et seulement si, cela augmente l'engagement des bénéficiaires sans pour autant compromettre la productivité du bétail fourni ou les capacités du ménage à subvenir à ses besoins élémentaires. Dans tous les autres cas, fournir le bétail à titre de don (voir la *note d'orientation 4*).
- Planifier le transport à l'avance afin de réduire au minimum les risques de pertes durant le transit et s'assurer qu'il est organisé dans des conditions qui garantiront le bien-être des animaux (voir la *note d'orientation 5*).

Notes d'orientation

- 1. Achats locaux.** Les achats locaux soutiennent les marchés locaux et évitent les problèmes logistiques, sanitaires, environnementaux et financiers associés au déplacement des animaux depuis des zones éloignées. En particulier, les achats qui nécessitent des déplacements transfrontaliers du bétail sont à éviter à moins que des mesures de contrôle et d'inspection sanitaires appropriées puissent être mises en place. L'achat du bétail proprement dit devrait faire intervenir les bénéficiaires eux-mêmes ou leurs représentants, car la population locale sait en principe quels types d'animaux sont le mieux adaptés à sa situation. Dans une communauté donnée, les bénéficiaires peuvent désigner des experts locaux, des négociants ou des aînés pour sélectionner les animaux en leur nom. Une foire au bétail est un autre mécanisme possible car il permet aux bénéficiaires de sélectionner leurs bêtes eux-mêmes (voir l'*Annexe 9.5*). Toutefois, au lendemain d'une urgence, il n'est pas toujours possible de trouver suffisamment de jeunes femelles localement, tout particulièrement pour des projets de grande envergure qui nécessitent un nombre important d'animaux.
- 2. Procédures d'achats.** Il faut identifier la réglementation régissant les achats de bétail (impôts, quarantaine, dispositions frontalières, etc.). Les impératifs de quarantaine peuvent avoir un impact notable sur la mise en œuvre de l'intervention, car ils peuvent impliquer des délais considérables et nécessiter des ressources, des besoins logistiques et de gestion des animaux avant que la distribution aux bénéficiaires ne puisse avoir lieu. L'origine, l'espèce, la race, le sexe et l'âge des bêtes ont besoin d'être déterminés avant de passer un contrat avec des fournisseurs pour veiller à ce que les critères convenus soient respectés. La qualité des bêtes devrait être vérifiée par des experts et des représentants de la communauté avant de procéder à la distribution. En situation de conflit ou en zones d'insécurité, où le pillage est une préoccupation courante, les agences devraient veiller à ne pas acheter du bétail volé.
- 3. Inspection vétérinaire.** Au moment de l'achat, les animaux devraient être inspectés par un chirurgien vétérinaire ou un para-professionnel vétérinaire afin de réduire au minimum la mortalité et de maximiser les performances de production. L'inspecteur peut être un praticien du secteur privé local contractualisé par le projet ou un agent du gouvernement. L'inspection devrait mettre en relief tout problème sanitaire majeur.
- 4. Des systèmes de crédit qui ne compromettent pas la productivité.** Durant la phase de conception, il convient de décider si le projet sera ou non basé sur une distribution sous forme de crédit ou sous forme de don (et, dans le cas d'un crédit, quelle forme prendra le remboursement). Cette décision devra être prise en étroite consultation avec les bénéficiaires et sur la base d'une pleine appréciation et de l'engagement de tous les ménages participants. Lorsque le

bétail est fourni aux termes d'un système de crédit, le prêt peut être remboursé par un versement en espèces ou par la progéniture des animaux fournis. Le remboursement en espèces exige un degré d'intégration de la communauté dans l'économie de marché et, dans bien des cas, le remboursement sous forme de bêtes sera la méthode la plus appropriée, de préférence en s'appuyant sur les systèmes autochtones. Toutefois, il faut veiller à ce que les modalités de remboursement (type et état de l'animal, calendrier de remboursement, etc.) soient planifiées soigneusement pour s'assurer qu'elles ne compromettent en rien la qualité de l'appui aux moyens d'existence reçu grâce à la fourniture initiale de bétail. Par exemple, si les animaux fournis ne sont pas productifs, le remboursement peut accabler le bénéficiaire d'une dette. La sélection des bénéficiaires secondaires (susceptibles de recevoir un versement en espèces ou la progéniture du bétail fourni de la part des bénéficiaires primaires) devrait avoir lieu au moment de l'identification des bénéficiaires primaires et le remboursement fera l'objet d'un suivi minutieux.

- 5. Planification du transport.** L'itinéraire, la durée, les conditions météorologiques probables, les distances, les horaires d'ouverture des services douaniers, les points de ravitaillement et les escales doivent être planifiés à l'avance, ainsi que le matériel et les approvisionnements requis pour nourrir, abreuver et traire le cheptel, en fonction des besoins. Les conditions et la durée du voyage devraient garantir le bien-être du bétail. À ce titre, il convient d'éviter les surcharges (et le risque de suffocation qui en découle) et de prévoir suffisamment de place pour que les animaux puissent se tenir debout et se coucher dans leurs positions habituelles, en étant toutefois assez nombreux (en fonction de l'espèce) pour éviter de tomber. Le véhicule doit être désinfecté avant et après le chargement et il doit être correctement aéré. Le lieu de livraison devrait aussi être correctement préparé : il faut prévoir suffisamment d'eau, d'aliments pour animaux, d'enclos et d'abris.

Norme 4 relative à la fourniture de bétail : Soutien supplémentaire

Un appui supplémentaire (soins vétérinaires, formation, nourriture) est fourni aux bénéficiaires afin de garantir un impact positif et durable sur leurs moyens d'existence.

Actions clés

- Fournir des soins vétérinaires préventifs au bétail avant la distribution (voir la *note d'orientation 1*).
- Mettre en place un système pour la fourniture permanente de soins vétérinaires pour tous les membres de la communauté (voir la *note d'orientation 2*).

- Prodiguer une formation et un renforcement des capacités aux bénéficiaires sur la base d'une analyse de leurs compétences et de leurs connaissances en matière d'élevage (voir la *note d'orientation 3*).
- S'assurer que la formation et le renforcement des capacités comprennent une préparation aux chocs et aux urgences futurs (voir la *note d'orientation 4*).
- Identifier les besoins de sécurité alimentaire et y répondre conformément aux « Standards minimums sur la sécurité alimentaire et la nutrition » de Sphère), afin d'empêcher des ventes accélérées hâtives du bétail (voir la *note d'orientation 5*).
- Identifier les besoins d'abris et les besoins non alimentaires et y répondre conformément aux « Standards minimums sur les abris, l'habitat et les articles non alimentaires » de Sphère (voir la *note d'orientation 6*).
- Ne retirer l'appui à la sécurité alimentaire qu'une fois que la taille du cheptel et/ou l'apparition d'autres activités économiques permettent d'envisager une autonomie vis-à-vis de ce type d'appui (voir la *note d'orientation 7*).

Notes d'orientation

1. **Soins vétérinaires préventifs.** Avant la distribution, les animaux doivent être vaccinés, vermifugés et recevoir les autres soins vétérinaires préventifs dictés par la situation locale en matière de maladies. Dans la plupart des cas, ce service est fourni en une seule opération et à titre gracieux. Toutefois, il convient de prêter attention aux questions de recouvrement des coûts évoquées au *Chapitre 5 (Soutien vétérinaire)*.
2. **Soins vétérinaires à long terme.** Les communautés bénéficiaires devraient disposer d'un accès continu aux services de santé animale, tant préventifs que curatifs, conformément aux normes et directives énoncées au *Chapitre 5 (Soutien vétérinaire)*. Un système de soins continus devrait être mis en place au moment où les bêtes sont distribuées afin de garantir qu'elles reçoivent le traitement dont elles ont besoin. Ce système de soin à long terme peut aussi offrir l'opportunité de recueillir des données de suivi-évaluation.
3. **Formation et renforcement des capacités.** La formation en élevage pourrait ne pas se révéler nécessaire pour les opérations de remplacement du cheptel car les communautés bénéficiaires (en principe des pasteurs et des agropasteurs) auront sans doute des connaissances et une expérience considérables en gestion du bétail. Toutefois, les communautés ciblées pour le remplacement du bétail comme moyens d'existence ou pour leur fournir des bêtes en guise de nouvelles activités de subsistance pourraient avoir des connaissances limitées en matière d'élevage ou bien leur savoir pourrait s'être perdu si l'urgence dure depuis longtemps. Dans de tels cas, la fourniture de bétail devrait s'accompagner

d'un renforcement adéquat des capacités en soins et en gestion du bétail afin de faire en sorte que les bêtes survivent, soient bien soignées et puissent apporter une contribution utile aux moyens d'existence une fois l'urgence passée. La formation et/ou la fourniture de renseignements sur l'économie de marché peuvent aussi se révéler utiles pour sécuriser les moyens d'existence basés sur l'élevage à plus long terme.

4. **Préparation à des urgences futures.** Tout particulièrement dans le cas des communautés n'ayant pas une expérience solide en matière de gestion du bétail, il est important de développer des compétences de préparation aux urgences afin de réduire au minimum le risque de perdre des bêtes dans l'éventualité de crises futures. Les activités de renforcement des compétences pourrait inclure le stockage d'aliments pour animaux, la protection des pâturages, une commercialisation optimale du bétail, un déstockage précoce, la construction d'abris, des soins vétérinaires et un entretien des points d'eau (autant de rubriques qui sont couvertes dans d'autres chapitres de LEGS).
5. **Appui à la sécurité alimentaire.** La vente hâtive des bêtes et la consommation de viande sont des phénomènes fréquents immédiatement après la fourniture de bétail qui reflètent les besoins urgents de sécurité alimentaire des ménages bénéficiaires et/ou une pénurie de main-d'œuvre et de ressources, qui doivent être détournées des autres activités de subsistance afin de gérer le bétail. Les besoins de sécurité alimentaire des ménages bénéficiaires devraient être évalués et un soutien supplémentaire devrait être fourni jusqu'à ce que le bétail devienne pleinement productif. Le Manuel Sphère prescrit les « Standards minimums sur la sécurité alimentaire et la nutrition » (Sphère, 2011). Des mécanismes d'aide en espèces ou en coupons peuvent être appropriés pour fournir ce type de soutien.
6. **Appui sous forme d'abris et d'articles non alimentaires.** Les familles qui reçoivent du bétail peuvent avoir besoin d'un abri, d'ustensiles ménagers de base, de literie, de récipients d'eau et d'autres articles liés à l'élevage comme des charrettes, des harnais ou des charrues. En l'absence de ce soutien, elles peuvent se trouver dans l'obligation de vendre des bêtes. Le recours à des mécanismes d'aide en espèces ou en coupons peut aussi être approprié pour fournir ce type de soutien.
7. **Retrait de l'appui à la sécurité alimentaire.** Les bénéficiaires devraient recevoir une aide à la sécurité alimentaire jusqu'à ce que leurs bêtes ou autres activités de subsistance puissent leur fournir un soutien suffisant. Cela évite la vente hâtive et non durable de leurs bêtes. Un système de suivi participatif bien conçu peut inclure des systèmes de mesure de la croissance du troupeau et d'autres indicateurs basés sur les moyens d'existence afin de déterminer le meilleur moment pour mettre un terme à l'aide alimentaire.

Études de cas sur la fourniture de bétail

9.1 Étude de cas sur l'impact : Remplacement du troupeau au moyen de transferts d'espèces au Kenya

Le district d'Isiolo au Kenya a souffert d'une grave sécheresse en 2005 qui a engendré de lourdes pertes de bétail et augmenté les taux de malnutrition aiguë chez les enfants en bas âge. Après la saison des longues pluies en avril-mai 2006, Save the Children Canada a fourni à 750 ménages de 22 communautés un transfert monétaire exceptionnel de 30 000 shillings kenyans (environ 490 dollars US). Cet argent était destiné à aider les familles à reconstituer leur troupeau avec des bêtes de leur choix ou à investir dans d'autres méthodes de production tout en ayant un peu d'argent pour faire face aux besoins les plus pressants.

En moyenne, les prix du bétail sur les marchés locaux n'ont pas changé sensiblement du fait de la distribution monétaire, bien que les vendeurs aient tenté d'appliquer des prix exorbitants devant la hausse soudaine de la demande. Les bénéficiaires ont adopté une variété de méthodes pour faire face à cette tentative d'inflation, y compris des achats groupés par un même représentant, des déplacements vers des marchés plus éloignés ou encore des efforts pour retarder leurs achats.

Une évaluation réalisée sept mois après la distribution a révélé que les bénéficiaires avaient apprécié le don en espèces car il leur avait donné la possibilité d'acheter les types d'animaux de leur choix et d'exercer plus de contrôle sur la qualité qu'ils n'auraient pu le faire avec un restockage en nature. Le don a aussi permis aux bénéficiaires de consacrer une partie de l'argent à d'autres besoins. En tout, 85 pour cent du don a été consacré à l'achat de bétail – principalement des chèvres, des moutons et des bovins, et aussi quelques ânes. Les 15 pour cent restants ont servi à l'achat de matériaux de construction, à l'investissement dans un petit commerce, au remboursement de dettes, au paiement de soins vétérinaires, de soins de santé, de frais de scolarité ou encore à l'achat de denrées. Le taux de scolarisation des enfants, notamment pour les filles et dans le secondaire, a augmenté pour les bénéficiaires par rapport aux familles n'ayant pas participé au programme.

Le programme n'a ciblé que 11 pour cent de tous les ménages et il n'a bien évidemment pas pu toucher toutes les personnes dans le besoin. Toutefois, on estimait justifié d'accorder des dons plus élevés à un plus petit nombre de personnes que de distribuer l'argent disponible plus largement mais en quantité moindre à toutes les personnes dans le besoin.

Sept mois après la distribution d'argent, l'impact sur la sécurité alimentaire a été jugé modeste. Les bénéficiaires ont certes amélioré la diversité de leur alimentation, notamment du fait d'un meilleur accès au lait. Toutefois, leur dépendance envers l'aide alimentaire n'a pas sensiblement diminué. Sur la base de la croissance du cheptel durant les cinq à sept premiers mois (+3 pour cent pour les bovins, +16 pour cent pour

les chèvres et +25 pour cent pour les moutons), on a estimé que les troupeaux devraient être assez gros pour garantir la sécurité alimentaire dans un délai de deux ans, ce qui est sensiblement plus rapide que s'il n'y avait pas eu d'intervention. Toutefois, l'impact définitif du programme ne sera clair qu'à plus long terme et, notamment, lors de la prochaine sécheresse, moment où la résilience des ménages bénéficiaires sera mise à l'épreuve (*Sources* : O'Donnell, 2007 ; Croucher *et al.*, 2006).

9.2 Étude de cas sur le processus : Soutenir la distribution traditionnelle de bétail en tant que stratégie de préparation à la sécheresse au Niger

Le Projet de survie et de relèvement des pasteurs, mené dans le département de Dakoro, au Niger, était administré par le Secours luthérien mondial (LWR), en partenariat avec la Contribution à l'Éducation de Base (CEB). Le projet a suivi une intervention d'urgence du LWR portant sur des secours alimentaires lors de la famine ayant frappé le Niger en 2005 ; il visait à accroître la résilience et la préparation des communautés affectées pour qu'elles puissent faire face aux sécheresses et aux famines futures. Lors des discussions avec les communautés du département de Dakoro, quatre grands chantiers d'intervention ont été identifiés :

- la fourniture de bétail
- les banques d'aliments pour animaux
- le développement de points d'eau
- les forums communautaires pour faciliter la participation à tous les aspects du projet (résoudre des problèmes tels que les conflits entre agriculteurs et éleveurs et promouvoir une sensibilisation aux droits).

Les quatre volets du projet ont été conçus et planifiés dans le cadre d'un forum de planification participatif. L'opération de distribution de bétail a été retenue en priorité par les pasteurs en réponse au risque d'une sécheresse future, suite à la famine de 2005. En cas de sécheresse, les hommes se rendent vers le sud avec le plus gros du bétail pour tenter de trouver des pâturages, tandis que les femmes et les personnes âgées restent sur place avec le petit bétail. Lorsque les ressources manquent, les premiers biens à être cédés sont le petit bétail dont s'occupent les femmes. Les communautés ont identifié le besoin de remplacer et de reconstituer ces biens, afin de protéger la sécurité alimentaire des femmes et pour éviter d'avoir à vendre le plus gros bétail.

Cette opération était une intervention de préparation à la sécheresse plutôt qu'une tentative de reconstituer le troupeau ; par conséquent, le nombre de bêtes concerné est resté relativement modeste. La communauté a donné la priorité à l'achat de moutons plutôt qu'à la combinaison d'ovins et de caprins initialement suggérée par le projet, car les moutons avaient une plus haute valeur commerciale.

Le volet portant sur la distribution d'animaux était basé sur un mécanisme de redistribution traditionnelle appelé *habbanaye*, aux termes duquel les animaux sont donnés à des bénéficiaires qui gardent la première portée puis passent les animaux d'origine au bénéficiaire suivant. Sur la base des suggestions communautaires, chaque bénéficiaire initial a reçu un mouton et quatre brebis. Les 200 premiers bénéficiaires ont été identifiés par leur propre communauté en fonction de critères communautaires, basés sur les niveaux de pauvreté. À ce jour, les animaux reçus par les premiers bénéficiaires ont donné une progéniture à ces derniers et ont ensuite été transmis à un deuxième groupe de bénéficiaires.

L'impact du projet jusqu'ici peut se résumer ainsi : les femmes bénéficiaires, dont bon nombre s'occupaient de 7 à 30 têtes de petit bétail qu'elles ont perdues du fait de la sécheresse, disposent désormais d'au moins quatre animaux qu'elles peuvent vendre en cas de difficultés économiques ou qui peuvent se reproduire l'année prochaine pour augmenter leurs ressources d'élevage. En d'autres termes, les animaux distribués constituent un « fonds de prévoyance anti-sécheresse » pour les femmes pauvres.

L'opération de distribution de bêtes a été complétée par des initiatives de développement des points d'eau et de banques d'aliments pour le bétail (voir l'*Étude de cas 6.3* à la fin du *Chapitre 6, Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux*), qui ont aussi contribué à maintenir les animaux en vie et donc à protéger les ressources d'élevage (*Sources* : ARVIP, 2005 ; Burns, 2006 ; Evariste Karangwa, Meghan Armisted et Mahamadou Ouhoumoudou, communication personnelle, 2008).

9.3 Étude de cas sur l'impact : Foires à bestiaux au Niger

Entre juin 2005 et juin 2006, le nord du département de Dakoro, au Niger, une région pastorale et agropastorale, a enregistré des pertes de bétail allant jusqu'à 60 pour cent, surtout des bovins. À ce niveau de pertes, il faudrait près de 30 ans pour reconstituer les troupeaux à leur niveau d'avant la crise. Le bétail représente la principale, sinon la seule, source de revenu. Oxfam et son partenaire local, l'Association pour le Renouveau de l'Élevage au Niger (AREN), ont décidé de contribuer à la reconstitution des ressources d'élevage au moyen d'un système de foires aux bestiaux.

Un total de 1 500 bénéficiaires a reçu 360 dollars en coupons afin d'acheter les animaux de leur choix (bovins, moutons, chèvres ou ânes) auprès des négociants locaux et des gros éleveurs participant à huit foires à bestiaux organisées durant les mois de janvier et de février 2006. Pour éviter la vente trop rapide des animaux distribués afin de répondre aux besoins immédiats, les bénéficiaires ont aussi reçu 30 dollars en espèces.

Les foires ont été organisées en partenariat avec le projet PROXEL (géré par VSF-Belgique et leur partenaire local Karkara), qui a supervisé l'inspection sanitaire des bêtes avant leur accès aux foires et la vaccination des bêtes achetées. Oxfam a également chargé PROXEL de réaliser un suivi à mi-parcours des animaux distribués

et de fournir un appui technique aux bénéficiaires, notamment au travers d'un programme de prophylaxie et de sensibilisation aux nouvelles techniques de production animale.

Un an plus tard, une évaluation a souligné l'importance de ce suivi pour la réussite du programme. Le taux d'accroissement du troupeau était de 74 pour cent. Un total de 11 476 bêtes a été acheté lors des foires, ce qui, à ce taux de croissance, donnera un cheptel total d'environ 20 000 têtes un an plus tard. Le taux de déstockage, y compris les ventes et la consommation privée, a été très faible (chèvres : 0,4 pour cent ; moutons : 0,6 pour cent), conformément aux objectifs du projet, qui se concentrait sur la reconstitution des troupeaux. Les évaluateurs ont établi un lien entre ces résultats positifs et le suivi vétérinaire ainsi que la formation fournie aux communautés bénéficiaires. On a également observé que, suite au programme, les communautés cibles avaient augmenté leur demande de soutien vétérinaire pour prendre soin du reste de leur troupeau (*Sources* : Oxfam GB/VSF-B, 2007 ; Bernard, 2006).

9.4 Étude de cas sur le processus : Contributions communautaires au remplacement du troupeau en Éthiopie

En réponse à la sécheresse de 2006, Save the Children USA a réalisé une opération de remplacement du cheptel dans cinq districts du sud de l'Éthiopie. L'activité s'inspirait de mécanismes de restockage traditionnels. Chez les Borana, le restockage traditionnel s'appelle *Bussa Gonifa*. Aux termes de ce système, les pasteurs qui perdent leurs bêtes en raison de la sécheresse, d'un conflit ou d'un raid et à qui il reste moins de cinq vaches peuvent invoquer leur droit de prétendre à un minimum de cinq vaches de leur clan pour pouvoir demeurer dans le système pastoral. Les Degodia Somali ont un système coutumier analogue de redistribution des bêtes.

Save the Children USA a remplacé les vaches par des chèvres et des moutons car le petit bétail a un taux de reproduction plus rapide et est aussi de plus en plus privilégié parce qu'il est mieux capable de résister aux conditions de sécheresse. Lors de discussion avec la communauté, il a donc été convenu que Save the Children fournirait 15 à 20 moutons/chèvres (y compris un ou deux mâles) et une bête de somme par bénéficiaire et que la communauté doublerait ce chiffre en vertu de son mécanisme traditionnel de restockage. Le nombre total de bêtes était considéré comme la taille minimale du troupeau pour les ménages ciblés en priorité qui avaient perdu la majeure partie, voire la totalité, de leurs bêtes suite à la sécheresse.

Dans deux des districts, le fait que l'allocation de bêtes par Save the Children soit doublée par la communauté a donné de bons résultats. La communauté a apporté un total de 1 364 chèvres et moutons et le fait de pouvoir fournir des animaux de meilleure qualité que les bêtes achetées a procuré une grande fierté aux membres de la communauté. Dans les autres zones ciblées, les contributions communautaires ont été moins réussies, et ce pour deux raisons clés. Tout d'abord, dans certaines

communautés, les effets de la sécheresse ont été plus généralisés, les ménages étaient plus pauvres et les institutions autochtones répugnaient à inciter les membres de leur clan à apporter des contributions alors qu'ils avaient tous déjà essuyé des pertes de bétail durant la sécheresse. Deuxièmement, la volonté des membres de la communauté de faire des contributions semblait aussi dépendre de la qualité et la durée des relations avec l'agence partenaire – là où l'on pouvait se targuer d'antécédents positifs d'activités de développement communautaire, les contributions ont pu être plus facilement obtenues que dans les régions où les liens avec l'agence extérieure avaient été de plus courte durée ou lorsque la relation était moins développée.

Tout bien considéré, Save the Children USA a conclu que le doublement des contributions par la communauté est une approche utile qui pourra, à l'avenir, s'avérer particulièrement adaptée dans le contexte de sécheresses plus localisées, notamment dans les régions où il existe des liens solides entre l'agence d'exécution et la communauté et où les membres de la communauté n'ont pas tous été touchés dans la même mesure par la sécheresse (*Source* : Gebru, 2007).

9.5 Étude de cas sur le processus : Distribution de bétail après le séisme survenu au Pakistan

Peu de temps après le séisme qui a frappé le Pakistan en 2005, et au lendemain des interventions initiales portant notamment sur la distribution de denrées, de tentes et de couvertures, la Croix-Rouge allemande a lancé une initiative en vue d'améliorer le statut nutritionnel des enfants des ménages touchés par le séisme en fournissant une vache allaitante et son veau aux ménages ciblés. Les bénéficiaires ciblés étaient soit des ménages qui avaient perdu tous leurs animaux soit des ménages vulnérables (comme ceux dirigés par des femmes ou encore des ménages pauvres de plus de quatre enfants) qui n'avaient peut-être jamais eu de bétail auparavant. Des comités villageois, regroupant des représentants issus des aînés et des différentes castes, des femmes, des chefs religieux et des enseignants, ont été mis sur pied pour superviser la sélection des bénéficiaires. La sélection des bénéficiaires a ensuite été validée par des visites de terrain et des discussions communautaires.

Avant la distribution des bêtes, les bénéficiaires ont reçu une formation en gestion animale, y compris en alimentation, reproduction et santé animales. Certaines races et certains types de bovins ont été sélectionnés sur la base de critères convenus tels que leurs facultés d'adaptation au climat froid, la production de lait, la taille et l'âge. Des entrepreneurs locaux ont fourni les vaches, qui ont ensuite été inspectées par la Croix-Rouge et traitées contre les mammites et les tiques, vaccinées puis désinfectées avant d'être distribuées. Un système de loterie a été appliqué pour la distribution.

Des agents communautaires de santé animale (ACSA) ont également reçu une formation dans chaque village et des stages de mise à niveau ont continué tout au long de la durée de vie du projet. Des plans ont été mis en place afin de mettre les ACSA en relation avec des services vétérinaires publics précis comme ceux chargés de l'insémination artificielle et les programmes futurs de mise au taureau (*Source* : Matthew Kinyanjui, communication personnelle, 2008).

9.6 Étude de cas sur le processus : Décision de ne pas procéder à une distribution de bétail suite au séisme du Pakistan

Le 8 octobre 2005, trois districts de l'Azad Jammu-et-Cachemire et cinq districts de la Province de la Frontière du Nord-Ouest (désormais Khyber Pakhtunkhwa) au Pakistan ont été frappés par un violent séisme. Pour appuyer le programme de réhabilitation et de relèvement à court terme déployé par le gouvernement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a entrepris un examen du volet élevage du programme en mai/juin 2006. L'objectif était de formuler une stratégie pour les six premiers mois de la phase de relèvement à court terme. Cet examen formulait les meilleures estimations de la situation de l'offre et la demande d'aliments pour animaux à l'issue du séisme dans les districts affectés. La situation est résumée dans le *Tableau 9.3*.

Tableau 9.3 L'offre et la demande d'aliments pour animaux à l'issue du séisme

District	Total de la demande d'aliments pour animaux	Total de l'offre d'aliments pour animaux	Excédent (déficit)
	MJEM (m)	MJEM (m)	MJEM (m)
Azad Jammu-et-Kashmir			
Muzaffarabad	5 361	7 560	2 199
Bagh	2 688	1 757	(931)
Rawalakot	5 092	3 306	(1 787)
Province de la Frontière du Nord-Ouest			
Mansehra	9 339	7 096	(2 242)
Battagram	4 037	1 871	(2 165)
Shangla	3 097	2 901	(197)
Abbotabad	6 339	3 336	(3 003)
Kohistan	11 962	11 103	(860)

MJEM = mégajoules d'énergie métabolisable ; (m) = millions

Après le tremblement de terre, seul le district de Muzaffarabad a enregistré un excédent notable d'aliments pour animaux bien que les districts de Shangla et de Kohistan (NWFP), qui n'avaient pas essuyé de lourdes pertes d'animaux, aient affiché un assez bon équilibre entre l'offre et la demande d'aliments. Tous les autres districts ont enregistré un déficit sensible.

Sur la base de ces observations, la FAO a repensé son plan initial de restockage des ménages affectées et elle a plutôt concentré ses efforts sur l'appui aux animaux restants par la fourniture d'aliments, d'abris et de soins vétérinaires pour permettre aux troupeaux de passer l'hiver (2006-07). Malgré les réticences exprimées concernant la durabilité des ressources en aliments pour animaux, sur les neuf agences d'exécution fournissant une aide au bétail dans l'Azad Jammu-et-Cachemire et les 13 agences opérationnelles dans la Province de la Frontière du Nord-ouest :

- 27 pour cent ont indiqué qu'elles fourniraient de gros ruminants.
- 33 pour cent fourniraient des petits ruminants.
- 33 pour cent fourniraient une combinaison de petits et gros ruminants.
- 7 pour cent fourniraient uniquement un appui sous forme d'intrants destinés au bétail. (Source : Simon Mack, communication personnelle, 2008).

9.7 Étude de cas sur l'impact : Distribution de bétail suite à un séisme en Iran

Fin décembre 2003, un terrible séisme a frappé la région de Bam, dans la province de Kerman, dans le sud de l'Iran. En quinze secondes seulement, plus de 70 pour cent des bâtiments de la ville et des villages environnants se sont effondrés et, sur une population de 130 000 habitants, plus de 40 000 ont trouvé la mort. La plupart des habitants de la région de Bam pratiquaient la culture de dattes et/ou offraient des services de main-d'œuvre agricole, mais beaucoup avaient aussi un petit nombre de bêtes pour compléter leurs besoins alimentaires et leur revenu, principalement des bovins, des moutons et des chèvres. L'élevage était particulièrement important pour les agriculteurs pauvres qui possédaient soit une petite parcelle soit pas de terre du tout. Les pertes de bétail suite au séisme étaient estimées à 31 pour cent pour les bovins et 26 pour cent pour les caprins et les ovins. La plupart de ces animaux étaient hébergés dans de simples abris près du domicile de leur propriétaire et nombre d'entre eux ont péri lorsque les bâtiments se sont effondrés. D'autres se sont enfuis dans la panique qui a suivi le séisme ; d'autres encore ont été volés ou vendus pour faire face à un besoin pressant d'argent.

En réponse à ces pertes, Action Contre la Faim (ACF) Espagne a conçu un projet de distribution de bétail pour fournir deux chèvres et 300 kg d'aliments à 1 200 familles vulnérables dans 17 villages affectés de la région de Bam. Le but du projet était de venir en aide aux ménages ciblés pour qu'ils puissent obtenir du lait pour leur famille et leur fournir un petit revenu supplémentaire. Le projet ciblait les familles pauvres qui avaient perdu des bêtes, en particulier les veuves et autres personnes vulnérables, mais les critères de sélection exigeaient que les bénéficiaires disposent déjà d'une expérience dans l'élevage de chèvres et de moutons et aient accès à un abri adéquat

pour les bêtes afin de garantir la durabilité de l'initiative. La sélection des bénéficiaires et la distribution se sont déroulées en collaboration avec des conseillers locaux. Il a été demandé au Réseau des vétérinaires iraniens de fournir un soutien vétérinaire au bétail acheté avant la distribution, y compris une campagne de vaccination contre l'entérototoxicité, une désinfection, une vermifugation et la fourniture de suppléments en minéraux et vitamines.

Les 1 200 familles bénéficiaires ont chacune reçu deux chèvres femelles (l'une de la race locale Mahali et l'autre de la race Rachti – mélange de la race locale Mahali avec une race pakistanaise de qualité), ainsi que 300 kg d'orge fourragère. Au départ, il était prévu de distribuer des animaux en gestation mais cela s'est avéré plus problématique d'un point de vue logistique et il a été décidé que suffisamment de boucs avaient survécu au séisme pour permettre aux chèvres distribuées de se reproduire peu de temps après la distribution.

Le suivi post-distribution a montré que 84 pour cent des bénéficiaires étaient satisfaits de la race sélectionnée et 87 pour cent du processus de distribution. Neuf des bénéficiaires obtenaient déjà du lait d'une de leurs chèvres ; deux ménages parvenaient à traire les deux chèvres qu'ils avaient reçues et 27 avaient déjà accouplé leurs chèvres à un mâle.

Lorsqu'on leur a demandé quel avait été l'impact du projet, les bénéficiaires ont énuméré des avantages économiques, tels que la production de lait et de laine, mais ceux-ci étaient considérés comme des avantages potentiels car il était trop tôt pour que les bêtes aient eu le temps de se reproduire. Ils ont aussi souligné les avantages psychologiques – par exemple, le divertissement des enfants, une plus grande motivation à prendre part à d'autres activités. La plupart étaient positifs quant à la possibilité de reprendre des activités d'élevage après avoir perdu certaines, voire la totalité, de leurs bêtes dans le séisme (*Sources* : ACF-Espagne, 2004 ; Leguene, 2004).

9.8 Étude de cas sur l'impact : Coupons pour la distribution de bétail et soutien vétérinaire en Somalie

Dans la région d'Hiiraan au centre de la Somalie, les ménages ruraux tirent 50 à 60 pour cent de leurs revenus de l'élevage. En 2011/12, une sécheresse a engendré de lourdes pertes de vies humaines et de bétail et les ménages pauvres ont perdu en moyenne 54 chèvres et moutons. En 2012, Save the Children International a lancé un projet de distribution et de traitement du bétail avec le concours du ministère norvégien des Affaires étrangères, AusAID, et le Département britannique du Développement international (DFID). Le but du projet était de protéger et de reconstituer les ressources d'élevage par le biais de la fourniture de bêtes et par le recours à un soutien vétérinaire pour réduire les maladies du bétail et soutenir la nutrition animale.

Des études de référence ont permis de cerner la taille initiale des troupeaux, l'accès aux services vétérinaires, les sources de revenus et d'alimentation et la prévalence de maladies. Le projet ciblait les bénéficiaires sur la base de critères de vulnérabilité, tels que le nombre de pertes de bétail par les ménages pauvres et le degré de malnutrition infantile. Suite à un accord sur l'âge et le types de bêtes, des négociants ont été mandatés pour fournir des bêtes au moyen d'un système d'invitations ouvertes à soumissionner et une trousse vétérinaire standard a été conçue et achetée spécialement. Des agents communautaires locaux de santé animale (ACSA) ont également reçu une formation de mise à niveau et des trousse de soins.

Chaque ménage bénéficiaire s'est vu remettre des coupons pour l'achat de 5 à 10 bêtes en fonction des spécifications et de la zone de moyens d'existence ; les ménages ont également reçu des coupons pour le traitement de 20 petits ruminants. Les négociants en bétail ont amené les animaux jusqu'aux villages où les bénéficiaires ont pu échanger leurs coupons contre des bêtes. Des « associations professionnelles d'élevage » locales ont fourni des équipes vétérinaires qui ont récupéré des médicaments auprès de pharmacies contractualisées avant de se rendre dans les villages où les ménages bénéficiaires pouvaient échanger leurs coupons contre un traitement et une formation. Un mécanisme de doléances a été mis en place pour permettre aux bénéficiaires de donner leur réaction au projet.

En tout, 2 583 ménages ont reçu des bêtes et 3 310 ménages ont reçu des soins de santé animale. L'usage de coupons et de fournisseurs locaux a joué un rôle considérable pour surmonter les problèmes logistiques posés par le transport des approvisionnements dans un environnement hostile.

Une évaluation extérieure du projet a signalé un meilleur accès au lait, un accroissement de la taille des cheptels, une amélioration de la santé animale et une meilleure préparation à la sécheresse au sein des ménages bénéficiaires. Plus des deux tiers des bénéficiaires se sont déclarés fortement d'accord avec l'affirmation selon laquelle la productivité de leur ménage avait augmenté, tout comme leur résilience aux catastrophes futures. Parmi les autres impacts positifs, on peut citer le soutien fourni aux entreprises locales telles que les pharmacies, les professionnels vétérinaires, les ACSA et les transporteurs ainsi que les avantages nutritionnels associés à un meilleur accès au lait pour les enfants des ménages dirigés par une femme, qui représentaient 35 pour cent des bénéficiaires.

Parmi les enseignements clés, on notera l'importance que revêt la distribution de femelles enceintes ou allaitantes pour accroître l'accès au lait dans une période de temps très courte. Par ailleurs, l'utilisation de coupons a permis une meilleure reddition de compte envers les bénéficiaires et cela a garanti une piste d'audit ; cela a aussi facilité la distribution dans un environnement hostile. Enfin, une offre intégrée de soutien au bétail – fourniture de bêtes, traitement et formation – a été importante pour accroître l'impact (*Source* : Save the Children International, 2013).

Annexe 9.1 : Aide-mémoire pour l'évaluation de la fourniture de bétail

Options et implications

- Quel rôle le bétail jouait-il jouer dans les moyens d'existence avant l'urgence ?
 - Principal bien offrant un moyen d'existence ?
 - Apport de denrées supplémentaires ?
 - Génération de revenu ?
 - Mode de transport ou traction animale ?
- Quelles espèces et quelles races étaient élevées et dans quels buts ?
- Quelles espèces et quelles races ont été perdues et ont besoin d'être remplacées ?
- Si le bétail ne faisait pas déjà partie des stratégies de subsistance :
 - L'introduction de bétail offre-t-elle un potentiel pour satisfaire le besoin d'apport de denrées supplémentaires ou de génération de revenu ?
 - Quelles espèces et quelles races conviendraient le mieux à une distribution ?
- D'autres options plus rentables que la fourniture de bétail ont-elles été envisagées ?
- Quels sont les mécanismes autochtones en place pour la redistribution du bétail ?
- Quels effectifs constitueraient la taille minimale viable d'un troupeau par ménage dans le contexte local ?
- Quelles seraient les implications de la distribution du nombre minimal de bêtes dans la zone ?
 - Y a-t-il assez de pâturages ou d'aliments pour animaux ?
 - Y a-t-il assez d'eau ?
 - Y a-t-il assez d'abris ou est-il possible d'en construire ?
 - Le bétail sera-t-il en sécurité ou l'intervention va-t-elle accroître les risques pour les éleveurs et/ou les animaux eux-mêmes ?

Bénéficiaires

- De quel ensemble de biens sociaux, physiques et naturels disposent les bénéficiaires potentiels pour leur permettre de gérer efficacement le bétail à l'avenir ?
- Au besoin, une formation en gestion animale peut-elle être fournie ?
- Quels rôles les femmes et les hommes jouent-ils dans la gestion animale et les soins apportés au bétail et quelles sont les implications de la fourniture de bétail en termes de main-d'œuvre ?

- Quels sont les besoins particuliers des groupes vulnérables par rapport à la gestion du bétail et l'accès aux produits de l'élevage ?
- Y a-t-il assez de ressources pour fournir aux bénéficiaires un appui lié à l'élevage (par exemple, des soins vétérinaires, des aliments pour animaux, des abris) en fonction des besoins ?
- Y a-t-il assez de ressources pour fournir aux bénéficiaires un appui non lié au bétail en fonction des besoins (par exemple, une aide alimentaire ou d'autres formes de soutien aux moyens d'existence en attendant la reconstitution du cheptel) ?

Acquisition

- Quelles sont les implications de l'achat d'un nombre significatif de bêtes sur les marchés locaux ?
- Les bêtes sont-elles disponibles en nombre suffisant et à une distance de transport raisonnable des communautés bénéficiaires ?
- Des moyens de transport sont-ils disponibles et les bêtes peuvent-elles être transportées sans risque pour leur santé ou leur bien-être ?
- Quels sont les risques de maladie dus à l'importation de bêtes de l'extérieur ?

Annexe 9.2 : Exemples d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour le déstockage

	Indicateurs de processus (mesurent ce qui se passe)	Indicateurs d'impact (mesurent le résultat de ce qui se passe)
Conception du système	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions avec la communauté ou ses représentants et autres parties prenantes, y compris les fournisseurs du secteur privé, le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes rendus de réunion avec analyse des options de fourniture de bétail • Plan d'action, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - rôles et responsabilités des différents acteurs - processus et critères communautaires pour la sélection des bénéficiaires - préférences communautaires concernant les espèces et les types de bêtes - plan d'acquisition, de transport et de distribution élaboré avec la participation des bénéficiaires - inspection vétérinaire et soins préventifs

	Indicateurs de processus (mesure de ce qui se passe)	Indicateurs d'impact (mesure de ce qui se passe)
Remplacement des ressources d'élevage : remplacement du troupeau des pasteurs ou des agropasteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bêtes fournies par ménage et par type de bétail² • Type et valeur du soutien supplémentaire apporté à chaque ménage, p. ex. aide alimentaire, ustensiles, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mortalité des bêtes fournies vs. mortalité du troupeau préexistant • Nombre de progéniture du bétail fourni et usages des petits, p. ex. ventes et usage du revenu ainsi obtenu • Nutrition humaine – consommation de lait par les enfants dans les ménages ayant reçu du bétail • Croissance du troupeau et niveaux de dépendance envers l'aide extérieure au fil du temps • Influence sur les politiques
Remplacement des ressources d'élevage : pour les petits producteurs et autre forme de génération de revenu	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bêtes fournies par ménage et par type de bétail • Type et valeur du soutien supplémentaire apporté à chaque ménage, p. ex. aide alimentaire, ustensiles, etc. • Formation, le cas échéant, en production et gestion animales 	<ul style="list-style-type: none"> • Mortalité des bêtes fournies vs. mortalité du troupeau préexistant • Nombre de progéniture du bétail fourni et usages des petits, p. ex. ventes et usage du revenu ainsi obtenu • Nutrition humaine – consommation de lait par les enfants dans les ménages ayant reçu du bétail
Constitution de ressources d'élevage : nouvelle activité de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bêtes fournies par ménage et par type de bétail • Formation en production et gestion animale et en commercialisation du bétail 	<ul style="list-style-type: none"> • Mortalité des bêtes fournies vs. mortalité du troupeau préexistant • Nombre de progéniture du bétail fourni et usages des petits, p. ex. ventes et usage du revenu ainsi obtenu • Nutrition humaine – consommation de lait par les enfants dans les ménages ayant reçu du bétail

Voir aussi l'outil d'évaluation de LEGS disponible sur le site web de LEGS : <http://www.livestock-emergency.net/resources/general-resources-legs-specific/>.

Annexe 9.3 : Fourniture de bétail dans les camps

La fourniture de bétail dans les camps et les contextes assimilés devrait être envisagée en consultation avec l'agence chargée de la gestion du camp. En association avec les résidents du camp, l'agence de gestion du camp devrait pouvoir faire la liaison avec les parties prenantes pertinentes, y compris, le cas échéant, la communauté d'accueil, pour s'assurer que les activités se déroulent d'une manière concertée. Le cas échéant, les comités de camp peuvent jouer un rôle particulier dans le soutien de l'intervention. Ainsi, le groupe de veille peut assurer la sécurité du bétail ; le comité chargé des abris peut fournir un soutien pour l'abri du bétail, etc.

La fourniture de bétail dans les camps présente des difficultés particulières en termes d'assainissement et de sécurité en raison de la promiscuité entre la population

humaine et la population animale. Dans les camps très surpeuplés, les problèmes de gestion, des conditions de santé précaires, des conflits, des tensions avec la communauté d'accueil, ou des manques de ressources essentielles comme l'eau, la fourniture de bétail peut exacerber encore les difficultés et présenter des risques supplémentaires pour les résidents du camp.

Dans les camps où ces problèmes n'existent pas et où la fourniture de bétail peut donc être envisagée, il convient de prendre des précautions en matière d'hygiène et de santé afin de minimiser la propagation de maladies des animaux aux humains et des animaux entre eux. Il peut s'agir de mesures diverses, notamment : éviter de laisser le bétail se déplacer librement à l'intérieur du camp ; implanter les cellules d'élevage le plus loin possible des habitations humaines ; étudier attentivement le type d'animaux à fournir (car certaines espèces produisent plus de déchets que d'autres) ; encourager la vente rapide de la progéniture ; ou encore conserver suffisamment d'animaux reproducteurs pour préserver le cheptel sans prolifération massive. Par ailleurs, les mesures suivantes devraient être strictement mises en œuvre : vaccination ; quarantaine ; mesures de biosécurité ; et un système de veille sanitaire.

L'accès aux ressources naturelles et autres nécessaires au bétail devrait être réglementé par les représentants du camp en consultation avec la population résidente afin de réduire au minimum le risque de conflit et de pénurie. La disponibilité des ressources en eau est une contrainte majeure, notamment dans les zones où l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine est limité ; il est déconseillé de fournir du bétail aux camps où l'abreuvement du bétail exercerait une pression excessive sur les ressources en eau du camp ou de la population d'accueil.

Les besoins d'abris et de sécurité du bétail doivent être pris en compte (voir aussi le *Chapitre 8, Abris et aménagements pour le bétail*) pour protéger les bêtes des intempéries et réduire au minimum le risque de vol.

Le choix des espèces et des races devrait tenir compte de la situation provisoire de la population bénéficiaire. Ainsi, le petit bétail qui nécessite moins de place et de ressources alimentaires (poulet, moutons, chèvres) peut être plus approprié que le gros bétail en cas de distribution d'animaux dans les camps. Les espèces ayant un cycle de reproduction assez court et qui sont plus faciles à commercialiser seront souvent les plus appropriées. Si les camps sont souvent considérés comme des dispositifs temporaires, beaucoup durent en fait plus longtemps (notamment dans les situations de conflit) et les interventions devraient garder à l'esprit la possibilité que les résidents soient contraints de rester dans le camp pendant un certain temps.

Annexe 9.4 : Réflexion sur la taille minimale viable du troupeau

Dans les projets de remplacement du troupeau déployés dans les zones pastorales, le concept de « taille minimale viable du troupeau » est souvent utilisé pour déterminer le nombre minimum et le type d'animaux requis pour permettre aux pasteurs de préserver des moyens d'existence fondés sur le pastoralisme. Il serait certes commode que des normes et directives comme LEGS suggèrent un nombre précis d'animaux et un type de bêtes à fournir mais, en réalité, ces paramètres peuvent varier sensiblement entre groupes pastoraux et il n'est pas possible de stipuler une quantité standard de bétail à fournir. De même, dans les communautés agricoles mixtes, il est difficile de déterminer un chiffre global pour la fourniture de bétail.

L'expérience sur le terrain suggère que la meilleure façon de déterminer combien et quels types de bêtes fournir est l'analyse participative et la discussion avec les communautés concernées. Ce processus peut englober une description des avantages et des inconvénients associés à chaque espèce et race de bêtes pour les différents groupes sociaux de la communauté en fonction de la richesse, du genre et de l'âge ainsi qu'une analyse des systèmes autochtones de restockage.

Une autre considération réside dans le fait que, même si une « taille minimale du troupeau » peut être définie de cette façon avec les communautés, dans le même temps, beaucoup d'agences sont confrontées à des budgets limités pour la fourniture de bétail ; or, plus le nombre d'animaux fournis par ménage est élevé, moins il y a aura de ménages qui pourront, au final, bénéficier de l'initiative.

Entre 2002 et 2003, Save the Children UK a monté un projet de restockage pour 500 familles déplacées à l'intérieur de leur pays en Éthiopie orientale au lendemain d'un épisode de sécheresse, en fournissant à chaque ménage pastoral 30 brebis ou chèvres reproductrices. Le projet était mis en œuvre en collaboration avec le Comité de prévention et de préparation aux catastrophes du gouvernement éthiopien et le Bureau de l'élevage de la région de Somali. Le budget total se situait autour de 244 500 dollars US, soit l'équivalent de 489 dollars par ménage. Ce budget ne comprenait pas le coût de l'aide alimentaire et des articles ménagers, fournis par d'autres agences, notamment la Christian Relief and Development Agency et l'UNICEF. Une évaluation a conclu que, si le projet avait effectivement apporté des avantages notables grâce au processus de restockage, l'offre aurait dû comprendre au moins 50 brebis ou chèvres par ménage pour que les familles aient une source viable de moyens d'existence. Cet objectif aurait augmenté le budget du projet de 41 pour cent s'il avait tout de même fallu continuer de cibler 500 ménages. Autrement, le budget initial n'aurait pu couvrir que 300 ménages en leur donnant 50 animaux chacun. L'évaluation a indiqué qu'un budget de l'ordre de 690 dollars par ménage était requis pour restocker les communautés ciblées de manière viable (Wekesa, 2005).

Cet exemple illustre les difficultés auxquelles se heurtent les agences d'aide lorsqu'elles doivent décider du nombre de ménages qui devraient bénéficier d'une distribution et du nombre d'animaux à leur fournir, et il souligne l'importance que revêt la définition appropriée de la « taille minimale viable du troupeau » en fonction de chaque situation précise.

Annexe 9.5 : Foires aux bestiaux

Les foires aux bestiaux constituent un moyen de donner aux bénéficiaires de bétail la possibilité de choisir leurs bêtes en fonction de l'espèce, du sexe et de l'âge. Par rapport aux distributions classiques, les foires aux bestiaux contribuent à renforcer le sentiment d'appropriation et d'autonomisation et aident à stimuler l'économie locale. L'argent investi dans le projet est injecté directement dans l'économie de la zone ciblée et la participation active de négociants professionnels ou occasionnels promeut l'initiative et l'esprit d'entreprise.

Les foires aux bestiaux sont des marchés spécialisés consacrés exclusivement au bétail où les négociants et les éleveurs locaux sont invités à amener les bêtes qu'ils souhaitent vendre. Les bénéficiaires présélectionnés du projet reçoivent des coupons assortis d'une certaine valeur monétaire qu'ils peuvent échanger contre les bêtes de leur choix. À la fin des tractations, la valeur des coupons est versée aux négociants dans la monnaie locale. Les foires aux bestiaux sont aussi une bonne occasion de rassembler les personnes impliquées dans le secteur de l'élevage pour encourager l'échange d'informations et de connaissances.

Les foires aux bestiaux peuvent être intéressantes pour toutes les options de fourniture de bétail. Voir l'*Étude de cas 9.3* qui précède pour découvrir un exemple de foires aux bestiaux au Niger.

Références et lectures complémentaires

- Action Contre la Faim – Espagne (2004) *Livelihoods Recovery Project (Livestock Distribution)*, ACF-Espagne, Bam.
- ARVIP-Lutheran World Relief Pastoralist Survival and Recovery Program (2005) *ARVIP Proposal and Baseline Survey*, Lutheran World Relief, Niamey.
- Bernard, J. (2006) *Animal Fairs, an Oxfam GB Trial in the Sahel*, Oxfam, Dakoro.
- Burns, J. (2006) *Mid-Term Visit Report on ARVIP*, Feinstein International Center, Tufts University, Medford, MA.
- Catley, A. et Blakeway, S. (2004) 'Donkeys and the provision of livestock to returnees: lessons from Eritrea', dans P. Starkey et D. Fielding (eds), *Donkeys, People and Development: A Resource Book of the Animal Traction Network for Eastern and Southern Africa* (ATNESA), pp. 86-92, Centre technique pour la coopération

- agricole et rurale, Wageningen, Pays-Bas, <<http://www.atnesa.org/donkeys/donkeys-catley-retur nees-ER.pdf>> [consulté le 14 mai 2014].
- Croucher, M., Karanja, V., Wako, R., Dokata, A. et Dima, J. (2006) *Initial Impact Assessment of the Livelihoods Programme in Merti and Sericho*, Save the Children Canada, Nairobi.
- FIDA (Fonds international pour le développement agricole) (2007) 'Issues on Restocking', dans *IFAD Supporting Pastoralism: Livestock and Infrastructure* [page web], FIDA, Rome, <<http://www.ifad.org/lrkm/theme/livestock.htm#issues>> [consulté le 18 mai 2014].
- Geburu, G. (2007) Documentation du projet *Save the Children-USA restocking implementation programme in Somali and Oromia regional states*, Save the Children USA, Addis-Abeba.
- Heffernan, C. (1999) *Livestock, Destitution and Drought: The Impact of Restocking on Food Security Post-Disaster*, Overseas Development Institute (ODI), Londres, <<http://www.fao.org/wairdocs/LEAD/X6186E/X6186E00.HTM>> [consulté le 18 mai 2014].
- Heffernan, C. et Rushton, J. (1999) *Restocking: A Critical Evaluation*, ODI, Londres.
- Heffernan, C., Misturelli, F. et Nielsen, L. (2004) *Restocking Pastoralists: A Manual of Best Practice and Decision Support Tools*, Practical Action Publishing, Rugby.
- INEE (Réseau Inter-Agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence) (2010) *Normes minimales pour l'éducation : préparation, interventions, relèvement*, INEE, New York, <<http://toolkit.ineesite.org/toolkit/Toolkit.php?PostID=1002>> [consulté le 15 mai 2014].
- Kelly, K. (1993) *Taking Stock: Oxfam's Experience of Restocking in Kenya*, Oxfam, Oxford.
- Knight-Jones, T. (2012a) *Restocking and Animal Health: A Review of Livestock Disease and Mortality in Post-Disaster and Development Restocking Programmes*, Société mondiale pour la protection des animaux (WSPA), Londres.
- Knight-Jones, T. (2012b) *Restocking in the Former Yugoslavia: Post-War Restocking Projects in Bosnia-Herzegovina and Kosovo*, WSPA, Londres.
- Leguene, P. (2004) *Evaluation Report: Restoration of the Livelihood and Longer-term Food Security for the Earthquake-Affected Farmers and Agricultural Labourers in Bam, South-East Iran*, projet mis en œuvre par ACF-UK & ACF-Espagne, Londres.
- Lotira, R. (2004) *Rebuilding Herds by Reinforcing Gargar/lrb among the Somali Pastoralists of Kenya: Evaluation of Experimental Restocking Program in Wajir and Mandera Districts of Kenya*, Union africaine/Bureau interafricain pour les ressources animales, Nairobi, <<http://sites.tufts.edu/capeipst/files/2011/03/Lotira-Restocking-evaluation.pdf>> [consulté le 18 mai 2014].
- O'Donnell, M. (2007) *Cash-based Emergency Livelihood Recovery Programme, Isiolo District, Kenya*, Rapport provisoire d'évaluation de projet, Save the Children, Nairobi.

- Oxby, C. (1994) *Restocking: A Guide – Herd Reconstitution for African Livestock Keepers as Part of a Strategy for Disaster Rehabilitation*, VETAID, Midlothian.
- Oxfam GB/Vétérinaires sans Frontières Belgique (VSF-B) (2007) *Rapport d'activité : Opération de reconstitution du cheptel, département de Dakoro, Région de Maradi, Niger, janvier 2006-mars 2007*, Oxfam GB/VSF-B, Niamey.
- Projet Sphère (2011) *La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire* (le manuel Sphère), le Projet Sphère, Genève <www.sphereproject.org/> [consulté le 21 mai 2014].
- Save the Children International (2012) *Contribution of Cash Programming to Resilience, Hiran*, Save the Children International, Nairobi.
- Save the Children International (2013) *Drought Early Warning and FSL Needs Assessment in Hiran and Puntland ; Livestock Baseline for Hiran, DFID Project ; Evaluation of Livelihoods/Resilience Activities, Hiran ; et Livestock and Cash Grants Project Baseline for Hiran*, Save the Children International, Nairobi.
- Scott, M.F. et Gormley, B. (1980) 'The animal of friendship: an indigenous model of Sahelian pastoral development in Niger', dans D. Brokensha, D.M. Warren et O. Werner (eds), *Indigenous Knowledge Systems and Development*, University Press of America, Lanham, MD.
- Toulmin, C. (1995) 'Tracking through drought: options for destocking and restocking', dans I. Scoones (ed.), *Living with Uncertainty: New Directions in Pastoral Development in Africa*, pp. 95-115, Intermediate Technology Publications, Londres.
- Network (2011) *The Use of Cash Transfers in Livestock Emergencies and their Incorporation into the Livestock Emergency Guidelines and Standards (LEGS)*, Animal Production and Health Working Paper No. 1, FAO, Rome. Disponible à partir de : <<http://www.livestock-emergency.net/resources/general-resources-legs-specific/>> [consulté le 18 mai 2014].
- Wekesa, M. (2005) *Terminal Evaluation of the Restocking/Rehabilitation Programme for the Internally Displaced Persons in Fik Zone of the Somali Region of Ethiopia*, Save the Children UK, Addis-Abeba et Acacia Consultants, Nairobi.

Notes

1. Voir INEE, 2010.
2. Les chiffres des ménages peuvent être additionnés pour obtenir les totaux par région et projet.

Annexes

Annexe A : Glossaire

acaricide	un produit chimique utilisé pour tuer les tiques par exemple, dispensé sous forme d'une solution à vaporiser, à verser ou à ajouter à un bain
action clé	étape ou mesure clé qui contribue à la réalisation de la norme
alarme	la deuxième phase d'une <i>catastrophe à évolution lente</i>
alerte	la première phase d'une <i>catastrophe à évolution lente</i>
anthelminthique	un médicament qui sert à tuer les vers parasites
approche par groupe sectoriel (<i>cluster approach</i>)	aussi appelée approche par pôles – initiative internationale visant à faciliter la collaboration entre les agences humanitaires lors des interventions en situation d'urgence ; les groupes sectoriels se concentrent sur des secteurs de secours particuliers (comme l'eau, l'assainissement, ou l'alimentation) et ont une agence chef de file tenue de rendre compte au reste des membres du groupe, avec lesquels une stratégie commune est élaborée
biens	voir <i>biens offrant des moyens d'existence</i>
biens offrant des moyens d'existence	les ressources, le matériel, les compétences, les forces et les relations qui sont utilisés par des individus et des ménages dans la poursuite de leurs moyens d'existence ; ils sont classés comme des biens sociaux, humains, naturels, financiers et physiques et font partie intégrante du cadre des moyens d'existence
cadre des moyens d'existence	un modèle montrant comment des individus et des ménages utilisent leurs différents biens et leurs stratégies de subsistance pour gagner leur vie, mais sont aussi touchés par leurs propres vulnérabilités et par le contexte politique et institutionnel dans lequel ils interviennent
catastrophe à évolution lente	une catastrophe dont les effets peuvent se faire sentir progressivement, par exemple la sécheresse ou une période de très grand froid ; elle est divisée en quatre phases : <i>alerte ; alarme ; urgence et relèvement</i>
catastrophe à évolution rapide	une catastrophe qui frappe très soudainement, parfois sans avertissement, comme un séisme, une inondation ou un tsunami ; elle se divise en trois phases clés : suites immédiates ; relèvement précoce ; et relèvement
chaîne du froid	un système qui permet aux médicaments vétérinaires ou humains d'être maintenus à la température requise lors de leur stockage et de leur transport grâce à l'usage de réfrigérateurs ou de glacières mobiles
chargement jumelé (<i>backloading</i>)	l'utilisation de camions ou autres véhicules qui servent à livrer des marchandises pour enlever et transporter un autre article lors du voyage retour (par exemple, des marchands de bêtes apportent des aliments pour animaux dans une région avant de repartir avec des animaux hors de la région)

échantillonnage raisonné	la sélection d'un groupe « typiquement » représentatif, sur la base de caractéristiques précises (par exemple, les éleveurs touchés par la sécheresse ; les éleveurs de sexe féminin ; les habitants d'un village touché par une inondation)
évaluation en temps réel	l'évaluation d'une opération (le plus souvent humanitaire) durant la mise en œuvre afin de permettre un retour d'information et des ajustements éventuels pendant la durée même de l'opération (voir Sandison, 2003 ; et Herson et Mitchell, 2005 dans les références du <i>Chapitre 2, Normes essentielles communes à toutes les interventions en matière d'élevage</i>)
évaluation initiale	la collecte et l'analyse des informations initiales sur le rôle que l'élevage joue dans les moyens d'existence, sur la nature et l'impact de l'urgence et une analyse de la situation
gestion du cycle de sécheresse	modèle d'intervention en cas de sécheresse qui divise la sécheresse en quatre phases : <i>alerte, alarme, urgence et relèvement</i> ; ces mêmes phases sont retenues par LEGS comme les quatre phases d'une <i>catastrophe à évolution lente</i>
hafir	structures de barrage permettant de collecter les eaux de surface pour les bovins et d'autres bêtes au Soudan
indicateurs	mesures (qualitatives ou quantitatives) des progrès d'une intervention ; ils sont divisés en <i>indicateurs de processus</i> et <i>indicateurs d'impact</i>
indicateur d'impact	point de référence pour mesurer le résultat des actions prises en termes de leurs effets sur les bénéficiaires
indicateurs de processus	(aussi appelés indicateurs de progrès) point de référence pour mesurer la mise en œuvre d'une intervention ; les <i>indicateurs de processus</i> sont généralement quantitatifs
intervention	une riposte technique à une situation d'urgence, c.-à-d. déstockage, soutien vétérinaire, aliments pour animaux, eau, abris, fourniture de bétail ; chaque intervention se décompose en différentes <i>options</i>
morbidité	incidence de la mauvaise santé ou d'une maladie
moyens d'existence	les aptitudes, les biens et les activités requis pour gagner sa vie
norme ou standard	une déclaration qualitative qui devrait s'appliquer à toute situation d'urgence
options	chaque <i>intervention</i> technique est divisée en différentes options, qui présentent différentes façons de réaliser une intervention technique (p. ex. la distribution d'eau par camion par opposition à la construction d'un puits de forage)
phase d'urgence phytosanitaire	la troisième phase d'une <i>catastrophe à évolution lente</i> qui a trait à la sécurité alimentaire ; l'« Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires » reprend les règles de base en matière d'innocuité des produits alimentaires ainsi que les normes de santé animale et végétale ; pour obtenir un complément d'information, voir < http://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/spsund_f.htm >
prélèvement sur le bétail	animaux vendus aux négociants ou retirés d'une manière quelconque de l'effectif du troupeau
relèvement	la troisième phase d'une <i>catastrophe à évolution rapide</i> ou la quatrième phase d'une <i>catastrophe à évolution lente</i>

relèvement précoce standard	la deuxième phase d'une <i>catastrophe à évolution rapide</i> voir <i>norme ou standard minimum</i>
suites immédiates	la première phase d'une <i>catastrophe à évolution rapide</i> : la période juste après la survenance de la catastrophe, lorsque l'impact est à son paroxysme
urgence chronique	une catastrophe lors de laquelle les phases (<i>alerte, alarme, urgence, relèvement</i>) ne cessent de se reproduire sans jamais revenir à une situation « normale »
urgence complexe	« Une crise humanitaire dans un pays, une région ou une société où il se produit une rupture totale ou considérable de l'autorité suite à un conflit interne ou externe et qui demande une réponse internationale qui aille au-delà du mandat ou des capacités d'une seule agence et/ou du programme-pays des Nations-Unies actuellement en cours. » [Comité permanent interorganisations (IASC)]
vulnérabilité	aptitude d'une personne à résister à des chocs et des tendances ; le manuel Sphère définit les personnes vulnérables comme celles « qui sont particulièrement susceptibles d'être atteintes par les effets des catastrophes naturelles ou d'origine humaine ou des conflits armés ... en raison d'une combinaison de facteurs physiques, sociaux environnementaux et politiques » (Sphère, 2011: 61)
zoonose	maladie qui peut se transmettre de l'animal à l'homme (ou inversement)

Annexe B : Sigles et acronymes

AAR	apport alimentaire recommandé
ACF	Action Contre la Faim/Action Against Hunger
ACORD	Agency for Cooperation and Research and Development
ACSA	agent communautaire de santé animale
ARV	antirétroviral
CCCM	camp coordination and camp management (coordination et gestion des camps)
CFW	cash for work (argent contre travail)
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
DFID	Department for International Development (Département britannique pour le développement international)
EMMA	Emergency Market Mapping and Analysis (analyse et cartographie du marché en situation d'urgence)
EMPRES	Système de prévention et de réponse rapide (contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes)
ERP	évaluation rurale participative (aussi connue sous le nom de PLA – participatory learning and action – action et apprentissage participatifs)

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEWS-NET	Famine Early Warning Systems Network (Réseau de systèmes d'alerte rapide face aux risques de famine)
FSNAU	Food Security and Nutrition Analysis Unit for Somalia (Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour la Somalie)
GAHP	grippe aviaire hautement pathogène
GTPE	Groupe de travail pour la protection de l'enfance
HAP	Humanitarian Accountability Partnership (Partenariat pour la redevabilité humanitaire)
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HEA	household economy approach (approche de l'économie des ménages)
IASC	Comité permanent interorganisations
INEE	Réseau Inter-Agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence
IPC	Integrated Food Security and Humanitarian Phase Classification (Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire)
LEGS	Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage
MERS	Minimum Economic Recovery Standards (Normes minimales pour le relèvement économique)
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OSC	organisation de la société civile
PAM	Programme alimentaire mondial des Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRIM	LEGS Participatory Response Identification Matrix (Matrice d'identification participative de réponse de LEGS)
PVVIH	personnes vivant avec le VIH et le sida
RRC	réduction des risques de catastrophe
S&E	suivi et évaluation
SADC	Southern Africa Development Community (Communauté de développement d'Afrique australe)
SAP	systèmes d'alerte précoce
SCSA	soins communautaires de santé animale
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions (Suivi et évaluation normalisés des phases de secours et de transition)
SMIAR	Système mondial d'information et d'alerte rapide.

SMPE	Standards minimums pour la protection de l'enfance
UA-BARI	Union africaine – Bureau interafricain pour les ressources animales
UP	unité polyvalente
USAID	United States Agency for International Development (Agence des États-Unis pour le développement international)
VAC	Vulnerability Assessment Committee (Comité d'évaluation de la vulnérabilité)
VSF	Vétérinaires sans Frontières (Vets without borders)
WSPA	World Society for the Protection of Animals (Société mondiale de la protection des animaux)

Annexe C : Bibliographie générale

- Aklilu, Y., Admassu, B., Abebe, D. et Catley, A. (2006) *Guidelines for Livelihoods-Based Livestock Relief Interventions in Pastoralist Areas*, United States Agency for International Development (USAID), Addis-Abeba/Feinstein International Center, Tufts University, Medford, MA.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (2015), *Technical Interventions for Livestock Emergencies: The How-to-do-it Guide*, Animal Production and Health Manuals Series, FAO, Rome.
- GTPE (Groupe de travail sur la protection de l'enfance) (2012) *Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire*, GTPE, Genève <<http://cpwg.net/minimum-standards>> [consulté le 14 mai 2014].
- Hedlund, K. (2007) *Slow-Onset Disasters: Drought and Food and Livelihoods Security— Learning from Previous Relief and Recovery Responses*, Active Learning Network for Accountability and Performance in Humanitarian Action (ALNAP) et ProVention Consortium, Genève, <<http://www.alnap.org/resource/5243.aspx>>. [Consulté le 26 mai 2014]. Disponible aussi à partir de : <<http://www.livestock-emergency.net/resources/general-resources/>> [consulté le 17 mai 2014].

- Honhold, N., Douglas, I., Geering, W., Shimshoni, A. et Lubroth, J. (eds) (2011) *Good Emergency Management Practice: The Essentials*, FAO Animal Production and Health Manual No. 11, FAO, Rome, <<http://www.fao.org/docrep/014/ba0137e/ba0137e00.pdf>> [consulté le 17 mai 2014].
- INEE (Réseau Inter-Agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence) (2010) *Normes minimales pour l'éducation : préparation, interventions, relèvement*, INEE, New York, <<http://toolkit.ineesite.org/toolkit/Toolkit.php?PostID=1002>> [consulté le 15 mai 2014].
- Morton, J., Barton, D., Collinson, C. et Heath, B. (2002) *Comparing Drought Mitigation Interventions in the Pastoral Livestock Sector*, Natural Resources Institute (NRI), University of Greenwich at Medway, Chatham, <<http://www.nri.org/projects/pastoralism/interventions.pdf>> [consulté le 17 mai 2014].
- OCHA (Bureau des Nations Unies de la coordination des affaires humanitaires) (1999) *OCHA Orientation Handbook on Complex Emergencies*, OCHA ONU, New York, <<http://reliefweb.int/report/world/ocha-orientation-handbook-complex-emergencies>> [consulté le 17 mai 2014].
- Powers, L. (2002) *Livestock Interventions: Important Principles for OFDA*, Office of US Foreign Disaster Assistance (OFDA), Washington, D.C. Disponible à partir de : <<http://www.livestock-emergency.net/resources/general-resources/>> [consulté le 17 mai 2014].
- Projet Sphère (2011) *La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire* (le manuel Sphère), le Projet Sphère, Genève <www.sphereproject.org/> [consulté le 15 mai 2014].
- SEEP (Réseau d'éducation et de promotion des petites entreprises) (2010) *Normes minimales pour le relèvement économique* (MERS), Réseau SEEP, Washington, DC, Practical Action Publishing, Rugby <<http://www.seepnetwork.org/normes-minimales-pour-le-relevement-economique-deuxieme-edition-resources-174.php>> [consulté le 15 mai 2014].
- USAID (United States Agency for International Development) (2005) *Field Operations Guide for Disaster Assessment and Response*, USAID, Washington, D.C. Disponible à partir de : <<http://www.livestock-emergency.net/resources/general-resources/>> [consulté le 26 mai 2014].

Annexe D : Remerciements et contributions

Membres du groupe de pilotage de LEGS

Rob Allport	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Philippe Ankers	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Andy Catley	Feinstein International Center, Tufts University
Wendy Fenton	Humanitarian Policy Group, Overseas Development Institute
Guido Govoni	Comité international de la Croix-Rouge
David Hadrill	Vetwork UK
Solomon Haile Mariam	PATTEC-Coordination, Département pour l'Économie rurale et l'Agriculture, Union africaine
Serena Zanella	Indépendante
Cathy Watson	Coordinatrice de LEGS

Anciens membres du groupe de pilotage

Simon Mack	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Ong-orn Prasarnphanich	World Animal Protection
Piers Simpkin	Comité international de la Croix-Rouge

Coordination

Vetwork UK

Donateurs

Le projet LEGS sait gré aux donateurs ci-après pour leurs contributions en espèces et en nature :

- Comité international de la Croix-Rouge
- Commission européenne, DG Aide humanitaire et protection civile (ECHO)
- Commission européenne, DG Développement et Coopération – EuropeAid (DG DEVCO – EuropeAid)
- Département pour le développement international (Royaume-Uni)
- Feinstein International Center, Tufts University
- Humanitarian Policy Group, Overseas Development Institute
- Office for Foreign Disaster Assistance, Agence des États-Unis pour le développement international

- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- Oxfam GB
- Trócaire
- Union africaine
- Vétérinaires Sans Frontières Belgique
- Vetwork UK
- World Animal Protection

Ces donateurs ont contribué à la préparation, la publication et la distribution du manuel LEGS ou au déploiement du programme de formation associé.

Auteurs des chapitres

Cette deuxième édition du manuel LEGS a été radicalement révisée. Les auteurs des chapitres de la première édition en 2009 sont reconnus ici, de même que les auteurs ayant contribué aux chapitres révisés de la deuxième édition de 2014 :

Bétail, moyens d'existence et situations d'urgence : Cathy Watson/Andy Catley

Normes essentielles : Andy Catley/Cathy Watson

Évaluation initiale et identification des réponses : Cathy Watson/Andy Catley

Déstockage : Yacob Aklilu/Simon Mack

Soutien vétérinaire : Andy Catley et David Ward/David Hadrill

Garantir l'approvisionnement en aliments pour animaux : Peter Thorne/Philippe Ankers

Fourniture d'eau : Peter Thorne/Guido Govoni

Abris et aménagements pour le bétail : David Hadrill and Peter Manfield/Cathy Watson

Fourniture de bétail : Hélène Berton et Andy Catley/Ong-orn Prasarnphanich

Coordinatrice de l'édition : Cathy Watson

Rédaction finale : Green Ink et Cordelia Lilly

Crédits photographiques

Introduction, Chapitre 4, Chapitre 5, Chapitre 7 et Chapitre 9 : Kelley Lynch/Save the Children USA

Chapitre 1 : Marco Longari/FAO

Chapitre 2 : Ana Urgoiti

Chapitre 3 : Astrid de Valon

Chapitre 6 : David Hadrill

Chapitre 8 : The Brooke

Notes d'information

Le Projet LEGS a commandité des notes d'information afin de documenter le Groupe de pilotage dans le cadre de la révision et de la rédaction de ce manuel. Les auteurs de ces notes d'information étaient :

- Bien-être des animaux : Ian Dacre
- Transferts d'espèces : Tim Leyland
- Changement climatique : John Morton
- Notion de genre : Beth Miller
- Le bétail et les camps : The Shelter Centre et Julia Macro

Groupe consultatif de LEGS et liste de diffusion

Les parties prenantes intéressées ont été invitées à transmettre leurs commentaires et suggestions sur la première puis la deuxième édition dans le cadre d'un processus de consultation par e-mail. Les deux éditions du manuel LEGS ont été enrichies de ces contributions. Un large éventail de gens, bien trop nombreux pour être tous mentionnés ici, ont apporté leur soutien et leur savoir-faire. Le Projet LEGS sait gré à chacun d'eux pour leur précieuse contribution.

Annexe E : Programme de formation de LEGS

Le programme de formation de LEGS est basé sur des stages régionaux de Formation des formateurs (FdF), lors desquels les compétences et les méthodologies pour gérer un stage de formation LEGS de trois jours sont inculqués aux participants, et lorsqu'ils reçoivent les supports associés. Les diplômés de ces FdF sont alors des formateurs LEGS et sont encouragés à dispenser des formations LEGS dans leur propre pays sur demande. Les « formateurs agréés LEGS » sont ceux qui ont dispensé deux formations réussies dans un délai de deux ans de leur FdF et leurs coordonnées figurent sur le site web de LEGS. Le Projet LEGS ne dispense pas la formation de trois jours lui-même mais il gère une base de données de formateurs LEGS et assure le suivi du déploiement des stages de formation. Il y a plus de 300 formateurs LEGS à travers le monde.

La formation LEGS de 3 jours est basée sur le manuel LEGS et elle est spécialement conçue pour les praticiens et les agents de mise en œuvre d'une intervention d'urgence. Les femmes sont souvent chargées de s'occuper du bétail (même si elles n'en sont pas toujours les « propriétaires » officielles) et elles sont fréquemment la cible des interventions basées sur l'élevage. Il est donc nécessaire de disposer de praticiennes de l'élevage capables de travailler avec elles ; par conséquent, le Projet LEGS entend inclure un nombre croissant de participantes à ses stages de formation. La formation aide les participants à se familiariser avec les

principales rubriques du manuel LEGS ; elle les accompagne tout au long des différentes étapes d'une intervention LEGS et leur explique les outils associés à chaque étape :

1. *Évaluation initiale*, y compris le rôle de l'élevage dans les moyens d'existence
2. *Identification des réponses*, y compris la matrice PRIM
3. La sélection des *options techniques* les plus appropriées, les plus opportunes et les plus réalistes en se servant d'outils participatifs tels que des arbres de décision, des normes, des actions clés et des notes d'orientation pour chaque intervention technique
4. *Suivi et évaluation*

Figure E.1 Étapes d'une intervention LEGS

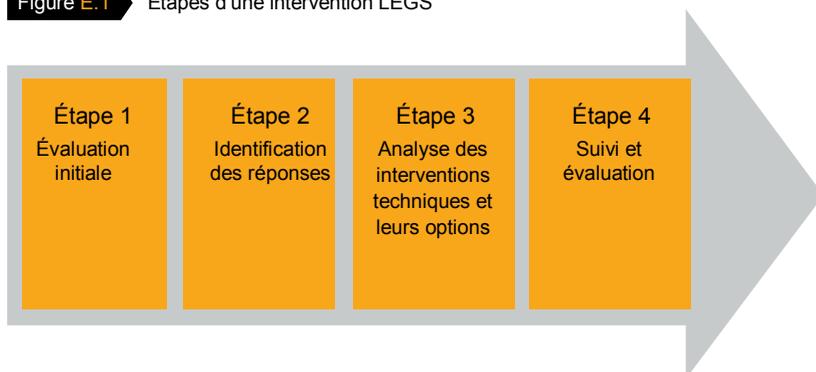
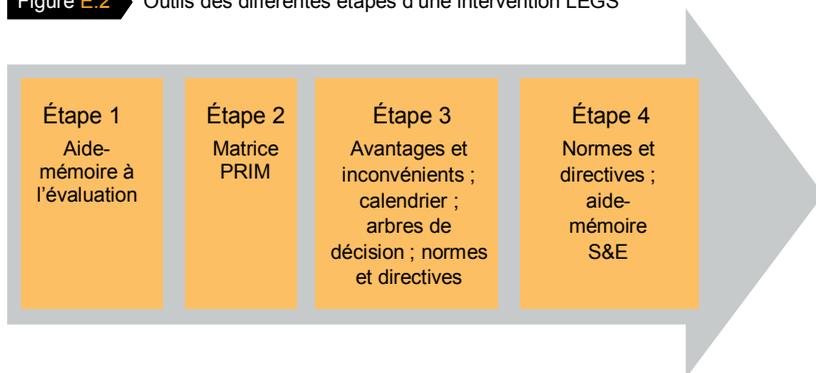


Figure E.2 Outils des différentes étapes d'une intervention LEGS



Pour l'étape 3, la formation LEGS décrit cinq étapes pour concevoir un programme d'intervention en se servant de ces outils (voir l'*Encadré E. 1*).

Encadré E.1 Cinq étapes pour concevoir un programme d'intervention

1. Passer en revue le résumé des options et leurs implications pour l'intervention technique pertinente
2. Passer en revue le tableau des avantages et des inconvénients
3. Passer en revue le calendrier
4. Naviguer dans l'arbre de décision
5. Utiliser les normes, les actions clés et les notes d'orientation pour concevoir un programme d'intervention.

Le Projet LEGS organise aussi une séance de sensibilisation à LEGS d'une demi-journée à l'intention des décideurs et des bailleurs de fonds. Cette séance présente les principaux enjeux qui gravitent autour d'une intervention d'urgence basée sur l'élevage et met en lumière le contenu du manuel LEGS et les principaux outils d'aide à la décision.

Pour obtenir un complément d'information à propos du programme de formation de LEGS, voir les pages de formation du site web de LEGS, ou contacter la coordinatrice de la formation du projet LEGS : <Training@livestock-emergency.net>.

Pour contacter LEGS :

Consulter le site web de LEGS : <www.livestock-emergency.net/>

Courriel : <coordinator@livestock-emergency.net>

Pour commander le manuel LEGS :

Par le biais du site web LEGS : <www.livestock-emergency.net/>

ou directement auprès de l'éditeur :

<<https://developmentbookshop.com/livestock-emergency-guidelines-and-standards>>

Objectifs de LEGS liés aux moyens d'existence

- 1 – FOURNIR des bénéfices immédiats en se servant des ressources d'élevage
- 2 – PROTÉGER les principaux biens liés à l'élevage
- 3 – RECONSTITUER les principaux biens liés à l'élevage

Thèmes transversaux

- 1 – Genre et équité sociale
- 2 – VIH/sida
- 3 – Protection
- 4 – Environnement et climat

Liens avec l'approche fondée sur les droits

- Droit à l'alimentation
- Droit à un niveau de vie digne

Normes, actions clés et notes d'orientation

Normes

- Décrivent un aspect essentiel d'une intervention d'urgence
- Déclarations le plus souvent qualitatives

Actions clés

- Étapes ou actions qui contribuent à la réalisation des normes

Notes d'orientation

- Accompagnent les actions clés
- Mettent en exergue des points particuliers dont il convient de tenir compte au moment d'appliquer la norme

Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage

Les *Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage* (*LEGS* – acronyme de l'anglais *Livestock Emergency Guidelines and Standards*) constituent un ensemble de normes et de directives internationales afin de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des interventions en matière d'élevage pour venir en aide aux populations touchées par des crises humanitaires. S'appuyant sur les bonnes pratiques fondées sur la preuve, *LEGS* guide les praticiens dans l'identification et la mise en œuvre d'interventions appropriées et efficaces pour aider les gens à protéger et à reconstituer leurs ressources d'élevage et leurs moyens d'existence.

Cette deuxième édition de *LEGS* intègre de nouvelles expériences et d'autres preuves recueillies depuis 2009 et elle a été complètement remaniée pour la rendre plus facile à utiliser. Le manuel décrit des normes minimums et des actions clés et donne des notes d'orientation ainsi que des informations détaillées et des critères de prise de décisions pour six grands types de soutien – déstockage, soutien vétérinaire, approvisionnement en aliments pour animaux, fourniture d'eau, abris et aménagements du bétail et fourniture de bétail – en tenant compte des phases de la catastrophe et des questions transversales importantes telles que le genre et la protection. Des sujets clés ont été étoffés, notamment : les aides en espèces ou en coupons, la résilience, le changement climatique, le bien-être des animaux et le soutien des animaux pour les personnes vivant dans des camps.

LEGS est un manuel essentiel pour tous ceux qui fournissent une aide d'urgence là où l'élevage contribue aux moyens d'existence, y compris les gestionnaires de programme et les experts techniques d'organisations d'aide, les agences internationales et les gouvernements, ainsi que les bailleurs de fonds et les décideurs.

« Plus facile d'emploi, des options d'intervention étoffées et plus d'études de cas : cette deuxième édition de *LEGS* a dépassé la barre déjà très haute imposée par la première édition. »

Neil Marsland, Agent technique principal, Situations d'urgence et redressement, FAO, Rome

« *LEGS* est un élément essentiel de la boîte à outils des travailleurs humanitaires. »

James Sawyer, Directeur de la gestion des catastrophes, World Animal Protection

« Je recommande vivement le manuel *LEGS* aussi bien aux acteurs du développement qu'aux travailleurs humanitaires engagés dans des domaines où l'élevage est le principal moyen d'existence..»

Joanne O'Flanagan, Coordinatrice des programmes humanitaires, Trócaire, Irlande



Le Projet Sphère

Le manuel *LEGS* et *La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire* du Projet Sphère sont des standards associés.



Livestock Emergency
Guidelines & Standards